Ex Libris



Thomas Spencer Jerome



ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON.

TOME XXXIV.

OUVRAGES PHILOSOPHIQUES.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

1826.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON,

PUBLIÉES EN FRANÇAIS,

AVEC LE TEXTE EN REGARD,

PAR JOS.-VICT. LE CLERC,

PROFESSEUR D'ÉLOQUENCE LATINE A LA FACULTÉ DES LETTRES,
ACADÉMIE DE PARIS.

SECONDE ÉDITION.

TOME TRENTE-QUATRIÈME.



PARIS.
WERDET ET LEQUIEN FILS,
RUE DU BATTOIR, N° 20.

MDCCCXXVI.

CATON L'ANCIEN,

OU

DE LA VIEILLESSE;

TRADUCTION DE GALLON-LA-BASTIDE,

REVUE PAR L'ÉDITEUR.

INTRODUCTION.

L'an de Rome 709, vers le milieu d'avril, un mois après la mort de César, Cicéron écrivait à Atticus (*Epist. ad Attic.*, XIV, 4) : « Que pourrais-je vous mander à présent de Lanuvium? Mais à Rome, je crois, les nouvelles ne manquent pas. L'avenir menace.... Je gémis de voir ce qu'on n'a jamais vu dans aucune autre république : plus de maître, et pas encore la liberté. Rien de plus horrible que leurs paroles, leurs projets de vengeance. Je crains aussi que les Gaulois ne prennent les armes, et je ne sais ce que deviendra Sextus. Mais quand tous les malheurs devraient fondre sur nous, les ides de mars me consolent. Nos héros ont fait tout ce qu'ils pouvaient faire, et ils ont mérité une immortelle gloire; mais pour consommer cet ouvrage, il faut de l'argent, des troupes, et nous n'en avons point. J'attends tous les jours des nouvelles. »

C'est cependant à cette époque même, c'est au milieu de ces inquiétudes et de ces alarmes, qu'on s'accorde à placer la composition de ce Dialogue; Brutus et Cassius avaient été forcés de quitter Rome; Cicéron, que les vétérans de César accusaient de s'être réjoui de la mort de

leur général, avait à craindre pour sa vie, et c'est peut-être par prudence qu'il changeait à tout moment de séjour; car les lettres qu'il écrivit à Atticus pendant ce mois (les premières du quatorzième Livre) nous apprennent qu'il habitait alors tour à tour plusieurs de ses maisons de campagne, Tusculum, Formies, Astura, Sinuesse, Pouzzol, etc. Persuadé sans doute qu'on ne pouvait résister encore à l'usurpation d'Antoine, il cherchait une distraction dans ses études philosophiques et littéraires. Jamais il ne s'y livra davantage, s'il faut réellement assigner à cette année la *Nature des dieux*, la *Divination*, la *Vieillesse*, l'*Amitié*, les *Devoirs*, etc. Enfin, au mois de septembre, il retrouva quelque espérance, et il prononça dans le sénat sa première *Philippique*.

Cicéron parle à Atticus du traité de la *Vieillesse*, au mois de mai de l'an 709 (*ad Attic.*, XIV, 21); il en fait encore mention au mois de juillet (*ibid.*, XVI, 3), et au mois de novembre (*ibid.*, XVI, 11). Il avait soixante-trois ans lorsqu'il le composa; Atticus en avait soixante-six.

L'auteur, dont le but est de faire l'apologie de la vieillesse, suppose une conversation de Caton le censeur, âgé de quatre-vingt-quatre ans (c. 10), avec le second Scipion, surnommé depuis l'Africain, et son ami Lélius, l'an de Rome 603 (c. 5), sous le consulat de T. Quintius Flamininus et de M'. Acilius Balbus.

Caton, qui a presque toujours la parole, et que Cicéron a choisi comme l'interlocuteur le plus capable de donner du poids à ses discours, examine, l'un après l'autre, les divers reproches qu'on fait à la vieillesse; il les réduit à ces quatre principaux : qu'elle nous éloigne des affaires (c. 6), qu'elle nous ôte les forces (c. 9), qu'elle nous prive de presque tous les plaisirs (c. 12), et qu'elle est voisine de la mort (c. 19). Il appuie ses réponses de l'autorité et de l'exemple des vieillards qui ont illustré Rome et la Grèce, des Fabius, des Curius, des Fabricius, des Solon, des Platon, des Sophocle. Il en cite des traits et des pensées qui répandent sur ce dialogue beaucoup de charme et de variété.

Il y a long-temps que les traités de la *Vieillesse* et de l'*Amitié*, malgré quelques difficultés que les savants n'ont pas toujours bien résolues, ont été mis dans toutes les écoles au premier rang des livres classiques; ils sont connus de ceux même qui ne connaissent point d'autre ouvrage de Cicéron. Les traductions françaises en sont innombrables. Si l'on voulait en faire l'énumération, il faudrait commencer par celle de Laurens de Premierfaict, clerc du diocèse de Troyes, composée vers l'an 1416, et que l'on conserve manuscrite *. Les curieux re-

* *Recherches sur les plus anciennes traductions en langue française*, par l'abbé Lebeuf, Mém. de l'Acad. des Inscriptions, 1741. — Celle de la *Vieillesse*, par Lau-

cherchent aussi celle de l'abbé Mignot, abbé de Scellières, et neveu de Voltaire, imprimée pour quelques amis en 1780, mais dont la rareté fait tout le prix. Je donne ici une traduction presque nouvelle.

Quoique le traité de la *Vieillesse*, bien supérieur à celui de l'*Amitié*, soit un des ouvrages les plus parfaits de Cicéron, et que la division en soit claire, la marche facile, les développements ingénieux et quelquefois touchants, on peut trouver cependant qu'il n'est point complet. L'esprit politique, qui se montre sans cesse dans la plupart des écrits philosophiques de Cicéron, et qui, surtout alors, devait le préoccuper tout entier, a certainement influé sur la composition et le caractère de cet ouvrage, et il s'en est aperçu lui-même (c. 5). Il ne songe le plus souvent qu'à la vieillesse de l'homme d'état. Il n'écrit point pour tous les rangs, pour toutes les conditions; il y a même un sexe qu'il oublie absolument: les femmes ne sont pas même nommées. Il les oublie aussi dans le traité des *Devoirs*, dans celui de l'*Amitié*, dans ses autres ouvrages de morale. C'est l'effet de ce préjugé commun à tous les siècles qui ont précédé le christianisme. Les institutions, qui plaçaient toute la société dans le forum et dans le Champ-de-Mars, reléguaient les femmes dans la solitude, et les dérobaient

reus de Premierfaict, a été imprimée plusieurs fois. *Voy.* la seconde partie de la *Notice bibliographique*.

aux observations et aux leçons des moralistes. On ne s'occupait ni de leurs défauts, ni de leurs vertus, ni de leur bonheur; on semblait, en un mot, les exclure de tous les intérêts de la vie.

Une Française, madame de M***, a voulu suppléer au silence de Cicéron. A la suite d'une traduction de l'ouvrage latin, cette dame a publié, en 1822, quatre Lettres *sur la Vieillesse des femmes*, où elle suit le même plan que l'auteur qu'elle a pris pour guide, et prouve successivement que les femmes, arrivées à la vieillesse, peuvent s'occuper encore des soins domestiques; qu'une longue expérience de la vie leur offre de nombreuses occasions de se rendre utiles par de sages conseils; que s'il leur est moins permis qu'aux hommes de s'abandonner à la fougue des passions, elles doivent, à plus juste titre, regarder le calme qui les remplace, et même la perte de la beauté, comme un bienfait de l'âge; qu'enfin le souvenir d'une vie active et presque toujours dévouée, joint aux consolations d'une âme religieuse, suffit pour leur faire envisager sans effroi le jour du repos. Ces Lettres, où l'on trouve quelquefois beaucoup d'élévation et de sentiment, sont écrites avec grâce et facilité.

Les réflexions de madame de Lambert *sur la Vieillesse*, que le nouvel auteur paraît n'avoir point connues, ont peut-être quelque chose

de plus piquant; mais elles sont présentées sans ordre, et laissent trop voir l'abus de l'esprit.

J. V. L.

M. T. CICERONIS,

CATO MAJOR,

SEU

DE SENECTUTE

DIALOGUS

AD T. POMPONIUM ATTICUM.

I. O Tite, si quid ego [1] adjuero, curamve levasso,
Quæ nunc te coquit, et versat [2] in pectore fixa,
Ecquid erit pretii?

Licet enim versibus iisdem mihi affari te, Attice, quibus affatur Flamininum

Ille vir, haud magna cum re, sed plenu' fidei.

Quanquam certo scio, non, ut Flamininum,

Sollicitari te, Tite, sic noctesque diesque.

Novi enim moderationem animi tui, et æquitatem; teque non cognomen solum Athenis deportasse, sed humanitatem et prudentiam intelligo. Et tamen suspicor, iisdem rebus te, quibus me ipsum, interdum gravius commoveri: quarum consolatio et major est, et in aliud tempus diffe-

[1] *Lambin., Lallem., al. legunt* adjuro. — [2] *Sic legendum e mss., non* sub, *ut emendant; nam* t *in vett. poetis ambiguum.*

CATON L'ANCIEN,

OU

DIALOGUE

SUR LA VIEILLESSE,

ADRESSÉ PAR CICÉRON

A T. POMPONIUS ATTICUS.

I. Si je puis, ô Titus, dissiper ta douleur,
Et soulager l'ennui qui pèse sur ton cœur,
Quel en sera le prix ?....

Il m'est permis sans doute, Atticus, de vous adresser les mêmes vers qu'adresse à Flamininus notre poète,

Homme pauvre de biens, mais riche de vertus. [1]

Je suis sûr pourtant que vous n'êtes pas, comme Flamininus,

Jour et nuit tourmenté de soucis et d'alarmes.

Je connais trop la modération et l'égalité de votre âme, et ces mœurs douces, cette sagesse, que vous avez rapportées d'Athènes avec le surnom d'Atticus. Toutefois j'ose soupçonner qu'il est des choses dont il vous arrive d'être, ainsi que moi, profondément affligé [2]. Les consolations que cet important sujet pourrait demander seraient les plus difficiles de toutes, et il faut les renvoyer à un autre temps. Je ne veux aujourd'hui que vous parler de la vieillesse. Elle semble

renda. Nunc autem mihi visum est de senectute aliquid ad te conscribere. Hoc enim onere, quod mihi tecum commune est, aut jam urgentis, aut certe adventantis senectutis, et te, et me ipsum levari volo : etsi te quidem id modice ac sapienter (sicut omnia), et ferre, et laturum esse certo scio. Sed mihi, quum de senectute aliquid vellem scribere, tu occurrebas dignus eo munere, quo uterque nostrum communiter uteretur. Mihi quidem ita jucunda hujus libri confectio fuit, ut non modo omnes absterserit senectutis molestias, sed effecerit mollem etiam et jucundam senectutem. Nunquam igitur satis laudari digne poterit philosophia, cui qui pareat, omne tempus ætatis sine molestia possit degere. Sed de ceteris et diximus multa, et sæpe dicemus : hunc librum de senectute ad te misimus. Omnem autem sermonem tribuimus non Tithono, ut Aristo Chius, ne parum esset auctoritatis in fabula; sed M. Catoni seni, quo majorem auctoritatem haberet oratio; apud quem Lælium et Scipionem facimus admirantes, quod is tam facile senectutem ferat, iisque eum respondentem. Qui si eruditius videbitur disputare, quam consuevit ipse in suis libris, attribuito græcis litteris, quarum constat eum perstudiosum fuisse in senectute. Sed quid opus est plura? jam enim ipsius Catonis sermo explicabit nostram omnem de senectute sententiam.

II. — Scipio. Sæpenumero admirari soleo cum hoc C. Lælio, tum ceterarum rerum tuam excellentem, M. Cato, perfectamque sapientiam, tum vel maxime, quod nunquam senectutem tibi gra-

déjà nous presser l'un et l'autre, ou du moins elle s'avance vers nous à grands pas : c'est ce fardeau que je veux alléger pour vous comme pour moi, quoique je sois bien persuadé que vous le supportez et le supporterez, ainsi que toutes choses, avec cette modération qui est dans votre caractère. Mais lorsque j'ai pensé à faire un livre sur la vieillesse, vous vous êtes présenté à mon esprit comme digne d'un tel présent, dont nous jouirons tous les deux en commun. Je vous assure que la composition de cet ouvrage a eu tant de charmes pour moi, qu'elle a dépouillé la vieillesse à mes yeux de toutes ses peines, et me l'a fait voir aussi douce qu'aimable. On ne pourra donc jamais assez louer la philosophie, puisque avec elle l'homme peut être heureux à tout âge. Mais nous avons déjà parlé souvent, et nous parlerons souvent encore de ses bienfaits : dans l'ouvrage que je vous envoie, il ne s'agit que de la vieillesse. J'ai choisi pour mon principal interlocuteur, non pas Tithon, comme a fait Ariston de Chio [3], de peur que la fable n'ôtât tout crédit à mes discours, mais Caton l'ancien, pour qu'il leur donnât plus d'autorité. Je suppose Lélius et Scipion chez lui, témoignant leur admiration de la facilité avec laquelle il supporte la vieillesse, et Caton répondant à leurs questions. Que si vous lui trouvez un esprit un peu plus orné que dans ses propres écrits, vous devez l'attribuer à la littérature grecque, dont il est constant qu'il fit une étude particulière dans sa vieillesse. Mais il suffit; vous allez voir comment je fais parler Caton.

II. — SCIPION [4]. Il m'arrive souvent, Caton [5], d'admirer avec Lélius [6] votre parfaite sagesse en toutes choses; mais rien n'excite plus notre admiration que de voir la vieillesse sans incommodités pour vous,

vem esse senserim : quæ plerisque senibus sic odiosa est, ut onus se Ætna gravius dicant sustinere. — CATO. Rem haud sane difficilem, Scipio et Læli, admirari videmini. Quibus enim nihil opis est in ipsis ad bene beateque vivendum, iis omnis gravis est ætas; qui autem omnia bona a se [1]ipsis petunt, iis nihil potest malum videri, quod naturæ necessitas afferat. Quo in genere in primis est senectus, quam ut adipiscantur, omnes optant, eamdem accusant [2]adepti : tanta est inconstantia stultitiæ, atque perversitas. Obrepere, aiunt, eam citius, quam putassent. Primum, quis coegit eos falsum putare? qui enim citius adolescentiæ senectus, quam pueritiæ adolescentia obrepit? Deinde, qui minus gravis esset iis senectus, si octingentesimum annum agerent, quam octogesimum? præterita enim ætas, quamvis longa, quum effluxisset, nulla consolatione permulcere posset stultam senectutem. Quocirca si patientiam meam admirari soletis (quæ utinam digna esset opinione vestra, nostroque cognomine!), in hoc sumus sapientes, quod naturam optimam ducem, tanquam deum, sequimur, eique paremus : a qua, non verisimile est, quum ceteræ partes ætatis bene descriptæ sint, extremum actum, tanquam ab inerti poeta, esse neglectum. Sed tamen necesse fuit esse aliquid extremum, et tanquam in arborum baccis, terræque frugibus, maturitate tempestiva quasi vietum, et caducum. Quod ferendum est molliter sapienti. Quid enim est aliud, gigantum modo bellare cum diis, nisi naturæ

[1] Ipsi. — [2] Adeptam.

tandis qu'elle est si à charge à la plupart des vieillards, qu'elle les accable, disent-ils, d'un fardeau plus pesant que l'Etna. — CATON. Il me semble, Scipion et Lélius, que, malgré votre admiration, rien n'est plus simple. Tous les âges sont à charge à ceux qui ne trouvent en eux-mêmes aucune ressource pour bien vivre et pour être heureux; ceux, au contraire, qui n'attendent de bien que d'eux-mêmes, ne peuvent regarder comme un mal ce qui est une suite inévitable de leur nature. Telle est principalement la vieillesse : tous désirent d'y arriver, et lorsqu'ils y sont parvenus, ils l'accusent; tant est grande leur inconséquence et leur folle injustice! Ils disent qu'elle est arrivée plus vite qu'ils n'avaient compté. D'abord, à qui doivent-ils s'en prendre de leur faux calcul? et comment la vieillesse a-t-elle succédé plus rapidement à l'adolescence que celle-ci au premier âge? Ensuite comment la vieillesse leur serait-elle moins à charge à l'âge de huit cents ans, par exemple, qu'à celui de quatre-vingts? Le passé, quelque long qu'il fût, une fois passé, ne saurait adoucir par aucune consolation leur vieillesse insensée. Si donc vous voulez absolument admirer ma sagesse (et plût au ciel qu'elle fût digne de votre admiration et du surnom qu'on m'a donné!), je vous dirai qu'elle consiste à suivre la nature comme un excellent guide, et à lui obéir comme à un dieu; or, il n'est pas vraisemblable qu'après avoir bien rempli tous les autres actes de la vie, la nature, comme un mauvais poète, néglige le dernier. Il a bien fallu toutefois qu'il y eût quelque chose à l'extrémité de la vie, qui, ainsi que les fruits des arbres et les autres productions de la terre, éprouvât les effets de la maturité : le vieillard tombe comme un fruit mûr. C'est ce que le sage supporte avec douceur. Résister à la nature, n'est-ce pas vouloir, comme

repugnare? — Lælius. Atqui, Cato, gratissimum nobis, ut etiam pro Scipione pollicear, feceris, si, quoniam speramus, volumus quidem certe senes fieri, ante multo a te didicerimus, quibus facillime rationibus ingravescentem ætatem ferre possimus. — Cato. Faciam vero, Læli; præsertim si utrique vestrum, ut dicis, gratum futurum est. — Scipio. Volumus sane, nisi molestum est, Cato, tanquam aliquam viam longam confeceris, quam nobis quoque ingrediendum sit, istuc, quo pervenisti, videre, quale sit.

III. — Cato. Faciam, ut potero, Læli. Sæpe enim interfui querelis meorum æqualium (pares autem cum paribus, veteri proverbio, facillime congregantur), [1] quæ C. Salinator, quæ Sp. Albinus, homines consulares, nostri fere æquales, deplorare solebant: tum quod voluptatibus carerent, sine quibus vitam nullam putarent; tum quod spernerentur ab iis, a quibus essent coli soliti. Qui mihi non id videbantur accusare, quod esset accusandum. Nam si id culpa senectutis accideret, eadem mihi usu evenirent, reliquisque omnibus majoribus natu; quorum ego multorum cognovi senectutem sine querela: qui se et libidinum vinculis laxatos esse non moleste ferrent, nec a suis despicerentur. Sed omnium istiusmodi querelarum in moribus est culpa, non in ætate. Moderati enim, et nec difficiles, nec inhumani

[1] *Ald. Manut. malebat* quas, *durius; e verbis vero antecedentibus*, interfui querelis, *intelligendum*, audivique, *quod Ernest. vidit.*

les géants, faire la guerre aux dieux? — Lélius. Eh bien ! Caton, vous pouvez nous donner à tous deux (car je ne crains pas de parler pour Scipion) la plus agréable preuve d'amitié : comme c'est notre espérance, notre vœu du moins de parvenir à la vieillesse, apprenez-nous d'avance comment nous pourrons supporter aisément le poids de l'âge. — Caton. Je le ferai volontiers, Lélius, si en effet vous le désirez l'un et l'autre. — Scipion. Oui, Caton, nous voudrions tous deux, si ce n'est pas trop exiger de vous, qu'après avoir, pour ainsi dire, parcouru une longue route que nous devons aussi entreprendre, vous nous fissiez connaître le pays où vous êtes arrivé.

III. — Caton. Je le ferai comme je pourrai, mes amis. J'ai entendu souvent les plaintes de ceux de mon âge; car, pour me servir du vieux proverbe, qui se ressemble s'assemble [7]. C. Salinator, Sp. Albinus, tous deux consulaires et à peu près de mon âge, se plaignaient sans cesse, tantôt de ce qu'ils étaient privés des plaisirs sans lesquels, disaient-ils, la vie n'est rien; tantôt de ce qu'ils étaient dédaignés par ceux dont ils étaient accoutumés à recevoir les hommages. Il me semble qu'ils avaient tort d'en accuser la vieillesse. Si c'étaient là des peines qu'il fallût lui imputer, je les sentirais aussi-bien que tous les vieillards : or, j'en ai connu beaucoup qui ne faisaient aucune de ces plaintes, qui se voyaient sans peine détachés des vains plaisirs de la jeunesse, et qui n'étaient point délaissés. C'est sur les mœurs et non sur l'âge qu'il faut rejeter la cause de ces sortes de plaintes*. Les vieillards modérés, doux, indulgents, passent une vieillesse qui n'est pas sans bonheur; tandis que l'homme d'un caractère dif-

* « Ce sont les mœurs qui font les malheurs, et non pas la vieillesse. » Madame de Lambert.

senes, tolerabilem agunt senectutem : importunitas autem, et inhumanitas omni ætati molesta est. — Lælius. Est, ut dicis, Cato : sed fortasse dixerit quispiam, tibi, propter opes, et copias, et dignitatem tuam, tolerabiliorem senectutem videri; id autem non posse multis contingere. — Cato. Est istuc quidem, Læli, aliquid; sed nequaquam in isto sunt omnia : ut Themistocles fertur Seriphio cuidam in jurgio respondisse, quum ille dixisset, non eum sua, sed patriæ gloria splendorem assecutum : « Nec hercule, inquit, si ego Seriphius essem, [1]nobilis; nec tu, si Atheniensis esses, clarus unquam fuisses. » Quod eodem modo de senectute potest dici. Neque enim in summa inopia levis esse senectus potest, ne sapienti quidem; nec insipienti etiam in summa copia non gravis. Aptissima omnino sunt, Scipio et Læli, arma senectutis, artes, exercitationesque virtutum; quæ in omni ætate cultæ, quum multum diuque vixeris, mirificos efferunt fructus, non solum quia nunquam deserunt, ne in extremo quidem tempore ætatis (quanquam id maximum est), verum etiam quia conscientia bene actæ vitæ, multorumque benefactorum recordatio jucundissima est.

IV. Ego Q. Maximum eum, qui Tarentum recepit, adolescens ita dilexi senem, ut æqualem. Erat enim in illo viro comitate condita gravitas : nec senectus mores mutaverat. Quanquam eum colere cœpi non admodum grandem natu, sed

[1] *Sic Ernest. et fere omnes Germani. Al. minus recte*, ignobilis.

ficile et chagrin est malheureux à tout âge. — LÉLIUS. Ce que vous dites est bien vrai, Caton; mais peut-être quelqu'un répondra-t-il que la vieillesse ne vous paraît supportable qu'à cause des richesses, du crédit, des honneurs dont vous jouissez, avantages réservés à bien peu d'hommes. — CATON. Oui, Lélius, c'est bien quelque chose; mais ce n'est pas tout. Un homme de l'île de Sériphe, dans une dispute qu'il eut un jour avec Thémistocle, lui ayant dit que c'était la gloire de sa patrie et non la sienne qui l'avait illustré, Thémistocle lui répondit : « Je ne serais peut-être pas fort illustre, si j'étais Sériphien; mais si tu étais Athénien, tu n'en vaudrais pas mieux. » Cette réponse revient assez à notre question. La vieillesse ne peut être légère, même pour le sage, dans une grande pauvreté; mais elle est insupportable pour l'insensé, même au sein de l'opulence. Les meilleures armes de la vieillesse, Scipion et Lélius, sont les lettres et la vertu. Cultivées à tout âge, après une vie longue et bien remplie, elles produisent des fruits merveilleux, non seulement parce qu'elles ne nous abandonnent jamais, pas même vers les derniers temps de la vie (ce qui est déjà une grande consolation), mais aussi parce que rien ne contribue plus au bonheur que la conscience d'une vie pure et sans tache, et le souvenir de ses bonnes actions.

IV. Je m'attachai dans ma jeunesse à Q. Maximus, celui qui reprit Tarente, et je l'aimais tout vieux qu'il était, comme s'il eût été de mon âge. La gravité en lui était tempérée par l'aménité, et la vieillesse n'avait rien changé à ses mœurs. Il est vrai que dans le temps où je m'attachai à lui, il n'était pas encore arrivé à l'extrême vieillesse, mais il en approchait; car je

tamen jam ætate provectum : anno enim post consul primum fuerat, quam ego natus sum, cumque eo quartum consule adolescentulus miles profectus sum ad Capuam, [1] quintoque anno post ad Tarentum quæstor; deinde ædilis, quadriennio post factus sum prætor; quem magistratum gessi consulibus Tuditano et Cethego, quum quidem ille admodum senex suasor legis Cinciæ de donis et muneribus fuit. Hic et bella gerebat, ut adolescens, quum plane grandis esset; et Hannibalem juveniliter exsultantem patientia sua molliebat; de quo præclare familiaris noster Ennius :

Unus, qui nobis cunctando restituit rem.
Non ponebat enim rumores ante salutem.
[2] Ergo postque, magisque viri nunc gloria claret.

Tarentum vero qua vigilantia, quo consilio recepit? quum quidem, me audiente, Salinatori, qui, amisso oppido, fugerat in arcem, glorianti, atque ita dicenti : « Mea opera, Q. Fabi, Tarentum recepisti : » — « Certe, inquit ridens; nam nisi tu amisisses, nunquam recepissem. » Nec vero in armis præstantior, quam in toga : qui consul iterum, Sp. Carvilio collega quiescente, C. Flaminio tribuno plebis, quoad potuit, restitit, agrum Picentem, et Gallicum viritim contra senatus auctoritatem dividenti; augurque quum esset, dicere ausus est, optimis auspiciis ea geri, quæ pro rei-

[1] *Hunc locum dissentientem ab aliis historicis Lallem. sic legit e Pighii ad ann.* 549 *emendatione*, quintoque anno post ad Tarentum; quæstor deinde quadriennio post factus sum; quem magistratum, *etc.* — [2] *Sic et de Off.*, I, 24. *Al.*, Ergo magisque magisque, *e mss.*

naquis un an avant son premier consulat, et il était consul pour la quatrième fois, lorsque j'allai, sous lui, faire mes premières armes au siége de Capoue; cinq ans après, je servis à Tarente comme questeur; je fus ensuite édile, et au bout de quatre ans, préteur: j'exerçai cette magistrature sous le consulat de Tuditanus et de Céthégus, lorsque Maximus, alors très vieux, fit porter la loi Cincia *, contre les dons et les présents. Quoique très avancé en âge, il faisait la guerre avec toute l'activité d'un jeune homme; et d'un autre côté, par sa patience, il déconcertait la fougueuse jeunesse d'Annibal. C'est de lui que notre Ennius a si bien dit:

Seul, il sut à pas lents ramener la victoire;
Pour sauver les Romains il brava leurs discours :
Sa gloire en est plus belle, et s'accroît tous les jours.

Et quelle prévoyance, quelle sagesse il montra lorsqu'il reprit Tarente! Je me souviens qu'un jour en ma présence, Salinator, qui, après avoir perdu cette ville, s'était retiré dans la citadelle, lui dit : « C'est à moi, Fabius, que vous êtes redevable d'avoir soumis Tarente. » — « Oui, en vérité, lui répondit-il en riant; car si vous ne l'aviez pas perdue, je ne l'aurais jamais reprise. » Mais il ne s'illustra pas moins sous la toge que sous les armes. Consul pour la seconde fois, il résista de toutes ses forces, sans le secours de son collègue Sp. Carvilius, au tribun du peuple C. Flaminius, qui, contre l'autorité du sénat, partageait par tête, aux citoyens, les territoires de la Gaule et du Picénum; et lorsqu'il était augure, il ne craignit pas de dire qu'on faisait toujours sous de bons auspices tout ce qui ten-

* « Qua cavetur antiquitus, ne quis ob causam orandam pecuniam donumve accipiat. » Tacite, *Annal.*, XI, 5.

publicæ salute gererentur; quæ contra rempublicam ferrentur, contra auspicia ferri.

Multa in eo viro præclara cognovi; sed nihil est admirabilius, quam quomodo ille mortem [1] M. filii tulit, clari viri, et consularis. Est in manibus laudatio : quam quum legimus, quem philosophum non contemnimus? Nec vero ille in luce modo, atque in oculis civium magnus; sed intus domique præstantior. Qui sermo? quæ præcepta? quanta notitia antiquitatis? quæ scientia juris augurii? multæ etiam, ut in homine romano, litteræ. Omnia memoria tenebat, non domestica solum, sed etiam externa bella : cujus sermone ita tum cupide fruebar, quasi jam divinarem id, quod evenit, illo exstincto, fore, unde discerem, neminem.

V. Quorsum igitur hæc tam multa de Maximo? quia profecto videtis, nefas esse dictu, miseram fuisse talem senectutem. Nec tamen omnes possunt esse Scipiones, aut Maximi, ut urbium expugnationes, ut pedestres navalesve pugnas, ut bella a se gesta, triumphosque recordentur. Est etiam quiete, et pure, et eleganter actæ ætatis placida ac lenis senectus : qualem accepimus Platonis, qui uno et octogesimo anno scribens mortuus est; qualem Isocratis, qui eum librum, qui Panathenaicus inscribitur, quarto et nonagesimo anno scripsisse [2] se dicit, vixitque quinquennium postea : cujus magister Leontinus Gorgias centum

[1] *Sustulit* M *Langius. Omnes quidem prænomen* Q. *fuisse tradunt.* — [2] *Sic Gruter. e Palat.* 1, *et duobus Gulielm. mss. Alii habent* dicit, *vel* dicitur.

dait au salut de la république, et sous de mauvais, tout ce qui était dirigé contre elle.

Je l'ai toujours admiré; mais rien ne m'a paru plus merveilleux que la manière dont il supporta la mort de son fils Marcus, homme plein de mérite et déjà consulaire. L'éloge qu'il prononça est dans toutes les mains : lorsque nous le lisons, quel est le philosophe que nous oserions lui comparer? Ce ne fut pas seulement en public et sous les yeux des citoyens qu'il fut grand; il l'était plus encore dans sa vie privée. Quelle conversation! quelles maximes! quelle connaissance de l'antiquité! comme il possédait le droit augural! Il avait aussi beaucoup de littérature pour un Romain [8] : il se rappelait toutes nos guerres, et même les guerres étrangères. Que j'étais avide de l'entendre! il semblait que je devinais, ce qui arriva, qu'après sa mort je n'aurais personne auprès de qui je pusse m'instruire.

V. Pourquoi vous ai-je tant parlé de Maximus? Pour vous faire comprendre qu'il n'est pas permis de dire qu'une telle vieillesse a été misérable. Tous les hommes, il est vrai, ne peuvent pas être des Scipion, des Fabius, ni occuper leur mémoire de villes soumises, de combats sur terre et sur mer, de victoires, de triomphes. Mais à une vie tranquille, pure, honorable, succède aussi une douce et paisible vieillesse. Telle on nous apprend que fut celle de Platon, qui écrivit jusqu'à l'âge de quatre-vingt-un ans, où il mourut. Telle fut celle d'Isocrate, qui atteste lui-même qu'il composa, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, son *Panathénaïque*, et qui vécut encore cinq ans. Son maître Gorgias le Léontin alla jusqu'à la cent septième année, sans abandonner ni ses études ni ses travaux. Quelqu'un lui demandant un jour comment il ne s'ennuyait pas de vivre si long-temps : « Je n'ai aucune

et septem complevit annos; neque unquam in suo studio, atque opere cessavit. Qui, quum ex eo quæreretur, cur tam diu vellet esse in vita : « Nihil habeo, inquit, quod incusem senectutem. » Præclarum responsum, et docto homine dignum. Sua enim vitia insipientes, et suam culpam, in senectutem conferunt : quod non faciebat is, cujus modo mentionem feci, Ennius,

Sicut fortis equus, spatio qui sæpe supremo
Vicit Olympia, nunc senio confectu' quiescit.

Equi fortis et victoris senectuti comparat suam : quam quidem probe meminisse potestis. Anno enim undevicesimo post ejus mortem, hi consules, T. Flamininus et M'. Acilius facti sunt; ille autem Cæpione, et Philippo iterum, consulibus, mortuus est : quum ego quidem, v et LX annos natus, legem Voconiam voce magna et bonis lateribus suasissem. Annos LXX natus (tot enim vixit Ennius) ita ferebat duo, quæ maxima putantur onera, paupertatem et senectutem, ut eis pæne delectari videretur.

Etenim, quum contemplor animo, reperio quatuor causas, cur senectus misera videatur : unam, quod avocet a rebus gerendis; alteram, quod corpus faciat infirmius; tertiam, quod privet omnibus fere voluptatibus; quartam, quod haud procul absit a morte. Earum, si placet, causarum quanta, quamque sit justa unaquæque, videamus.

VI. A rebus gerendis senectus abstrahit? Quibus? an iis, quæ geruntur juventute, et viribus? Nullæne igitur res sunt seniles, quæ, vel infirmis

raison, dit-il, de me plaindre de la vieillesse. » Belle réponse, et bien digne d'un homme éclairé ! Il n'y a que les insensés qui rejettent sur la vieillesse leurs défauts et leurs vices. On ne pouvait faire ce reproche à Ennius dont je parlais tout à l'heure :

Tel le noble coursier
Qui triompha souvent aux plaines d'Olympie,
Coule dans le repos les restes de sa vie.

Il compare sa vieillesse à celle d'un noble coursier, souvent victorieux. Vous pouvez très bien vous ressouvenir de lui, puisqu'il n'y avait que dix-neuf ans qu'il était mort lorsque les consuls actuels, T. Flamininus et M'. Acilius, furent élus. Cépion était consul, et Philippe l'était pour la seconde fois, quand Ennius mourut; et moi-même, âgé de soixante-cinq ans, j'avais encore une assez forte voix et une assez bonne poitrine pour faire passer la loi Voconia. Ennius, à l'âge de soixante-dix ans, où il mourut, supportait avec une constance qui ressemblait au bonheur, deux choses qu'on regarde comme les plus pesants fardeaux, la vieillesse et la pauvreté.

Lorsque j'y réfléchis, je trouve qu'il y a quatre causes qui font paraître la vieillesse misérable : la première est, dit-on, qu'elle nous éloigne des affaires; la seconde, qu'elle affaiblit le corps; la troisième, qu'elle prive de presque tous les plaisirs; la quatrième, qu'elle est voisine de la mort. Essayons, si vous voulez, d'apprécier toutes ces causes l'une après l'autre, et de voir si l'on a raison de se plaindre.

VI. La vieillesse éloigne des affaires. De quelles affaires? Est-ce de celles qui ne peuvent se faire que dans la force de l'âge? Mais n'en est-il point qui soient

corporibus, animo tamen administrentur? Nihil ergo agebat Q. Maximus? nihil L. Paullus, pater tuus, Scipio, socer optimi viri, filii mei? ceteri senes, Fabricii, Curii, Coruncanii, quum rempublicam consilio et auctoritate defendebant, nihil agebant? Ad App. Claudii senectutem accedebat etiam, ut cæcus esset : et tamen is, quum sententia senatus inclinaret ad pacem, et fœdus faciendum cum Pyrrho, non dubitavit dicere illa, quæ versibus persecutus est Ennius :

Quo vobis mentes, rectæ quæ stare solebant
Antehac, dementes sese [1] flexere?

ceteraque gravissime; notum enim vobis carmen est : et tamen ipsius Appii exstat oratio. Atque hanc ille egit septem et decem annos post alterum consulatum, quum inter duos consulatus anni decem interfluxissent, censorque ante consulatum superiorem fuisset. Ex quo intelligitur, Pyrrhi bello grandem sane fuisse : et tamen sic a patribus accepimus. Nihil igitur afferunt, qui in re gerenda versari senectutem negant, similesque [2] sunt iis, qui gubernatorem in navigando agere nihil dicant, quum alii malos scandant, alii per foros cursent, alii sentinam exhauriant; ille autem clavum tenens sedeat in puppi quietus. Non [3] faciat ea, quæ juvenes. At vero multo majora, et meliora facit. Non viribus, aut velocitatibus, aut celeritate corporum res magnæ geruntur; sed consilio, auctoritate, sententia : quibus non modo

[1] Flexere via. *Al. habent* viri. *Lambinus ingeniose conjicit*, viai. — [2] Sunt, ut si qui. — [3] *Al.*, facit.

propres aux vieillards, et que la tête dirige, quelque faible que soit le corps? Fabius Maximus ne faisait donc rien, non plus que Paul Émile votre père, Scipion, et le beau-père de mon fils, cet excellent citoyen? Et les autres vieillards, les Fabricius, les Curius, les Coruncanius, quand ils soutenaient la république de leurs conseils et de leur autorité, ils ne faisaient donc rien? Appius Claudius [9] était vieux, et de plus aveugle; cependant, lorsque l'opinion du sénat inclinait à faire la paix et à conclure un traité avec Pyrrhus, il n'hésita point à dire ce qu'Ennius exprime ainsi:

Qu'entends-je? quelle erreur, quelle fatalité
A fait devant un roi plier votre fierté?

Le reste est de la même énergie; vous connaissez le poëme: le discours même d'Appius nous est resté; et il le prononça dix-sept ans après son second consulat, qu'un intervalle de dix ans séparait du premier, avant lequel il avait été censeur: d'où l'on voit qu'il était très âgé du temps de la guerre de Pyrrhus; et c'est aussi ce que nous apprenons de nos pères. Ceux-là donc ne réfléchissent pas qui nient que la vieillesse soit propre aux affaires, et ils ressemblent à celui qui dirait que dans un vaisseau le pilote ne fait rien, parce que, le gouvernail en main, il se tient tranquille à la poupe, tandis que les uns grimpent au haut des mâts, que les autres manœuvrent sur les ponts, que d'autres vident la sentine. Les occupations du vieillard ne sont pas celles du jeune homme; non, mais elles sont plus douces et plus importantes. Certes, ce n'est ni par la force, ni par la vitesse, ni par l'agilité que se traitent les grandes affaires; c'est bien plutôt par la prudence, par l'autorité, par les bons avis, toutes choses qui,

non orbari, sed etiam augeri senectus solet. Nisi forte ego vobis, qui et miles, et tribunus, et legatus, et consul versatus sum in vario genere bellorum, cessare nunc videor, quum bella non gero. At senatui, quæ sunt gerenda, præscribo, et quomodo : Carthagini, male jam diu cogitanti, bellum multo ante denuntio; de qua vereri non ante desinam, quam illam excisam esse cognovero. Quam palmam utinam dii immortales tibi, Scipio, reservent, ut avi reliquias persequare! cujus a morte hic tertius et tricesimus est annus; sed memoriam illius viri excipient omnes anni consequentes. Anno ante me censorem mortuus est, novem annis post meum consulatum, quum consul iterum, me consule, creatus esset. Num igitur, si ad centesimum annum vixisset, senectutis eum suæ pœniteret? Nec enim excursione, nec saltu, nec eminus hastis, aut cominus gladiis uteretur; sed consilio, ratione, sententia. Quæ nisi essent in senibus, non summum consilium majores nostri appellassent senatum. Apud Lacedæmonios quidem ii, qui amplissimum magistratum gerunt, ut sunt, sic etiam nominantur senes. Quod si legere, aut audire voletis externa, maximas respublicas ab adolescentibus labefactas, a senibus sustentatas et restitutas reperietis.

Cedo, qui vestram rempublicam tantam amisistis tam cito?

sic enim percontantur, ut est in Nævii poetæ Ludo. Respondentur et alia, et hæc in primis :

Proveniebant oratores novi, stulti, adolescentuli.

loin de manquer aux vieillards, se trouvent en eux à un degré supérieur. Moi-même, qui ai fait comme soldat, tribun, lieutenant, consul, tous les genres de guerres, me trouvez-vous maintenant inutile, parce que je n'en fais plus? J'indique au sénat celles qu'il doit faire. Il y a bien des années, par exemple, que je veux qu'on prenne les armes contre Carthage, qui, dès long-temps, couve contre nous de mauvais desseins, et que je ne cesserai de craindre que quand je la verrai détruite. Puisse une telle palme vous être réservée par les dieux immortels, ô Scipion! puissiez-vous terminer glorieusement ce que votre aïeul a si bien commencé! Voici la trente-unième année qui s'écoule depuis sa mort; mais sa mémoire vivra dans tous les âges. Il mourut l'année qui précéda ma censure, neuf ans après mon consulat, sous lequel il fut créé consul pour la seconde fois. Aurait-il donc eu, s'il était parvenu à l'âge de cent ans, à se plaindre de la vieillesse? Il n'aurait pu ni courir, ni sauter, ni lancer de loin le javelot, ni combattre de près avec l'épée; mais il aurait servi la république par sa prudence, par ses conseils, par sa raison. Si telles n'étaient point les qualités des vieillards, nos ancêtres eussent-ils appelé *sénat* le conseil suprême? A Lacédémone les premiers magistrats sont nommés les *vieillards* (γέροντες), comme ils le sont en effet. Que si vous voulez prendre connaissance de l'histoire des autres peuples, vous trouverez que les plus grandes républiques ont été ruinées par les jeunes gens, et soutenues ou rétablies par les vieillards.

Quel revers a si tôt détruit votre puissance?

A cette question, comme dans la pièce du poète Névius, entre autres réponses, on fera surtout celle-ci:

Des jeunes orateurs accusez l'imprudence.

Temeritas est videlicet florentis ætatis, prudentia [1] senescentis.

VII. At memoria minuitur. Credo, nisi eam exerceas, aut si sis natura tardior. Themistocles omnium civium nomina perceperat : num igitur censetis eum, quum ætate processisset, qui Aristides esset, Lysimachum salutare solitum? Equidem non modo eos novi, qui sunt, sed eorum patres etiam, et avos. Nec sepulcra legens vereor, quod aiunt, ne memoriam perdam : his enim ipsis legendis redeo in memoriam mortuorum. Nec vero quemquam senum audivi oblitum, quo loco thesaurum obruisset. Omnia, quæ curant, meminerunt; vadimonia constituta; qui sibi, quibus ipsi debeant. Quid jurisconsulti? quid pontifices? quid augures? quid philosophi senes? quam multa meminerunt? Manent ingenia senibus, modo permaneat studium et industria : nec ea solum in claris et honoratis viris, sed in vita etiam privata et quieta. Sophocles ad summam senectutem tragœdias fecit; quod propter studium quum rem familiarem negligere videretur, a filiis in judicium vocatus est, ut, quemadmodum nostro more male rem gerentibus [2] patribus bonis interdici solet, sic illum, quasi desipientem, a re familiari removerent judices. Tum senex dicitur eam fabulam, quam in manibus habebat, et proxime scripserat, OEdipum Coloneum recitasse judicibus, quæsisseque, num illud carmen desipientis videretur. Quo recitato, sententiis judicum est liberatus. Num igi-

[1] *Male olim add. nonnullæ*, senectutis. — [2] *Aliquis legebat*, patriis. *Frustra, ut monet Grævius.*

En effet, la témérité appartient surtout au jeune âge, comme la prudence à la vieillesse.

VII. Mais, me dira-t-on, la mémoire s'affaiblit*. Je le crois, si on ne l'exerce pas, ou si elle est naturellement ingrate. Thémistocle avait retenu les noms de tous ses concitoyens : pensez-vous qu'en avançant en âge il lui soit arrivé souvent de saluer Lysimaque pour Aristide? Moi-même, je ne connais pas seulement chacun de nos concitoyens aujourd'hui vivants; je sais encore quel était son père, son aïeul; et je ne crains pas, en lisant leurs épitaphes [10], d'en perdre, comme on dit, la mémoire: cela ne fait, au contraire, que me rappeler leur souvenir. Je n'ai jamais ouï dire qu'un seul vieillard ait oublié l'endroit où il avait caché son trésor [11]. Ils se sont toujours souvenus des objets de leurs soins, des échéances de leurs dettes, des noms de leurs débiteurs, de ceux de leurs créanciers. Combien de jurisconsultes, de pontifes, d'augures, de philosophes qui, dans un grand âge, ont conservé une excellente mémoire! Le génie n'abandonne pas les vieillards, pourvu qu'à leur tour ils n'abandonnent ni leurs études, ni leurs travaux; et cela n'est pas seulement vrai des hommes publics, ce l'est encore des simples particuliers. Sophocle fit des tragédies jusqu'à l'extrême vieillesse. Ses études paraissant lui faire négliger ses intérêts domestiques, il fut cité en justice par ses fils, qui demandaient que l'administration lui en fût interdite pour cause d'incapacité, comme il se pratique chez nous à l'égard des pères qui sont mauvais économes. On dit qu'alors ce vieillard récita aux juges une nouvelle pièce à laquelle

* « La vieillesse attache plus de rides à l'esprit qu'au visage. » Montaigne, *Essais*, III, 2.

tur hunc, num Homerum, num Hesiodum, num Simonidem, num Stesichorum, num, quos ante dixi, Isocratem, Gorgiam, num philosophorum principes, Pythagoram, Democritum, num Platonem, num Xenocratem, num postea Zenonem, Cleanthem, aut eum, quem vos etiam Romæ vidistis, Diogenem stoicum, coegit in suis studiis obmutescere senectus? [1] an non in omnibus iis studiorum agitatio vitæ æqualis fuit? Age, ut ista divina studia omittamus, possum nominare ex agro Sabino rusticos Romanos, vicinos et familiares meos, quibus absentibus, nunquam fere ulla in agro majora opera fiunt, non serendis, non percipiendis, non condendis fructibus. Quanquam in illis minus hoc mirum : nemo enim est tam senex, qui se annum non putet posse vivere; sed iidem elaborant in eis, quæ sciunt nihil omnino ad se pertinere :

Serit arbores, quæ alteri sæculo prosint,

ut ait Statius noster in Synephebis. Nec vero dubitet agricola, quamvis senex, quærenti, cui serat, respondere : Diis immortalibus, qui me non accipere modo hæc a majoribus voluerunt, sed etiam posteris prodere.

VIII. Melius Cæcilius de sene alteri sæculo prospiciente, quam illud idem :

Ædepol, senectus, si nihil quidquam aliud vitii

[1] At in omnibus.

il travaillait encore, *Œdipe à Colone*, et qu'il leur demanda si ce poëme leur semblait être d'un homme tombé en enfance. A l'instant même il fut absous par la sentence des juges [12]. Est-ce Sophocle que la vieillesse a forcé d'interrompre ses études? sera-ce Homère, Hésiode, Simonide, Stésichore? ou bien Isocrate, Gorgias, dont j'ai déjà parlé? ou les princes des philosophes, Pythagore, Démocrite, Platon, Xénocrate, ou, après ceux-là, Zénon, Cléanthe? ou enfin Diogène le stoïcien, que vous avez vu à Rome? Les études de tous ces grands hommes n'ont-elles pas duré autant que leur vie? Mais quoi! sans parler de ces études divines, je puis citer de nos Romains agriculteurs, mes amis et mes voisins, qui ne souffrent presque jamais qu'on fasse sans eux aucun grand travail dans leurs champs, et ne veulent pas qu'on s'occupe sans eux d'ensemencer les terres, de cueillir et d'enfermer les fruits. Cette prévoyance du moins n'a rien qui doive étonner, car il n'est personne de si vieux qui ne croie pouvoir vivre encore un an; mais ils se livrent à des travaux dont ils savent qu'ils ne profiteront pas. Tel est le vieillard de Statius dans les *Synéphèbes :*

Ses arrière-neveux lui devront cet ombrage. [13]

Aussi, demandez à un laboureur, quelque vieux qu'il soit, pour qui il plante; il n'hésitera point à répondre : C'est pour les dieux immortels, qui ont voulu non seulement que je reçusse ces biens de mes ancêtres, mais aussi que je les transmisse à mes descendants.

VIII. Ce que le poète dit de ce vieillard soigneux de l'avenir, est bien plus sage que ce qu'il dit ailleurs :

La somme de nos maux croît avec nos années;

Apportes tecum, quum advenis; unum id sat est,
Quod diu vivendo, multa, quæ non vult, videt.

Et multa fortasse, quæ vult; atque in ea quidem, quæ non vult, sæpe etiam adolescentia incurrit. Illud vero idem Cæcilius vitiosius :

Tum equidem in senecta hoc deputo miserrimum,
Sentire, ea ætate esse se odiosum alteri.

Jucundum potius, quam odiosum. Ut enim adolescentibus bona indole præditis sapientes senes delectantur, leviorque fit eorum senectus, qui a juventute coluntur et diliguntur : sic adolescentes senum præceptis gaudent, quibus ad virtutum studia ducuntur. Nec minus intelligo me vobis, quam vos mihi, esse jucundos. Sed videtis, ut senectus non modo languida atque iners non sit, verum etiam sit operosa, et semper agens aliquid et moliens; tale scilicet, quale cujusque studium in superiore vita fuit. Quid, quod etiam addiscunt aliquid? ut Solonem versibus gloriantem videmus, qui [1] se quotidie aliquid addiscentem, senem fieri dicit : ut ego feci, qui græcas litteras senex didici; quas quidem sic avide arripui, quasi diuturnam sitim explere cupiens, ut ea ipsa mihi nota essent, quibus me nunc exemplis uti videtis. Quod quum fecisse Socratem in fidibus audirem, vellem equidem et illud; discebant enim fidibus antiqui : sed in litteris certe elaboravi.

IX. Nec nunc quidem vires desidero adolescen-

[1] Γηράσκω δ' αἰεὶ πολλὰ διδασκόμενος.

Cette raison suffit, c'est assez pour gémir;
C'est même trop, vieillesse, et je dois te haïr.

Mais on peut dire aussi que le temps nous amène quelques plaisirs; et quant aux maux et aux souffrances, la jeunesse n'en a-t-elle point sa part? Voici quelque chose que je pardonne encore moins à Cécilius:

Le pire, à mon avis, des maux de la vieillesse,
C'est de s'apercevoir que l'on déplaît sans cesse.

Les vieillards, au contraire, sont plutôt aimables que déplaisants; et si leur indulgente sagesse recherche la société des jeunes gens vertueux, s'ils trouvent quelque allégement au poids de l'âge dans leurs respects et leur amitié, les jeunes gens, de leur côté, profitent avec plaisir des conseils des vieillards qui leur inspirent le goût de la vertu. Oui, je sens que je ne vous suis pas moins agréable que vous ne me l'êtes vous-mêmes. Vous voyez, du reste, que la vieillesse n'est ni paresseuse ni languissante; qu'elle est même laborieuse, qu'elle agit, qu'elle projette, et ne perd jamais de vue les occupations de toute la vie. Que dis-je? les vieillards s'instruisent encore, comme Solon, qui se glorifiait de vieillir en apprenant chaque jour quelque chose, comme j'ai fait moi-même en étudiant, sur mes vieux jours, les lettres grecques: et certes je m'y suis livré avec l'avidité d'un homme qui cherche à étancher une soif ardente, impatient que j'étais de connaître les traits que je vous cite aujourd'hui pour exemples. Quand j'ai su que Socrate s'exerçait à jouer de la lyre, j'aurais voulu, en vérité, le faire aussi, à l'imitation des anciens. Mais, du moins, je n'ai rien négligé pour apprendre sa langue.

IX. La faiblesse du corps est le second reproche qu'on fait à la vieillesse; mais, de bonne foi, je ne

tis (is enim erat locus alter de vitiis senectutis), non plus, quam adolescens, tauri, aut elephanti desiderabam. Quod est, eo decet uti; et quidquid agas, agere pro viribus. Quæ enim vox potest esse contemtior, quam Milonis Crotoniatæ? qui, quum jam senex esset, athletasque se in curriculo exercentes videret, adspexisse lacertos suos dicitur, illacrymansque dixisse, «At hi quidem jam mortui sunt.» Non vero tam isti, quam tu ipse, nugator : neque enim ex te unquam es nobilitatus, sed ex lateribus et lacertis tuis. Nihil S. Ælius tale; nihil multis annis ante Tib. Coruncanius; nihil modo P. Crassus : a quibus jura civibus præscribebantur; quorum usque ad extremum spiritum est [1] provecta prudentia. Orator, metuo, ne languescat senectute : est enim munus ejus non ingenii solum, sed laterum etiam, et virium. Omnino canorum illud in voce splendescit etiam, nescio quo pacto, in senectute; quod equidem adhuc non amisi; et videtis annos : sed tamen est decorus sermo senis, quietus et remissus; facitque persæpe ipsa sibi audientiam diserti senis comta et mitis oratio. Quod si ipse exsequi nequeas, possis tamen Scipioni præcipere, et Lælio. Quid enim est jucundius senectute, stipata studiis juventutis? An ne eas quidem vires senectuti relinquemus, ut adolescentulos doceat, instituat, ad omne officii munus instruat? quo quidem opere quid potest esse præclarius? Mihi vero Cn. et P. Scipiones, et avi tui duo, L. Æmilius et P. Africanus, comitatu nobilium juvenum fortu-

[1] *Al.*, producta.

désire pas plus aujourd'hui d'avoir les forces d'un jeune homme, que je ne désirais, dans ma jeunesse, d'avoir celles d'un taureau ou d'un éléphant. User de ce qu'on a, et agir en tout selon ses forces, telle est la règle du sage. Est-il, en effet, rien de plus méprisable que ce mot de Milon de Crotone? Étant un jour, dans sa vieillesse, à voir les athlètes s'exercer, on rapporte qu'après avoir regardé ses bras, il s'écria en pleurant: *Ceux-ci, hélas! sont déjà morts*. Homme frivole, c'est toi-même qui n'es plus! car ce n'est pas toi qui as été fameux, ce sont tes reins et tes muscles qui l'ont été. On ne cite rien de tel de Sextus Élius, de Tib. Coruncanius, bien plus ancien encore, de P. Crassus, qui est plus près de nous; ils furent tous, aux yeux de leurs concitoyens, comme les oracles de la jurisprudence, et l'on admira leur sagesse jusqu'au dernier terme de leur vie. Pour un orateur, je craindrais que la vieillesse n'affaiblît ses moyens; ils ne sont pas seulement dans son génie, ils sont aussi dans ses forces et ses poumons. Il est cependant des vieillards qui, je ne sais comment, conservent encore tout l'éclat de la voix. Je ne l'ai pas perdu, et vous savez pourtant le nombre de mes années. Toutefois la voix du vieillard est calme, grave, imposante; et lorsqu'il est disert, sa diction douce et pure le fait écouter avec plaisir. Si l'on ne peut en donner l'exemple, on peut du moins instruire Scipion et Lélius: et quel plus agréable tableau que celui d'un vieillard environné de ses jeunes disciples? Ne laisserons-nous pas même à la vieillesse les forces nécessaires pour élever, instruire les jeunes gens, et les former à la pratique de leurs devoirs? eh! qu'y a-t-il de plus noble que de telles fonctions? Pour moi, je regardais comme heureux les deux Scipions, Cn. et P., et vos deux aïeux, L. Émile

nati videbantur. Nec ulli bonarum artium magistri non beati putandi, quamvis consenuerint vires, atque defecerint. Etsi ista ipsa defectio virium adolescentiæ vitiis efficitur sæpius, quam senectutis: libidinosa etenim et intemperans adolescentia effœtum corpus tradit senectuti. Cyrus quidem apud Xenophontem eo sermone, quem moriens habuit, quum admodum senex esset, negat se unquam sensisse, senectutem suam imbecilliorem factam, quam adolescentia fuisset. Ego L. Metellum memini puer (qui quum quadriennio post alterum consulatum pontifex maximus factus esset, viginti et duos annos ei sacerdotio præfuit), ita bonis esse viribus extremo tempore ætatis, ut adolescentiam non requireret. Nihil necesse est mihi, de me ipso dicere: quanquam est id quidem senile, ætatique nostræ conceditur.

X. Videtisne, ut apud Homerum sæpissime Nestor de virtutibus suis prædicet? Tertiam enim jam ætatem hominum [1] vivebat; nec erat ei verendum, ne vera de se prædicans, nimis videretur aut insolens, aut loquax. Etenim (ut ait Homerus) ex ejus lingua melle dulcior fluebat oratio; quam ad suavitatem nullis egebat corporis viribus: et tamen dux ille Græciæ nusquam optat, ut Ajacis similes habeat decem, at ut Nestoris; quod si acciderit, non dubitat, quin brevi Troja sit peritura. Sed redeo ad me. Quartum annum ago et octogesimum; equidem posse vellem idem gloriari, quod Cyrus: sed tamen hoc queo dicere,

[1] *Al.*, vixerat.

et P. l'Africain, d'être toujours entourés de la jeune noblesse. Oui, quelque faible, quelque languissant que soit un homme qui donne d'utiles leçons, je ne le croirai jamais malheureux. Encore cet affaiblissement provient plus souvent des vices de la jeunesse, qu'il n'est l'effet de la vieillesse. Une jeunesse déréglée et intempérante ne transmet à la vieillesse qu'un corps épuisé. Cyrus *, dans le discours que Xénophon lui fait tenir en mourant, à un âge très avancé, nie qu'il se soit jamais senti moins de forces dans la vieillesse que dans l'adolescence. Je me souviens d'avoir vu, dans mon enfance, L. Métellus, le même qui, ayant été fait grand-pontife quatre ans après son second consulat, exerça cette magistrature sacrée pendant vingt-deux ans; il avait si bien conservé ses forces, qu'il ne regrettait point son adolescence. Je n'ai pas besoin de parler de moi-même, quoique ce soit la coutume des vieillards, et qu'on le pardonne à notre âge.

X. Voyez-vous comme dans Homère, Nestor vante souvent ses propres vertus? Il avait déjà vécu trois âges d'hommes, et certes il n'avait point à craindre qu'en disant des choses vraies à sa louange, il ne parût ou trop grand parleur ou trop vain. En effet, comme dit Homère, de sa bouche sortaient des discours plus doux que le miel; et, pour ce doux langage, il n'avait besoin d'aucune force de corps. Cependant le chef des Grecs ne forme pas le vœu d'avoir dix capitaines comme Ajax, mais d'en avoir dix comme Nestor **; et ce vœu rempli, il ne doute point de la prochaine destruction de Troie. Mais pour revenir à moi-même, je suis dans ma quatre-vingt-quatrième année, et je voudrais bien

* Le premier Cyrus, fondateur de l'empire des Perses. *Cyropédie*, VIII, 7. — ** *Iliad.*, II, 370.

non me quidem iis esse viribus, quibus aut miles bello Punico, aut quæstor eodem bello, aut consul in Hispania fuerim, aut quadriennio post, quum tribunus militaris depugnavi apud Thermopylas, M'. Acilio Glabrione consule : sed tamen (ut vos videtis) non plane me enervavit, nec afflixit senectus; non curia vires meas desiderat, non Rostra, non amici, non clientes, non hospites. Nec enim unquam sum assensus veteri illi laudatoque proverbio, quod monet, mature fieri senem, si diu velis esse senex. Ego vero me minus diu senem esse mallem, quam esse senem ante, quam essem. Itaque nemo adhuc convenire me voluit, [1] cui fuerim occupatus. At minus habeo virium, quam vestrum utervis. Ne vos quidem T. Pontii centurionis vires habetis : num idcirco est ille præstantior? Moderatio modo virium adsit, et tantum, quantum potest, quisque nitatur : næ ille non magno desiderio tenebitur virium. Olympiæ per stadium ingressus esse Milo dicitur, quum humeris sustineret bovem vivum. Utrum igitur has corporis, an Pythagoræ tibi malis vires ingenii dari? Denique isto bono utare, dum adsit; quum absit, ne requiras : nisi forte adolescentes pueritiam, paullum ætate progressi adolescentiam [2] debeant requirere. Cursus est certus ætatis, et una via naturæ, eaque simplex; suaque cuique parti ætatis tempestivitas est data : ut et infirmitas puerorum, et ferocitas juvenum, et gravitas jam constantis ætatis, et senectutis maturitas naturale quid-

[1] *Al.*, quin. *Male.* — [2] *Al. mss.*, debent. *Gœrenz. ad libr. de Finib.*, I, 17; II, 15, *nimis probat.*

pouvoir me glorifier de la même chose dont se vantait Cyrus ; mais du moins je puis dire que, sans avoir les mêmes forces que j'avais lorsque j'étais soldat, et ensuite questeur dans la guerre punique, ou consul en Espagne ; ou lorsque, quatre ans après, en qualité de tribun militaire, je combattis aux Thermopyles sous le consul M'. Acilius Glabrion, la vieillesse cependant ne m'a ni abattu ni épuisé. Le barreau ne regrette point mes forces, non plus que la tribune aux harangues, non plus que mes amis, mes clients, mes hôtes. Je n'ai jamais goûté ce proverbe si ancien et si vanté, qui avertit que, pour être long-temps vieux, il faut le devenir de bonne heure. Pour moi, j'aimerais mieux l'être moins long-temps, que de vieillir avant la vieillesse [14]. Aussi personne n'a encore voulu me parler, que je n'aie pu le recevoir. Mais j'ai moins de force qu'aucun de vous. Rien de plus vrai ; mais vous, en avez-vous autant que le centurion T. Pontius ? et en valez-vous pour cela moins que lui ? Qu'un homme n'ait que des forces médiocres ; s'il en tire tout le parti possible, il n'aura certainement pas un grand désir d'en avoir davantage. On rapporte que Milon, aux jeux olympiques, parcourut le stade [15] portant un bœuf en vie sur ses épaules : eh bien ! aimeriez-vous mieux avoir une telle force de corps, que la force de génie de Pythagore ? Enfin, les forces sont un bien dont il faut user tant qu'on l'a, et qu'on ne doit pas regretter quand on ne l'a plus, à moins qu'il ne faille regretter l'enfance dans l'adolescence, et celle-ci dans l'âge mûr. Le cours de notre vie est fixé, et la voie de la nature est une et simple. Chaque âge a son caractère particulier. C'est ainsi que la nature a donné la faiblesse à l'enfance, la fierté à la jeunesse, la gravité à l'âge viril, la caducité à la vieillesse : le fruit est mûr,

dam habeat, quod suo tempore percipi debeat. Arbitror te audire, Scipio, hospes tuus avitus, Masinissa, quæ faciat hodie, nonaginta annos natus: quum ingressus iter pedibus sit, in equum omnino non adscendere; quum equo, ex equo non descendere; nullo imbre, nullo frigore adduci, ut capite operto sit; summam in eo esse corporis [1] siccitatem; itaque exsequi omnia regis officia et munera. Potest igitur exercitatio et temperantia etiam in senectute conservare aliquid pristini roboris.

XI. Non sunt in senectute vires? ne postulantur quidem vires a senectute. Ergo et legibus et institutis vacat ætas nostra muneribus iis, quæ non possunt sine viribus sustineri. Itaque non modo, quod non possumus, sed ne quantum possumus quidem, cogimur. At ita multi sunt imbecilli senes, ut nullum officii, aut omnino vitæ munus exsequi possint. At id quidem non proprium senectutis est vitium, sed commune valitudinis. Quam fuit imbecillus P. Africani filius is, qui te adoptavit? quam tenui, aut nulla potius valitudine? Quod ni ita fuisset, alterum ille exstitisset lumen civitatis: ad paternam enim magnitudinem animi doctrina uberior accesserat. Quid mirum igitur in senibus, si infirmi sunt aliquando, quum ne id quidem adolescentes effugere possint? Resistendum, Læli et Scipio, senectuti est, ejusque vitia diligentia compensanda sunt. Pugnandum, tanquam contra morbum, sic contra senec-

[1] *Ducker. ad Tit. Liv. Epit.* 40 *conj.* firmitatem, *quam Diod. Sicul. ap. Photium* εὐτονίαν *vocet. Male.*

il doit tomber. Je crois cependant, Scipion, que vous n'ignorez pas ce que fait Masinissa, l'hôte de votre famille, aujourd'hui qu'il est âgé de quatre-vingt-dix ans : quand il commence un voyage à pied, il le finit sans monter du tout à cheval, et lorsqu'il l'entreprend à cheval, il n'en descend plus ; ni la pluie ni le froid ne peuvent jamais lui faire couvrir la tête ; il a le corps sain, dispos, et il remplit fidèlement tous les devoirs et toutes les fonctions de la royauté. L'exercice et la tempérance peuvent donc conserver au vieillard quelque chose de son ancienne vigueur.

XI. La vieillesse n'a plus de forces ? eh bien ! on n'exige pas qu'elle en ait. Ainsi nos lois et nos usages dispensent notre âge des emplois où les forces sont nécessaires. Loin donc d'être tenus de faire ce que nous ne pourrions pas, nous ne le sommes pas même de faire tout ce que nous pourrions. Mais, dira-t-on, il y a des vieillards si infirmes, qu'ils sont incapables de remplir le moindre devoir, la moindre fonction de la vie. Eh ! certes, ce n'est point la faute de la vieillesse, mais l'effet ordinaire de la mauvaise santé. Quelles ne furent pas les infirmités du fils de Publ. l'Africain, qui vous adopta ? combien sa santé était faible, ou plutôt nulle ! Sans cela, il eût été, comme son père, l'ornement de Rome ; car, à sa grandeur d'âme, il joignait encore de plus grandes lumières. Qu'y a-t-il donc d'étonnant de voir certains vieillards sujets à des infirmités, lorsque les jeunes gens eux-mêmes n'en sont pas exempts ? Il faut, mes amis, se roidir contre la vieillesse, s'appliquer sans relâche à corriger les torts qu'elle peut avoir, et la combattre comme on combat la maladie. Nous devons ménager notre santé, user d'un exercice modéré, ne prendre de

tutem. Habenda ratio valitudinis; utendum exercitationibus modicis; tantum cibi et potionis adhibendum, ut reficiantur vires, non opprimantur. Nec vero corpori soli subveniendum est, sed menti atque animo multo magis : nam hæc quoque, nisi tanquam lumini oleum instilles, exstinguuntur senectute. Et corpora quidem defatigatione et exercitatione ingravescunt; animi autem exercitando levantur. Nam quos ait Cæcilius [1] « comicos stultos senes, » hos significat credulos, obliviosos, dissolutos : quæ vitia sunt non senectutis, sed inertis, ignavæ, somniculosæ senectutis. Ut petulantia, ut libido magis est adolescentium, quam senum; nec tamen omnium adolescentium, sed non proborum : sic ista senilis stultitia (quæ deliratio appellari solet) senum levium est, non omnium. Quatuor robustos filios, quinque filias, tantam domum, tantas clientelas Appius regebat et senex, et cæcus. Intentum enim animum, tanquam arcum, habebat, nec languescens succumbebat senectuti. Tenebat non modo auctoritatem, sed etiam imperium in suos : metuebant servi, verebantur liberi, carum omnes habebant; vigebat in illa domo patrius mos, et disciplina. Ita enim senectus honesta est, si se ipsa defendit, si jus suum retinet, si nemini emancipata est, si usque ad extremum spiritum dominatur in suos. Ut enim adolescentem, in quo senile aliquid; sic senem, in quo est adolescentis aliquid, probo : quod qui sequitur, corpore senex esse poterit,

[1] *In Epiclero, quam fabulam falso dicunt Pacuvii. Vid. de Amicit., c.* 26.

nourriture que ce qu'il en faut pour réparer nos forces, non pour les accabler. Et nos soins ne doivent pas se borner au corps seulement, nous devons nourrir encore mieux l'esprit et le cœur; car si on ne les entretient comme la lampe en lui fournissant de l'huile, eux aussi s'éteignent dans la vieillesse. Il y a même cette différence entre l'esprit et le corps, que celui-ci s'appesantit par le grand exercice, tandis que celui-là en reçoit une vigueur nouvelle. Cécilius entend par ce mot de *sots vieillards de comédie,* les vieillards crédules, oublieux, inconséquents: défauts moins propres à la vieillesse, qu'aux vieillards dont la vie n'est plus qu'engourdissement et sommeil. Comme la pétulance et le libertinage, qui appartiennent plutôt à la jeunessse qu'à la vieillesse, ne se rencontrent pas dans tous les jeunes gens, mais seulement dans ceux qui n'ont point de mœurs; ainsi cette faiblesse de tête qu'on a coutume d'appeler enfance, est le partage, non pas de tous les vieillards, mais de ceux qui n'ont point de caractère. Appius, vieux et aveugle, gouvernait très bien quatre fils déjà formés, cinq filles, une maison considérable, et une nombreuse clientèle [16]. Son esprit était tendu comme un arc, loin de languir et de succomber sous le poids de la vieillesse. Il ne maintenait pas seulement son autorité, il conservait son empire sur tous les siens. Il était craint de ses esclaves, révéré de ses enfants, et chéri de tous; la discipline et les mœurs anciennes étaient en vigueur dans sa maison. La vieillesse est toujours honorée lorsqu'elle sait se défendre elle-même, qu'elle maintient ses droits, et que, loin d'être assujettie à personne, elle exerce son ascendant jusqu'au dernier soupir sur tous ceux qui l'entourent. Comme j'estime le jeune homme en qui l'on remarque quelque chose du

animo nunquam erit. Septimus mihi Originum liber est in manibus; omnia antiquitatis monumenta colligo; causarum illustrium, quascumque defendi, nunc [1] quam maxime conficio orationes; jus augurum, pontificum, civile tracto; multum etiam græcis litteris utor; Pythagoreorumque more, exercendæ memoriæ gratia, quid quoque die dixerim, audierim, egerim, commemoro vesperi. Hæ sunt exercitationes ingenii, hæc curricula mentis; in his desudans atque elaborans, corporis vires non magnopere desidero. Adsum amicis; venio in senatum frequens, ultroque affero res multum et diu cogitatas; easque tueor animi, non corporis viribus. Quæ si exsequi nequirem, tamen me lectulus oblectaret meus, ea ipsa cogitantem, quæ jam agere non possem : sed ut possim, facit acta vita. Semper enim in his studiis laboribusque viventi non intelligitur, quando obrepat senectus. Ita sensim sine sensu ætas senescit; nec subito frangitur, sed diuturnitate exstinguitur.

XII. Sequitur tertia vituperatio senectutis, quod eam carere dicunt voluptatibus. O præclarum munus ætatis, si quidem id aufert nobis, quod est in adolescentia vitiosissimum! Accipite enim, optimi adolescentes, veterem orationem Archytæ Tarentini, magni in primis et præclari viri; quæ mihi tradita est, quum essem adolescens Tarenti cum Q. Maximo. Nullam capitaliorem pestem, quam corporis voluptatem, hominibus dicebat a natura datam; cujus voluptatis avidæ libidines temere et

[1] *Legendum omnino*, quum maxime.

vieillard, j'aime le vieillard en qui l'on voit quelque trace du jeune homme. C'est ainsi que le corps pourra vieillir, mais non l'esprit. Je travaille à mon septième Livre des *Origines;* je recueille tous les monuments de l'antiquité; je rédige maintenant même les plaidoyers de mes plus belles causes; je fais un Traité du droit des augures, du droit des pontifes, du droit civil; je cultive beaucoup les lettres grecques, et, à la manière des pythagoriciens, pour exercer ma mémoire, je rappelle le soir tout ce que j'ai fait, dit, ou entendu dans la journée. Voilà mes exercices, mes études; je tiens mon esprit toujours occupé, toujours en haleine, et je ne songe pas à regretter les forces du corps. Je sers mes amis; je viens souvent au sénat; j'y apporte des choses mûries par le temps et la réflexion, et je les soutiens non par les forces du corps, mais par celles de la pensée. Si je ne pouvais faire tout cela, je me plairais à m'occuper sur mon lit de ce que je ne pourrais exécuter; mais, grâce à ma vie passée, je puis tout faire. L'homme vieillit ainsi peu à peu sans s'en apercevoir, et au lieu de tomber tout à coup, il ne s'éteint qu'à force de vivre.

XII. Voici maintenant le troisième reproche qu'on fait à la vieillesse : elle est privée des plaisirs. O belle prérogative de notre âge, si en effet il nous affranchit de ce qu'il y a de plus vicieux dans la jeunesse! Écoutez donc, ô bons jeunes gens! un ancien discours d'Archytas de Tarente, un des premiers et des plus illustres personnages de son temps; ce discours me fut rapporté dans ma jeunesse, lorsque j'étais à Tarente avec Q. Maximus. « Il n'y a pas dans la nature, disait-il, de poison plus funeste que la volupté; c'est aux plaisirs des sens que l'homme se porte avec le plus d'impétuosité et de frénésie. De là les projets sa-

effrenate ad potiundum incitarentur. Hinc patriæ proditiones, hinc rerum publicarum eversiones, hinc cum hostibus clandestina colloquia nasci; nullum denique scelus, nullum malum facinus esse, ad quod suscipiendum non libido voluptatis impelleret; stupra vero, et adulteria, et omne tale flagitium, nullis aliis illecebris excitari, nisi voluptatis. Quumque homini sive natura, sive quis deus nihil mente præstabilius dedisset; huic divino muneri ac dono nihil esse tam inimicum, quam voluptatem. Nec enim libidine dominante temperantiæ locum esse; neque omnino in voluptatis regno virtutem posse consistere. Quod quo magis intelligi posset, fingere animo jubebat, tanta incitatum aliquem voluptate corporis, quanta percipi posset maxima: nemini censebat fore dubium, quin tamdiu, dum ita gauderet, nihil agitare mente, nihil ratione, nihil cogitatione consequi posset. Quocirca nihil esse tam detestabile, tamque pestiferum, quam voluptatem; si quidem ea, quum major esset atque [1] longior, omne animi lumen exstingueret. Hæc cum C. Pontio Samnite, patre ejus, a quo, Caudino prælio, Sp. Postumius, T. Veturius, consules, superati sunt, locutum Archytam, Nearchus Tarentinus, hospes noster, qui in amicitia populi romani permanserat, se a majoribus natu accepisse dicebat, quum quidem ei sermoni interfuisset Plato Atheniensis; quem Tarentum venisse, L. Camillo, Appio Claudio consulibus, reperio. Quorsum hæc? ut intelligatis, si voluptatem aspernari ratione et sa-

[1] *Al.*, longinquior.

criléges contre la patrie, le renversement des états, les intelligences clandestines avec les ennemis; point de forfait, point de grand crime auquel ne pousse cette funeste passion. Ce n'est qu'à ses amorces qu'on doit les incestes, les adultères, et tous les désordres de ce genre; et la raison, cette faculté divine, ce don par excellence que l'homme a reçu de la nature ou d'un Dieu, n'a pas d'ennemi plus dangereux que la volupté. Plus de modération, plus de frein, quand la passion domine; et l'on peut même dire que dans l'empire de la volupté il n'y a de place pour aucune vertu.» Archytas voulait que, pour se rendre cette vérité plus sensible, on se représentât un homme dans l'accès du plaisir le plus vif que le corps puisse goûter; il pensait qu'alors il ne serait douteux pour personne que, tant que cet homme serait dans une telle ivresse, l'action de sa pensée, de son esprit, de sa raison, ne fût totalement suspendue; qu'ainsi rien n'était plus détestable, plus pernicieux que la volupté, qui, lorsqu'elle était excessive, et qu'elle avait quelque durée, ne pouvait manquer d'éteindre toute lumière de l'esprit. Voilà quel fut le discours d'Archytas, conversant avec le Samnite C. Pontius, père de celui qui triompha des consuls Sp. Postumius et T. Véturius, à la journée des Fourches Caudines. Il nous fut rapporté par notre hôte Néarque de Tarente *, toujours fidèle au peuple romain, et qui tenait ces paroles de quelques vieillards. Néarque ajoutait que l'Athénien Platon y fut présent; et je trouve en effet que celui-ci vint à Tarente sous le consulat de L. Camillus et d'Appius Claudius [17]. Mais pourquoi tous les détails où je viens d'entrer? Pour vous faire sentir que si la raison et la sagesse ne

* *Voy.* Plutarque, au commencement de la *Vie de Caton.*

pientia non possemus, magnam habendam senectuti gratiam, quæ efficeret, ut id non liberet, quod non oporteret. Impedit enim consilium voluptas, rationi inimica; ac mentis (ut ita dicam) præstringit oculos, nec habet ullum cum virtute commercium. Invitus quidem feci, ut fortissimi viri T. Flaminini fratrem L. Flamininum e senatu ejicerem, [1] septem annis post, quam consul fuisset : sed notandam putavi libidinem. Ille enim quum esset consul, in Gallia exoratus in convivio a scorto est, ut securi feriret aliquem eorum, qui in vinculis essent damnati rei capitalis. Hic Tito, fratre suo, censore (qui proximus ante me fuerat), elapsus est; mihi vero et Flacco neutiquam probari potuit tam flagitiosa et tam perdita libido, quæ cum probro privato conjungeret imperii dedecus.

XIII. Sæpe audivi a majoribus natu, qui se porro pueros a senibus audisse dicebant, mirari solitum C. Fabricium, quod, quum apud regem Pyrrhum legatus esset, audisset a Thessalo Cinea, esse quemdam Athenis, qui se sapientem profiteretur; eumque dicere, omnia, quæ faceremus, ad voluptatem esse referenda : quod ex eo audientes, M'. Curium et Tib. Coruncanium optare solitos, ut id Samnitibus, ipsique Pyrrho persuaderetur; quo facilius vinci possent, quum se voluptatibus dedidissent. Vixerat M'. Curius cum P. Decio, qui quinquennio ante eum consulem se pro republica quarto consulatu devoverat. Norat

[1] *Al.*, octo, *quod Wetzel. probat.*

peuvent toujours nous garantir des piéges de la volupté, nous avons de grandes actions de grâces à rendre à la vieillesse, qui nous ôte le goût de plaisirs si funestes. En effet, la volupté, ennemie de la raison, corrompt le jugement, offusque les yeux de l'esprit, et ne peut s'allier avec la vertu. C'est bien, en vérité, malgré moi que j'exclus du sénat, sept ans après son consulat, L. Flamininus, frère de l'illustre T. Flamininus; mais je crus devoir faire un exemple contre l'ivresse des passions. Lorsqu'il était proconsul dans la Gaule, une courtisane, au milieu d'un repas, obtint de lui, par ses prières, qu'il fit devant elle frapper de la hache un criminel condamné à mort. Son délit resta d'abord impuni, parce que Titus, son frère, à qui je succédai immédiatement, était alors censeur; mais Flaccus et moi nous ne pûmes passer sous silence une faiblesse si honteuse et si dépravée, dont l'ignominie semblait rejaillir jusque sur les faisceaux consulaires.

XIII. J'ai souvent ouï dire à des vieillards, qui dans leur enfance l'avaient appris de ceux de leur temps, que Fabricius avait coutume de raconter, et toujours avec étonnement, que lorsqu'il était ambassadeur auprès de Pyrrhus, le Thessalien Cinéas disait qu'il y avait à Athènes un homme faisant profession de sagesse, qui prétendait que la volupté devait être le but de toutes nos actions; ils ajoutaient que M'. Curius et Tib. Coruncanius, entendant ce récit, faisaient des vœux pour que les Samnites et Pyrrhus lui-même fussent imbus d'une pareille doctrine, persuadés que plus ils seraient livrés aux plaisirs, plus il serait facile de les vaincre. Ce même Curius avait vécu avec P. Décius, qui s'était dévoué [18] pour la république dans son quatrième consulat, cinq ans avant celui de Curius.

eumdem Fabricius, norat Coruncanius: qui quum ex sua vita, tum ex ejus, quem dico, P. Decii facto, judicabant, esse profecto aliquid natura pulchrum atque præclarum, quod sua sponte peteretur, quodque, spreta et contemta voluptate, optimus quisque sequeretur.

Quorsum igitur tam multa de voluptate? quia non modo vituperatio nulla, sed etiam summa laus senectutis est, quod ea voluptates nullas magnopere desiderat. Caret epulis, exstructisque mensis, et frequentibus poculis? caret ergo etiam vinolentia, et cruditate, et insomnis. Sed si aliquid dandum est voluptati, quoniam ejus blanditiis non facile obsistimus (divine enim Plato escam malorum, voluptatem appellat, [1] quod ea videlicet homines capiantur, ut hamo pisces), quanquam immoderatis epulis careat senectus, modicis tamen conviviis delectari potest. C. [2] Duellium, M. F., qui Pœnos classe primus devicerat, redeuntem a cœna senem sæpe videbam puer; delectabatur crebro funali, et tibicine, quæ sibi nullo exemplo privatus sumserat: tantum licentiæ dabat gloria. Sed quid ego alios? ad me ipsum jam revertar. Primum habui semper sodales: sodalitates autem me quæstore constitutæ sunt, sacris Idæis Magnæ Matris acceptis. Epulabar igitur cum sodalibus omnino modice, sed erat quidam fervor ætatis: qua progrediente, omnia [3] fiunt in

[1] *Verba*, quod — pisces, *insititia videntur. Plato quidem simpliciter in Timæo*, ἡδονὴν μέγιστον κακῶν δέλεαρ. — [2] *Al.*, Duillium. *Sed vid. Orat.*, *c.* 45. — [3] *Al.*, fient.

Fabricius et Coruncanius l'avaient aussi connu, et ils jugeaient tous, soit d'après l'expérience de leur vie entière, soit d'après ce noble dévoûment, qu'il existait quelque chose de beau, de sublime par sa nature, qu'on aimait pour soi-même, et à quoi toute belle âme rendait hommage, en méprisant la volupté.

J'ai voulu prouver, en m'étendant sur ce point, que loin de faire aucun reproche à la vieillesse, on doit la louer, au contraire, de ne désirer passionnément aucune espèce de plaisir. Elle est privée des grands repas; elle ne peut ni manger beaucoup, ni boire fréquemment : eh bien! plus d'ivresse, d'indigestions, d'insomnies. Toutefois s'il faut donner quelque chose au plaisir, dont les attraits sont si puissants, et que le divin Platon nomme l'appât du mal [parce que les hommes s'y laissent prendre comme les poissons à l'hameçon], quoique les grands festins ne soient pas faits pour la vieillesse, elle peut néanmoins se plaire à de modestes repas. Je me souviens d'avoir vu souvent, dans mon enfance, revenir de souper le vieux C. Duellius, fils de M., qui gagna la première bataille navale contre les Carthaginois. Il prenait plaisir à se faire reconduire à la clarté des flambeaux et au son des flûtes, quoiqu'il n'y eût pas d'exemple de pareille chose pour un particulier, tant sa gloire lui donnait de privilége! Mais pourquoi parler des autres? j'en reviendrai encore à moi. D'abord j'ai toujours eu des compagnons de table : ces compagnies furent établies pendant que j'étais questeur, lorsqu'on introduisit à Rome le culte de la mère des dieux. Je me régalais donc avec mes compagnons; notre table était sobre, mais nous avions cette ardeur du jeune âge. Tout se tempère à mesure qu'on vieillit. Ce qui m'attirait le

dies mitiora. Neque enim ipsorum conviviorum delectationem voluptatibus corporis magis, quam cœtu amicorum, et sermonibus metiebar. Bene enim majores nostri accubitionem epularem amicorum, quia vitæ conjunctionem haberet, convivium nominarunt, melius, quam Græci; qui hoc idem tum compotationem, tum concœnationem vocant : ut, quod in eo genere minimum est, id maxime probare videantur.

XIV. Ego vero propter sermonis delectationem [1] tempestivis quoque conviviis delector, nec cum æqualibus solum (qui pauci admodum restant), sed cum vestra etiam ætate, atque vobiscum; habeoque senectuti magnam gratiam, quæ mihi sermonis aviditatem auxit, potionis et cibi sustulit. Quod si quem etiam ista delectant (ne omnino bellum indixisse videar voluptati, cujus est etiam fortasse quidam naturalis [2] modus), non intelligo, ne in istis quidem voluptatibus ipsis carere sensu senectutem. Me vero et magisteria delectant, a majoribus instituta; et is sermo, qui more majorum a summo adhibetur in poculis; et pocula, sicut in Symposio Xenophontis, minuta atque rorantia; et refrigeratio æstate, et vicissim aut sol, aut ignis hibernus. Quæ quidem in Sabinis etiam persequi soleo, conviviumque vicinorum quotidie compleo; quod ad multam noctem, quam maxime possumus, vario sermone producimus.

[1] *Recte sic mss. omnes. Nulla sunt* intempestiva convivia *in veterum libris, nisi vitio scribarum. Græv.* — [2] *Vett. edd.*, motus. *Forte rectius.*

plus dans ces festins, n'était pas le plaisir de manger et de boire; c'était celui de me trouver avec mes amis et de converser avec eux. Nos ancêtres ont eu raison d'appeler une réunion d'amis à table, d'un mot [19] qui exprime l'action de vivre ensemble, parce que la table est en effet un des liens de la société; les Grecs expriment moins heureusement la même chose par des mots [20] qui ne rappellent que le boire et le manger, comme s'ils ne considéraient dans les festins que ce qui en fait la moindre partie.

XIV. Quant à moi, j'aime ces banquets prolongés pour le plaisir de la conversation; et ce n'est pas seulement avec les hommes de mon âge, qui restent en bien petit nombre, mais c'est aussi avec ceux du vôtre, et surtout avec vous; et j'ai grande obligation à la vieillesse, qui n'a fait que me rendre plus avide de conversation, et plus sobre sur le reste. Si pourtant on trouve quelque charme aux jouissances mêmes de la table, pour ne pas paraître avoir déclaré une guerre impitoyable à tous les plaisirs, dont le goût n'est que trop naturel peut-être, je dirai que je ne comprends pas pourquoi les vieillards ne seraient pas propres à goûter celui-ci. J'aime beaucoup, j'en conviens, et les royautés de table établies par nos ancêtres, et le discours prononcé, le verre en main, par le roi du festin, à la manière de nos pères. J'aime aussi, comme Socrate dans le *Banquet* de Xénophon, à boire dans ces petits verres qui ne font qu'arroser le gosier, devant le feu ou au soleil en hiver, et au frais en été. C'est ainsi que j'ai coutume de vivre à ma campagne de Sabine : je suis tous les jours en festin avec mes voisins, et tout en discourant sur divers sujets, nous prolongeons ces assemblées aussi avant dans la nuit que nous pouvons. [21]

At non est voluptatum tanta quasi titillatio in senibus. Credo; sed ne desideratio quidem. Nihil autem molestum, quod non desideres. Bene Sophocles, quum ex eo quidam jam [1] affecto ætate quæreret, utereturne rebus venereis : « Dii meliora ! inquit; libenter vero istinc, tanquam a domino agresti ac furioso profugi. » Cupidis enim rerum talium odiosum et molestum est fortasse carere : satiatis vero et expletis jucundius est carere, quam frui. Quanquam non caret is, qui non desiderat. Ergo hoc non desiderare, dico esse jucundius, quam frui. Quod si istis ipsis voluptatibus bona ætas fruitur libentius; primum [2] parvulis fruitur rebus, ut diximus : deinde iis, quibus senectus, si non abunde potitur, non omnino caret. Ut Turpione Ambivio magis delectatur, qui in prima cavea spectat; delectatur tamen etiam qui in ultima : sic adolescentia voluptates prope intuens magis fortasse lætatur; sed delectatur etiam senectus procul eas spectans, tantum, quantum sat est. At illa quanti sunt, animum, tanquam emeritis stipendiis libidinis, ambitionis, contentionis, inimicitiarum, cupiditatum omnium, secum esse, secumque (ut dicitur) vivere ? Si vero habet aliquod tanquam pabulum studii atque doctrinæ, nihil est otiosa senectute jucundius. Mori pæne videbamus in studio dimetiundi cœli atque terræ C. Gallum, familiarem patris tui, Scipio. Quoties illum lux noctu aliquid describere

[1] *Sic mss. plerique. Olim edebatur* confecto. *Minus apte. Paullo post in aliquot mss. repertum*, Dic meliora. — [2] *Lambin.*, pravis.

Les plaisirs, dira-t-on, sont moins piquants dans la vieillesse. Je le crois; mais aussi nous n'avons pas les mêmes désirs. Or, on ne regrette point ce qu'on ne désire plus *. Voici une belle réponse de Sophocle à quelqu'un qui lui demandait s'il jouissait encore des plaisirs de l'amour : « Que les dieux m'en préservent! répondit-il; je m'y suis soustrait de bon cœur, comme au joug d'un maître sauvage et furieux. » Pour ceux qui sont avides de ces choses-là, il peut être fâcheux et pénible d'en être privé; mais quand la satiété est venue, la privation est préférable à la jouissance, si l'on peut appeler privation l'absence d'une chose qu'on ne désire point. Je dirai donc qu'en cela, ne point désirer vaut mieux que jouir. Que si, dans le bel âge, on se livre plus volontiers à ces plaisirs, je dirai encore, comme je l'ai déjà fait, que ces plaisirs sont bien peu de chose, et que la vieillesse, pour en jouir moins, n'en est pas entièrement privée. Lorsque l'acteur Ambivius Turpio [22] se fait entendre, ceux qui se trouvent placés aux premiers rangs ont sans doute le plus de plaisir; mais ceux-là en ont aussi qui sont aux derniers. De même l'adolescence, qui se trouve plus à portée des plaisirs, en jouit peut-être mieux; mais les vieillards, qui en sont plus éloignés, en jouissent encore suffisamment. Eh! de quel prix n'est-il pas, après avoir, en quelque sorte, fait son temps au service de l'amour, de l'ambition, de l'intrigue, des rivalités, et enfin de toutes les passions, d'être à soi, et, comme on le dit, de vivre avec soi-même? Si, de plus, on a quelque objet d'étude qui serve d'aliment à l'esprit, qu'y a-t-il de plus agréable que l'oisive vieillesse? C. Gallus, l'ami

* « Les privations ne sont point sensibles quand le désir est éteint. Tous les goûts passent, même le goût de la vie. » Mme de Lambert.

ingressum, quoties nox oppressit, quum mane cœpisset? Quam delectabat eum, defectiones solis et lunæ multo nobis ante prædicere? Quid in levioribus studiis, sed tamen acutis? quam gaudebat bello suo Punico Nævius! quam Truculento Plautus! quam Pseudolo! Vidi etiam senem Livium: qui quum [1] sex annos ante, quam ego natus sum, fabulam docuisset, Centone Tuditanoque consulibus, usque ad adolescentiam meam processit ætate. Quid de P. Licinii Crassi, et pontificii, et civilis juris studio loquar? aut de hujus P. Scipionis, qui his paucis diebus pontifex maximus factus est? Atqui eos omnes, quos commemoravi, his studiis flagrantes senes vidimus. M. vero Cethegum, quem recte « Suadæ medullam » dixit Ennius, quanto studio exerceri in dicendo videbamus, etiam senem? Quæ sunt igitur epularum, aut ludorum, aut scortorum voluptates cum his voluptatibus comparandæ? Atque hæc quidem studia doctrinæ. Quæ quidem prudentibus et bene institutis pariter cum ætate crescunt: ut honestum illud Solonis sit, quod ait versiculo quodam, ut ante dixi, senescere se, multa in dies addiscentem; quà voluptate animi nulla certe potest esse major.

XV. Venio nunc ad voluptates agricolarum, quibus ego incredibiliter delector: quæ nec ulla impediuntur senectute, et mihi ad sapientis vitam proxime videntur accedere. Habent enim rationem cum terra, quæ nunquam recusat impe-

[1] *Al.*, septem.

de votre père, Scipion, ne l'avons-nous pas vu mourir, pour ainsi dire, en travaillant à mesurer le ciel et la terre? Combien de fois le jour ne le surprit-il pas attaché sur l'ouvrage entrepris le soir, et la nuit sur des calculs commencés le matin? Qu'il avait de plaisir à nous prédire long-temps d'avance les éclipses de soleil et de lune! Que dirai-je des études moins profondes, mais qui demandent pourtant du génie? combien Névius ne se complaisait-il pas dans sa *Guerre Punique!* Plaute, dans son *Truculentus* et son *Pseudolus!* J'ai vu Livius, qui, après avoir donné, déjà avancé en âge, une pièce de théâtre, sous le consulat de Centon et de Tuditanus, six ans avant ma naissance, vécut encore jusqu'au temps de ma jeunesse. Vous parlerai-je des études de P. Licinius Crassus dans le droit civil et dans le droit pontifical? ou bien de celles de P. Scipion, celui qui vient d'être fait grand-pontife? Tous ces hommes, nous les avons vus, dans leur vieillesse, se livrer encore avec ardeur à leurs anciens travaux. M. Céthégus, qu'Ennius a si bien appelé l'*âme de la Persuasion* [23], ne le voyais-je pas, même sur ses vieux jours, s'exercer dans l'art de bien parler? Les festins, les jeux et les courtisanes offrent-ils des plaisirs comparables à de tels plaisirs? Voilà les jouissances de l'étude. Dans les bons esprits, ce goût croît avec les années. Aussi est-ce une belle parole de Solon, que celle que nous avons déjà citée: Qu'il vieillissait en apprenant toujours. Est-il quelque volupté qui égale ces plaisirs de l'esprit?

XV. J'en viens maintenant aux plaisirs de l'agriculture, qui ont pour moi un charme incroyable. Ceux-là ne sont pas interdits à la vieillesse, et ils me paraissent les plus analogues aux mœurs du sage. Ils ont pour objet la terre, qui, toujours docile à la main qui la gouverne, ne rend jamais qu'avec usure ce qu'elle a

rium, nec unquam sine usura reddit, quod accepit; sed alias minore, plerumque majore cum fœnore. Quanquam me quidem non fructus modo, sed etiam ipsius terræ vis ac natura delectat: quæ quum gremio mollito ac subacto semen sparsum excepit; primum id [1] occæcatum cohibet; ex quo occatio, quæ hoc efficit, nominata est: deinde tepefactum vapore et compressu suo [2] diffundit, et elicit herbescentem ex eo viriditatem; quæ nixa fibris stirpium, sensim adolescit, culmoque erecta geniculato, vaginis jam quasi pubescens includitur; e quibus quum emerserit, fundit frugem spici, ordine structam, et contra avium minorum morsus munitur vallo aristarum. Quid ego vitium satus, ortus, incrementa commemorem? Satiari delectatione non possum; ut meæ senectutis requietem oblectamentumque noscatis. Omitto enim vim ipsam omnium, quæ generantur e terra; quæ ex fici tantulo grano, aut ex acino vinaceo, aut ex ceterarum frugum ac stirpium minutissimis seminibus tantos truncos ramosque procreat: malleoli, plantæ, sarmenta, viviradices, propagines, nonne ea efficiunt, ut quemvis cum admiratione delectent? Vitis quidem, quæ natura caduca est, et nisi fulta sit, ad terram fertur, eadem, ut se erigat, claviculis suis, quasi manibus, quidquid est nacta, complectitur: quam serpentem multiplici lapsu et erratico, ferro amputans coercet ars agricolarum, ne silvescat sarmentis, et in omnes partes nimia fundatur. Itaque ineunte vere in iis, quæ relicta sunt,

[1] *Al.*, occatum. — [2] *Rectius forte*, diffindit.

reçu, mais quelquefois avec moins, souvent avec plus de profit. Cependant, ce ne sont pas seulement les fruits qui me charment, c'est aussi la nature et la vertu de la terre. Dès qu'elle a été bien cultivée, et qu'elle a reçu dans son sein entr'ouvert la semence dispersée par la main du laboureur, et recouverte par la herse *, elle la ramollit bientôt par son contact et sa chaleur, la fait enfler et fendre : il sort alors une pointe verdoyante, qui grandit peu à peu en se fortifiant dans sa racine ; la plante s'élève ensuite en chalumeau noueux, reste quelque temps enveloppée comme pour achever mystérieusement sa formation ; et, s'échappant enfin de cette enveloppe, elle présente un épi de la structure la plus symétrique, muni d'un rempart de pointes piquantes contre les insultes des petits oiseaux. Que vous dirai-je de la plantation, de la naissance, de l'accroissement de la vigne? Je ne puis me rassasier de ce spectacle, et je vous fais connaître ici les délassements, les délices de ma vieillesse. Je ne m'arrêterai pas à la force productive de la terre, qui, d'un aussi petit grain que celui de la figue ou du raisin, ou d'autres petites semences d'arbres et de racines, forme des troncs si gros, et des branches si étendues. Mais les marcottes, les plants, les sarments, les racines vivaces, les provins, n'ont-ils pas de quoi faire notre amusement à la fois et notre admiration? Et la vigne qui, faible de sa nature, rampe si elle n'a pas d'appui, voyez-vous comme, avec ses vrilles, qui semblent autant de mains, elle embrasse tout ce qui semble se présenter à elle! Pour l'empêcher de s'épuiser en jets superflus, l'agriculteur promène habilement le fer sur ses sarments multipliés et vagabonds. Il re-

* On ne peut traduire ce prétendu rapport étymologique, *occæcatum, ex quo occatio.*

exsistit tanquam ad articulos sarmentorum ea, quæ gemma dicitur: a qua oriens uva sese ostendit; quæ et succo terræ, et calore solis augescens primo est peracerba gustatu, deinde maturata dulcescit; vestitaque pampinis, nec modico tepore caret, et nimios solis [1] defendit ardores. Qua quid potest esse quum fructu lætius, tum adspectu pulchrius? cujus quidem non utilitas me solum, ut ante dixi, sed etiam cultura, et ipsa natura delectat: adminiculorum ordines, capitum jugatio, religatio et propagatio vitium, sarmentorumque ea, quam dixi, aliorum amputatio, aliorum immissio. Quid ego irrigationes? quid fossiones agri, repastinationesque proferam, quibus fit multo terra fœcundior? Quid de utilitate loquar stercorandi? dixi in eo libro, quem de rebus rusticis scripsi: de qua doctus Hesiodus ne verbum quidem fecit, quum de cultura agri scriberet. At Homerus, qui multis, ut mihi videtur, ante sæculis fuit, Laertem lenientem desiderium, quod capiebat e filio, colentem agrum, et eum stercorantem facit. Nec vero segetibus solum, et pratis, et vineis, et arbustis res rusticæ lætæ sunt, sed etiam hortis et pomariis; tum pecudum pastu, apium examinibus, florum omnium varietate. Nec consitiones modo delectant, sed etiam insitiones; quibus nihil invenit agricultura solertius.

XVI. Possum persequi multa oblectamenta rerum rusticarum; sed ea ipsa, quæ dixi, fuisse sentio longiora. Ignoscetis autem: nam et studio

[1] *Gaza conj.* defugit. *Frustra.*

cueille le fruit de ses soins : au retour du printemps, sur les ceps qu'il a épargnés, il voit, comme aux articulations des sarments, poindre le bourgeon où se montre bientôt la grappe. Celle-ci, fécondée par le suc de la terre et les rayons du soleil, grandit, est d'abord âpre au goût, s'adoucit ensuite en mûrissant, et, à la faveur du pampre qui la couvre, jouit d'une douce chaleur, sans être exposée à la trop vive ardeur du soleil. Quoi de plus riant, de plus beau que la vigne avec son pampre et ses raisins? Et ce n'est pas seulement l'utile qui me plaît, comme je l'ai déjà dit, c'est aussi la nature même de la vigne, et les charmants détails de la culture, tels que les longues files d'échalas, les liens qui assujettissent le sarment, les provins, l'amputation des ceps inutiles, et la conservation des autres. Que dirai-je encore de l'art de faire des irrigations, des différents labours qu'on donne aux terres pour les rendre plus fertiles? Parlerai-je de l'utilité des engrais? Je l'ai fait dans mon ouvrage sur l'agriculture. Hésiode n'en dit pas un mot dans son poëme sur la culture des champs. Mais Homère, qui vivait, je crois, plusieurs siècles avant lui, nous représente Laërte fumant et cultivant lui-même ses domaines, pour adoucir les regrets de l'absence de son fils. Au reste, les moissons, les prairies, les vignobles et les arbres ne sont pas les seuls ornements de la campagne : il faut y joindre les jardins, les vergers, les bestiaux, les pâturages, les essaims d'abeilles, les différentes espèces de fleurs. Outre le plaisir des plantations, j'ai encore celui des greffes; l'agriculture n'a rien trouvé de plus ingénieux.

XVI. Je pourrais m'étendre davantage sur les amusements de la campagne, mais je sens que je n'ai déjà été que trop long. Vous me le pardonnerez, je me suis

rerum rusticarum provectus sum, et senectus est natura loquacior : ne ab omnibus eam vitiis videar vindicare. Ergo in hac vita M'. Curius, quum de Samnitibus, de Sabinis, de Pyrrho triumphasset, consumsit extremum tempus ætatis : cujus quidem villam ego contemplans (abest enim non longe a me), admirari satis non possum vel hominis ipsius continentiam, vel temporum disciplinam. Curio ad focum sedenti, magnum auri pondus Samnites quum attulissent, repudiati ab eo sunt. Non enim aurum habere, præclarum sibi videri dixit; sed iis, qui haberent aurum, imperare. Poteratne tantus animus non jucundum efficere senectutem?

Sed venio ad agricolas, ne a me ipso recedam. In agris erant tum senatores, [1] et iidem senes : siquidem aranti L. Quintio Cincinnato nuntiatum est, eum dictatorem esse factum; cujus dictatoris jussu magister equitum C. Servilius Ahala Sp. Mælium, regnum appetentem, occupatum interemit. A villa in senatum arcessebantur et Curius, et ceteri senes : ex quo, qui eos arcessebant, viatores nominati sunt. Num igitur eorum senectus miserabilis fuit, qui se agri cultione oblectabant? Mea quidem sententia, haud scio, an [2] ulla beatior esse possit : neque solum officio, quod hominum generi universo cultura agrorum est salutaris, sed et delectatione, quam dixi, et saturitate, copiaque omnium rerum, quæ ad victum hominum, ad cultum etiam deorum pertinent : ut, quoniam hæc quidam desiderant, in gratiam jam

[1] Id est, senes. — [2] *Ernest.*, nulla.

laissé entraîner par mon goût naturel; et puis la vieillesse est parleuse; j'en conviens, pour ne pas avoir l'air de ne reconnaître en elle aucun défaut. C'est aux champs que M'. Curius passa ses derniers jours, après avoir triomphé des Samnites, des Sabins, et de Pyrrhus. Lorsque je considère sa maison de campagne, qui n'est pas éloignée de la mienne, je ne puis assez admirer et son désintéressement et les mœurs de son siècle. C'est là qu'assis au coin de son feu, Curius rejeta l'offre d'une grosse somme d'or que lui avaient apportée les Samnites, en leur disant : « La gloire n'est pas d'avoir de l'or, mais de commander à ceux qui en ont. » Avec une âme si élevée, sa vieillesse pouvait-elle n'être pas heureuse?

Mais je reviens aux agriculteurs, pour ne pas trop m'éloigner de moi-même. Alors les sénateurs, c'est-à-dire les vieillards, vivaient à la campagne. L. Quintius Cincinnatus fut trouvé la charrue à la main, quand on vint lui annoncer qu'il était nommé à la dictature; et c'est par l'ordre de ce dictateur que C. Servilius Ahala, général de la cavalerie, surprit et tua Sp. Mélius, qui aspirait à la royauté. C'est de la campagne qu'étaient mandés au sénat et Curius et les autres vieillards; et de là vient le nom de *voyageurs*, qu'on donnait à ceux qui allaient les y chercher. Eh bien! la vieillesse de ces hommes qui se plaisaient à cultiver les champs, vous paraît-elle misérable? Pour moi, je doute qu'il puisse y avoir une vie plus heureuse, non seulement parce qu'on y remplit un devoir, en cultivant un art salutaire à tout le genre humain, mais parce qu'on y trouve ce charme dont j'ai parlé, et l'abondance de toutes les choses nécessaires au culte des dieux et à la nourriture des hommes : il n'en fau-

cum voluptate redeamus. Semper enim boni assiduique domini referta cella vinaria, olearia, etiam penaria est, villaque tota locuples est; abundat porco, hædo, agno, gallina, lacte, caseo, melle. Jam hortum ipsi agricolæ succidiam alteram appellant: tum conditiora facit hæc supervacanei etiam operis aucupium atque venatio. Quid de pratorum viriditate, aut arborum ordinibus, aut vinearum olivetorumque specie dicam? Brevi præcidam. Agro bene culto nil potest esse, nec usu uberius, nec specie ornatius: ad quem fruendum non modo non retardat, verum etiam invitat atque allectat senectus. Ubi enim potest illa ætas, aut calescere vel apricatione melius, vel igni, aut vicissim umbris aquisve refrigerari salubrius? Sibi igitur habeant arma, sibi equos, sibi hastas, sibi clavam, sibi pilam, sibi [1] natationes, et cursus; nobis senibus ex lusionibus multis talos relinquant, et tesseras: id ipsum utrum lubebit; quoniam sine his beata esse senectus potest.

XVII. Multas ad res perutiles Xenophontis libri sunt. Quos legite, quæso, studiose, ut facitis. Quam copiose ab eo agricultura laudatur in eo libro, qui est de tuenda re fâmiliari, qui OEconomicus inscribitur? Atque ut intelligatis, nihil ei tam regale videri, quam studium agri colendi, Socrates in eo libro loquitur cum Critobulo, Cyrum minorem, regem Persarum, præstantem ingenio atque imperii gloria, quum Lysander

[1] Nationes. *Ed. Venet.* 1498, venationes.

drait pas davantage, puisque cette opinion a des partisans, pour me faire rentrer en grâce avec la volupté. En effet, un bon habitant de la campagne a toujours sa maison approvisionnée des meilleurs vins, d'huile, même de gibier; et tout abonde chez lui, le porc, le chevreau, l'agneau, les poules, le lait, le fromage, le miel. Le jardin est encore ce que l'agriculteur appelle *un second saloir;* et dans les moments perdus, la chasse vient ajouter à toutes ces jouissances. Que dirai-je de la verdure des prairies, des rangées d'arbres, de la beauté des vignes et des oliviers? Je dirai tout en peu de mots. Rien de plus agréable et de plus utile qu'une campagne bien cultivée; et loin que la vieillesse nous empêche d'en jouir, elle nous y appelle au contraire et nous y convie. Où donc les vieillards pourraient-ils trouver un feu plus vif, un soleil plus ardent pour se réchauffer, ou des ombrages et des eaux plus salubres pour se rafraîchir? Que les jeunes gens gardent pour eux les armes, les chevaux, les javelots, la massue, la paume, la nage, et les courses; et qu'à nous, vieillards, ils laissent seulement, de tant de jeux, les dés et les osselets; encore comme il leur plaira, car nous n'en avons pas besoin pour être heureux.

XVII. Les livres de Xénophon renferment beaucoup de choses de la plus grande utilité. Continuez, je vous y exhorte, à les lire avec application. Comme il s'étend sur les louanges de l'agriculture, dans son livre de l'économie domestique, intitulé *l'Économique!* Pour faire sentir que nulle occupation ne lui semble plus royale que la culture des champs, il fait, dans ce livre, raconter par Socrate à Critobule, que Cyrus le jeune, roi des Perses, également grand par son génie et la gloire de son empire, ayant reçu dans sa cour à Sardes le Lacédémonien Lysandre, homme

Lacedæmonius, vir summæ virtutis, venisset ad eum Sardis, eique dona a sociis attulisset, et ceteris in rebus [1] comem erga Lysandrum atque humanum fuisse, et ei quemdam conseptum agrum, diligenter consitum ostendisse. Quum autem admiraretur Lysander et proceritates arborum, et directos in quincuncem ordines, et humum subactam atque puram, et suavitatem odorum, qui afflarentur e floribus : tum dixisse, mirari se non modo diligentiam, sed etiam solertiam ejus, a quo essent illa dimensa atque descripta; et ei Cyrum respondisse : Atqui ego omnia ista sum dimensus; mei sunt ordines, mea descriptio; multæ etiam istarum arborum mea manu sunt satæ. Tum Lysandrum intuentem ejus purpuram, et nitorem corporis, ornatumque Persicum multo auro, multisque gemmis, dixisse : Recte vero te, Cyre, beatum ferunt, quoniam virtuti tuæ fortuna conjuncta est.

Hac igitur fortuna frui licet senibus; nec ætas impedit, quo minus et ceterarum rerum, et in primis agri colendi studia teneamus usque ad ultimum tempus senectutis. M. quidem Valerium Corvum accepimus ad centesimum annum perduxisse, quum esset acta jam ætate in agris, eosque coleret; cujus inter primum et sextum consulatum sex et quadraginta anni interfuerunt. Itaque quantum spatium ætatis majores nostri ad senectutis initium esse voluerunt, tantus illi cursus honorum fuit. Atque ejus extrema ætas hoc

[1] *Nic. Heinsius ad Ovid. Trist.*, IV, 4, *e suo codice attulit* communem : *recepit quoque Græviu e mss.*

d'un mérite éminent, qui lui apportait des présents de la part de ses alliés, le traita avec beaucoup de politesse et de bonté, et lui fit voir un parc planté avec soin; que Lysandre, enchanté de la beauté des arbres, de leur disposition en quinconce, de la propreté des allées bien battues et bien unies, et des odeurs suaves que les fleurs exhalaient, lui dit que, dans tout cela, il n'admirait pas seulement l'exécution qui en était parfaite, mais encore l'intelligence de celui qui en avait conçu le plan; et que Cyrus lui répondit : *C'est moi qui l'ai conçu : la disposition, l'alignement, sont mon ouvrage; et plusieurs de ces arbres ont été plantés de ma propre main;* qu'à ces mots Lysandre, fixant les yeux sur la magnificence asiatique, la pourpre, l'or, les pierreries qui rehaussaient la beauté de ce prince, s'écria : Ah! c'est à juste titre, Cyrus, qu'on vous dit heureux, puisqu'en vous la fortune se joint à la vertu![24]

Sans doute la vieillesse peut jouir d'une telle fortune, et l'âge n'empêche pas que nous ne conservions, jusqu'au dernier moment, le goût de toutes ces choses, surtout celui de l'agriculture. Nous apprenons que M. Valérius Corvus * vécut jusqu'à cent ans; que, dans ses dernières années, il habitait et cultivait les champs. Il y eut quarante-six ans d'intervalle entre son premier et son sixième consulat : il vécut donc pour les honneurs autant d'années qu'il en faut avoir pour être à l'âge où nos pères ont fixé le commence-

* On lit dans quelques manuscrits, ou *Corvinum*, ou *Canum*, ou *Cavum*. Nous suivons la leçon des *Fastes Capitolins*, découverts en 1547. M. Valérius Corvus fut consul en 405, 407, 410, 418, 453, 454.

beatior, quam media, quod auctoritatis plus habebat, laboris vero minus. Apex autem senectutis est auctoritas. Quanta fuit in L. Cæcilio Metello? quanta in Attilio Calatino? in quem illud elogium [1] unicum: PLURIMÆ CONSENTIUNT GENTES, POPULI, PRIMARIUM FUISSE VIRUM. Notum est [2] totum carmen, incisum in sepulcro. Jure igitur gravis, cujus de laudibus omnium esset fama consentiens. Quem virum P. Crassum, nuper pontificem maximum? quem postea M. Lepidum eodem sacerdotio præditum, vidimus? Quid de Paullo, aut Africano loquar? aut, ut jam ante, de Maximo? quorum non in sententia solum, sed etiam in nutu residebat auctoritas. Habet senectus, honorata præsertim, tantam auctoritatem, ut ea pluris sit, quam omnes adolescentiæ voluptates.

XVIII. Sed in omni oratione, mementote, eam me laudare senectutem, quæ fundamentis adolescentiæ constituta sit. Ex quo id efficitur (quod ego magno quondam cum assensu omnium dixi): Miseram esse senectutem, quæ se oratione defenderet. Non cani, non rugæ repente auctoritatem arripere possunt; sed honeste acta superior ætas fructus capit auctoritatis extremos. Hæc enim ipsa sunt honorabilia, quæ videntur levia atque communia: salutari, appeti, decedi, assurgi, deduci, reduci, consuli; quæ et apud nos, et in aliis civi-

[1] *Lamb. malit* UNO ORE PLURIMÆ, *ut de Finibus*, II, 35, *tom.* XXVII, *pag.* 210. *Nobis vero nunc post* POPULI *interpungendum videtur. Nemo adverterat.* — [2] *Male Ernest. delevit* totum.

ment de la vieillesse; et il fut plus heureux encore à la fin qu'au milieu de sa vie, puisqu'il avait plus d'autorité et moins de travail. L'autorité est la couronne de la vieillesse. Quelle ne fut pas l'autorité de L. Cécilius Métellus! quelle ne fut pas celle d'Attilius Calatinus, qui obtint l'honneur de cette inscription*: LES NATIONS, LES PEUPLES, S'ACCORDENT A DIRE QU'IL FUT UN GRAND HOMME. Vous connaissez l'inscription entière, gravée sur son tombeau. Celui-là est, à juste titre, un grand personnage, dont l'éloge est répété par tous les peuples. Quels hommes que les grands-pontifes que nous avons vus! D'abord un P. Crassus, ensuite un M. Lépidus. Est-il besoin de nommer Paul-Émile, ou l'Africain, ou Maximus dont j'ai déjà parlé? L'autorité de ces hommes n'était pas seulement dans leur avis, mais jusque dans leurs moindres signes. La vieillesse, surtout lorsqu'elle a passé par les honneurs, jouit d'une si grande autorité, que tous les plaisirs de la jeunesse ne sont rien en comparaison.

XVIII. Mais souvenez-vous, une fois pour toutes, que je n'entends faire ici l'éloge que de cette vieillesse qui a ses fondements dans le premier âge. C'est dans le même sens que j'ai dit autrefois, avec l'approbation de tous ceux qui m'entendaient, que cette vieillesse-là était bien misérable, qui était réduite à se défendre par des paroles. Les rides, les cheveux blancs ne peuvent tout à coup donner l'autorité; elle est le dernier fruit qu'on recueille des vertus de toute sa vie. Ce sont pour nous autant de marques d'honneur, quoique frivoles et communes en apparence, que de nous saluer, de venir au-devant de nous, de se retirer, de se lever de-

* Elle se retrouve à peu près sur le tombeau de L. Corn. Scipion, consul en 494. *Voy.* Piranesi, *Monum. degli Scipioni*; Rome, 1785.

tatibus, ut quæque optime morata, ita diligentissime observantur. Lysandrum Lacedæmonium, cujus modo mentionem feci, dicere aiunt solitum, Lacedæmone esse honestissimum domicilium senectutis. Nusquam enim tantum tribuitur ætati, nusquam est senectus honoratior. Quin etiam memoriæ proditum est, quum Athenis, ludis, quidam in theatrum grandis natu venisset, in magno consessu locum ei a suis civibus nusquam datum; quum autem ad Lacedæmonios accessisset, qui legati quum essent, in loco certo consederant, consurrexisse omnes, et senem illum sessum recepisse. Quibus quum a cuncto consessu plausus esset multiplex datus, dixisse ex iis quemdam, Athenienses scire, quæ recta essent, sed facere nolle. Multa in nostro collegio præclara; sed hoc, de quo agimus, in primis, quod, ut quisque ætate [1] antecedit, ita sententiæ principatum tenet; neque solum honore antecedentibus, sed iis etiam, qui cum imperio sunt, majores natu augures anteponuntur. Quæ sunt igitur voluptates corporis cum auctoritatis præmiis comparandæ? quibus qui splendide usi sunt, ii mihi videntur fabulam ætatis peregisse, nec, tanquam inexercitati histriones, in extremo actu corruisse.

At sunt morosi, et anxii, et iracundi, et difficiles senes; si quærimus, etiam avari. Sed hæc morum vitia sunt, non senectutis. Ac morositas tamen, et ea vitia, quæ dixi, habent aliquid excusationis, non illius quidem justæ, sed quæ probari posse videatur. Contemni se putant, despici,

[1] Antecellit.

vant nous, de nous accompagner, de nous reconduire, de nous consulter; et tous ces procédés s'observent chez nous et chez les autres peuples avec d'autant plus de soin qu'il y a plus de mœurs. On rapporte que le Lacédémonien Lysandre dont je viens de parler, avait coutume de dire que Lacédémone était l'asile le plus honorable de la vieillesse. Nulle part, en effet, on n'a autant d'égards pour l'âge; nulle part, la vieillesse n'est aussi honorée. On dit qu'à Athènes, un jour de spectacle, un vieillard ne put trouver de place au théâtre parmi ses concitoyens; qu'alors il s'approcha de l'endroit où siégeaient les ambassadeurs de Lacédémone, et que tous se levèrent pour faire place au vieillard. Comme toute l'assemblée applaudit: « Les Athéniens, dit un des ambassadeurs, savent ce qu'il faut faire, mais ils n'en font rien. » Notre collége, entre plusieurs usages admirables, en a qui sont d'accord avec ces principes. Le plus avancé en âge y opine le premier; et ce n'est pas seulement sur ceux qui sont plus élevés en dignité que les augures plus âgés ont la préséance, ils l'ont même sur ceux qui sont revêtus du pouvoir. Quels sont donc les plaisirs des sens qu'on puisse comparer à ces prérogatives? Ceux qui en ont joui avec éclat me semblent avoir bien fini le drame de la vie, et n'avoir pas échoué au dernier acte, comme font les acteurs novices.

Mais, dira-t-on, les vieillards sont moroses, inquiets, irascibles, difficiles; enfin, pour ne rien oublier, ils sont avares. Ces défauts viennent des mœurs et non de la vieillesse; et encore la morosité, comme ces autres défauts dont je parle, a-t-elle une espèce d'excuse qui n'est pas légitime à la vérité, mais qui semble plausible. Ils croient qu'on les méprise, qu'on

illudi. Præterea in fragili corpore odiosa omnis offensio est. Quæ tamen omnia dulciora sunt et moribus bonis, et artibus; idque tum in vita, tum in scena intelligi potest ex iis fratribus, qui in Adelphis sunt. Quanta in altero duritas, in altero comitas! Sic se res habet: ut enim non omne vinum, sic non omnis ætas vetustate coacescit. Severitatem in senectute probo, sed eam (sicut alia) modicam; acerbitatem nullo modo. Avaritia vero senilis quid sibi velit, non intelligo. Potest enim quidquam esse absurdius, quam, quo minus viæ restat, eo plus viatici quærere?

XIX. Quarta restat causa, quæ maxime angere, atque sollicitam habere nostram ætatem videtur, appropinquatio mortis: quæ certe a senectute non potest longe abesse. O miserum senem, qui, mortem contemnendam esse, in tam longa ætate non viderit! quæ aut plane negligenda est, si omnino exstinguit animum; aut etiam optanda, si aliquo eum deducit, ubi sit futurus æternus. Atqui tertium certe nihil inveniri potest. Quid igitur timeam, si aut non miser post mortem, aut beatus etiam futurus sum? quanquam quis est tam stultus, quamvis sit adolescens, cui sit exploratum, se ad vesperum esse victurum? Quin etiam ætas illa multo plures, quam nostra, mortis casus habet: facilius in morbos incidunt adolescentes; gravius ægrotant; tristius curantur. Itaque pauci veniunt ad senectutem: quod ni ita accideret, melius et prudentius viveretur. Mens enim, et ratio, et consilium in senibus est: qui si nulli

les dédaigne, qu'on les tourne en ridicule [25]; ajoutez que pour un corps débile, la moindre offense est douloureuse. Tout cela cependant s'adoucit par les bonnes moeurs et par la culture de l'esprit; et dans la vie, comme au théâtre, on retrouve souvent les *Adelphes* *. Quelle dureté dans l'un! dans l'autre quelle douceur! Ainsi va le monde. Il en est des hommes comme des différents vins, qui ne s'aigrissent pas tous en vieillissant. J'approuve la sévérité dans la vieillesse, pourvu qu'elle soit modérée, comme tout doit l'être; mais l'âpreté est toujours condamnable. Quant à l'avarice du vieillard, je ne la comprends pas. Quelle folie d'augmenter ses provisions de voyage à mesure que le terme du voyage est plus prochain!

XIX. Reste maintenant la quatrième cause qui semble inquiéter et tourmenter notre âge, la proximité de la mort: et en effet, elle ne peut en être fort éloignée. Oh! malheureux le vieillard qui, dans une longue vie, n'a pas appris à mépriser la mort! Elle doit être toutefois, ou bien indifférente, si elle anéantit notre âme, ou bien désirable, si elle la fait passer dans un lieu où elle sera éternelle. Or, certainement on ne pourrait trouver une troisième supposition. Que craindrai-je donc, si je dois, après ma mort, ou n'être pas misérable, ou bien être heureux? Quel est l'homme, quelque jeune qu'il soit, assez insensé pour assurer qu'il vivra jusqu'au soir? Que dis-je? les causes de mort sont plus nombreuses dans le jeune âge que dans le nôtre. Les maladies sont plus fréquentes, plus aiguës, plus difficiles à traiter. C'est ce qui fait que peu d'hommes vieillissent. S'il y avait plus de vieillards, on vivrait mieux et plus sagement. Le bon sens,

* Comédie de Térence.

fuissent, nullæ omnino civitates essent. Sed redeo ad mortem impendentem. Quod illud est crimen senectutis, quum illud videatis cum adolescentia esse commune? Sensi ego quum in optimo filio meo, tum in exspectatis ad amplissimam dignitatem fratribus tuis, Scipio, omni ætati mortem esse communem.

At sperat adolescens, diu se victurum; quod sperare idem senex non potest. Insipienter sperat. Quid enim stultius, quam incerta pro certis habere, falsa pro veris? Senex, ne quod speret quidem, habet. At est eo meliore conditione, quam adolescens; quum id, quod ille sperat, hic jam consecutus est. Ille vult diu vivere; hic diu vixit. Quanquam, o dii boni! quid est in hominis vita diu? Da enim supremum tempus; exspectemus Tartessiorum regis ætatem: fuit enim (ut scriptum video) Arganthonius quidam Gadibus, qui octoginta regnavit annos, centum et viginti vixit; sed mihi ne diuturnum quidem quidquam videtur, in quo est aliquid extremum. Quum enim id advenit, tunc illud, quod præteriit, effluxit; tantum remanet, quod virtute, et recte factis consecutus sis. Horæ quidem cedunt, et dies, et menses, et anni; nec præteritum tempus unquam revertitur, nec, quid sequatur, sciri potest. Quod cuique temporis ad vivendum datur, eo debet esse contentus. Neque enim histrioni, ut placeat, peragenda est fabula, modo, in quocumque fuerit actu, probetur; neque sapienti usque ad « Plaudite » vivendum. Breve enim tempus ætatis

la raison, la prudence, appartiennent à la vieillesse : sans les vieillards, il n'y aurait jamais eu de cités. J'en reviens à la mort qui nous menace. Pourquoi en faire le crime de la vieillesse, si elle menace également les jeunes gens? Ah, Scipion! je n'ai que trop éprouvé, et dans la perte de mon excellent fils, et dans celle de vos frères destinés aux premières dignités, que la mort est commune à tous les âges.

Mais le jeune homme peut espérer de vivre long-temps, ce qui n'est pas permis au vieillard. C'est une espérance folle. Quelle illusion moins raisonnable que de compter sur l'incertain, et de prendre le faux pour le vrai? Mais le vieillard n'a pas même de raisons d'espérer. Eh bien! sa condition en est meilleure que celle du jeune homme, puisqu'il a déjà ce que celui-ci espère. L'un veut vivre long-temps, l'autre a long-temps vécu. Cependant, ô bons dieux! qu'est-ce que c'est que long-temps dans la vie de l'homme? Prenons la plus longue, celle du roi des Tartessiens (car j'ai lu quelque part qu'il exista à Gadès un certain Arganthonius, qui régna quatre-vingts ans, et en vécut cent vingt); pour moi, je ne vois pas une grande durée là où je vois une fin. Lorsqu'elle est venue cette fin, tout le passé est perdu pour jamais; il ne reste que le fruit des vertus et des bonnes actions. Les heures disparaissent, ainsi que les jours, et les mois, et les années; le temps passé ne revient plus, et l'on ne peut connaître l'avenir. Chacun doit être satisfait du temps qu'il lui est donné de vivre. Il n'est pas nécessaire qu'un acteur joue toute la pièce pour être applaudi; qu'il joue bien son rôle, et c'est assez : de même le sage n'a pas besoin d'arriver jusqu'à la fin du dernier acte de la vie; et, quelque courte qu'elle soit, elle est encore assez longue pour bien vivre. Que si

satis est longum ad bene honesteque vivendum. Sin processeris longius, non magis dolendum est, quam agricolæ dolent, præterita verni temporis suavitate, æstatem, autumnumque venisse. Ver enim tanquam adolescentiam significat, ostenditque fructus futuros : reliqua tempora demetendis fructibus et percipiendis accommodata sunt. Fructus autem senectutis est (ut sæpe dixi) ante partorum bonorum memoria et copia. Omnia vero, quæ secundum naturam fiunt, sunt habenda in bonis. Quid est autem tam secundum naturam, quam senibus emori? quod idem contingit adolescentibus, adversante et repugnante natura. Itaque adolescentes mori sic mihi videntur, ut quum aquæ multitudine vis flammæ opprimitur; senes autem, sicut sua sponte, nulla adhibita vi, consumtus ignis exstinguitur. Et quasi poma ex arboribus, si cruda sunt, vi avelluntur; si matura et cocta, decidunt : sic vitam adolescentibus vis aufert, senibus maturitas; quæ mihi quidem tam jucunda est, ut, quo propius ad mortem accedam, quasi terram videre videar, aliquandoque in portum ex longa navigatione esse venturus.

XX. Omnium ætatum certus est terminus ; senectutis autem nullus [certus est terminus] ; recteque in ea vivitur, quoad munus officii exsequi et tueri possis, et tamen mortem contemnere. Ex quo fit, ut animosior etiam senectus sit, quam adolescentia, et fortior. Hoc illud est, quod Pisistrato tyranno a Solone responsum est, quum illi quærenti, qua tandem spe fretus sibi tam au-

vous vivez plus long-temps, vous ne devez pas plus en être fâché que l'agriculteur ne l'est, après avoir joui des douceurs du printemps, d'arriver à l'été et à l'automne. Le printemps est comme la jeunesse; il nous donne l'espérance des fruits, dont la récolte est destinée à d'autres saisons. Les fruits de la vieillesse sont, comme je l'ai dit plusieurs fois, le souvenir et la jouissance de tout le bien qu'on a éprouvé dans la vie; et nous devons mettre au rang des biens tout ce qui arrive selon la nature. Or, qu'y a-t-il de plus conforme à ses lois, que de mourir quand on est vieux? Il semble, au contraire, quand les jeunes gens meurent, que la nature est en contradiction avec elle-même. Aussi je compare leur mort à l'extinction de la flamme qu'on n'étouffe qu'à force d'eau, tandis que le vieillard, ainsi qu'un feu épuisé, s'éteint de lui-même et sans effort. Les fruits ne s'arrachent de l'arbre qu'avec peine lorsqu'ils sont verts, et tombent d'eux-mêmes quand ils sont mûrs; ainsi la mort est comme l'effet de la violence dans les jeunes gens, et celui de la maturité dans les vieillards. Cette pensée m'est si agréable, que plus j'approche de la mort, plus tôt il me semble, pour ainsi dire, que je découvrirai la terre, et toucherai au port où je dois enfin arriver après une longue navigation.

XX. Chaque âge a son terme marqué; il n'y a que la vieillesse qui n'en ait point de fixe. Un vieillard jouit pleinement de la vie aussi long-temps qu'il peut remplir exactement tous ses devoirs; il jouit de la vie en méprisant la mort. C'est par là que la vieillesse est plus forte et plus courageuse que la jeunesse. Je citerai pour preuve la réponse de Solon au tyran Pisistrate: celui-ci lui ayant demandé sur quel espoir il se fondait dans son audacieuse résistance, Sur ma vieillesse, lui

daciter obsisteret, respondisse dicitur, Senectute. Sed vivendi finis est optimus, quum integra mente, ceterisque sensibus, opus ipsa suum eadem, quæ coagmentavit, natura dissolvit. Ut navem, ut ædificium idem destruit facillime, qui construxit: sic hominem eadem optime, quæ conglutinavit, natura dissolvit. Jam omnis conglutinatio recens, ægre; inveterata, facile divellitur. Ita fit, ut illud breve vitæ reliquum nec avide appetendum senibus, nec sine causa deserendum sit. Vetatque Pythagoras, injussu imperatoris, id est, Dei, de præsidio et statione vitæ decedere. Solonis quidem sapientis elogium est, quo se negat velle suam mortem dolore amicorum et lamentis vacare: vult, credo, se esse carum suis. Sed haud scio, an melius Ennius:

Nemo me lacrymis decoret, neque funera fletu
Faxit. . . . . . .

Non censet lugendam esse mortem, quam immortalitas consequatur. Jam sensus moriendi aliquis esse potest, isque ad exiguum tempus, præsertim seni; post mortem quidem sensus aut optandus, aut nullus est. Sed hoc meditatum ab adolescentia debet esse, mortem ut negligamus; sine qua meditatione, tranquillo esse animo nemo potest. Moriendum enim certe est; et id incertum, an eo ipso die. Mortem igitur omnibus horis impendentem timens, qui poterit animo consistere? de qua non ita longa disputatione opus esse videtur, quum recorder, non solum L. Brutum, qui in liberanda patria est interfectus; non duo Decios,

répondit Solon ?[26]. C'est finir la vie de la meilleure manière, que de mourir avec l'entier usage de son esprit et de ses sens, et quand la nature qui nous forma dissout elle-même son ouvrage. Ainsi que celui qui a construit un vaisseau, un édifice, le détruit avec plus de facilité; ainsi la nature dissout plus doucement le corps humain qu'elle cimenta elle-même. Le vieux ciment, d'ailleurs, se sépare facilement, et le nouveau coûte bien plus de peine à détruire. Il suit de tout cela, que le vieillard ne doit pas trop tenir à ce reste de vie, mais qu'il ne doit pas non plus y renoncer sans motif. Pythagore défend d'abandonner le poste de la vie sans l'ordre du général, c'est-à-dire de Dieu. On cite une épitaphe de Solon [27], où ce sage déclare qu'il veut que ses amis honorent son trépas de gémissements et de larmes : il voulait, je pense, vivre dans le cœur des siens; mais je ne sais si Ennius ne dit pas avec plus de raison :

> Je ne veux à ma mort ni tristesse ni larmes;
> Pourquoi ?

C'est qu'il ne croit pas qu'il faille pleurer une mort que doit suivre l'immortalité. De plus, le sentiment de la mort, s'il est vrai qu'on se sente mourir, est de bien peu de durée, surtout pour un vieillard; et après la mort, ou le sentiment est désirable, ou il n'existe point. Dès l'adolescence, nos méditations doivent se porter sur le mépris de la mort. Sans cela, il est impossible d'avoir l'esprit tranquille. Il est certain que nous devons mourir, et incertain si ce ne sera pas ce jour même. Or, craindre ce qui peut arriver à toute heure, est-ce vivre? Une longue discussion à ce sujet me paraît superflue, lorsque je me rappelle non seulement L. Brutus *, qui sacrifia sa vie pour la liberté

* Celui qui chassa Tarquin.

qui ad voluntariam mortem cursum equorum incitaverunt; non M. Attilium, qui ad supplicium est profectus, ut fidem hosti datam conservaret; non duo Scipiones, qui iter Pœnis vel corporibus suis obstruere voluerunt; non avum tuum L. Paullum, qui morte luit collegæ in Cannensi ignominia temeritatem; non M. Marcellum, cujus interitum ne crudelissimus quidem hostis honore sepulturæ carere passus est: sed legiones nostras (quod scripsi in Originibus) in eum sæpe locum profectas alacri animo et erecto, unde se nunquam redituras arbitrarentur. Quod igitur adolescentes, et ii quidem non solum indocti, sed etiam rustici contemnunt, id docti senes extimescent? Omnino (ut mihi quidem videtur) studiorum omnium satietas vitæ facit satietatem. Sunt pueritiæ certa studia: num igitur ea desiderant adolescentes? Sunt et ineuntis adolescentiæ: num ea jam constans requirit ætas, quæ media dicitur? Sunt etiam hujus ætatis: ne ea quidem quæruntur à senectute. Sunt extrema quædam studia senectutis: ergo, ut superiorum ætatum studia occidunt, sic occidunt etiam senectutis. Quod quum evenit, satietas vitæ tempus maturum mortis affert.

XXI. Equidem non video, cur, quid ipse sentiam de morte, non audeam vobis dicere: quod eo melius mihi cernere videor, quo ab ea propius absum. Ego vestros patres, P. Scipio, tuque, C. Læli, viros clarissimos, mihique amicissimos, vivere arbitror; et eam quidem vitam, quæ est sola vita nominanda. Nam, dum sumus in his inclusi compagibus corporis, munere quodam

de son pays; les deux Décius, qui coururent de toute la vitesse de leurs chevaux à une mort volontaire; Régulus, qui alla souffrir tous les supplices pour tenir la parole donnée à l'ennemi; les deux Scipions [28], qui voulurent fermer de leur corps le chemin de Rome aux Carthaginois; non seulement L. Paullus, votre aïeul, qui paya de sa mort la témérité de son collègue à l'ignominieuse journée de Cannes; M. Marcellus, à qui son plus cruel ennemi même [29] ne voulut pas refuser les honneurs de la sépulture; mais des légions entières de soldats romains, qui, comme je l'ai consigné dans mes *Origines*, partirent tant de fois d'un cœur déterminé et content pour le poste d'où elles savaient qu'elles ne reviendraient pas. Ce qu'ont méprisé des jeunes gens ignorants, grossiers, des vieillards éclairés le redouteraient-ils? Je suis frappé surtout de cette vérité morale, que la satiété de tous les goûts et de tous les désirs fait la satiété de la vie. L'enfance a ses goûts particuliers : peuvent-ils être ceux des jeunes gens? La première jeunesse a les siens : sont-ils les mêmes que les goûts de l'âge viril? Ceux-ci ne sauraient convenir à la vieillesse, qui a les siens propres. Les goûts de ce dernier âge se perdent à leur tour comme ceux des âges précédents; et quand ce moment arrive, la satiété de la vie amène la nécessité de la mort.

XXI. Je ne vois pas pourquoi j'hésiterais à vous dire ce que je pense de la mort : comme j'en suis plus près que vous, il me semble que je vois mieux quelle doit être sur ce point notre opinion. Je crois, P. Scipion, que votre père, et le vôtre, C. Lélius, ces hommes illustres, mes plus intimes amis, sont pleins de vie, et de cette vie qui seule en mérite le nom; car tant que nous sommes retenus dans ces entraves

necessitatis, et gravi opere perfungimur: est enim animus cœlestis ex altissimo domicilio depressus, et quasi demersus in terram, locum divinæ naturæ, æternitatique contrarium. Sed credo, deos immortales sparsisse animos in corpora humana, ut essent, qui terras tuerentur, quique cœlestium ordinem contemplantes, imitarentur eum vitæ modo atque constantia. Nec me solum ratio ac disputatio impulit, ut ita crederem; sed nobilitas etiam summorum philosophorum, et auctoritas. Audiebam Pythagoram, Pythagoreosque, incolas pæne nostros, qui essent Italici philosophi quondam nominati, nunquam dubitasse, quin ex universa mente divina delibatos animos haberemus. Demonstrabantur mihi præterea, quæ Socrates supremo vitæ die de immortalitate animorum disseruisset, is, qui esset omnium sapientissimus oraculo Apollinis judicatus. Quid multa? sic mihi persuasi, sic sentio, quum tanta celeritas animorum sit, tanta memoria præteritorum, futurorumque prudentia, [1]tot artes, tantæ scientiæ, tot inventa, non posse eam naturam, quæ res eas contineat, esse mortalem; quumque semper agitetur animus, nec principium motus habeat, quia se ipse moveat, ne finem quidem habiturum esse motus, quia nunquam se ipse sit relicturus. Et, quum simplex animi natura esset, neque haberet in se quidquam admixtum dispar sui atque dissimile, non posse eum dividi; quod si non possit, non posse interire; magnoque esse argumento,

[1] *Al. uno tenore legunt,* tot artes tantæ scientiæ, *ut nusquam ap. Cic. reperiatur* scientiæ *plurali numero.*

du corps, nous ne faisons que remplir un devoir que la nécessité nous impose, une tâche dure et pénible. Notre âme, d'origine céleste, a été précipitée des hautes demeures, et comme plongée dans la fange de la terre, lieu d'exil pour une nature divine et éternelle. Mais je crois que les dieux immortels ont distribué les âmes dans les corps humains pour donner à la terre des protecteurs qui, contemplant l'ordre des choses célestes, fussent capables de les imiter par la constante régularité de leur vie. Cette croyance n'est pas seulement le fruit de ma raison et de mes méditations; elle est fondée aussi sur la noble autorité des plus grands philosophes. J'apprends que Pythagore et ses disciples, qui étaient presque nos compatriotes, et qu'on appelait autrefois les philosophes italiques, n'ont jamais douté que notre âme ne fût une émanation de l'âme universelle, qui est Dieu. Je puis encore lire et admirer le discours que fit sur l'immortalité de l'âme, la veille de sa mort, ce Socrate que l'oracle d'Apollon déclara le plus sage des hommes. Que vous dirai-je de plus? je suis persuadé, je sens qu'une âme aussi active, une mémoire aussi étonnante, cette prévoyance de l'avenir, tant d'arts et de sciences, tant d'inventions et de découvertes, ne peuvent appartenir à une âme qui serait mortelle. Notre âme est dans un mouvement continuel; ce mouvement, qui est inhérent à sa nature, n'a pas eu de commencement; il n'aura pas non plus de fin, parce qu'il ne peut s'abandonner lui-même. D'autre part, l'âme étant simple de sa nature et sans aucun mélange de substances hétérogènes, elle ne peut être divisée, et ce qui ne peut être divisé ne peut périr. Ajoutez que les hommes viennent au monde avec certaines notions qui paraissent innées : ce qui

homines scire pleraque ante, quam nati sint, quod jam pueri, quum artes difficiles discant, ita celeriter res innumerabiles arripiant, ut eas non tum primum accipere videantur, sed reminisci et recordari. [1] Hæc Platonis fere.

XXII. Apud Xenophontem autem moriens Cyrus major hæc dicit : « Nolite arbitrari, o mihi carissimi filii, me, quum a vobis discessero, nusquam, aut nullum fore. Nec enim, dum eram vobiscum, animum meum videbatis; sed eum esse in hoc corpore, ex iis rebus, quas gerebam, intelligebatis. Eumdem igitur esse creditote, etiam si nullum videbitis. Nec vero clarorum virorum post mortem honores permanerent, si nihil eorum ipsorum animi efficerent, quo diutius memoriam sui [2] teneremus. Mihi quidem nunquam persuaderi potuit, animos, dum in corporibus essent mortalibus, vivere; quum exissent ex iis, emori : nec vero, tum animum esse insipientem, quum ex insipienti corpore evasisset; sed quum omni admixtione corporis liberatus, purus et integer esse cœpisset, tum esse sapientem. Atque etiam, quum hominis natura morte dissolvitur, ceterarum rerum perspicuum est quo quæque discedant : abeunt enim illuc omnia, unde orta sunt; animus autem solus, nec quum adest, nec quum discedit, apparet. Jam vero videtis, nihil esse morti tam simile, quam somnum. Atqui dormientium animi maxime declarant divinitatem suam. Multa enim, quum remissi et liberi sunt, futura prospiciunt.

[1] *Ernest. post Lambinum,* Hæc Plato noster. — [2] *Al.*, tuerentur.

en est une grande preuve, c'est que les enfants, en apprenant des arts difficiles, saisissent un nombre infini de choses avec une telle promptitude, qu'ils semblent plutôt se les rappeler que les apprendre pour la première fois. Tel est, à peu près, le système de Platon.

XXII. Dans Xénophon, l'ancien Cyrus dit en mourant : « Gardez-vous bien de croire, ô mes chers fils! que lorsque je vous aurai quittés, je ne serai nulle part, ou que je n'existerai plus. Tant que j'ai été avec vous, vous n'avez pas vu mon âme; mais vous compreniez, par mes actions, qu'elle animait ce corps périssable. Croyez donc toujours que cette même âme existe, tout invisible qu'elle sera pour vous. Certes les hommages qu'on rend aux grands hommes ne leur survivraient pas long-temps, si la conviction où nous sommes que leur âme subsiste encore ne nous faisait honorer leur souvenir [30]. Pour moi, je n'ai jamais pu croire que les âmes, qui vivent tant qu'elles sont dans des corps mortels, meurent aussitôt qu'elles en sortent, ni qu'elles perdent toute intelligence en quittant des corps sans intelligence. J'ai toujours pensé, au contraire, que dégagées alors de tout mélange corporel, et recouvrant la pureté originelle de leur nature, elles s'élevaient à la sagesse suprême. De plus, lorsque la mort dissout l'homme, on voit clairement ce que deviennent les parties matérielles; car toutes choses retournent à leur source. L'âme seule, qu'elle soit unie au corps, ou qu'elle en soit séparée, reste toujours invisible. Rien certainement ne ressemble plus à la mort que le sommeil. Or, l'action des âmes pendant le sommeil nous révèle leur divinité. Plus libres alors et plus indépendantes, elles nous donnent des pressentiments de l'avenir; d'où l'on peut concevoir ce qu'elles deviendront

Ex quo intelligitur, quales futuri sint, quum se plane corporis vinculis relaxaverint. Quare, si hæc ita sunt, sic me colitote, ut deum. Sin una est interiturus animus cum corpore, vos tamen deos verentes, qui hanc omnem pulchritudinem tuentur et regunt, memoriam nostri pie inviolateque servabitis. » Cyrus quidem hæc moriens. Nos (si placet) nostra videamus.

XXIII. Nemo unquam mihi, Scipio, persuadebit, aut patrem tuum Paullum, aut duos avos, Paullum et Africanum, aut Africani patrem, aut patruum, aut multos præstantes viros, quos enumerare non est necesse, tanta esse conatos, quæ ad posteritatis memoriam pertinerent, nisi animo cernerent, posteritatem ad se pertinere. An censes (ut de me ipso aliquid more senum glorier), me tantos labores diurnos nocturnosque domi militiæque suscepturum fuisse, si iisdem finibus gloriam meam, quibus vitam, essem terminaturus? nonne melius multo fuisset, otiosam ætatem, et quietam, sine ullo labore et contentione traducere? Sed, nescio quomodo, animus erigens se, posteritatem semper ita prospiciebat, quasi, quum excessisset e vita, tum denique victurus esset. Quod quidem ni ita se haberet, ut animi immortales essent, haud optimi cujusque animus maxime ad [1] immortalitatem gloriæ niteretur. Quid, quod sapientissimus quisque æquissimo animo moritur, stultissimus iniquissimo? Nonne vobis videtur

[1] *Al.*, immortalitatis gloriam, *vel* immortalem gloriam.

quand elles seront entièrement affranchies des liens du corps. Si telle est réellement notre destinée, mes enfants, honorez-moi comme un génie immortel[31]; et si l'âme doit périr avec le corps, vous cependant, qui respectez les dieux, maîtres et conservateurs de toutes ces merveilles, vous garderez pieusement et inviolablement notre mémoire. » Ainsi parle Cyrus au lit de la mort. Voyons, à notre tour, si vous le voulez bien, ce que nous devons penser de nos concitoyens et de nous-mêmes.

XXIII. Jamais on ne me persuadera, Scipion, que Paul-Émile, votre père, vos deux aïeuls Paul et l'Africain, le père de ce dernier, son oncle, et tant d'autres grands hommes dont il n'est pas nécessaire de rappeler ici les noms, aient fait tant d'efforts et de si grandes choses pour vivre dans l'avenir, sans avoir un pressentiment que cet avenir ne serait point pour eux une chimère. Et croyez-vous (pour me flatter un peu moi-même à la manière des vieillards), croyez-vous que je me fusse livré et le jour et la nuit à de si grands travaux militaires et civils, si ma gloire eût dû avoir les mêmes bornes que ma vie? n'aurait-il pas mieux valu, loin du tumulte et des affaires, couler mes jours dans le repos et le loisir *? Mais mon âme, par je ne sais quel élan, se portait sans cesse vers la postérité, comme si elle n'eût vu dans la mort que le commencement de sa vie. S'il n'était pas vrai que les âmes fussent immortelles, verrait-on les hommes les plus vertueux aspirer sans relâche à une gloire immortelle? Pourquoi la mort du sage est-elle si tranquille, et celle de l'insensé si agitée? N'est-ce pas que le premier, dont le regard est plus pénétrant, voit au-delà de la mort une meil-

* Voy. *pro Archia*, c. 11, tom. XII, pag. 54.

animus is, qui plus cernat et longius, videre, *se* ad meliora proficisci; ille autem, cujus obtusior sit acies, non videre?

Equidem efferor studio patres vestros, quos colui et dilexi, videndi: neque vero eos solum convenire aveo, quos ipse cognovi; sed illos etiam, de quibus audivi, et legi, et ipse conscripsi. Quo quidem me proficiscentem haud sane quis facile retraxerit, neque tanquam Peliam recoxerit. [1] Quod si quis deus mihi largiatur, ut ex hac ætate [2] repueriscam, et in cunis vagiam, valde recusem; nec vero velim, quasi decurso spatio, ad carceres a calce revocari. Quid enim habet vita commodi? quid non potius laboris? Sed habeat sane: habet certe tamen, aut satietatem, aut modum. Non lubet enim mihi deplorare vitam, quod multi, et ii docti, sæpe fecerunt. Neque me vixisse pœnitet, quoniam ita vixi, ut non frustra me natum existimem; [3] et ex vita ita discedo, tanquam ex hospitio, non tanquam ex domo. Commorandi enim natura deversorium nobis, non habitandi locum dedit. O præclarum diem, quum ad illud divinum animorum concilium cœtumque proficiscar, quumque ex hac turba et colluvione discedam! Proficiscar enim non ad eos solum viros, de quibus ante dixi; sed etiam ad Catonem meum, quo nemo vir melior natus est, nemo pietate præstantior: cujus a me corpus crematum est; quod contra decuit ab illo meum. Animus vero non me deserens, sed respectans, in ea pro-

[1] *Multi codd.*, Et si. — [2] *Al.*, repuerascam. — [3] *Al. non pauci*, et ex hac vita.

leurs vie, et que le dernier, dont la vue est trouble, ne l'aperçoit pas?

Pour moi, je suis en vérité transporté du désir de voir vos pères, avec qui j'ai vécu et que j'ai chéris. Et non seulement je désire d'aller joindre ceux que j'ai connus, mais ceux aussi dont j'ai ouï rapporter, ou lu, ou écrit les belles actions. Lorsque j'irai les trouver, il serait bien difficile de me retenir, et je ne me soumettrais pas volontiers au rajeunissement de Pélias. Si quelque dieu me donnait la faculté de repasser de cet âge à l'enfance, et de crier comme autrefois dans mon berceau, je le refuserais certainement, et je ne voudrais pas être rappelé de la borne au point du départ. En effet, quels sont les plaisirs de la vie? ou plutôt quels n'en sont pas les maux? Je veux encore qu'elle ait des plaisirs; ils ont du moins leur dégoût et leur terme. Je n'aime pourtant pas à déprécier la vie, comme d'autres l'ont fait souvent, et même des gens éclairés. Je ne me repens point d'avoir vécu, parce que ma vie a été telle, que je ne crois pas être né en vain; mais j'en sortirai comme d'une hôtellerie, et non comme de mon domicile. La nature ne nous a pas mis dans ce monde pour l'habiter toujours, mais pour y loger en passant. O le beau jour que celui où je partirai pour cette assemblée céleste, pour ce divin conseil des âmes, où je m'éloignerai de cette foule et de cette fange terrestre! Je partirai pour aller me réunir, et à ces grands hommes dont je viens de parler, et surtout à mon cher Caton, le meilleur des citoyens, le plus tendre des fils. J'ai mis son corps sur le bûcher funèbre, et il eût convenu, au contraire, qu'il y plaçât le mien; mais son âme, sans m'abandonner, sans

fecto loca discessit, quo mihi ipsi cernebat esse veniendum. Quem ego meum casum fortiter ferre visus sum; non quod æquo animo ferrem : sed me ipse consolabar, existimans, non longinquum inter nos digressum et discessum fore. His mihi rebus, Scipio (id enim te cum Lælio admirari solere dixisti), levis est senectus, nec solùm non molesta, sed etiam jucunda. Quod si in hoc erro, quod animos hominum immortales esse credam, libenter erro; nec mihi hunc errorem, quo delector, dum vivo, extorqueri volo. Sin mortuus (ut quidam minuti philosophi censent) nihil sentiam, non vereor, ne hunc errorem meum mortui philosophi irrideant. Quod si non sumus immortales futuri, tamen extingui homini suo tempore optabile est. Nam habet natura, ut aliarum omnium rerum, sic vivendi modum. Senectus autem peractio ætatis est, tanquam fabulæ; cujus defatigationem fugere debemus, præsertim adjuncta satietate.

Hæc habui, de senectute quæ dicerem : ad quam utinam perveniatis ! ut ea, quæ ex me audistis, re experti probare possitis.

---

me perdre de vue, s'est retirée dans ce séjour où elle voyait bien que je viendrais aussi. Si j'ai paru supporter mon malheur avec fermeté, je n'y ai pas été moins sensible ; seulement je me consolais moi-même, en pensant que notre séparation ne serait pas longue. C'est à ces espérances que je dois ce qui fait, dites-vous, Scipion, votre admiration et celle de Lélius, une vieillesse légère pour moi, et qui m'est agréable, bien loin de m'être importune. Si je me trompe en croyant à l'immortalité de l'âme, je me trompe avec plaisir, et je ne veux pas qu'on m'arrache une erreur qui fait le charme de ma vie. Si je meurs tout entier, comme le pensent quelques petits philosophes, je ne sentirai rien, et je n'aurai pas à craindre que les philosophes morts comme moi se moquent de mon erreur. Quand même nous ne serions point immortels, il est néanmoins désirable pour l'homme de finir en son temps. Les jours qui nous sont accordés ont leur terme ainsi que tout le reste, et la vieillesse est comme le dernier acte du drame de la vie. Nous devons remercier la nature qui nous soustrait à la fatigue, et peut-être à la satiété.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur la vieillesse. Puissiez-vous y parvenir, afin que l'expérience vous confirme ce que je viens de vous en apprendre !

NOTES

SUR

LE DIALOGUE DE LA VIEILLESSE.

---

1. — I. Le poète Ennius, qui supportait si bien la pauvreté, qu'il semblait en faire son bonheur.

2. — *Ibid.* Cicéron veut parler de l'état d'oppression où César avait réduit la république, et surtout des alarmes et des inquiétudes qui suivirent la mort du dictateur.

3. — *Ibid.* Philosophe stoïcien qui avait fait un livre sur la vieillesse, où il faisait parler le vieux Tithon, personnage fabuleux.

4. — II. Le second Africain, qui renversa Carthage.

5. — *Ibid.* Appelé Caton l'ancien, ou Caton le censeur.

6. — *Ibid.* Le sage Lélius, l'ami et le compagnon de gloire de Scipion.

7. — III. Ce proverbe, si vulgaire parce qu'il est si vrai, remonte à une très haute antiquité. Homère a dit, *Odyssée*, XVII, 218 :

Ὡς αἰεὶ τὸν ὁμοῖον ἄγει θεὸς ὡς τὸν ὁμοῖον.

Et Aristénète, *Epist.*, I, 10, fait évidemment allusion à ce vers : Ὁ γὰρ παλαιὸς λόγος εὖ ἔχει, ὡς ὁμοῖον ὁμοίῳ κατὰ θεῖον ἀεὶ προσπελάζει. Ménandre rappelait l'ancien proverbe dans *la Sicyonienne ;* on le trouve encore dans Platon, *Banquet*, *Phèdre*, *Lysis ;* dans Aristote, *Morale à Nicomaque*, VIII, IX ; dans Pline le jeune qui le cite d'après Euripide, *Epist.*, IV, 27, etc. J. V. L.

8. — IV. C'était encore un siècle d'ignorance; les livres latins étaient fort rares, et l'on connaissait à peine la littérature grecque. Gallon-la-Bastide avait traduit *ut in homine romano*, comme il convient à un Romain. J. V. L.

9. — VI. C'est lui qui fit construire la voie Appienne, qui porte son nom.

10. — VII. C'était une opinion parmi le peuple, que la lecture des épitaphes faisait perdre la mémoire.

11. — *Ibid.* « Il m'est advenu plus d'une fois d'oublier où j'avois caché ma bourse, quoy qu'en die Cicero. » Montaigne, *Essais*, II, 17.

12. — *Ibid.* Lucien (*in Macrobiis*) raconte ainsi le même fait : « Sophocle, dans ses dernières années, accusé de démence par son fils Iophon, lut aux juges son *Œdipe à Colone*, et leur prouva si bien par cette pièce qu'il avait toute sa raison, que, pénétrés pour lui d'une admiration nouvelle, ils déclarèrent qu'il n'y avait de folie que du côté de l'accusateur. » Mais un fait assez ignoré, c'est que la même chose arriva à l'abbé Cotin. Quelques uns de ses parents voulurent le faire interdire : il invita ses juges à venir l'entendre prêcher; et son éloquence, quelle qu'elle fût, produisit tant d'effet sur eux, qu'ils condamnèrent les accusateurs aux dépens et à une amende. (*Mélanges historiques*, Amsterdam, 1728.) J. V. L.

13. — *Ibid.* Ce vers des *Synéphèbes* est déjà cité dans les *Tusculanes*, I, 14. On peut voir les notes, tom. XXVIII, pag. 162. Nous le traduisons toujours par le beau vers de La Fontaine. J. V. L.

14. — X. *Ego vero me minus diu senem esse mallem, quam esse senem ante, quam essem.* Montaigne, dans ses *Essais*, II, 10, a remarqué à propos de cette phrase, que Cicéron *mêle parfois bien rudement ses nombres*. Il faut observer cependant qu'il n'y a rien ici de contraire aux règles que Cicéron a données sur le rhythme oratoire; il faisait surtout attention aux longues et aux brèves, et probablement ces terminaisons semblables ne choquaient point dans la langue latine. Il serait même difficile de dire jusqu'à quel point elles pouvaient ici

être effacées par l'élision. Cicéron nous apprend qu'elle se faisait même dans la prose (*Orat.*, c. 45) : *Quod quidem latina lingua sic observat, nemo ut tam rusticus sit, qui vocales nolit conjungere.* Ces nuances tiennent donc à la manière de prononcer, et nous aurions tort de juger une phrase latine d'après les usages de nos langues modernes. J. V. L.

15. — X. Le Stade, carrière où les Grecs s'exerçaient à la course, et qui était d'environ cent vingt-cinq pas géométriques de longueur.

16. — XI. Les clients à Rome étaient des plébéiens pauvres, qui choisissaient pour patrons les membres des familles patriciennes. Ceux-ci les protégeaient, défendaient leurs intérêts, et les dirigeaient dans leurs affaires.

17. — XII. L. Furius Camillus et Appius Claudius furent consuls l'an de Rome 404 ; et l'on ne peut douter que Platon ne soit venu à Tarente bien des années avant ce consulat. On trouve dans cet ouvrage quelques autres fautes de chronologie. Platon mourut vers l'époque même où Cicéron place son séjour en Italie ; il y avait long-temps qu'il ne voyageait plus. J. V. L.

18. — XIII. Ce dévoûment consistait à se précipiter au milieu de l'armée ennemie ; il était précédé de certaines cérémonies religieuses.

19. — Ibid. *Convivium*, qui vient de *vivere cum*, vivre avec quelqu'un.

20. — Ibid. *Compotationem*, qui vient de *potare cum*, boire avec quelqu'un, et *concœnationem*, qui vient de *cœnare cum*, souper avec quelqu'un. Les deux mots grecs sont συμπόσιον et σύνδειπνον.

21. — XIV. On voit par tous ces détails que Cicéron emprunte sans doute à l'histoire et à la tradition, que le lyrique latin avait quelque raison de dire, *Carm.*, III, 21 :

Narratur et prisci Catonis
Sæpe mero caluisse virtus.

La vertu du vieux Caton,
Chez les Romains tant prônée,

Était souvent, nous dit-on,
De Falerne enluminée.

J. B. Rousseau, *Odes*, II, 2.

Voici le passage du *Banquet* de Xénophon, que Cicéron fait rappeler ici par Caton l'ancien : Ἦν δὲ ἡμῖν οἱ παῖδες μικραῖς κύλιξι πυκνὰ ἐπιψεκάζωσιν, κ. τ. λ. Συμπόσ., II, 26. Socrate, qui parle, dit qu'il se sert des expressions de Gorgias. J.V. L.

22. — XIV. La plupart des derniers traducteurs s'obstinent à dire que cet Ambivius Turpio était un *orateur célèbre fort couru de son temps*. Il leur suffisait cependant de parcourir les titres ou *didascalies* des comédies de Térence ; ils y auraient vu que les chefs de la troupe qui les joua presque toutes, s'appelaient L. Ambivius Turpio et L. Attilius de Préneste. Bien des siècles après, Symmaque (*Epist.*, X, 2) attestait encore la gloire de cet acteur : « Non idem honor in pronuntiandis fabulis P. Pollioni, qui Ambivio fuit. » J. V. L.

23. — *Ibid.* On peut voir sur cette expression d'Ennius, *Suadæ medulla*, la note 28 de M. Burnouf sur le *Brutus*, tome IV, page 452, J. V. L.

24. — XVII. Tout ce récit est traduit de l'*Économique* de Xénophon, IV, 20. L'auteur grec rapporte ainsi le mot de Lysandre : Δικαίως μοι δοκεῖς, ὦ Κῦρε, εὐδαίμων εἶναι · ἀγαθὸς γὰρ ὢν ἀνὴρ εὐδαιμονεῖς. *Voy.* quelques observations de M. Gail, dans son édition complète de Xénophon, tome VII, Part. II, sect. 2, pag. 164. J. V. L.

25. — XVIII. Aristote, *Rhét.*, II, 13, donne à cette observation un tour plus philosophique : « L'expérience d'une longue vie, la fourberie de la plupart des hommes, leurs propres erreurs, leurs disgrâces plus nombreuses que leurs succès, empêchent les vieillards de prononcer sur rien affirmativement.... Ils sont moroses, car le propre d'un tel caractère est de tout voir sous un jour défavorable ; soupçonneux, parce qu'ils sont incrédules ; incrédules, parce qu'ils ont de l'expérience.... S'ils sont compatissants, ce n'est pas qu'ils soient humains comme les jeunes gens, mais c'est qu'ils sont faibles, et se voient exposés à tout souffrir. Ce caractère porté à la pitié les

rend chagrins, ennemis du rire et de la gaîté, etc. » J. V. L.

26. — XX. Ainsi le jurisconsulte A. Cascellius, qui blâmait hautement le parti des triumvirs, répondit aux avertissements et aux conseils de ses amis : « Deux choses dont les hommes s'affligent, me rassurent; je suis vieux, et je n'ai point d'enfants. » (Val. Max., VI, 2, 12.) J. V. L.

27. — *Ibid.* L'auteur cite encore l'épitaphe de Solon et celle d'Ennius, *Tusculanes*, I, 49. Celle d'Ennius, dont il ne rappelle dans ces deux endroits que le premier vers, finissait par ces mots, *cur? volito vivu' per ora virum.* Voici le texte grec de l'épitaphe de Solon, ou du moins des vers dont Cicéron veut ici parler :

Μηδ' ἐμοὶ ἄκλαυστος θάνατος μόλοι, ἀλλὰ φίλοισι
Καλλείποιμι θανὼν ἄλγεα καὶ στοναχάς.

Je ne puis m'empêcher de relever en passant l'erreur des derniers traducteurs de cet ouvrage, qui ont cru que le mot *elogium*, titre, inscription, signifiait *éloge*. Barrett, qui se trompe si souvent, traduit : *ce sentiment fait son éloge.* Gallon-la-Bastide lui avait emprunté cette faute, et quelques autres inadvertances très propres à défigurer l'ouvrage de Cicéron. J. V. L.

28. — *Ibid.* Cnéus et Publius, l'un père de Scipion Nasica, et l'autre du premier Africain. Ils périrent en Espagne dans la seconde guerre punique.

29. — *Ibid.* Annibal, qui lui rendit les derniers honneurs, et envoya à son fils ses cendres, renfermées dans une urne d'argent, couverte d'une couronne d'or.

30. — XXII. Cicéron, ou plutôt Xénophon qu'il traduit, *Cyropæd.*, VIII, 7, veut puiser ici une nouvelle preuve de l'immortalité de l'âme, dans l'usage des honneurs funèbres et dans la religion des tombeaux. Nous traduisons d'après cette pensée, que l'auteur exprime encore dans les *Tusculanes*, I, 12, et dans le dialogue *de l'Amitié*, c. 4. En passant la phrase qui précède dans Xénophon, il a laissé ici quelque obscurité. Barrett fait dire à Cicéron, en lisant *tuerentur* : « La gloire des grands hommes ne leur survivrait pas, si leurs âmes

n'agissaient pour rendre leur mémoire durable; » et il trouve cette idée fort singulière. Il a raison; mais il est bien plus singulier qu'un traducteur s'applique à rendre son auteur ridicule. J. V. L.

31. — XXII. Il y a dans le texte, *sic me cólitote ut deum*. Xénophon dit, *καὶ τὴν ἐμὴν ψυχὴν καταιδούμενοι ποιεῖτε, ἃ ἐγὼ δέομαι*. Quelques interprètes de la Cyropédie prétendent que Cicéron a mal entendu ce passage, et que son interprétation est également contraire au texte de Xénophon, et aux principes religieux qu'il prête partout à Cyrus. Mais *deum*, dans la phrase de Cicéron, a le sens de *dæmona*, *δαίμονα*; c'est le *τὴν ψυχὴν* de Xénophon; c'est l'âme après la mort. L'expression a d'autant plus de justesse, que c'est ici le discours d'un père à ses enfants. On ne doit pas ignorer que dans la doctrine et le langage des disciples de Socrate, un père est le *dieu* de la famille; Platon emploie sans cesse les mots *ξυγγενεῖς καὶ ὁμόγνιοι θεοί*, et on n'y a jamais vu d'impiété. Sur ce passage du cinquième Livre des *Lois*, *ξυγγένειαν δὲ καὶ ὁμογνίων θεῶν κοινωνίαν ἅπασαν, κ. τ. λ.*, et sur beaucoup d'autres semblables, le Lexique de Timée donne cette glose, Ὁμόγνιοι θεοὶ, ὅσοι ξυγγενεῖς κοινῶς ὀργιάζουσιν. Ailleurs, Livre IX des *Lois*, Platon compare les pères et mères à des dieux visibles. Ces expressions sont familières à tous ceux qui connaissent son système religieux. Dans un sens plus étendu, *θεὸς* et *deus* signifient chez quelques platoniciens, *l'âme*, qu'ils regardaient comme une émanation, comme une partie de Dieu même. Le Songe de Scipion (*de Rep.*, VI, 4) est écrit d'après cette croyance, et l'on y voit, surtout au chap. 7, les mêmes pensées que dans le dernier chapitre *de la Vieillesse* : « Quæsivi tamen, viveretne ipse, et Paullus pater.... Imo vero, inquit, ii vivunt, qui ex corporum vinculis, tanquam e carcere, evolaverunt; vestra vero quæ dicitur vita, mors est. » On retrouve dans l'ouvrage entier les mêmes inspirations. Or, au chap. 17, le premier Scipion adresse ces propres paroles au fils de Paul-Émile : « *Deum* te igitur scito esse; siquidem deus est, qui viget, etc., » et ce mot est expliqué ensuite

par *animus sempiternus*. Mais il se rapporte surtout, comme nous l'avons dit, à l'âme dégagée de l'enveloppe corporelle. On trouve dans Gruter, Spon, Reinésius, une foule d'inscriptions sépulcrales où celui qui n'est plus est appelé *deus*. La littérature latine nous offre un autre exemple non moins remarquable de cette location platonique, prise dans la même acception. Cornélie, écrivant à C. Gracchus (Fragm. XII de Cornélius Népos), s'exprime ainsi : « Ubi mortua ero, parentabis mihi, et invocabis *deum* parentem. » On n'a guère mieux compris cette phrase que celle du Traité *de la Vieillesse*. Les idées que nous attachons aux mots, d'après ce qu'ils signifient aujourd'hui, ont fait commettre bien des erreurs dans l'explication des anciens. J. V. L.

LÉLIUS,

OU

DE L'AMITIÉ;

TRADUCTION DE GALLON-LA-BASTIDE,

REVUE PAR L'ÉDITEUR.

INTRODUCTION.

Ce dialogue fut composé peu de temps après celui de la *Vieillesse*, que l'auteur cite même dans le préambule, où il établit une espèce de parallèle entre les deux ouvrages. Ici, le principal interlocuteur est C. Lélius, l'ami du second Africain; il cède à l'empressement de ses gendres C. Fannius et Q. Mucius Scévola, qui veulent l'entendre parler sur l'amitié. La scène se passe quelques jours après la mort de Scipion, l'an de Rome 624, sous le consulat de C. Sempronius Tuditanus et de M'. Aquillius.

Le sujet, dit Middleton d'après Cicéron lui-même, n'était pas supposé. Scévola l'augure, qui vécut fort long-temps, et qui prenait plaisir, comme tous les vieillards, à raconter les histoires de sa jeunesse, répétait souvent toutes les circonstances de ce dialogue aux jeunes Romains qui venaient profiter des leçons du savant jurisconsulte; Cicéron, dont les premières années avaient été confiées à la surveillance et à la direction de Scévola, put retrouver dans sa mémoire les détails de quelque entretien semblable; et cet ouvrage, qui ne laisserait pas d'être un des plus précieux restes de l'antiquité, quand il passerait pour fabuleux, doit

nous faire d'autant plus d'impression qu'il semble nous représenter authentiquement les pensées et le langage des plus grands et des plus vertueux personnages de Rome.

Lélius définit d'abord l'amitié; il examine ensuite par quels motifs on cherche à se faire des amis, quelle est l'origine de l'amitié, entre quelles personnes elle peut s'établir, quels en sont les lois et les devoirs, et par quels moyens on doit la conserver.

Il serait difficile de donner en peu de mots une analyse exacte et complète de ce dialogue; car le plan n'en est pas aussi régulier que celui du dialogue sur la *Vieillesse*. Il a cependant le même intérêt pour nous, et Cicéron l'estimait, puisque, dans le Traité *des Devoirs*, II, 9, il renvoie à cet ouvrage pour ce qu'il aurait à dire de l'amitié. Il paraît que ce grand Traité de morale, commencé avant ces deux dialogues, ne fut achevé que lorsqu'ils furent publiés.

Des critiques allemands prétendent que le livre sur l'*Amitié* est entièrement politique, et qu'il ne s'agit pas ici de l'amitié dans un sens moral, mais des liaisons de parti. Cette opinion est ancienne; car le baron de Grimm, qui avait étudié sous Ernesti, la soutient en ces termes dans sa *Correspondance littéraire*, en parlant de la nouvelle traduction de Langlade; mai 1764: « Il est honteux et incroyable à quel point l'étude des anciens est négligée. Il

peut être permis aux femmes et aux gens du monde de prendre le dialogue que Cicéron a inscrit *de Amicitia* pour un traité sur l'amitié; mais les gens de lettres ici n'en savent guère davantage, et cela n'est pas pardonnable. *Amicitia*, du temps de Cicéron, ne signifiait pas tant amitié que parti. *Quærere amicitias* veut dire, chercher à se jeter dans un parti. Voilà pourquoi Horace (*Art poét.*, v. 167) dit que c'est là l'occupation de l'âge qui suit la jeunesse, parce que c'est l'âge de l'ambition, et que dans les républiques l'ambition regarde avec raison l'appui d'un parti puissant comme essentiel à ses vues. Il est impossible d'entendre le premier mot du Traité de Cicéron quand on ne sait pas cela, etc. » Cette opinion, à force d'exagération, devient fausse, et il en est presque toujours ainsi des idées de ce correspondant littéraire des princes d'Allemagne, trop ami de Diderot pour se tenir dans les limites de la vérité. Mais si l'on se contente de dire que Cicéron laisse entrevoir l'homme d'état, même lorsqu'il écrit sur des matières philosophiques; si l'on remarque, par exemple, que très souvent, dans les livres *sur les Devoirs*, il enseigne moins la morale absolue, que les moyens d'arriver par une vie pure et honorable à cette considération et à cette estime, dont les distinctions sociales, les hautes dignités et la gloire sont le prix; si l'on ajoute que dans le dialogue sur l'amitié, l'amitié politique tient aussi quel-

que place, rien ne sera plus juste que ces observations. L'erreur est de dire que c'est là tout le but du philosophe. Qu'on lise ici la définition de l'amitié, chap. 6, et qu'on veuille bien la comparer avec celle du critique, on verra jusqu'à quel point il faut le croire. Il y a même très peu d'endroits dans tout l'ouvrage (chap. 12, 21, etc.) qui aient pu conduire à cette interprétation si générale et si exclusive. Cicéron y appelle Atticus son ami, et c'est à ce titre qu'il lui adresse son traité sur l'amitié; Atticus n'était d'aucun parti.

Platon, dans le *Lysis*; Aristote, au Liv. VIII de la *Morale à Nicomaque*; Plutarque (περὶ πολυφιλίας, πῶς ἄν τις διακρ. τ. κ. τ. φ.); Lucien, dans son *Toxaris*, ont parlé de l'amitié. Qui n'a pas lu ce beau chapitre de Montaigne où l'amitié est si éloquente? Louis de Sacy, écrivain élégant et pur, connu par sa traduction des Lettres de Pline, fit paraître en 1702 un traité méthodique *de l'Amitié*, divisé en trois Livres. Dans le premier, il développe la nature de l'amitié, les qualités nécessaires aux amis, les précautions à prendre dans le choix que l'on en fait; le second explique les devoirs de l'amitié, leurs justes bornes, leur subordination aux autres devoirs; le dernier regarde les ruptures, les moyens de les prévenir, la conduite qu'on doit tenir quand on ne peut les éviter, les obligations dont les amis vivants sont chargés envers les amis qui ne sont plus. Un style correct et

facile, des détails pleins de grâce, des sentiments doux et affectueux, auraient dû soutenir la réputation de cet ouvrage. Il est dédié à madame de Lambert, qui fit elle-même un Traité *de l'Amitié*, publié en 1736, trois ans après sa mort, par Saint-Hyacinthe, auteur du *Chef-d'œuvre d'un inconnu*. « Ce Traité, dit Voltaire, fait voir qu'elle méritait d'avoir des amis. » Sacy et madame de Lambert ont aussi écrit tous deux sur la gloire. C'était à Cicéron qu'il convenait d'en parler; mais le Traité *de la Gloire* est perdu.

Je regrette de ne pouvoir donner ici une idée plus étendue de ces divers ouvrages sur l'amitié; j'en citerai dans les notes quelques fragments.

J. V. L.

LÆLIUS,

SIVE

DE AMICITIA DIALOGUS,

AD

T. POMPONIUM ATTICUM.

I. Quintus Mucius [1] augur multa narrare de C. Lælio, socero suo, memoriter et jucunde solebat, nec dubitare, illum in omni sermone appellare sapientem. Ego autem a patre ita eram deductus ad Scævolam, sumta virili toga, ut, quoad possem, et liceret, a senis latere nunquam discederem. Itaque multa ab eo prudenter disputata, multa etiam breviter et commode dicta, memoriæ mandabam; fierique studebam ejus prudentia doctior. Quo mortuo, me ad pontificem Scævolam contuli; quem unum nostræ civitatis et ingenio et [2] justitia præstantissimum audeo dicere: sed de hoc alias; nunc redeo ad augurem. Quum sæpe multa, tum memini, domi in hemicylio sedentem, ut solebat, quum et ego essem una, et pauci admodum familiares, in eum sermonem illum incidere, qui tum fere omnibus erat in ore.

[1] *Al. post* augur *addunt* Scævola; *sed plures omittunt, et sic vett. grammatici.* — [2] *Male edd. nonnullæ,* industria.



LÉLIUS,

OU

DIALOGUE SUR L'AMITIÉ,

ADRESSÉ

A T. POMPONIUS ATTICUS.

I. Quintus Mucius Scévola l'augure se plaisait à citer, avec autant de grâce que de mémoire, son beau-père C. Lélius, et il ne balançait pas à lui donner toujours le nom de sage. Lorsque je pris la robe virile, mon père me mit sous la protection de Scévola d'une manière si spéciale, que, tant que je pouvais, et qu'il m'était permis, je ne quittais jamais les côtés de ce vieillard. Je gravais dans mon esprit ses raisonnements pleins de justesse, ses sentences courtes et ingénieuses, et je tâchais de m'enrichir de ses lumières. Après sa mort, je m'attachai à Scévola le pontife *, que je ne crains pas de regarder comme un des hommes les plus éclairés et les plus vertueux de son siècle : mais j'en parlerai ailleurs; je ne m'occupe ici que de l'augure. Je me rappelle, entre autres choses, qu'assis un jour dans son *hémicycle* **, suivant sa coutume, au milieu d'un petit nombre d'amis avec lesquels je me trouvais chez lui, il vint à parler d'une nouvelle qui était alors dans toutes les bouches. Vous

* Consul en 658 avec L. Licinius Crassus. — ** Espèce de siége en demi-cercle.

Meministi enim profecto, Attice, et eo magis, quod P. Sulpicio utebare multum, quum is tribunus plebis capitali odio a Q. Pompeio, qui tum erat consul, dissideret, quocum conjunctissime et amantissime vixerat, quanta hominum esset vel admiratio, vel querela. Itaque tum Scævola, quum in eam ipsam mentionem incidisset, exposuit nobis sermonem Lælii de amicitia, habitum ab illo secum, et cum altero genero C. Fannio, M. F., paucis diebus post mortem Africani. Ejus disputationis sententias memoriæ mandavi; quas hoc libro exposui meo arbitratu: quasi enim ipsos induxi loquentes, ne, inquam, et inquit, sæpius interponeretur; atque ut, tanquam a præsentibus, coram haberi sermo videretur.

Quum enim sæpe mecum ageres, ut de amicitia scriberem aliquid, digna mihi res quum omnium cognitione, tum nostra familiaritate, visa est. Itaque feci non invitus, ut prodessem multis tuo rogatu. Sed, ut in Catone majore, qui est scriptus ad te de senectute, Catonem induxi senem disputantem, quia nulla videbatur aptior persona, quæ de illa ætate loqueretur, quam ejus, qui et diutissime senex fuisset, et in ipsa senectute præ ceteris floruisset: sic, quum accepissemus a patribus, maxime memorabilem C. Lælii et P. Scipionis familiaritatem fuisse, idonea mihi Lælii persona visa est, quæ de amicitia ea ipsa dissereret, quæ disputata ab eo meminisset Scævola. Genus autem hoc sermonum, positum in hominum veterum auctoritate, et eorum illustrium, plus, nescio quo pacto, videtur habere gravitatis. Itaque ipse

devez vous souvenir, Atticus, et d'autant mieux que vous fréquentiez beaucoup P. Sulpicius, combien on témoigna de surprise et de mécontentement, quand Sulpicius, alors tribun du peuple, déclara une haine mortelle au consul Q. Pompée, avec qui il avait été lié d'une amitié si étroite. Ce fut une occasion pour Scévola de nous raconter ce que Lélius avait dit sur l'amitié devant lui et son autre gendre C. Fannius, fils de Marcus, peu de jours après la mort de Scipion l'Africain [1]. J'ai retenu les principales idées de leur entretien, et je ne change ici que les expressions : je les fais parler eux-mêmes, pour éviter les répétitions de, *dis-je, dit-il*, et donner plus de vie au discours en mettant, pour ainsi dire, les personnages sous les yeux.

Vous m'avez souvent engagé, Atticus, à écrire sur l'amitié : un tel sujet m'a paru digne à la fois, et de la curiosité publique, et de l'intimité qui nous unit. Je me suis donc sans peine décidé, sur vos exhortations, à faire un ouvrage qui pourra être utile à plusieurs. Dans le Traité *de la Vieillesse*, qui vous est adressé, j'ai choisi le vieux Caton pour interlocuteur, parce que personne ne m'a paru plus propre à parler de cet âge, que celui dont la vieillesse avait été si longue et si florissante. De même dans ce livre, d'après l'amitié mémorable qui exista entre P. Scipion et C. Lélius, j'ai cru devoir mettre dans la bouche de ce dernier la dissertation sur l'amitié que Scévola se souvenait de lui avoir entendu faire. Ce genre de discours, ainsi étayé de l'autorité des anciens, quand ce sont des hommes illustres, semble, je ne sais comment, avoir plus de gravité. Moi-même, lorsque je lis mon Traité *de la Vieillesse*, je me fais quelquefois illusion jusqu'à

mea legens, sic afficior interdum, ut Catonem, non me loqui existimem. Sed ut tum ad senem senex de senectute, sic hoc libro ad amicum amicissimus de amicitia scripsi. Tum est Cato locutus, quo erat nemo fere senior temporibus illis, nemo prudentior : nunc Lælius, et sapiens (sic enim est habitus), et amicitiæ gloria excellens, de amicitia loquitur. Tu velim animum a me parumper avertas, Lælium loqui ipsum putes.

C. Fannius, et Q. Mucius ad socerum veniunt post mortem Africani : ab his sermo oritur. Respondet Lælius : cujus tota disputatio est de amicitia; quam legens tu te ipse cognosces.

II. — Fannius. [1] Sunt ista, Læli. Nec enim melior vir fuit Africano quisquam, nec clarior. Sed existimare debes, omnium oculos [2] in te esse conjectos : unum te sapientem et appellant, et existimant. Tribuebatur hoc modo M. Catoni. Scimus L. [3] Attilium apud patres nostros appellatum esse sapientem. Sed uterque alio quodam modo : Attilius, quia prudens esse in jure civili putabatur; Cato, quia multarum rerum usum habebat; multa ejus et in senatu, et in foro, vel provisa prudenter, vel acta constanter, vel responsa acute, ferebantur : propterea quasi cognomen jam habebat in senectute sapientis. Te autem alio quodam modo, non solum natura et moribus, verum etiam studio et doctrina, esse sa-

[1] *Mss. alii habent*, Sunt ista vera, Læli; *alii addunt*, ut dicis. — [2] *Wetzel. e cod. Erfurt. addit* nunc. — [3] *Nonnulli male*, Acilium

croire que c'est Caton qui parle, et non pas moi. Dans ce livre, un vieillard écrivait sur la vieillesse à un autre vieillard; dans celui-ci, c'est le plus tendre ami qui écrit sur l'amitié à son ami : là, c'est Caton qui parle, l'homme le plus sage et presque le plus vieux de son temps; ici, c'est Lélius, également célèbre par sa sagesse et par la gloire de l'amitié, qui raisonne sur l'amitié. Ne pensez plus à moi maintenant pour n'entendre que Lélius.

C. Fannius et Q. Mucius Scévola se rendent chez leur beau-père après la mort de l'Africain; ils ouvrent le discours; Lélius continue : leur discussion roule tout entière sur l'amitié. En la lisant, vous allez vous y reconnaître vous-même.

II. — Fannius. Oui, sans doute, Lélius : jamais homme ne fut plus grand ni plus vertueux que l'Africain. Mais à présent, n'en doutez pas, tous les regards se portent sur vous; c'est à vous seul qu'on croit devoir donner le nom de sage. De nos jours, Caton a obtenu ce titre. Nous apprenons que nos pères le donnèrent aussi à L. Attilius; mais l'un et l'autre le mérita pour une raison différente : Attilius le dut à sa profonde connaissance du droit civil; Caton, à sa grande expérience, à sa prévoyance admirable, à la fermeté, à l'éloquence qu'il avait souvent fait briller au *forum* comme dans le sénat : de là vint, dans sa vieillesse, le surnom de sage qu'on s'accoutumait à lui donner. Pour vous, un autre motif encore vous l'a fait obtenir : ce n'est pas seulement à votre caractère et à vos qualités naturelles, c'est aussi à vos études et à vos principes que vous le devez; et si on vous le donne, ce n'est pas dans le sens du vulgaire, c'est dans celui des gens instruits, et comme il ne convient

pientem; nec sicut vulgus, sed ut eruditi solent appellare sapientem, qualem [1] in tota Græcia neminem (nam qui septem appellantur, eos, qui ista subtilius quærunt, in numero sapientium non habent); Athenis unum accepimus, et eum quidem etiam Apollinis oraculo sapientissimum judicatum. Hanc esse in te sapientiam existimant, ut omnia tua in te posita ducas, humanosque casus virtute inferiores putes. Itaque ex me quærunt, [2] credo item ex te, Scævola, quonam pacto mortem Africani feras, eoque magis, quod his proximis nonis, quum in hortos D. Bruti auguris, commentandi causa, ut assolet, venissemus, tu non affuisti; qui diligentissime semper illum diem, et illud munus solitus esses obire. — SCÆVOLA. Quærunt quidem, C. Læli, multi, ut est a Fannio dictum: sed ego id respondeo, quod animadverti, te dolorem, quem acceperis quum summi viri, tum amicissimi morte, ferre moderate; nec potuisse non commoveri, nec fuisse id humanitatis tuæ: quod autem his nonis in nostro collegio non affuisses, valitudinem causam, non mœstitiam fuisse. — LÆLIUS. Recte tu quidem, Scævola, et vere. Nec enim ab isto officio, quod semper usurpavi, quum valerem, abduci incommodo meo debui; nec ullo casu arbitror hoc constanti homini posse contingere, ut ulla [3] intermissio fiat officii. Tu autem, Fanni, qui mihi tantum tribui

[1] *Gruter.*, in reliqua Græcia; *cod. Pith.*, in tota Græcia reliqui neminem. — [2] *Al.*, credo ex hoc item Scævola, *quod ferri potest.* — [3] *Conjiciunt e mss.* intercessio, *vel* interscissio.

à aucun homme de la Grèce; car ceux qui raffinent sur cette matière le refusent aux sept sages eux-mêmes. A Athènes, un seul homme le mérita, et c'est celui que l'oracle d'Apollon déclara le plus sage. Votre sagesse, à vous, de l'aveu de tout le monde, est celle qui consiste à ne dépendre que de soi, et à s'élever, par la seule vertu, au-dessus de tous les événements humains. On me demande donc, et à Scévola aussi, je pense, de quelle manière vous supportez la mort de l'Africain; on nous le demande surtout, depuis qu'aux dernières nones, nous étant tous rendus dans les jardins de l'augure D. Brutus * pour nos conférences ordinaires, vous ne vous y êtes point trouvé, vous qui, à pareil jour, n'aviez jamais manqué de remplir un tel devoir. — SCÉVOLA. Oui, Lélius, beaucoup de gens me font cette demande, comme vous l'a dit Fannius; et je réponds que vous supportez avec modération, comme j'ai cru m'en apercevoir, la douleur que vous a causée la mort d'un ami si cher et d'un personnage si illustre; que vous n'êtes pas assez insensible pour n'en être point affecté; mais que si vous n'avez pas assisté à notre assemblée des dernières nones, la cause en est au dérangement de votre santé, et non à l'excès de votre affliction. — LÉLIUS. Vous avez raison, Scévola. Je n'ai pas dû, pour une perte qui m'est particulière, manquer à un devoir que j'ai toujours rempli avec zèle quand ma santé me l'a permis; et je ne pense pas que, dans aucun cas, un homme grave doive interrompre ses fonctions. Pour vous, Fannius, lorsque vous dites qu'on m'accorde une gloire à laquelle je ne prétends point, et où je ne puis me reconnaître, c'est l'amitié qui vous fait ainsi

* D. Junius Brutus, qui fut consul en 615 avec P. Scipion Nasica Sérapion.

dicis, quantum ego nec agnosco, nec postulo, facis amice; sed, ut mihi videris, non recte judicas de Catone. Aut enim nemo, quod quidem magis credo, aut, si quisquam, ille sapiens fuit. Quomodo enim (ut alia omittam) mortem filii tulit? Memineram Paullum; videram Gallum: [1] sed hi in pueris; Cato in perfecto et spectato viro. Quamobrem cave Catoni anteponas ne istum quidem ipsum, quem Apollo, ut ais, sapientissimum judicavit. Hujus enim facta, illius dicta laudantur.

III. De me autem (ut jam cum utroque loquar) sic habetote. Ego, si Scipionis desiderio me moveri negem, quam id recte faciam, viderint sapientes; sed certe mentiar. Moveor enim tali amico orbatus, qualis, ut arbitror, nemo unquam erit; et, ut confirmare possum, nemo certe fuit. Sed non egeo medicina: me ipse consolor, et maxime illo solatio, quod eo errore careo, quo, amicorum decessu, plerique angi solent. Nihil enim mali accidisse Scipioni puto. Mihi accidit, si quid accidit. Suis autem incommodis graviter angi, non amicum, sed se ipsum amantis est. Cum illo vero quis neget actum esse præclare? Nisi enim, quod ille minime putabat, immortalitatem optare vellet, quid non est adeptus, quod homini fas esset optare? qui summam spem civium, quam de eo jam puero habuerant, continuo adolescens incredibili virtute superavit; qui consulatum petivit nunquam, factus est consul bis; primum ante

[1] *Olim*, sed hi non comparentur Catoni perf. et sp. v.

parler; mais il me semble que vous ne rendez pas à Caton toute la justice qu'il mérite. Ou il n'y a jamais eu de sage, comme je le croirais plutôt, ou, s'il en a existé quelqu'un, c'est Caton. Pour ne citer de lui qu'un seul trait, comment supporta-t-il la mort de son fils? J'avais ouï parler de Paul-Émile; j'avais vu Gallus; mais ils n'avaient perdu que des enfants, et Caton avait vu mourir un fils déjà illustre. Gardez-vous donc bien de mettre personne au-dessus de lui, non pas même celui qu'Apollon déclara le plus sage. Si celui-ci est célèbre par ses paroles, Caton l'est par ses actions.

III. Je vous réponds maintenant à tous les deux; voici ce que vous devez penser de moi. Si je disais que je n'ai pas été affecté de la mort de Scipion, ce serait aux sages à voir jusqu'à quel point je serais digne de leurs éloges; mais certainement je mentirais. Oui, je suis vivement touché de la perte d'un tel ami, d'un ami comme il n'y en aura jamais, je crois, et comme, j'ose l'assurer, il n'y en a jamais eu. Mais je n'ai besoin des consolations de personne; j'en trouve assez en moi-même, et la plus grande me vient de ce que je suis exempt d'une erreur qui en tourmente tant d'autres, lorsqu'ils viennent à perdre leurs amis. Je ne pense point que la mort soit un mal pour Scipion: s'il y en a, ce n'est que pour moi. Or, s'affliger de ses propres maux, est amour de soi, et non pas amitié. Qui osera dire que Scipion ait eu à se plaindre de sa destinée? A moins de désirer l'immortalité, ce qui n'entra jamais dans son esprit, à quoi l'homme peut-il aspirer, où il ne soit parvenu? Dès son enfance, il fit concevoir de lui, à ses concitoyens, les plus hautes espérances, et il les surpassa ensuite, dans sa jeunesse, par la plus éclatante vertu. Il ne demanda jamais le

tempus; iterum sibi, suo tempore; reipublicæ, pæne sero; qui, duabus urbibus eversis, inimicissimis huic imperio, non modo præsentia, verum etiam futura bella delevit. Quid dicam de moribus facillimis? de pietate in matrem? liberalitate in sorores? [1]bonitate in suos? justitia in omnes. [2]Nota sunt vobis; quam autem civitati carus fuerit, mœrore funeris indicatum est. Quid igitur hunc paucorum annorum accessio juvare potuisset? Senectus enim quamvis non sit gravis, ut memini Catonem anno ante, quam mortuus est, mecum et cum Scipione disserere, tamen aufert eam viriditatem, in qua etiamnum erat Scipio. Quamobrem vita quidem talis fuit, vel fortuna, vel gloria, ut nihil posset accedere. Moriendi autem sensum celeritas abstulit. Quo de genere mortis difficile dictu est; quid homines suspicentur, videtis. Hoc tamen vere licet dicere, P. Scipioni, ex multis diebus, quos in vita celeberrimos lætissimosque viderit, illum diem clarissimum fuisse, quum, senatu dimisso, domum reductus ad vesperum est a patribus conscriptis, [3]a populi romani sociis et Latinis, pridie quam excessit e vita: ut ex tam alto dignitatis gradu ad superos videatur potius, quam ad inferos pervenisse.

IV. Neque enim assentior iis, qui hæc nuper disserere cœperunt, cum corporibus simul animos interire, atque omnia morte deleri. Plus apud me

[1] *Al., mss.,* benignitate. — [2] *Al., sed pauciores codd.,* Hæc nota s. v. — [3] *Multi,* a populo r., a s.

consulat, et il fut deux fois consul; d'abord, avant l'âge prescrit [2], puis en son temps et presque trop tard pour la république. Il vainquit et renversa les deux villes qui étaient les plus dangereuses ennemies de cet empire, et nous délivra par là des guerres présentes et futures. Que dirai-je de ses mœurs si faciles, de sa piété filiale envers sa mère, de sa libéralité à l'égard de ses sœurs, de sa bonté pour les siens, de sa justice envers tous? Ce sont des choses qui vous sont connues; et le deuil de ses funérailles a prouvé combien il était cher aux Romains. Eh! quel plaisir aurait-il eu de vivre quelques années de plus? Quoique la vieillesse ne soit pas à charge, comme je me souviens que Caton, un an avant sa mort, nous le prouva à Scipion et à moi, cependant elle éteint cette vigueur dont Scipion jouissait encore. Non, rien n'a manqué ni à sa vie, ni à sa fortune, ni à sa gloire. La promptitude de sa mort [3] lui en a ôté le sentiment. On ne sait que dire de ce genre de mort; vous savez ce que le public en soupçonne. Ce qu'il est permis de dire avec vérité, c'est qu'entre les jours les plus beaux et les plus heureux pour Scipion, le plus glorieux, sans doute, a été la veille de sa mort, lorsque les pères conscrits, le peuple romain, les alliés et les peuples du Latium le reconduisirent en triomphe du sénat à sa maison: il semble qu'après ce jour il n'a pu descendre dans les demeures souterraines, et que ce haut degré de gloire était déjà un pas vers les cieux.

IV. En effet, je ne partage nullement l'opinion de ceux qui se sont mis tout récemment à soutenir que l'âme périt avec le corps, et que la mort détruit tout l'homme. J'en crois de préférence le témoignage des anciens et celui de nos pères, qui ont rendu aux morts des honneurs religieux; ce qu'ils n'eussent point fait

antiquorum auctoritas valet, vel nostrorum majorum, qui mortuis tam religiosa jura tribuerunt; quod non fecissent profecto, si nihil ad eos pertinere arbitrarentur; vel eorum, qui in hac terra fuerunt, magnamque Græciam (quæ nunc quidem deleta est, tum florebat) institutis et præceptis suis erudierunt; vel ejus, qui Apollinis oraculo sapientissimus est judicatus; qui non tum hoc, tum illud, ut in plerisque, sed idem dicebat semper, animos hominum esse divinos, [1] iisque, quum e corpore excessissent, reditum in cœlum patere, optimoque et justissimo cuique expeditissimum. Quod item Scipioni videbatur: [2] qui quidem, quasi præsagiret, perpaucis ante mortem diebus, quum et Philus et Manilius adessent, et alii plures, tuque etiam, Scævola, mecum venisses, triduum disseruit de republica; cujus disputationis fuit extremum fere de immortalitate animorum; quæ se in quiete per visum ex Africano audisse dicebat. Id si ita est, ut optimi cujusque animus in morte facillime evolet, tanquam e custodia vinculisque corporis: cui censemus cursum ad deos faciliorem fuisse, quam Scipioni? Quocirca, mœrere hoc ejus eventu, vereor, ne invidi magis, quam amici sit. Sin autem illa veriora, ut idem interitus sit animorum et corporum, nec ullus sensus maneat: ut nihil boni est in morte, sic certe nihil mali. Sensu enim amisso, fit idem, quasi natus non esset omnino; quem tamen esse natum et nos gaudemus, et hæc civitas, dum erit, lætabitur.

[1] *Valkenar. in fragm. Euripid., pag.* 55, *conj.* piisque. — [2] *Emendabat Muretus,* qui dum quasi præsagiret.

assurément, s'ils n'avaient été persuadés de l'immortalité de l'âme ; j'en crois ces philosophes qui vécurent autrefois en Italie, et qui éclairèrent la Grande-Grèce [4], aujourd'hui déchue, alors si florissante, de leurs préceptes et de leur doctrine ; j'en crois l'autorité de celui que l'oracle d'Apollon déclara le plus sage des hommes : on ne voyait point Socrate hésiter et varier sur ce point comme sur la plupart des autres ; mais il soutenait constamment que nos âmes sont des substances divines ; qu'en sortant des corps, elles prennent leur essor vers le ciel, et que cet essor est d'autant plus rapide, qu'elles ont été plus justes et plus pures. Scipion pensait de même : peu de jours avant sa mort, comme s'il en avait eu le pressentiment, en présence de Philus *, de Manilius **, et de plusieurs autres (vous y étiez aussi venu avec moi, Scévola), il discourut pendant trois jours sur la république ; et il finit par les preuves de l'immortalité de l'âme, telles, disait-il, que le premier Africain les lui avait exposées dans un songe où il lui apparut [5]. Or, s'il est vrai que l'âme de l'homme de bien s'échappe plus facilement de la prison et des liens du corps, quelle âme a pris vers les cieux un vol plus rapide que celle de Scipion ? Je craindrais donc, en m'attristant d'un tel événement, de montrer plus d'envie que d'amitié. S'il était vrai, au contraire, que l'âme pérît avec le corps, et que tout sentiment s'éteignît pour jamais, la mort ne serait pas plus un mal qu'un bien, et ce serait absolument comme si l'on n'avait point vécu : la vie de Scipion n'en sera pas moins pour nous et pour Rome, tant qu'elle existera, un sujet d'allé-

* P. Furius Philus, consul en 617, avec S. Attilius Serranus. — ** M'. Manilius, consul en 604, avec L. Marcius Censorinus.

Quamobrem cum illo quidem (ut supra dixi) actum optime est; mecum. incommodius: quem fuerat æquius, ut prius introieram, sic prius exire de vita. Sed tamen recordatione nostræ amicitiæ sic fruor, ut beate vixisse videar, quia cum Scipione vixerim; quocum mihi conjuncta cura de re publica, et de privata fuit, quocum et domus, et militia communis; et id, in quo est omnis vis amicitiæ, voluntatum, studiorum, sententiarum summa consensio. Itaque non tam ista me sapientiæ, quam modo Fannius commemoravit, fama delectat, falsa præsertim, quam quod amicitiæ nostræ memoriam spero sempiternam fore. Idque mihi eo magis est cordi, quod ex omnibus sæculis vix tria, aut quatuor [1]nominantur paria amicorum; quo in genere sperare videor, Scipionis et Lælii amicitiam notam posteritati fore. — Fannius. Istud quidem, Læli, ita necesse est: sed, quoniam amicitiæ mentionem fecisti, et sumus otiosi, pergratum mihi feceris (spero item Scævolæ), si, quemadmodum soles, de ceteris rebus, quum ex te quæruntur, sic de amicitia disputaris, quid sentias, qualem existimes, quæ præcepta des. — Scævola. Mihi vero pergratum erit; atque, id ipsum quum tecum agere conarer, Fannius antevertit. Quamobrem utrique nostrum gratum admodum feceris.

V. — Lælius. Ego vero non gravarer, si mihi ipse confiderem: nam et præclara res est, et sumus, ut dixit Fannius, otiosi. Sed quis ego sum?

[1] *Lambin. conj.* numerantur.

gresse. Il n'a donc point, je le répète, à se plaindre de sa destinée; et sa mort n'a été un mal que pour moi, qui aurais dû le premier sortir de la vie, comme j'y étais entré le premier. Toutefois je jouis tant par le souvenir de notre ancienne amitié, que ma vie me semble fortunée, puisque je l'ai passée avec lui : tout a été commun entre nous, les soins domestiques et les affaires publiques; même maison à Rome, même camp à la guerre; et ce qui fait surtout la force de l'amitié, nous n'eûmes jamais qu'une même volonté, que les mêmes affections, les mêmes sentiments. Aussi, je vous l'avouerai, je suis beaucoup moins flatté de cette réputation de sagesse dont vient de me parler Fannius, surtout ne la méritant pas, que de l'espoir que notre amitié vivra à jamais dans la mémoire des hommes. Cette pensée est d'autant plus chère à mon cœur, que toute la suite des siècles passés nous offre à peine trois ou quatre exemples d'une véritable amitié. J'espère que, sous ce rapport, l'amitié de Scipion et de Lélius ne sera pas ignorée de la postérité. — FANNIUS. Ce que vous espérez, Lélius, ne peut manquer d'arriver. Mais puisque vous en êtes sur l'amitié, et que nous en avons le loisir, vous me ferez un extrême plaisir, ainsi qu'à Scévola, je pense, de nous communiquer vos idées et vos principes sur l'amitié, comme vous le faites sur toute autre chose, quand nous vous en prions. — SCÉVOLA. Oui, sans doute, ce sera un extrême plaisir pour moi, et j'allais vous en prier, lorsque Fannius m'a prévenu. Vous ferez donc en cela une chose qui nous sera fort agréable à tous les deux.

V. — LÉLIUS. Je le ferais sans peine si je m'en sentais les moyens; car le sujet est beau, et nous en avons le loisir, comme dit Fannius. Mais qui suis-je, moi, et quels sont mes talents? C'est assez la coutume des sa-

aut quæ in me est facultas? Doctorum est ita consuetudo, eaque Græcorum, ut iis ponatur, de quo disputent quamvis subito. Magnum opus est, egetque exercitatione non parva. Quamobrem quæ disputari de amicitia possunt, ab eis, censeo, petatis, qui ista profitentur. Ego vos hortari tantum possum, ut amicitiam omnibus rebus humanis anteponatis. Nihil est enim tam naturæ aptum, tam conveniens ad res vel secundas, vel adversas. Sed hoc primum sentio, nisi in bonis amicitiam esse non posse: neque id ad vivum reseco, ut illi, qui hæc subtilius disserunt, fortasse vere, sed ad communem utilitatem parum. Negant enim, quemquam virum bonum esse, nisi sapientem. Sit ita sane: sed eam sapientiam interpretantur, quam adhuc mortalis nemo est consecutus. Nos autem ea, quæ sunt in usu, vitaque communi, non ea, quæ finguntur, aut optantur, spectare debemus. Nunquam ego dicam, C. Fabricium, M'. Curium, Tib. Coruncanium, quos sapientes nostri majores judicabant, ad istorum normam fuisse sapientes. Quare sibi habeant sapientiæ nomen et invidiosum, et obscurum; concedantque, ut hi boni viri fuerint. Ne id quidem facient: negabunt, id, nisi sapienti, posse concedi. Agamus igitur pingui Minerva, ut aiunt. Qui ita se gerunt, ita vivunt, ut eorum probetur fides, integritas, [1] æquitas, liberalitas, nec sit in illis ulla cupiditas, vel libido, vel audacia, sintque magna constantia, ut ii fuerunt, modo quos nominavi; hos viros bonos, ut habiti sunt, sic etiam appellandos pu-

[1] AEqualitas.

vants, et principalement des Grecs, de traiter ainsi sur-le-champ tous les sujets qu'on leur propose. Cette tâche est difficile ; et, pour la remplir, il ne faut pas être médiocrement exercé. Je suis donc d'avis que vous vous adressiez à ceux qui font métier de ces discussions, pour savoir tout ce qu'on peut dire sur l'amitié. Pour moi, je ne puis que vous exhorter à la préférer à tout dans la vie. Rien n'est en effet plus conforme à notre nature, rien n'est plus utile dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Mais je pense d'abord que l'amitié ne peut exister qu'entre les honnêtes gens ; et je n'attache pas à ce dernier mot la signification, juste peut-être, mais sans utilité publique, mais trop rigoureuse, que des esprits subtils lui ont donnée, en avançant que le sage seul était honnête homme. Je veux encore que cela soit vrai ; mais ensuite ils définissent le sage de manière qu'il n'en aurait jamais existé. Nous devons, nous, considérer les choses telles qu'elles sont dans l'usage, dans la vie commune, et non telles qu'on les feint, qu'on les imagine, ou qu'on les désire. Sans doute les Fabricius, les M'. Curius, les Tib. Coruncanius, qui étaient regardés par nos pères comme autant de sages, ne l'auraient jamais été d'après la règle de ces philosophes. Qu'ils gardent pour eux la définition du sage, elle est pour nous trop obscure et trop exclusive ; et qu'ils nous accordent que c'étaient là d'honnêtes gens. Mais ils n'en feront rien : ils soutiendront qu'il n'y a d'honnête homme que le sage. Allons donc terre à terre, comme on dit ; et tous ceux qui, dans leurs actions et toute leur conduite, ne montrent que bonne foi, intégrité, justice, générosité, sans mélange de cupidité, de passions honteuses ou violentes, qui sont invariables dans leurs principes comme les Romains que je viens de nommer, honorons-les d'un

temus; quia sequantur (quantum homines possunt) naturam, optimam bene vivendi ducem. Sic enim mihi perspicere videor, ita natos esse nos, ut inter omnes esset societas quædam; major autem, ut quisque proxime accederet. Itaque cives, potiores, quam peregrini; et propinqui, quam alieni. Cum his enim amicitiam natura ipsa peperit; sed ea non satis habet firmitatis. Namque hoc præstat amicitia propinquitati, quod ex propinquitate benivolentia tolli potest, ex amicitia non potest. Sublata enim benivolentia, amicitiæ nomen tollitur, propinquitatis manet. Quanta autem vis amicitiæ sit, ex hoc intelligi maxime potest, quod ex infinita societate generis humani, quam conciliavit ipsa natura, ita contracta res est, et adducta in angustum, ut omnis caritas aut inter duos, aut inter paucos jungeretur.

VI. Est autem amicitia nihil aliud, nisi omnium divinarum humanarumque rerum, cum benivolentia et caritate, summa consensio: qua quidem haud scio, an, excepta sapientia, [r] nihil quidquam melius homini sit a diis immortalibus datum. Divitias alii præponunt, bonam alii valitudinem, alii potentiam, alii honores, multi etiam voluptates. Belluarum hoc quidem extremum est; illa autem superiora, caduca et incerta, posita non tam in nostris consiliis, quam in fortunæ temeritate. Qui autem in virtute summum bonum

[r] *Abest* nihil.

titre que la voix publique leur donne, et appelons-les honnêtes gens, parce qu'ils suivent, autant que le peuvent des hommes, la meilleure règle pour bien vivre, la nature. Il me semble, en effet, que les hommes sont nés pour vivre en société, et qu'ils doivent être d'autant plus unis, que la nature les rapproche davantage; que, par conséquent, nous devons plus tenir à nos concitoyens qu'aux étrangers, à nos parents qu'à ceux qui ne le sont pas. L'union entre les parents est donc formée par la nature même [6]; mais ce n'est pas la plus solide. L'amitié l'emporte sur la parenté, en ce que la bienveillance est essentielle à l'une, et qu'elle n'est pas inséparable de l'autre. Otez la bienveillance, la parenté reste, mais l'amitié disparaît. Or, ce qui peut donner surtout une idée de la force de l'amitié, c'est que, dans cette immense société du genre humain, formée par la nature, l'amitié restreint et resserre de telle sorte le cercle de nos sentiments, et cette affection qui nous fut donnée pour l'universalité des hommes, qu'elle la concentre dans deux amis, ou dans un très petit nombre d'amis.

VI. L'amitié n'est autre chose que le parfait accord de deux âmes sur les choses divines et humaines, avec une bienveillance et une affection mutuelle *. Je la regarde, après la sagesse, comme le plus beau présent que l'homme ait reçu des dieux. Les uns préfèrent les richesses, les autres la santé, ceux-ci le pouvoir, ceux-là les honneurs, et plusieurs les plaisirs. Ce dernier goût est digne de la bête, et les autres choses sont incertaines, périssables, et dépendent moins de nous que du caprice de la fortune. Ceux-là sont les plus

* « L'amitié est une parfaite union des cœurs, formée par le mérite et par la vertu, et confirmée par la ressemblance des mœurs. » Sacy.

ponunt, præclare illi quidem : sed hæc ipsa virtus amicitiam et gignit, et continet, nec sine virtute amicitia esse ullo pacto potest. Jam virtutem ex consuetudine vitæ sermonisque nostri interpretemur; nec eam, ut quidam docti, verborum magnificentia metiamur, virosque bonos eos, qui habentur, numeremus, Paullos, Catones, Gallos, Scipiones, Philos (his communis vita contenta est); eos autem omittamus, qui omnino nusquam reperiuntur. Tales igitur inter viros amicitia tantas opportunitates habet, quantas vix queo dicere. Principio, [1] cui potest esse « vita vitalis, » ut ait Ennius, qui non in amici mutua benivolentia conquiescat? quid dulcius, quam habere, quicum omnia audeas sic loqui, ut tecum? Quis esset tantus fructus in prosperis rebus, nisi haberes, qui illis æque, ac tu ipse, gauderet? Adversas vero ferre difficile esset sine eo, qui illas gravius etiam, quam tu, ferret. Denique ceteræ res, quæ expetuntur, opportunæ sunt singulæ rebus fere singulis : divitiæ, ut utare; opes, ut colare; honores, ut laudere; voluptates, ut gaudeas; valitudo, ut dolore careas, et muneribus fungare corporis : amicitia res plurimas continet. Quoquo te verteris, præsto est; nullo loco excluditur; nunquam intempestiva, nunquam molesta est. Itaque non aqua, non igni, ut aiunt, pluribus locis utimur, quam amicitia. Neque ego nunc de vulgari, aut de mediocri (quæ tamen ipsa et delectat, et prodest), sed de vera et perfecta loquor, qualis eorum, qui pauci nominantur, fuit. Nam et

[1] *Al.*, quis, *vel* qui, *vel* quæ.

sages, qui placent le souverain bien dans la vertu; mais c'est elle qui fait naître et entretient l'amitié; car, sans la vertu, il ne peut être d'amitié véritable. Et n'attachons ici au mot de vertu que le sens ordinaire, sans la définir par les termes magnifiques de quelques philosophes; comptons au nombre des gens de bien ceux qui sont regardés comme tels, les Pauls, les Catons, les Gallus, les Scipions, les Philus (on s'en contente dans la vie commune), et ne parlons pas de ceux qu'on ne trouve nulle part. L'amitié entre de tels hommes produit d'inappréciables avantages. D'abord, est-il un homme pour qui vivre soit réellement vivre, comme dit Ennius [7], s'il n'a pas à se reposer quelquefois dans le sein d'un ami? Quoi de plus doux que d'avoir quelqu'un avec qui l'on puisse s'entretenir comme avec soi-même [8]? Quelles seraient vos jouissances dans la prospérité, si vous n'aviez personne pour les partager? et comment supporteriez-vous les revers, si votre ami ne s'en affligeait plus que vous-même? Enfin tous les autres objets de nos désirs sont presque bornés chacun à leur utilité propre: nous devons aux richesses les commodités de la vie; au crédit, les respects; aux honneurs, la louange; aux plaisirs, la joie; à la santé, l'absence de la douleur et le libre usage des facultés physiques. L'amitié seule réunit une foule de biens et d'agréments: de quelque côté que vous tourniez vos regards, partout elle se présente à vous; nulle part elle n'est étrangère, jamais hors de saison, jamais importune; le feu et l'eau, comme on dit, ne sont pas d'un plus grand usage. Je ne parle pas, dans ce moment, de l'amitié vulgaire ou médiocre, qui a pourtant ses plaisirs et ses avantages, mais de l'amitié vraie et parfaite comme celle d'un petit nombre d'amis illustres. C'est alors surtout que l'ami-

secundas res splendidiores facit amicitia, et adversas partiens communicansque leviores.

VII. Quumque plurimas et maximas commoditates amicitia contineat, tum illa nimirum præstat omnibus, quod [1] bona spe prælucet in posterum; nec debilitari animos, aut cadere patitur. Verum etiam amicum qui intuetur, tanquam exemplar aliquod intuetur sui. Quocirca et absentes adsunt, et egentes abundant, et imbecilles valent, et, quod difficilius dictu est, mortui vivunt: tantus eos honos, memoria, desiderium prosequitur amicorum. Ex quo illorum beata mors videtur; horum vita laudabilis. Quod si exemeris ex natura rerum benivolentiæ [2] conjunctionem, nec domus ulla, nec urbs stare poterit; ne agri quidem cultus permanebit. Id si minus intelligitur, quanta vis amicitiæ concordiæque sit: ex dissentionibus atque discordiis percipi potest. Quæ enim domus tam stabilis, quæ tam firma civitas est, quæ non odiis atque dissidiis funditus possit everti? ex quo, quantum boni sit in amicitia, judicari potest. Agrigentinum quidem, doctum quemdam virum, carminibus græcis vaticinatum ferunt, quæ in rerum natura, totoque mundo constarent, quæque moverentur, ea contrahere amicitiam, dissipare discordiam. Atque hoc quidem omnes mortales et intelligunt, et re probant. Itaque, si quando aliquod officium exstitit amici in periculis aut adeundis, aut communicandis, quis est, qui id non maximis efferat laudibus? qui clamores tota cavea nuper in hospitis et amici mei M. Pa-

[1] Bonam spem. — [2] Vinctionem.

tié ajoute à l'éclat de la prospérité, et diminue, en les partageant, les maux de l'adversité.

VII. Parmi les grands et nombreux avantages que procure l'amitié, le plus précieux sans doute est de faire luire à nos yeux, dans l'avenir, la douce espérance, et de ne pas souffrir que notre courage succombe sous le poids des revers. Avoir un ami, c'est avoir un autre soi-même. L'amitié rapproche les absents, enrichit l'indigence, donne des forces à la faiblesse, et, pour dire quelque chose de plus, elle fait revivre les morts dans le respect, le souvenir et les regrets de leurs amis. Il semble que ce soit une douceur pour celui qui n'est plus; c'est du moins une gloire pour celui qui survit. Otez de la nature ce doux commerce d'affections, plus de famille, plus de cité: les champs même vont rester sans culture. Ce qui fait mieux sentir encore la puissance de l'amitié et de la concorde, c'est l'effet des dissensions domestiques ou civiles. Quelle est la maison si solide, quel est l'état si bien constitué, que les haines et les querelles intestines ne puissent renverser? On peut juger par là quels sont les heureux fruits de l'amitié. On dit qu'un savant * d'Agrigente, dans un poëme grec rempli d'enthousiasme, nous a fait voir tout ce qui existe dans la nature et dans l'univers entier, ou en repos, ou en mouvement, réuni par la sympathie et séparé par l'antipathie⁹; et c'est une vérité reconnue par tous les hommes, et confirmée par l'expérience. Si quelqu'un, en effet, brave les plus grands périls pour son ami, ou veut les partager avec lui, est-il un seul homme qui refuse à ce dévouement son admiration et ses éloges? Quels applaudissements ne fit-on pas entendre dernièrement à la nouvelle pièce de Pacuvius, mon hôte et mon ami,

* Empédocle.

cuvii nova fabula, quum, ignorante rege, uter eorum esset Orestes, Pylades Orestem se esse diceret, ut pro illo necaretur; Orestes autem, ita ut erat, Orestem se esse perseveraret? Stantes plaudebant in re ficta : quid arbitramur in vera fuisse facturos? Facile indicabat ipsa natura vim suam : quum homines, quod facere ipsi non possent, id recte fieri in altero judicarent. Hactenus mihi videor, de amicitia quid sentirem, potuisse dicere. Si qua præterea sunt (credo autem esse multa), ab iis, si videbitur, qui ista disputant, quæritote. — Fannius. Nos autem à te potius : quanquam etiam ab istis sæpe quæsivi, et audivi, non invitus equidem; sed aliud quoddam [1] expetimus filum orationis tuæ. — Scævola. Tum magis id diceres, [2] Fanni, si nuper in hortis Scipionis, quum est de republica disputatum, affuisses. Qualis tum patronus justitiæ fuit contra accuratam orationem Phili! — Fannius. Facile id quidem fuit, justitiam justissimo viro defendere. — Scævola. Quid amicitiam? nonne facile ei, qui ob eam summa fide, constantia, justitiaque servatam, maximam gloriam ceperit? — Lælius. Vim hoc quidem est afferre. Quid enim refert, qua me [3] rogatione cogatis? cogitis certe. Studiis enim generorum, præsertim in re bona, quum difficile est, tum ne æquum quidem obsistere.

VIII. Sæpissime igitur mihi de amicitia cogi-

[1] *Al.*, exspectamus. — [2] *Affuit tamen huic disputationi Fannius, ut videmus nunc, monente etiam Maio, ad fragm. nov. de Rep. præfat.*, c. 3. — [3] *Al.*, ratione.

lorsque le roi ignorant lequel des deux est Oreste, Pylade s'écrie que c'est lui, afin de subir la mort pour son ami; tandis qu'Oreste soutient, comme il est vrai, que lui seul est Oreste *? Les spectateurs applaudissaient à une fiction : qu'eussent-ils fait pour une réalité? La nature manifestait ainsi toute sa force; car bien des hommes applaudissaient alors comme une belle action dans autrui, ce qu'ils ne seraient pas capables de faire eux-mêmes [10]. Mais il me semble que j'en ai dit assez pour vous faire connaître ce que je pense sur l'amitié. Si vous en désirez davantage, et je crois en effet qu'il y a encore beaucoup à dire, adressez-vous aux philosophes qui ont l'habitude de ces discussions. — FANNIUS. Je les ai souvent consultés, et j'ai pris plaisir à leurs réponses; mais nous aimerions mieux vous entendre continuer ce discours. — SCÉVOLA. Vous insisteriez bien davantage, Fannius, si vous vous étiez trouvé dernièrement, dans les jardins de Scipion, à la discussion qui eut lieu sur la république. Avec quelle chaleur Lélius défendit la justice contre le discours captieux de Philus! ** — FANNIUS. Certes, il n'était pas difficile au plus juste des hommes de plaider la cause de la justice. — SCÉVOLA. Que sera-ce de l'amitié? cela peut-il être difficile à celui qui a mérité tant de gloire par l'amitié la plus constante, la plus fidèle et la plus sainte? — LÉLIUS. En vérité, c'est me faire violence. Qu'importe, en effet, la manière dont vous me contraignez? ce n'est pas moins une véritable contrainte. Est-il aisé, serait-il même juste de résister à deux gendres, lorsqu'ils forment de tels vœux?

VIII. Toutes les fois que je réfléchis sur l'amitié, ce qui m'arrive souvent, une question qui me paraît im-

* Voy. *de Finibus*, V, 22, tom. XXVII, pag. 466. — ** *De Republ.*, III, 17.

tanti, maxime illud considerandum videri solet, num propter imbecillitatem atque inopiam desiderata sit amicitia; ut dandis, recipiendisque meritis, quod quisque minus per se ipse posset, id acciperet ab alio, vicissimque redderet: an esset hoc quidem proprium amicitiæ; sed antiquior, et pulchrior, et magis a natura ipsa profecta alia causa. Amor enim (ex quo amicitia nominata) princeps est ad benivolentiam conjungendam. Nam utilitates quidem etiam ab iis percipiuntur sæpe, qui simulatione amicitiæ coluntur, et observantur causa temporis. In amicitia autem nihil fictum, nihil simulatum; et, quidquid in ea est, id est verum et voluntarium. Quapropter a natura mihi videtur potius, quam ab indigentia, orta amicitia, et applicatione magis animi cum quodam sensu amandi, quam cogitatione, quantum illa res utilitatis esset habitura. Quod quidem quale sit, etiam in bestiis quibusdam animadverti potest: quæ ex se natos ita amant ad quoddam tempus, et ab eis ita amantur, ut facile earum sensus appareat. Quod in homine multo est evidentius. Primum ex ea caritate, quæ est inter natos et parentes; quæ dirimi, nisi detestabili scelere, non potest. Deinde, quum similis sensus exstitit amoris, si aliquem nacti sumus, cujus cum moribus et natura congruamus, quod in eo quasi lumen aliquod probitatis et virtutis perspicere videamur. Nihil est enim amabilius virtute; nihil, quod magis alliciat ad diligendum: quippe quum propter virtutem et probitatem, eos etiam, quos nunquam vidimus, quodam modo diligamus. Quis

portante, c'est de savoir si elle doit son origine à la faiblesse et au besoin, et si les hommes n'y ont cherché qu'un commerce réciproque de services, afin de trouver en autrui ce qu'ils ne pourraient avoir par eux-mêmes, et de payer à leur tour ces services par des bienfaits semblables; ou si, ces bons offices n'étant regardés que comme une suite de l'amitié, elle a réellement une autre origine et plus ancienne, et plus noble, et plus naturelle. Je crois que parmi les raisons qui peuvent faire qu'on se veuille du bien l'un à l'autre, la principale est de s'aimer; et c'est d'aimer que vient le mot d'*amitié*. Il est bien une amitié feinte, simulée, qu'on cultive pour un temps dans la vue d'obtenir, par elle, quelques avantages; mais la véritable amitié n'a rien de feint, rien de simulé; tout en elle est vrai, tout part du cœur. L'amitié me paraît donc avoir plutôt son principe dans la nature que dans notre faiblesse; elle est plutôt l'effet d'un sentiment d'affection, d'une certaine sympathie, qu'une combinaison d'intérêt. Nous pouvons nous faire une idée de ce qu'elle est par ce qui s'aperçoit aisément dans l'amour passager de certains animaux pour leurs petits, et dans celui qu'ils leur inspirent. C'est ce qu'on voit encore plus clairement dans l'homme, d'abord par cette tendresse qui unit les enfants et leurs parents, et dont le nœud ne peut être rompu que par un crime détestable, ensuite par le sentiment d'affection que nous éprouvons lorsque nous venons à rencontrer un homme dont le caractère et les mœurs nous conviennent, parce qu'il nous semble voir comme reluire en lui la probité et la vertu. Rien n'est, en effet, plus aimable que la vertu; rien n'attire davantage l'amour des hommes, puisque nous chérissons, en quelque sorte, pour leur vertu et leur probité, ceux même que nous n'avons jamais vus.

est, qui C. Fabricii, M'. Curii non cum caritate aliqua et benivolentia memoriam usurpet, quos nunquam viderit? quis autem est, qui Tarquinium Superbum, qui Sp. Cassium, Sp. Mælium non oderit? Cum duobus ducibus de imperio in Italia decertatum, Pyrrho et Hannibale: ab altero, propter probitatem ejus, non nimis alienos animos habemus; alterum, propter crudelitatem, semper hæc civitas oderit.

IX. Quod si tanta vis probitatis est, ut eam vel in eis, quos nunquam vidimus, vel, quod majus est, in hoste etiam diligamus: quid mirum, si animi hominum moveantur, quum eorum, quibuscum usu conjuncti esse possunt, virtutem et bonitatem perspicere videantur? Quanquam confirmatur amor et beneficio accepto, et studio perspecto, et consuetudine adjuncta; quibus rebus ad illum primum motum animi et amoris adhibitis, admirabilis quædam exardescit benivolentiæ magnitudo: quam si qui putant ab imbecillitate proficisci, ut sit, per quem quisque assequatur, quod desideret; humilem sane relinquunt, et minime generosum, ut ita dicam, ortum amicitiæ, quam ex inopia atque indigentia natam volunt. Quod si ita esset, ut quisque minimum in se esse arbitraretur, ita ad amicitiam esset aptissimus: quod longe secus est. Ut enim quisque sibi plurimum confidit, et ut quisque maxime virtute et sapientia sic munitus est, ut nullo egeat, suaque omnia in se ipso posita judicet: ita in amicitiis expetendis colendisque maxime excellit. Quid

Pouvons-nous penser, sans un sentiment de bienveillance et d'affection, à C. Fabricius, à M'. Curius, morts si long-temps avant notre naissance? Qui ne hait, au contraire, un Tarquin le Superbe, un Sp. Cassius, un Sp. Mélius? Nous avons eu à disputer l'empire, au sein même de l'Italie, contre deux généraux, Pyrrhus et Annibal : la probité de l'un nous fait comme une loi de l'estimer, tandis que la cruauté de l'autre le rendra toujours odieux au peuple romain.

IX. Si la probité a un tel ascendant sur nous, qu'elle se fasse aimer même dans ceux que nous n'avons jamais vus, et, ce qui est encore plus fort, dans les ennemis de notre patrie, qu'y a-t-il d'étonnant qu'un homme se sente ému lorsqu'il découvre la bonté et la vertu dans celui dont il peut faire son ami? L'amitié toutefois se fortifie par les services rendus, par les preuves de zèle, par l'habitude enfin; et tout cela, joint à ce premier mouvement sympathique, produit l'attachement le plus tendre et le plus fidèle. Ceux qui prétendent que ce sentiment si pur dérive de notre faiblesse et du désir de trouver dans un ami les ressources qui nous manquent, lui donnent une origine, si j'ose le dire, bien ignoble, puisqu'ils le font naître de l'indigence et de la misère. S'il en était ainsi, plus un homme se sentirait faible, plus il serait propre à l'amitié : ce qui est bien loin d'être vrai. Au contraire, ceux qui sentent le mieux leurs forces, qui, par leur sagesse et leur vertu, trouvent en eux-mêmes toutes leurs ressources, et n'ont besoin de personne, ceux-là excellent à contracter et à cultiver une amitié. Quel besoin avait de moi l'Africain? Aucun, sans doute, et je n'avais pas plus besoin de lui : mais je l'aimai, parce que j'admirais sa vertu; et il m'aima, par la

enim Africanus [1] indigens mei? Minime hercle; ac ne ego quidem illius: sed ego admiratione quadam virtutis ejus, ille vicissim opinione fortasse nonnulla, quam de meis moribus habebat, me dilexit; auxit benivolentiam consuetudo. Sed quanquam utilitates multæ et magnæ consecutæ sunt, non sunt tamen ab earum spe causæ diligendi profectæ. Ut enim benefici liberalesque sumus, non ut exigamus gratiam (neque enim beneficium fœneramur), sed natura propensi ad liberalitatem sumus: sic amicitiam non spe mercedis adducti, sed quod omnis ejus fructus in ipso amore inest, expetendam putamus. [2] Ab iis, qui pecudum ritu ad voluptatem omnia referunt, longe dissentiunt. Nec mirum: nihil enim altum, nihil magnificum ac divinum suspicere possunt, qui suas omnes cogitationes abjecerunt in rem tam humilem, tamque contemtam. Quamobrem hos quidem ab hoc sermone removeamus: ipsi autem intelligamus, natura gigni sensum diligendi, et benivolentiæ caritatem, facta significatione probitatis; quam qui appetiverunt, applicant sese, et propius admovent, ut et usu ejus, quem diligere cœperunt, fruantur, et moribus; sintque pares in amore, et æquales; propensioresque ad bene merendum, quam ad reposcendum. Atque hæc inter eos sit honesta certatio. Sic et utilitates ex amicitia maximæ capientur; et erit ejus ortus a natura, quam ab imbecillitate, et

[1] *Al. addunt* erat. *Non agnoscit A. Gell.*, XVII, 5. — [2] *Wetzel. suadet legere*, Ab his. *Lallem. post Facciolatum*, At ii.

bonne opinion peut-être qu'il avait de mon caractère. L'habitude augmenta, depuis, cette bienveillance mutuelle. Mais quoique nous ayons trouvé de grands avantages dans notre amitié, ce n'est nullement cet espoir qui la fit naître [11]. Lorsqu'on est bienfaisant et libéral, ce n'est pas pour qu'on le soit à notre égard; faire le bien n'est pas prêter à usure, c'est suivre un penchant naturel : ainsi nous cherchons dans l'amitié, non pas l'espérance de quelque avantage, mais l'amitié même *. Ce n'est pas là le raisonnement de ceux qui, comme les bêtes, rapportent tout aux plaisirs des sens; et je n'en suis pas étonné. Ces hommes-là ne peuvent rien concevoir d'élevé, de grand, de divin, puisqu'ils ont rabaissé toutes leurs pensées à un objet si honteux et si méprisable. Ici donc nous ne devons pas même nous occuper d'eux; mais pénétrons-nous bien de cette vérité, que c'est la nature qui fait naître le besoin de s'aimer, la bienveillance mutuelle, sur les fondements de la probité. L'homme qui s'est une fois voué au culte de l'amitié, met tous ses soins et toute son application à se rapprocher de celui qu'il a commencé de chérir, à jouir de sa société, à lui inspirer une affection égale à la sienne; et il se sent plus de penchant à lui rendre qu'à réclamer des services. Il s'établit ainsi entre eux un combat de générosité. C'est de cette manière que l'amitié procure, en effet, les avantages les plus précieux, quoiqu'elle n'ait pas d'autre origine que la nature même, origine plus noble et plus pure que ne le serait la faiblesse. Si l'intérêt formait le nœud de l'amitié, l'intérêt, venant à changer, ne pourrait

* Cité par Fénelon, *Œuvres complètes*, tome VIII, pag. 58, éd. *in-4°*. Il applique à l'*amour pur* tout ce que Cicéron dit ici de l'amitié.

gravior, et verior. Nam si utilitas amicitias conglutinaret, eadem commutata dissolveret. Sed quia natura mutari non potest, idcirco veræ amicitiæ sempiternæ sunt. Ortum quidem amicitiæ videtis, nisi quid ad hæc forte vultis. — FANNIUS. Tu vero perge, Læli: pro hoc enim, qui minor est natu, meo jure respondeo. — SCÆVOLA. Recte tu quidem. Quamobrem audiamus.

X. — LÆLIUS. Audite ergo, optimi viri, ea, quæ sæpissime inter me et Scipionem de amicitia disserebantur. Quanquam ille quidem nihil difficilius esse dicebat, quam amicitiam usque ad extremum [1] vitæ permanere. Nam, vel ut non idem expediret utrique, incidere sæpe; vel ut de republica non idem sentirent; mutari etiam mores hominum sæpe dicebat, alias adversis rebus, alias ætate ingravescente. Atque earum rerum exemplum ex similitudine capiebat ineuntis ætatis, quod summi puerorum amores sæpe una cum prætexta ponerentur. Sin autem ad adolescentiam perduxissent; dirimi tamen interdum contentione, vel uxoriæ conditionis, vel commodi alicujus, quod idem adipisci uterque non posset. Quod si qui longius in amicitia provecti essent, tamen sæpe labefactari, si in honoris contentionem incidissent: pestem enim majorem esse [2] nullam amicitiis, quam in plerisque pecuniæ cupiditatem; in optimis quibusque honoris certamen, et gloriæ: ex quo inimicitias maximas sæpe inter amicissimos exstitisse. Magna enim dissidia, et plerumque justa nasci, quum aliquid ab amicis;

[1] Vitæ diem. — [2] Nullam in amicitiis.

manquer de le rompre. Mais la nature ne pouvant changer, la véritable amitié est éternelle. Vous voyez par là quelle est son origine ; auriez-vous quelque chose à dire ? — FANNIUS. Nous vous prions de continuer, Lélius : en répondant pour Scévola, je ne fais qu'user de mon droit d'aînesse. — SCÉVOLA. Vous ne pouviez mieux répondre. Écoutons.

X. — LÉLIUS. Écoutez donc les réflexions qu'il nous est souvent arrivé, à Scipion et à moi, de faire sur l'amitié. Il disait qu'il était bien difficile qu'elle se soutînt jusqu'à la mort *, soit parce qu'il peut venir un moment où les intérêts se contrarient, soit parce qu'on est divisé d'opinion sur les affaires publiques. Il disait encore que les hommes changent souvent de mœurs, les uns dans l'adversité, les autres dans l'âge avancé; et il citait pour exemple les enfants, qui presque toujours dépouillent avec la robe prétexte les plus vives affections de leurs premières années; si même elles se conservent jusqu'à l'adolescence, il suffit alors quelquefois pour les détruire d'une rivalité d'amour, ou d'une concurrence d'intérêts; et si quelques unes s'étendent plus loin, elles viennent souvent expirer dans la poursuite d'une même dignité. Il disait surtout que le poison le plus funeste à l'amitié, c'est la passion de l'argent dans la plupart des hommes; et, dans les caractères plus élevés, la rivalité des honneurs et de la gloire : combien de fois n'a-t-on pas vu, à la suite de ces luttes d'ambition, la plus grande haine succéder à la plus grande amitié ! Un autre sujet, ajoutait-il, de ruptures éclatantes, et ordinaire-

* « L'amitié est le mariage de l'âme, et ce mariage est sujet au divorce. » Voltaire.

quod rectum non esset, postularetur: ut aut libidinis ministri, aut adjutores essent ad injuriam. Quod qui recusarent, quamvis honeste id facerent, jus tamen amicitiæ deserere arguerentur ab iis, quibus obsequi nollent; illos autem, qui quidvis ab amico auderent postulare, postulatione ipsa profiteri, omnia se amici causa esse facturos. Eorum querela [1] inveteratas non modo familiaritates exstingui solere, sed etiam odia gigni sempiterna. Hæc ita multa, quasi fata, impendere amicitiis, ut omnia subterfugere non modo sapientiæ, sed etiam felicitatis diceret sibi videri.

XI. Quamobrem id primum videamus, si placet, quatenus amor in amicitia progredi debeat. Num, si Coriolanus habuit amicos, ferre contra patriam arma illi cum Coriolano debuere? num Viscellinum amici regnum appetentem, num Sp. Mælium debuerunt juvare? Tib. quidem Gracchum rempublicam vexantem, a Q. Tuberone, æqualibusque amicis derelictum videbamus. At C. Blossius, Cumanus, hospes familiæ vestræ, Scævola, quum ad me, qui aderam Lænati et Rupilio consulibus in consilio, deprecatum venisset, hanc, ut sibi ignoscerem, causam afferebat, quod tanti Tib. Gracchum fecisset, ut, quidquid ille vellet, sibi faciendum putaret. Tum ego, Etiamne, si te in Capitolium faces ferre vellet? Nunquam, inquit, voluisset id quidem. Sed,

[1] Inveterata. *Sed Gruter. quoque jam probavit* inveteratas, *in Palat. sec. repertum.*

ment légitimes, c'est qu'il y a des hommes qui exigent de leurs amis des choses contre l'honnêteté, comme d'être les ministres de leur libertinage, ou les complices de leurs injustices. Quelque bon droit que leurs amis aient de s'y refuser, ils sont accusés par eux de trahir les devoirs de l'amitié. L'homme qui ose demander à son ami toute espèce de services, déclare par là qu'il est capable de se prêter pour lui à quoi que ce puisse être. C'est pour de telles causes qu'on voit souvent s'éteindre les amitiés les plus anciennes, qui souvent même font place à des haines éternelles. Il concluait que l'amitié étant environnée de tant d'écueils, il fallait, pour les éviter, autant de bonheur que de sagesse.

XI. Voyons donc, premièrement, si vous le voulez bien, jusqu'où doit aller le zèle de l'amitié. Si, par exemple, Coriolan avait des amis, ces amis devaient-ils prendre avec lui les armes contre sa patrie? Lorsque Viscellinus, lorsque Sp. Mélius, aspirèrent à la royauté, leurs amis devaient-ils seconder leurs desseins? Nous voyons du moins que lorsque Tib. Gracchus commença à troubler la république, il fut abandonné par Q. Tubéron et par d'autres amis de son âge. Mais C. Blossius de Cumes, l'hôte de votre famille, Scévola, étant venu me solliciter, comme j'assistais les consuls Lénas et Rupilius dans l'instruction de cette affaire, il m'alléguait pour excuse qu'il avait tant d'estime pour Tib. Gracchus, qu'il n'avait pas cru devoir se refuser à rien de ce qu'il voulait. — Vous auriez donc mis le feu au Capitole, s'il l'avait voulu? — Jamais, dit-il, il n'aurait eu cette pensée. — Mais enfin, s'il l'avait voulu? — Je lui aurais obéi.... Avez-vous entendu ce mot horrible? Et en effet, il agit en conséquence, et alla même encore plus loin;

si voluisset? Paruissem. Videtis, quam nefaria vox. Et hercle ita fecit; vel plus etiam, quam dixit. Non enim paruit ille Tib. Gracchi temeritati, sed præfuit; nec se comitem illius [1] furoris, sed ducem præbuit. Itaque hac amentia, quæstione nova perterritus, in Asiam profugit, ad hostes se contulit, pœnas reipublicæ graves, justasque persolvit. Nulla est igitur excusatio peccati, si amici causa peccaveris: nam, quum conciliatrix amicitiæ virtutis opinio fuerit, difficile est amicitiam manere, si a virtute defeceris. Quod si rectum statuerimus, vel concedere amicis, quidquid velint, vel impetrare ab iis, quidquid velimus, [2] perfecta quidem sapientia simus, si nihil habeat res vitii; sed loquimur de iis amicis, qui ante oculos sunt, quos videmus, aut de quibus memoriam accepimus, aut quos novit vita communis. Ex hoc numero nobis exempla sumenda sunt; et eorum quidem maxime, qui ad sapientiam proxime accedunt. Videmus Papum Æmilium C. Luscino familiarem fuisse (sic a patribus accepimus), bis una consules, et collegas in censura; tum et cum iis, et inter se, conjunctissimos fuisse M'. Curium et Tib. Coruncanium, memoriæ proditum est. Igitur ne suspicari quidem possumus, quemquam horum ab amico quippiam contendisse, quod contra fidem, contra jusjurandum, contra rempublicam esset. Nam hoc quidem in talibus viris quid attinet dicere? si contendisset, scio impe-

[1] *Al. forte rectius*, furori — [2] *Libens admiserim Canteri conj.*, perfecta quidem sapientia si simus, nihil habeat res vitii.

car il ne seconda pas seulement l'audace de Tib. Gracchus, il donna lui-même l'exemple de la témérité, et dans ces troubles il figura plutôt comme chef que comme complice. Au milieu de ces idées extravagantes, effrayé des nouvelles informations dirigées contre les factieux, il s'embarqua pour l'Asie, se réfugia chez les ennemis de Rome, et trouva enfin la juste peine de son crime envers la république [12]. L'amitié ne peut excuser en aucune manière le mal qu'on fait pour elle, parce que la vertu étant le fondement de l'amitié, si l'on renonce à l'une, l'autre ne saurait plus subsister. Établir en principe que nous devons accorder à nos amis tout ce qu'ils veulent, et obtenir d'eux tout ce que nous voulons, ne pourrait avoir sans doute de suites fâcheuses, si la vertu réglait tous nos désirs; mais nous parlons des amis qui sont devant nos yeux, que nous voyons, ou dont nous connaissons l'histoire, et que l'on trouve dans le commerce ordinaire de la vie. Prenons là nos exemples, et imitons surtout ceux qui approchent le plus de la sagesse. Nos pères nous ont appris l'amitié qui exista entre Émilius Papus et C. Luscinus; ils furent deux fois collègues dans le consulat, et une fois dans la censure *. Nous savons aussi qu'ils étaient étroitement liés avec M'. Curius et Tib. Coruncanius, unis de leur côté par la plus intime amitié. Eh bien! pouvons-nous soupçonner qu'un seul de ces grands personnages ait exigé de son ami quelque chose de contraire à sa conscience, à ses serments, à la république? Dire que de pareils hommes l'auraient refusé, me paraît chose superflue, puisqu'ils étaient tous incorruptibles, et qu'il est également criminel de faire ou d'exiger rien de tel. Des citoyens moins sages,

* Dans le consulat, en 471 et 475; dans la censure, en 478.

traturum non fuisse: quum illi sanctissimi viri fuerint; æque autem nefas sit, tale aliquid et facere rogatum, et rogare. At vero Tib. Gracchum sequebantur C. Carbo, C. Cato, minime tum quidem Caius frater, nunc idem acerrimus.

XII. Hæc igitur [1] prima lex in amicitia sanciatur, ut neque rogemus res turpes, nec faciamus rogati. Turpis enim excusatio est, et minime accipienda, quum in ceteris peccatis, tum si quis contra rempublicam se amici causa fecisse fateatur. Etenim eo loco, Fanni, et Scævola, locati sumus, ut nos longe prospicere oporteat futuros casus reipublicæ. Deflexit enim jam aliquantulum de spatio curriculoque consuetudo majorum. Tib. Gracchus regnum occupare conatus est, vel regnavit is quidem paucos menses. Num quid simile populus romanus audierat, aut viderat? Hunc etiam post mortem secuti amici et propinqui, quid in P. Scipionem effecerint, sine lacrymis non queo dicere. Nam Carbonem quoquo modo potuimus, propter recentem pœnam Tib. Gracchi, sustinuimus. De C. Gracchi autem tribunatu, quid exspectem, non libet augurari. Serpit enim deinde res; quæ proclivius ad perniciem, quum semel cœpit, labitur. Videtis, in tabella jam ante quanta sit facta labes, primo Gabinia lege, biennio autem post, Cassia. Videre jam videor populum a senatu disjunctum, multitudinisque arbitrio res maximas agi. Plures enim discent, quemadmodum hæc fiant, quam quemadmodum his resistatur. Quorsum hæc? quia sine sociis nemo quidquam

[1] *Al. delent* prima.

C. Carbon et C. Caton * s'obstinèrent à suivre Tib. Gracchus. Pour Caïus, son frère, qui est aujourd'hui si ardent, on ne parlait pas encore de lui.

XII. Nous établirons donc, pour première loi de l'amitié, de ne demander et de n'accorder à son ami rien qui soit contraire à l'honneur. Dans toute sorte de fautes, et surtout dans celles contre l'état, c'est une mauvaise excuse, qui n'est nullement recevable, de dire que l'on a voulu servir son ami. Nous en sommes venus à ce point, Fannius et Scévola, que nous devons prévoir de loin les dangers qui menacent la république. On a déjà commencé à s'écarter de la discipline et des coutumes de nos ancêtres. Tib. Gracchus a voulu usurper l'empire, il a régné même pendant quelques mois. Le peuple romain avait-il jamais rien vu, rien entendu dire de semblable? Je ne puis me rappeler sans verser des larmes, tout ce que depuis sa mort ses parents et ses amis, marchant sur ses traces, ont fait souffrir à P. Scipion. Nous avons supporté C. Carbon comme nous l'avons pu, à cause de la punition récente de Tib. Gracchus. Je crains de me livrer à mes pressentiments sur le tribunat de Caïus Gracchus : le mal gagne de proche en proche; et quand une fois la corruption s'est fait sentir, ses progrès sont rapides. Vous voyez combien ont été déjà funestes, d'abord la loi de Gabinius sur le scrutin, et, deux ans après, celle de Cassius. Il me semble déjà voir le peuple en division avec le sénat, et les plus grandes affaires livrées au caprice de la multitude; car beaucoup de gens s'étudieront à faire le mal, et peu à le prévenir. Pourquoi

* Petit-fils de Caton le censeur.

tale conatur. Præcipiendum est igitur bonis, ut, si in ejusmodi amicitias ignari casu aliquo inciderint, ne existiment, ita se alligatos, ut ab amicis in [1] magna aliqua re peccantibus non discedant. Improbis autem pœna statuenda est; nec vero minor iis, qui secuti erunt alterum, quam iis, qui ipsi fuerint impietatis duces. Quis clarior in Græcia Themistocle? quis potentior? qui qum imperator bello Persico servitute Græciam liberasset, propterque invidiam in exsilium missus esset, ingratæ patriæ injuriam non tulit, quam ferre debuit. Fecit idem, quod xx annis ante apud nos fecerat Coriolanus. His adjutor contra patriam inventus est nemo: itaque mortem sibi uterque conscivit. Quare talis improborum consensio non modo excusatione amicitiæ tegenda non est, sed potius omni supplicio vindicanda: ut ne quis sibi concessum putet, amicum, vel bellum patriæ inferentem, sequi. Quod quidem, ut res cœpit ire, haud scio, an aliquando futurum sit: mihi autem non minori curæ est, qualis respublica post mortem meam futura sit, quam qualis hodie sit.

XIII. Hæc igitur prima lex amicitiæ sanciatur, ut ab amicis honesta petamus, amicorum causa honesta faciamus; ne exspectemus quidem, dum rogemur; studium semper adsit, cunctatio absit; consilium vero dare gaudeamus libere; plurimum in amicitia amicorum bene suadentium valeat auctoritas; eaque et adhibeatur ad monendum non

[1] Magnam aliquam rem. *Cod. Pith. addit* in rempubl. *Recte.*

cette digression? parce qu'on n'entreprend jamais rien de semblable sans avoir des complices. Il faut donc avertir les bons citoyens que, s'ils se trouvaient unis d'amitié avec de tels hommes, ils ne se crussent pas liés au point de ne pouvoir rompre avec des amis coupables de quelque grand attentat contre la république. Il faut aussi établir des peines qui effraient les méchants, et leur annoncer qu'elles ne seront pas moins sévères contre les complices que contre les chefs. Quel homme parmi les Grecs fut plus illustre, plus puissant que Thémistocle? Après avoir vaincu les Perses et délivré la Grèce, l'envie l'ayant fait condamner à l'exil, il ne supporta point, comme il l'aurait dû, l'injustice et l'ingratitude de sa patrie. Il fit ce que vingt ans avant lui avait fait à Rome Coriolan. Personne ne voulut partager leur révolte contre la patrie, et tous les deux se donnèrent la mort. Loin donc de couvrir de l'excuse de l'amitié les complices des mauvais citoyens, il faut leur montrer les châtiments qui les attendent, afin que personne ne se croie autorisé à suivre le parti d'un ami qui ferait la guerre à sa patrie. A voir la marche des affaires, je n'assurerais pas qu'un tel malheur n'arrivât un jour*; et les destinées de la république après ma mort ne m'intéressent pas moins que la situation où elle peut se trouver aujourd'hui.

XIII. Consacrons donc cette première loi de l'amitié, qu'il faut ne demander à nos amis et ne faire pour eux que ce qui est honnête; mais qu'il faut alors nous conduire avec zèle, sans hésiter, sans attendre qu'ils nous en prient. Empressons-nous aussi de leur donner librement nos conseils. Un ami qui conseille le bien doit avoir sur son ami une grande autorité : qu'il s'en serve pour l'avertir, non seulement avec franchise, mais

* Allusion à l'usurpation de César.

modo aperte, sed etiam acriter, si res postulabit; et adhibitæ pareatur.

Nam quibusdam, quos audio sapientes habitos in Græcia, placuisse opinor mirabilia quædam; sed nihil est, quod illi non persequantur [1] argutius: partim fugiendas esse nimias amicitias, ne necesse sit unum sollicitum esse pro pluribus; satis superque esse suarum cuique rerum; alienis nimis implicari molestum esse; commodissimum esse, quam laxissimas habenas habere amicitiæ; quas vel adducas, quum velis, vel remittas. Caput enim esse ad beate vivendum, securitatem; qua frui non possit animus, si tanquam parturiat unus pro pluribus. Alios autem dicere aiunt multo etiam inhumanius (quem locum breviter perstrinxi paullo ante), præsidii adjumentique causa, non benivolentiæ, neque caritatis, amicitias esse expetendas. Itaque ut quisque minimum firmitatis habeat, minimumque virium, ita amicitias appetere maxime. Ex eo fieri, ut mulierculæ magis amicitiarum præsidia quærant, quam viri; et inopes, quam opulenti; et calamitosi, quam ii, qui putentur beati. O præclaram sapientiam! Solem enim e mundo tollere videntur, qui amicitiam e vita tollunt; qua a diis immortalibus nihil melius habemus, nihil jucundius. Quæ est enim ista securitas? specie quidem, blanda, sed reapse multis locis repudianda. Neque enim est consentaneum, ullam honestam rem actionemve, ne sollicitus sis, aut non suscipere, aut susceptam deponere. Quod si curam fugimus, virtus fugienda est; quæ

[1] Suis argutiis.

même avec force si le cas l'exige. Pour nous, obéissons toujours à des conseils salutaires.

Des hommes, à qui j'apprends que la Grèce donne le nom de sages, ont professé, dit-on [13], des opinions bien étranges. Qu'y a-t-il au reste qui n'ait été l'objet de leurs arguties? Les uns prétendent, par exemple, qu'on doit éviter les amitiés trop vives, de peur qu'un seul ne soit chargé des sollicitudes de plusieurs; que chacun a assez et trop peut-être de ses affaires; qu'il est fâcheux de se trouver trop embarrassé dans celles d'autrui, et qu'il est à propos que les nœuds de l'amitié soient lâches, afin de pouvoir les serrer ou les relâcher davantage à son gré. Le grand point, disent-ils, pour vivre heureux, c'est d'être tranquille; et comment un homme pourra-t-il l'être, s'il porte seul le fardeau de plusieurs? D'autres (et leur opinion, que j'ai déjà réfutée en peu de mots, est encore plus déshonorante pour l'humanité) soutiennent qu'on doit chercher dans l'amitié un support, des ressources, et non l'affection, les plaisirs du cœur; qu'ainsi, moins on se sent de courage et de forces, plus on doit tâcher d'avoir des amis; et que, par cette raison, les secours de l'amitié sont plus désirés par les femmes que par les hommes, par les petits que par les grands, par les pauvres que par les riches. Voilà une belle sagesse! C'est ôter au monde le soleil, que d'ôter de la vie l'amitié, le plus doux, le plus beau présent que nous ayons reçu des dieux immortels. Et qu'est-ce que cette tranquillité dont ils parlent? Au premier abord, elle a quelque chose qui séduit; mais on s'aperçoit bientôt qu'elle est souvent incompatible avec nos devoirs. Serait-il raisonnable, par exemple, sous prétexte de tranquillité, de ne point entreprendre une chose honnête, ou de l'abandonner après l'avoir entreprise? Si

necesse est cum aliqua cura res sibi contrarias aspernetur atque oderit, ut bonitas malitiam, temperantia libidinem, ignaviam fortitudo. Itaque videas rebus injustis justos maxime dolere, imbecillibus fortes, flagitiosis modestos. Ergo hoc proprium est animi bene constituti, et lætari bonis rebus, et dolere contrariis. Quamobrem si cadit in sapientem animi dolor (qui profecto cadit, nisi ex ejus animo exstirpatam humanitatem arbitremur), quæ causa est, cur amicitiam funditus tollamus e vita, ne aliquas propter eam suscipiamus molestias? Quid enim interest, motu animi sublato, non dico inter hominem et pecudem, sed inter hominem, et saxum, aut truncum, aut quidvis generis ejusdem? Neque enim sunt isti audiendi, qui virtutem duram, et [1] quasi ferream esse volunt : quæ quidem est quum multis in rebus, tum in amicitia, tenera, atque tractabilis; ut et bonis amici quasi diffundantur, et incommodis contrahantur. Quamobrem angor iste, qui pro amico sæpe capiundus est, non tantum valet, ut tollat e vita amicitiam; non plus, quam ut virtutes, quia nonnullas curas et molestias afferunt, repudientur.

XIV. Quum autem contrahat amicitiam (ut supra dixi), si qua significatio virtutis eluceat, ad quam se similis animus applicet, et adjungat; id quum contingit, amor exoriatur necesse est. Quid enim tam absurdum, quam delectari multis inanibus rebus, ut honore, ut gloria, ut ædificio,

[1] Q. f. e quamdam.

nous fuyons toute sorte de soins, il faut fuir aussi la vertu, qui nécessairement doit prendre quelque soin de haïr et de combattre les vices, comme la bonté combat la méchanceté ; la continence, le libertinage ; le courage, la pusillanimité : c'est ainsi que vous voyez les hommes justes s'affliger des injustices ; les braves, des lâchetés ; les sages, des déréglements. Il est impossible qu'une belle âme ne se réjouisse pas du bien et ne s'afflige pas du mal. Si le sage ne peut être exempt de la douleur (et comment le serait-il, à moins d'arracher l'humanité de son cœur ?), pourquoi la crainte de nous exposer à quelques peines nous ferait-elle entièrement bannir de la vie l'amitié ? Quelle différence y a-t-il, si vous ôtez à l'homme le sentiment, je ne dis pas entre l'homme et la brute, mais entre l'homme et une pierre, ou un marbre, ou toute autre chose inanimée ? Il ne faut point s'en rapporter, pour la vertu, à ceux qui veulent qu'elle soit aussi dure que le fer ; elle est, au contraire, en beaucoup d'occasions, et principalement en amitié, tendre et sensible ; elle se dilate, pour ainsi dire, ou se resserre, selon les bons ou les mauvais succès d'un ami. Ainsi, le chagrin que nous cause souvent le sort d'un ami ne doit pas plus nous faire proscrire l'amitié, que les soins et les peines qui accompagnent quelquefois la vertu ne nous empêchent d'y rester fidèles.

XIV. L'amitié venant à se former, comme je l'ai dit plus haut, lorsqu'aux signes qui annoncent la vertu se joint la conformité du caractère et des sentiments, toutes les fois que ces deux choses se rencontrent, l'affection en est la suite nécessaire. Quoi de plus absurde, en effet, que de se complaire dans une foule de choses vaines, telles que la gloire, les honneurs, les édifices, les habits, la parure, et d'être indifférent

ut vestitu, cultuque corporis; animo autem virtute prædito eo, qui vel amare, vel (ut ita dicam) redamare possit, non admodum delectari? Nihil est enim remuneratione benivolentiæ, nihil vicissitudine studiorum officiorumque jucundius. Quod si etiam illud addimus, quod recte addi potest, nihil esse, quod ad se rem ullam tam [1]alliciat, et tam attrahat, quam ad amicitiam similitudo: concedetur profecto verum esse, ut bonos boni diligant, adsciscantque sibi, quasi propinquitate conjunctos atque natura. Nihil est enim appetentius similium sui, nihil rapacius, quam natura. Quamobrem hoc quidem, Fanni et Scævola, constat (ut opinor), bonis inter bonos quasi necessariam benivolentiam esse; qui est amicitiæ fons a natura constitutus. Sed eadem bonitas etiam ad multitudinem pertinet. Non est enim inhumana virtus, neque immunis, neque superba; quæ etiam populos universos tueri, eisque optime consulere soleat: quod non faceret profecto, si a caritate vulgi abhorreret. Atque etiam mihi quidem videntur, qui utilitatis causa fingunt amicitias, amabilissimum nodum amicitiæ tollere. Non enim tam utilitas parta per amicum, quam amici amor ipse delectat; tumque illud fit, quod ab amico est profectum, jucundum, [2]si cum studio est profectum: tantumque abest, ut amicitiæ propter indigentiam colantur, ut ii, qui opibus, et copiis, maximeque virtute præditi (in qua plurimum est præsidii), minime alterius in-

[1] Illiciat. — [2] *Victor. aliique*, si cum amore et studio. *Sed sic mss. fere nulli, nulla editio antiquior.*

à la possession d'un cœur qui puisse vous chérir, et, si j'ose ainsi parler, vous rendre amour pour amour? Rien n'est plus doux que cette réciprocité de bienveillance, de zèle et de services. Si nous ajoutons à cela, ce qui est très vrai, qu'il n'est rien où la sympathie se fasse mieux sentir que dans l'amitié entre les cœurs qui se ressemblent, nous en conclurons infailliblement que les bons s'aiment et se recherchent entre eux, comme s'ils étaient unis par les liens du sang et par la nature. Il n'est point de plus forte et de plus vive attraction que celle qu'établit la nature même entre les choses qui se ressemblent. Il est donc bien constant, Fannius et Scévola, qu'il existe nécessairement une bienveillance mutuelle entre les bons; et c'est là le principe naturel de l'amitié. Mais cette même bonté peut se répandre sur tous les rangs de la société; car la vertu est douce et humaine; elle n'est ni égoïste *, ni orgueilleuse. Elle veille souvent au bonheur et à la défense d'un peuple entier, ce qu'elle ne ferait certainement pas, si elle n'embrassait tous les hommes dans une même affection. Il me semble encore que ceux-là détruisent le nœud le plus aimable de l'amitié, qui la font naître de l'intérêt. Dans un ami, le don de son cœur est le plus flatteur des avantages que son amitié puisse nous procurer; et les autres, lorsqu'ils viennent de cette source, en ont plus d'attraits pour nous. Tant s'en faut que le besoin soit l'origine de l'amitié, que les hommes qui, par leurs richesses, leur crédit, et par la plus sûre des garanties, par leur vertu, ont le moins

* Ernesti a bien tort de vouloir lire *immanis*. Voy. *Rhet. ad Her.*, II, 23; *de Inv.*, I, 50. *Munis*, dans l'ancienne langue latine, voulait dire, *qui officiis fungitur*. Il paraît même (*Nonius*, *c.* 1, *n.* 88) que ce mot se rapportait surtout aux devoirs de l'amitié.

digeant; liberalissimi sint, et beneficentissimi. Atque haud scio, an ne opus sit quidem, [1] nihil unquam omnino deesse amicis. Ubi enim studia nostra viguissent, si nunquam consilio, nunquam opera nostra nec domi, nec militiæ Scipio eguisset? Non igitur utilitatem amicitia, sed utilitas amicitiam consecuta est.

XV. Non ergo erunt homines deliciis diffluentes audiendi, si quando de amicitia, quam nec usu, nec ratione habent cognitam, disputabunt. Nam quis est, pro deum fidem, atque hominum! qui velit, ut neque diligat quemquam, nec ipse ab ullo diligatur, circumfluere omnibus copiis, atque in omnium rerum abundantia vivere? Hæc enim est tyrannorum vita; in qua nimirum nulla fides, nulla caritas, nulla stabilis benivolentiæ potest esse fiducia; omnia semper suspecta, atque sollicita; nullus locus amicitiæ. Quis enim aut eum diligat, quem metuit; aut eum, a quo se metui putat? Coluntur tamen simulatione duntaxat ad tempus. Quod si forte (ut fit plerumque) ceciderint, tum intelligitur, quam fuerint inopes amicorum. Quod Tarquinium dixisse ferunt, exsulantem se intellexisse, quos fidos amicos habuisset, quos infidos, quum jam neutris gratiam referre posset. Quanquam miror, illa superbia et importunitate, si quemquam habere potuit. Atque ut hujus, quem dixi, mores veros amicos parare non potuere, sic multorum

[1] *Vetus lib. Langii*, nihil unquam indigere amicos, *quod ei non displicuisse videtur, quum id, etsi vetustum sit, tamen aures non offendere dicat, nixum scilicet Plauti et Varronis exemplis.*

besoin d'autrui, sont aussi les plus généreux et les plus portés à faire du bien. Je ne sais cependant pas s'il faut que nos amis n'aient aucun besoin de nous. Comment aurais-je fait éclater mon zèle pour Scipion, si jamais, ni dans Rome, ni dans les camps, il n'avait eu besoin de mes conseils et de mes secours? Vous voyez que l'utilité dont je parle a été l'effet et nullement la cause de notre amitié.

XV. Il ne faudra donc pas écouter ces hommes qui n'ont de pensées que pour la volupté, lorsqu'ils viendront à raisonner sur l'amitié, qu'ils ne connaissent ni par expérience, ni par principes. Et quel est l'homme, grands dieux! qui voudrait acheter toutes les richesses et toutes les jouissances possibles, au prix du bonheur d'aimer et d'être aimé? Telle est la vie des tyrans; toute affection, toute confiance en est bannie; tout est soupçon, inquiétude; il n'y a nulle place pour l'amitié [14]. Quel homme peut aimer, en effet, celui qu'il redoute ou dont il croit être redouté? Cependant on sauve les dehors, on leur rend des soins tant qu'ils ont la puissance. Quand ils tombent, comme il leur arrive ordinairement, on voit alors combien ils avaient peu d'amis *. Tarquin, à ce qu'on rapporte, dit qu'il n'avait distingué les faux amis d'avec les véritables, que dans son bannissement, lorsqu'il n'avait plus de grâces à accorder ni aux uns ni aux autres. J'ai peine à croire qu'avec son orgueil insupportable, il ait ja-

* Il est évident que Cicéron, en écrivant ces mots, pensait encore à César; mais tandis qu'il dogmatisait ainsi avec la sécurité d'un philosophe grec, un mois après la mort du dictateur, le parti du tyran, comme il l'appelait, se fortifiait de jour en jour. Ce parti n'avait sans doute pour chefs que des ambitieux qui voulaient recueillir son héritage; mais il n'en était pas moins dangereux.

opes præpotentium excludunt amicitias fideles. Non enim solum ipsa fortuna cæca est, sed eos etiam plerumque efficit cæcos, quos complexa est. Itaque efferuntur illi fere fastidio, et contumacia; neque quidquam insipiente fortunato intolerabilius fieri potest. Atque hoc quidem videre licet, eos, qui antea commodis fuerunt moribus, imperio, potestate, prosperis rebus immutari, sperni que ab iis veteres amicitias, [1] indulgeri novis. Quid autem stultius, quam, quum plurimum copiis, facultatibus, opibus possint, cetera parare, quæ [2] parantur pecunia, equos, famulos, [3] vestem egregiam, vasa pretiosa; amicos non parare, optimam et pulcherrimam vitæ, ut ita dicam, supellectilem? Etenim cetera quum parant, cui parent, nesciunt, nec cujus causa laborent: ejus enim est istorum [4] quodque, qui vincit viribus; amicitiarum sua cuique permanet stabilis et certa possessio: ut, etiam si illa maneant, quæ sunt quasi dona fortunæ, tamen vita inculta, et deserta ab amicis, non possit esse jucunda. Sed hæc hactenus.

XVI. Constituendi autem sunt, qui sint in amicitia fines, et quasi termini [5] diligendi: de quibus tres video sententias ferri; quarum nullam probo:

[1] Indulgere. — [2] Parantur; pecuniam. — [3] *Olim legebatur*, vestes, gloriam. *Inepte*. — [4] Quidque. — [5] *Erasmus conj.* dirigendi. *Frustra*.

mais pu avoir un seul véritable ami. Si un tel homme n'était pas d'un caractère à pouvoir être sincèrement aimé, la situation brillante de certains hommes puissants n'éloigne pas moins d'eux l'amitié fidèle. La fortune n'est pas seulement aveugle elle-même; bien souvent encore elle rend aveugles ses favoris. Ils sont alors bouffis d'orgueil et d'insolence, et rien au monde n'est plus insupportable qu'un homme sans raison, environné de tout l'éclat de la fortune. Il n'est même pas rare de voir des hommes qui étaient auparavant de mœurs faciles, changés tout à coup par les honneurs, le pouvoir, la prospérité, mépriser leurs anciens amis, et former des liaisons nouvelles. Quelle folie pourtant à des hommes qui, par leur crédit et leurs richesses, pourraient se procurer tant d'avantages, de ne se procurer que ce qu'on a pour de l'argent, des chevaux, des valets, de superbes habits, des meubles précieux, et de ne pas songer à s'acquérir des amis qui sont, pour ainsi parler, le meilleur et le plus beau meuble de la vie! Lorsqu'on rassemble autour de soi tous les autres biens, on ne sait pour qui on les acquiert, pour qui on travaille. Ces biens-là deviennent souvent la proie du plus fort; la possession d'un ami, au contraire, est certaine et stable. En supposant même que les présents de la fortune nous restent, la vie ne saurait être agréable, si on la passe dans l'isolement, loin des douceurs de l'amitié. Mais c'est assez parler de tout ce qu'on lui doit.

XVI. Etablissons maintenant quelles en sont, pour ainsi dire, les bornes et les limites. Je connais là-dessus trois maximes, dont aucune ne me paraît vraie: la première, que nous ne devons être disposés à faire pour nos amis que ce que nous ferions pour nous; la seconde, que notre bienveillance doit être mesurée

unam, ut eodem modo erga amicum affecti simus, quo erga nosmet ipsos; alteram, ut nostra in amicos benivolentia illorum erga nos benivolentiæ pariter æqualiterque respondeat; tertiam, ut, quanti quisque se ipse facit, tanti fiat ab amicis. Harum trium sententiarum nulli prorsus assentior. Nec enim illa prima vera est, ut, quemadmodum in se quisque, sic in amicum sit animatus. Quam multa enim, quæ nostra causa nunquam faceremus, facimus causa amicorum? precari ab indigno, supplicare; tum acerbius in aliquem invehi, insectarique vehementius; quæ in nostris rebus non satis honeste, in amicorum fiunt honestissime: multæque res sunt, in quibus de suis commodis viri boni multa detrahunt, detrahique patiuntur, ut iis amici potius, quam ipsi fruantur. Altera sententia est, quæ definit amicitiam paribus officiis ac voluntatibus. Hoc quidem est nimis exigue et exiliter ad calculos vocare amicitiam, ut par sit ratio acceptorum et datorum. Ditior mihi et affluentior videtur esse vera amicitia; nec observare restricte, ne plus reddat, quam acceperit. Neque enim verendum est, ne quid excidat, [1] aut ne quid in terram defluat, aut ne plus æquo quid in amicitiam congeratur. Tertius vero ille finis deterrimus, ut, quanti quisque se ipse faciat, tanti fiat ab amicis. Sæpe enim in quibusdam aut animus abjectior est, aut spes amplificandæ fortunæ fractior. Non est igitur amici, talem esse in eum, qualis ille in se est; sed potius eniti, et

[1] *Gruterus nimis leviter putat verba*, aut — defluat, *interpretamentum esse.*

sur la leur; la troisième, qu'il ne faut apprécier un ami que comme il s'apprécie lui-même. Je n'adhère à aucune de ces trois maximes; et premièrement celle-là n'est pas vraie, qu'on ne doive avoir pour son ami que le même zèle qu'on a pour soi. Combien de choses, en effet, ne faisons-nous pas pour nos amis, que nous ne ferions point pour nous-mêmes * : comme de prier, de supplier un homme que nous méprisons, d'en attaquer un autre avec plus d'aigreur et de véhémence? L'amitié seule rend cette conduite honorable. Il est aussi beaucoup d'occasions où un homme libéral abandonne et sacrifie ses intérêts propres pour en faire jouir de préférence son ami. La seconde maxime borne l'amitié à une égale mesure de sentiments et de services. C'est avoir de l'amitié une idée bien petite et bien étroite, que de la réduire ainsi en calcul, par un rapport exact entre ce qu'on donne et ce qu'on reçoit. La vraie amitié me paraît bien plus généreuse et plus magnifique, en n'examinant pas avec cette rigueur si elle rend plus qu'elle n'a reçu. Lorsque l'on donne à son ami, il faut donner à pleines mains, sans craindre de perdre quelque chose, ou d'en faire trop pour un ami. La plus mauvaise de ces trois maximes est la dernière : Qu'il ne faut avoir de ses amis que l'idée qu'ils en ont eux-mêmes. Combien n'en est-il pas, en effet, qui n'ont pas une assez bonne opinion d'eux-mêmes, et dont il convient de relever les espérances ! Il ne serait pas d'un ami de penser comme eux. Tâchons, au contraire, d'obtenir qu'ils rappellent leur courage,

* « Il y a bien des choses qu'un honneur délicat vous défendrait pour vous-même, qu'il vous serait permis et honnête de faire pour vos amis. » Madame de Lambert.

efficere, ut amici jacentem animum excitet, inducatque spem, cogitationemque meliorem.

Alius igitur finis veræ amicitiæ constituendus est, si prius, quid maxime reprehendere Scipio solitus sit, edixero. Negabat ullam vocem inimiciorem amicitiæ potuisse reperiri, quam ejus, qui dixisset, ita amare oportere, ut si aliquando esset osurus. Nec vero se adduci posse, ut hoc, quemadmodum putaretur, a Biante esse dictum crederet, qui sapiens habitus esset unus e septem, sed impuri cujusdam, aut ambitiosi, aut omnia ad suam potentiam revocantis esse sententiam. Quonam enim modo quisquam amicus esse poterit, cui se putabit inimicum esse posse? Quin etiam necesse erit cupere et optare, ut quam sæpissime peccet amicus, quo plures det sibi tanquam ansas ad reprehendendum; rursum autem recte factis, commodisque amicorum necesse erit angi, dolere, invidere. Quare hoc quidem præceptum, cujuscumque est, ad tollendam amicitiam valet. Illud potius præcipiendum fuit, ut eam diligentiam adhiberemus in amicitiis comparandis, ut ne quando amare inciperemus eum, quem aliquando odisse possemus. Quin etiam si minus felices in diligendo fuissemus, ferendum id Scipio potius, quam inimicitiarum tempus cogitandum, putabat.

XVII. His igitur finibus utendum arbitror, ut, quum emendati mores amicorum sint, tum sit inter eos omnium rerum, consiliorum, voluntatum, sine ulla exceptione communitas: ut, etiam si qua fortuna acciderit, ut minus justæ amicorum voluntates adjuvandæ sint, in quibus eorum aut

et de les faire renaître à de plus douces pensées, à une plus noble confiance.

Il faut donc prescrire d'autres bornes à la véritable amitié; et j'en parlerai tout à l'heure, après avoir examiné d'abord une autre maxime que Scipion avait coutume de repousser avec indignation. Jamais, selon lui, on n'avait proféré un plus grand blasphème contre l'amitié, que de dire qu'il fallait aimer comme si l'on devait haïr un jour [15]; et il ajoutait qu'on ne lui ferait jamais croire que ce mot, comme on le prétendait, fût de Bias, un des sept sages; que c'était plutôt la maxime d'un homme corrompu ou de quelque ambitieux, qui rapportait tout à son élévation. Qui pourrait, en effet, être l'ami de celui dont il penserait qu'il pourrait un jour être l'ennemi? Il faudrait aussi désirer que notre ami commît très souvent des fautes, pour avoir plus d'occasions de rompre avec lui; il faudrait encore s'affliger et être jaloux de ses bonnes actions et de ses succès. Une telle maxime, quel qu'en soit l'auteur, n'est propre qu'à détruire l'amitié. Il valait mieux nous prescrire d'être circonspects dans le choix de nos amis, afin de ne pas nous exposer à aimer quelqu'un qui pourrait un jour mériter notre haine. Il y a plus : Scipion pensait que si nous avions fait un choix malheureux, la sagesse consistait plutôt à supporter un ami tel qu'il était, qu'à penser qu'il pourrait devenir notre ennemi.

XVII. Voici donc dans quelles bornes je renfermerais l'amitié. Entre deux amis, lorsqu'ils sont honnêtes, tout doit être commun sans exception *; ils ne doivent avoir qu'une même intention, qu'une même

* Diogène disait : « Quand j'emprunte de mon ami, c'est mon argent que je lui demande. »

caput agatur, aut famâ, declinandum sit de via, modo ne summa turpitudo sequatur. Est enim quatenus amicitiæ dari venia possit. Nec vero negligenda est fama : nec mediocre telum ad res gerendas existimare oportet benivolentiam civium; quam blanditiis, et [1] assentando colligere turpe est. Virtus, quam sequitur caritas, minime repudianda est.

Sed sæpe (etenim redeo ad Scipionem, cujus omnis sermo erat de amicitia) querebatur, quod omnibus in rebus homines diligentiores essent; ut capras et oves quot quisque haberet, dicere posset; amicos quot haberet, non posset dicere : et in illis quidem parandis adhibere curam, in amicis eligendis negligentes esse; nec habere quasi signa quædam, et notas, quibus eos, qui ad amicitiam essent idonei, judicarent. Sunt igitur firmi, et stabiles, et constantes eligendi; cujus generis est magna penuria : et judicare difficile est sane, nisi expertum. Experiendum autem est in ipsa amicitia; ita præcurrit amicitia judicium, tollitque experiendi potestatem. Est igitur prudentis, sustinere, ut currum, sic impetum benivolentiæ : quo utamur, quasi equis [2] tentatis, sic amicitiis, aliqua parte periclitatis moribus amicorum. Quidam sæpe in parva pecunia perspiciuntur, quam sint leves; quidam, quos parva movere non potuit, cognoscuntur in magna. Sin vero erunt aliqui reperti,

[1] Assectando. — [2] Temperatis.

volonté; et si même, par hasard, l'un a besoin du secours de l'autre dans quelque affaire équivoque d'où dépende sa vie ou son honneur, on peut se relâcher un moment de ses principes [16], à moins que ce ne fût absolument se diffamer soi-même. L'amitié excuse jusqu'à un certain point. Il faut craindre toutefois d'exposer sa réputation : la bienveillance publique est d'un grand secours pour la gestion des affaires. Mais elle ne doit pas être le prix d'une basse adulation : c'est la vertu qui doit être notre appui ; la bienveillance la suit toujours.

Pour revenir à Scipion, dont je vous répète tous les discours sur l'amitié, il se plaignait souvent de l'inconséquence des hommes, moins soigneux pour l'amitié que pour les autres affaires de la vie. Chacun, ajoutait-il [17], pourrait vous dire le nombre de ses brebis et de ses chèvres, mais non celui de ses amis ; chacun apporte le plus grand soin dans l'achat de ses troupeaux, et la plus grande négligence dans le choix de ses amis; on ne s'applique nullement à reconnaître, à de certains signes, quels sont ceux qui sont capables d'une amitié sincère. Notre choix doit tomber sur les hommes solides, fermes, constants ; il y en a peu, et il n'est pas aisé de les connaître sans en avoir fait l'épreuve : or, cette épreuve ne peut se faire que dans l'amitié même. Ainsi la liaison se forme avant que d'avoir pu s'éprouver, et le choix fait, il n'y a plus d'examen. Il est donc prudent de comprimer le premier essor de notre bienveillance, comme on retient la course d'un char avant d'en avoir essayé les chevaux [18], et de ne nous livrer à l'amitié qu'après avoir éprouvé de quelque manière le caractère de nos amis. Pour découvrir leur faible, souvent le plus mince intérêt pécuniaire suffit; une somme plus considérable

qui pecuniam præferre amicitiæ, sordidum existiment : ubi eos inveniemus, qui honores, magistratus, imperia, potestates, opes amicitiæ non anteponant? ut, quum ex altera parte proposita hæc sint, ex altera jus amicitiæ, non multo illa malint? Imbecilla enim natura est ad contemnendam potentiam; quam etiam si neglecta amicitia consecuti sunt, obscuratum iri [1] arbitrantur, quia non sine magna causa sit neglecta amicitia. Itaque veræ amicitiæ difficillime reperiuntur in iis, qui in honoribus, reque publica versantur. Ubi enim istum invenias, qui honorem amici anteponat suo? Quid? hæc ut omittam, quam graves, quam difficiles plerisque videntur calamitatum societates? ad quas non est facile inventu qui descendat. Quanquam Ennius recte :

Amicus certus in re incerta cernitur :

tamen hæc duo levitatis et infirmitatis plerosque convincunt; aut si in bonis rebus contemnunt, aut in malis deserunt. Qui igitur utraque in re gravem, constantem, stabilem se in amicitia præstiterit, hunc ex maxime raro hominum genere judicare debemus, et pæne divino.

XVIII. Firmamentum autem stabilitatis, constantiæque ejus, quam in amicitia quærimus, fides est : nihil enim stabile est, quod infidum est. Simplicem præterea, et communem, et consentientem, qui rebus iisdem moveatur, eligi par est;

[1] *Alii*, se arb. *Wetzel. ex ed. Rom.*, excusatum iri s. a. *Sed aliud quid latet.*

en démasquera d'autres. Mais s'il en est quelques uns qui regardent comme une chose honteuse de préférer l'argent à l'amitié, en trouvera-t-on beaucoup qui la préfèrent aux honneurs, aux magistratures, au commandement des armées, à la puissance, à l'autorité? Quand ils verront, d'un côté, ces objets éclatants de leur ambition, de l'autre, les droits de l'amitié, croyez-vous qu'ils balancent? La nature est trop faible pour résister aux attraits du pouvoir; et lorsqu'il n'en coûte, pour y atteindre, que de sacrifier ses amis, on se persuade aisément que le succès porte son excuse avec soi. Aussi est-il bien difficile de rencontrer de vrais amis dans ceux qui se livrent aux affaires publiques, et qui courent la carrière des honneurs. Où trouver celui qui préfère l'élévation de son ami à la sienne propre? Mais quoi! sans parler de ces rivalités, combien peu sont capables de partager avec un ami le poids de ses malheurs! Ennius a dit cependant avec raison:

Quand la fortune change, on voit l'ami fidèle.

Mais il n'en est pas moins vrai que les deux plus grands écueils de la constance, en amitié, sont la prospérité et l'adversité: la plupart nous méprisent lorsqu'ils sont heureux, ou nous abandonnent dans nos disgrâces. Il faut donc regarder comme un homme d'une espèce rare et presque divine, l'ami solide qui ne varie point avec la fortune.

XVIII. Le fondement de cette stabilité, de cette constance que nous cherchons dans l'amitié, c'est la confiance: sans elle rien de stable en amitié. Choisissez donc un ami simple, communicatif, qui pense et qui sente comme vous; tout cela tient à la fidélité. Un esprit tortueux, et qui prend toutes les formes, ne peut être fidèle; et celui qui n'est pas touché des

quæ omnia pertinent ad fidelitatem : neque enim fidum potest esse multiplex ingenium, et tortuosum. Neque vero, qui non iisdem rebus movetur, et natura consentit, aut fidus, aut stabilis potest esse. Addendum eodem est, ut ne criminibus, aut inferendis delectetur, aut credat oblatis; quæ omnia pertinent ad eam, quam jamdudum tracto, constantiam. Ita fit verum illud, quod initio dixi, amicitiam, nisi inter bonos, esse non posse. Est enim boni viri (quem eumdem sapientem licet dicere), hæc duo tenere in amicitia : primum, ne quid fictum sit, neve simulatum; aperte enim vel odisse, magis ingenui est, quam fronte occultare sententiam. Deinde, non solum ab aliquo allatas criminationes repellere, sed ne ipsum quidem esse suspiciosum, semper aliquid existimantem ab amico esse violatum. Accedat huc suavitas quædam oportet sermonum atque morum, haudquaquam mediocre condimentum amicitiæ. Tristitia autem, et in omni re severitas, habet illa quidem gravitatem; sed amicitia remissior esse debet, et liberior, et dulcior, et ad omnem comitatem facilitatemque proclivior.

XIX. Exsistit autem hoc loco quædam quæstio subdifficilis : num quando amici novi, digni amicitia, veteribus sint anteponendi, ut equis vetulis teneros anteponere solemus. Indigna homine dubitatio. Non enim amicitiarum esse debent, sicut aliarum rerum, satietates. Veterrima quæque (ut ea vina, quæ vetustatem ferunt) esse debent suavissima; verumque illud est, quod dicitur, multos modios salis simul edendos esse, ut amicitiæ mu-

mêmes choses que vous, qui n'a pas naturellement la même façon de penser que vous, ne saurait être un ami sûr et constant. Il faut ajouter encore que notre ami ne doit ni se plaire à nous prêter des torts, ni croire à ceux qu'on nous prête : toutes ces choses tiennent beaucoup à cette constance sur laquelle j'insiste. Il est donc vrai, comme je l'ai dit en commençant, que l'amitié ne peut exister qu'entre honnêtes gens ; car il est dans le caractère de l'honnête homme, qu'on peut aussi appeler sage, d'observer ces deux règles en amitié : la première, de n'avoir rien de faux, rien de simulé ; il est plus généreux de haïr à découvert que de masquer ses sentiments ; la seconde, de détruire les inculpations faites à son ami, sans être soi-même soupçonneux et toujours prêt à le croire coupable [19]. Pour achever le portrait, joignez à tout cela une certaine aménité dans les discours et dans les mœurs, qui est le plus doux assaisonnement de l'amitié. La tristesse doit en être bannie, ainsi qu'une continuelle sévérité : c'est là sans doute le propre d'un caractère grave ; mais l'amitié doit être facile, indulgente, et toujours plus portée à la douceur et aux prévenances.

XIX. On fait ici une question assez captieuse : on demande si nous devons préférer à nos anciens amis les nouveaux, quand ils sont dignes de notre amitié, ainsi que nous avons coutume de préférer les jeunes chevaux aux vieux. Le doute sur une telle question serait indigne d'un homme. L'amitié ne doit pas être, ainsi que beaucoup d'autres choses, sujette à la satiété. La plus ancienne, comme le vin qui supporte bien les années, doit être la plus douce ; et ce vieux proverbe

nus expletum sit. Novitates autem, si spem afferunt, ut, tanquam in herbis non fallacibus, fructus appareat, non sunt illæ quidem repudiandæ: vetustas tamen suo loco conservanda est. Maxima est enim vis vetustatis et consuetudinis: ut in ipso equo, cujus modo mentionem feci, si nulla res impediat, nemo est, qui non eo, quo consuevit, libentius utatur, quam intractato et novo; nec modo in hoc, quod est animal, sed in iis etiam, quæ sunt inanimata, consuetudo valet, quum locis etiam ipsis montuosis delectemur et silvestribus, in quibus diutius commorati sumus. Sed maximum est in amicitia, superiorem parem esse inferiori. Sæpe enim excellentiæ quædam sunt: qualis erat Scipionis in nostro, ut ita dicam, grege. Nunquam se ille Philo, nunquam Rupilio, nunquam Mummio anteposuit, nunquam inferioris ordinis amicis. Q. vero Maximum fratrem, egregium virum, omnino sibi nequaquam parem, quod is anteibat ætate, tanquam superiorem colebat; suosque omnes per se esse ampliores volebat. Quod faciendum, imitandumque est omnibus; ut, si quam præstantiam virtutis, ingenii, fortunæ consecuti sunt, impertiant ea suis, communicentque cum proximis; ut, si parentibus nati sint humilibus, si propinquos habeant imbecilliores vel animo, vel fortuna, eorum augeant opes, eisque honori sint, et dignitati: ut in fabulis, qui aliquandiu propter ignorationem stirpis et generis in famulatu fuerint, quum cogniti sunt, et aut deorum, aut regum filii inventi, retinent tamen caritatem in pastores, quos patres multos

est plein de vérité, qui dit qu'il faut manger ensemble plusieurs boisseaux de sel, avant que l'amitié soit parfaite. Quant aux nouvelles amitiés, il ne faut pas les négliger, si, comme les plantes qui ne trompent jamais, elles font espérer d'heureux fruits; mais que les anciennes conservent leur rang. Une longue habitude a sur nous beaucoup de force; et pour revenir aux chevaux dont j'ai parlé tout à l'heure, il n'est personne qui, libre dans son choix, ne se serve plus volontiers de celui qu'il monte d'ordinaire, que d'un autre qu'il n'a jamais essayé. Cette force de l'habitude nous attache non seulement aux animaux, mais encore aux choses inanimées : ainsi nous nous plaisons dans les lieux escarpés et sauvages où nous avons long-temps vécu. Mais un point essentiel en amitié, c'est que la supériorité des rangs disparaisse. Il est souvent des amis d'un ordre élevé, comme l'était Scipion dans notre société. Jamais il n'eut l'air de se préférer à Philus, ou à Mummius, ou à Rupilius, jamais à aucun de nos amis, de quelque rang inférieur qu'il fût. Il respectait le droit d'aînesse dans Q. Maximus, son frère, homme d'un grand mérite, mais qui certes ne le valait pas; et il voulait que l'éclat de sa gloire rejaillît sur tous les siens. Tel est l'exemple que tout le monde doit suivre. L'homme qui s'élève par sa vertu, par son génie, par sa fortune, doit faire participer les siens à son élévation ; de manière que s'il est né de parents obscurs, si ses proches sont sans crédit et sans biens, il leur fasse part de ses richesses et leur communique son éclat. Voyez les personnages mêmes de la fable : après avoir, dans l'ignorance de leur naissance et de leur race, long-temps vécu dans la servitude, lorsqu'ils viennent à être reconnus et qu'ils se voient les enfants des dieux ou des rois, ils con-

annos esse duxerunt. Quod quidem est multo profecto magis in veris patribus certisque faciendum. Fructus enim ingenii, et virtutis, omnisque præstantiæ, tum maximus capitur, quum in proximum quemque confertur.

XX. Ut igitur ii, qui sunt in amicitiæ conjunctionisque necessitudine superiores, exæquare se cum inferioribus debent: sic inferiores non dolere, se a suis aut ingenio, aut fortuna, aut dignitate superari. Quorum plerique aut queruntur semper aliquid, aut etiam exprobrant; eoque magis, si habere se putant, quod officiose, et amice, et cum labore aliquo suo factum queant dicere. Odiosum sane genus hominum, officia exprobrantium: quæ meminisse debet is, in quem collata sunt; non commemorare, qui contulit. Quamobrem ut ii, qui superiores sunt, summittere se debent in amicitia, sic quodam modo inferiores extollere. Sunt enim quidam, qui molestas amicitias faciunt, quum ipsi se contemni putant: quod non fere contingit, nisi iis, qui etiam contemnendos se arbitrantur; qui hac opinione non modo verbis, sed etiam opere levandi sunt. Tantum autem cuique tribuendum, primum, quantum ipse efficere possis; deinde etiam, quantum ille, quem diligas atque adjuves, sustinere. Non enim tu possis, quantumvis licet excellas, omnes tuos ad honores amplissimos perducere: ut Scipio P. Rupilium potuit consulem efficere, fratrem ejus Lucium non potuit. Quod si etiam possis quidvis

servent néanmoins leur tendresse pour les bergers qu'ils ont long-temps regardés comme leurs pères : à plus forte raison doit-on le faire pour ses véritables parents. Les fruits du génie, de la vertu et de toute espèce de supériorité, sont bien plus doux à recueillir lorsqu'on les partage avec les siens.

XX. Si les hommes qui ont quelque prééminence doivent, dans le commerce de l'amitié, se mettre au niveau de leurs inférieurs *, ceux-ci, de leur côté, ne doivent pas être fâchés de se voir surpasser par leurs amis, en génie, en fortune, en dignité. Il en est qui ont toujours des plaintes ou des reproches à faire, surtout lorsqu'ils peuvent se vanter de quelque trait d'amitié où ils ont manifesté leur zèle, leur fidélité, leur courage. C'est une espèce de gens bien fâcheux que ceux qui reprochent leurs services. Celui qui les a reçus doit s'en souvenir, et celui qui les a rendus ne pas les rappeler. Il ne suffit donc pas, dans l'amitié, que les grands se rapprochent des petits ; il faut qu'ils les élèvent, pour ainsi dire, jusqu'à eux ; car il y en a qui détruisent le charme de l'amitié par l'idée qu'ils sont méprisés. Cette idée ne s'offre guère qu'à ceux qui n'ont pas une assez bonne opinion d'eux-mêmes : on doit chercher à les en guérir encore plus par des actions que par des paroles. Il faut être utile à vos amis, d'abord selon l'étendue de votre pouvoir ; ensuite, selon les talents et les conditions de ceux que vous aimez et que vous voulez servir. Quelque crédit que vous ayez, vous ne pourrez pas élever tous les vôtres aux premiers honneurs. Scipion put bien faire consul P. Rupilius **, mais non pas son frère

* « L'amitié, comme l'amour, ne cherche pas l'égalité, mais elle la fait. » Sacy. — ** En 621. La plupart lisent à tort *Rutilium*.

deferre ad alterum, videndum est tamen, quid ille possit sustinere.

Omnino amicitiæ, corroboratis jam confirmatisque et ingeniis, et ætatibus, judicandæ sunt; nec, si qui ineunte ætate venandi, aut pilæ studiosi fuerint, eos habere necessarios oportet, quos tum eodem studio præditos dilexerunt. Isto enim modo nutrices et pædagogi jure vetustatis plurimum benivolentiæ postulabunt : qui negligendi quidem non sunt, sed alio quodam modo [1] colendi; aliter amicitiæ stabiles permanere non possunt. Dispares enim mores disparia studia sequuntur, quorum dissimilitudo dissociat amicitias : nec ob aliam causam ullam boni, improbis, improbi, bonis amici esse non possunt, nisi quod tanta est inter eos, quanta maxima potest esse, morum studiorumque distantia. Recte etiam præcipi potest in amicitiis, ne intemperata quædam benivolentia (quod persæpe fit) impediat magnas utilitates amicorum. Nec enim, ut ad fabulas redeam, Trojam Neoptolemus capere potuisset, si Lycomedem, apud quem erat educatus, multis cum lacrymis iter suum impedientem, audire voluisset. Et sæpe incidunt magnæ res, ut discedendum sit ab amicis : quas qui impedire vult, quod desiderium non facile ferat, is et infirmus est, mollisque natura, et ob eam ipsam causam in amicitia parum justus. Atque in omni re considerandum est, et quid postules ab amico, et quid patiare a te impetrari.

XXI. Est etiam quasi quædam calamitas in amicitiis dimittendis nonnunquam necessaria : jam

[1] *Al. cod.*, amandi, *vel* diligendi.

Lucius. Quand vous pourriez tout pour votre ami, encore faudrait-il consulter ses forces.

L'amitié ne peut être solide que dans la maturité de l'âge et du caractère. Ceux qu'on chérit dans la jeunesse, parce qu'ils ont, comme nous, le goût de la chasse ou de la paume, ne sont pas toujours nos amis; car alors nos nourrices et ceux qui ont dirigé notre enfance, par droit d'ancienneté, auraient le plus de part à l'attachement de notre cœur : nous ne devons pas, certes, les négliger; mais l'affection qu'on leur doit est d'une autre nature, Sans cette attention, il n'y aurait guère de stabilité dans l'amitié. La différence des habitudes produit celle des goûts, et c'est là ce qui rompt les amitiés. La seule cause qui empêche les bons et les méchants de se lier jamais ensemble, c'est la différence de leurs mœurs et de leurs inclinations; et cette différence est aussi grande qu'elle puisse être. Nous devons encore établir comme un principe en amitié, de ne point nuire à nos amis par un excès d'affection, ainsi qu'il arrive souvent. Pour en revenir à la fable, Néoptolème [20] ne fût jamais venu à bout de prendre Troie, s'il eût cédé aux larmes de Lycomède, auprès de qui il avait été élevé, et qui s'opposait à son départ. De grands intérêts exigent souvent la séparation de deux amis. Celui qui s'y oppose pour s'épargner les regrets de l'absence, laisse voir sa pusillanimité, sa faiblesse, et se montre par là peu juste en amitié. En toutes choses, il faut considérer, et ce que vous demandez à votre ami, et ce que vous pouvez lui accorder.

XXI. C'est quelquefois comme un malheur nécessaire de renoncer à certains amis; car je passe maintenant de l'amitié des sages aux liaisons vulgaires. Les

enim a sapientium familiaritatibus ad vulgares amicitias oratio nostra delabitur. Erumpunt sæpe vitia amicorum quum in ipsos amicos, tum in alienos; quorum tamen ad amicos redundet infamia. Tales igitur amicitiæ sunt remissione usus eluendæ, et (ut Catonem dicere audivi) [1] dissuendæ magis, quam discindendæ: nisi quædam admodum intolerabilis injuria exarserit, ut neque rectum, neque honestum sit, neque fieri possit, ut non statim alienatio disjunctioque facienda sit. Sin autem morum, aut studiorum commutatio quædam, ut fieri solet, facta erit, aut in reipublicæ partibus dissensio intercesserit (loquor enim jam, ut paullo ante dixi, non de sapientium, sed de communibus amicitiis), cavendum erit, ne non solum amicitiæ depositæ, sed inimicitiæ etiam susceptæ videantur. Nihil enim est turpius, quam cum eo bellum gerere, quicum familiariter vixeris. Ab amicitia Q. Pompeii meo nomine se removerat, ut scitis, Scipio; propter dissensionem autem, quæ erat in republica, alienatus est a collega nostro Metello. Utrumque egit graviter, auctoritate, et offensione animi non acerba. Quamobrem primum danda opera est, ne qua amicorum discidia fiant; sin tale aliquid evenerit, ut exstinctæ potius amicitiæ, quam oppressæ esse videantur. Cavendum vero est, ne etiam in graves inimicitias convertant se amicitiæ; e quibus jurgia, maledicta, contumeliæ gignantur. Quæ tamen si tolerabiles erunt, ferendæ sunt; et hic honos veteri amicitiæ tribuendus est, ut is in culpa sit,

[1] *Sic fere de Offic.*, I, 33.

vices des hommes dont je parle viennent souvent à éclater ; et que ce soit au préjudice de leurs amis, ou aux dépens des autres, l'infamie rejaillit toujours sur ceux qui avaient quelques rapports avec eux. Alors, en cessant peu à peu de se voir, l'amitié s'efface et s'oublie ; il faut, comme je l'ai entendu dire à Caton, découdre plutôt que déchirer, à moins qu'il ne s'agisse d'une action dont la noirceur nous porte à une séparation et à un éclat, qu'il ne serait ni juste, ni honnête, ni possible de différer. Si les mœurs et les inclinations viennent à changer, comme il arrive souvent, ou bien si les divers partis qui existent dans la république nous divisent (je n'entends parler, je le répète, que de l'amitié vulgaire, et non de celle des sages), il faut alors bien prendre garde que l'inimitié ne succède à l'amitié ; car il n'y a rien de plus honteux que d'être en guerre avec celui qui a vécu dans notre intimité. Scipion, vous le savez, rompit, à ma considération, avec Q. Pompée ; d'un autre côté, les différends qui partageaient alors la république le brouillèrent avec Métellus, son collègue et le mien. Dans ces deux circonstances, il agit avec dignité, sans montrer ni aigreur ni ressentiment. Il faut donc d'abord écarter avec soin tout sujet de rupture *, et, lorsqu'on ne peut l'éviter, faire en sorte que l'amitié paraisse plutôt éteinte qu'étouffée. Mais prenons garde surtout qu'elle ne se change en une violente inimitié, qui amène toujours avec elle des injures, des querelles, des outrages. Même alors il vaut toujours mieux supporter ces attaques, pour peu qu'elles soient

* « Il n'y a jamais de rupture qui ne nous accuse ; c'est toujours la faute de l'un des deux ; on ne peut éviter la honte de s'être mépris, et d'avoir à se dédire. » Madame de Lambert.

qui faciat, non qui patiatur injuriam. Omnino omnium horum vitiorum atque incommodorum una cautio est atque una provisio, ut ne nimis cito diligere incipiamus, neve [1]non dignos.

Digni autem sunt amicitia, quibus in ipsis inest causa, cur diligantur. Rarum genus (et quidem omnia præclara rara), nec quidquam difficilius, quam reperire, quod sit omni ex parte in suo genere perfectum. Sed plerique neque in rebus humanis quidquam bonum norunt, nisi quod fructuosum sit; et amicos, tanquam pecudes, eos potissimum diligunt, ex quibus sperant se maximum fructum esse capturos. Ita pulcherrima illa, et maxime naturali carent amicitia, per se, et propter se expetenda; nec ipsi sibi exemplo sunt, hæc vis amicitiæ qualis et quanta sit. Ipse enim se quisque diligit, non ut aliquam a se ipse mercedem exigat caritatis suæ, sed quod per se sibi quisque carus est. Quod nisi idem in amicitiam transferatur, verus amicus nunquam reperietur: est enim is quidem tanquam alter idem. Quod si hoc apparet in bestiis, volucribus, nantibus, agrestibus, cicuribus, feris, primum ut se ipsæ diligant (id enim pariter cum omni animante nascitur); deinde, ut requirant atque appetant, ad quas se applicent, ejusdem generis animantes; idque faciunt cum desiderio, et cum quadam similitudine amoris humani: quanto id magis in

[1] *Lallem. post. Grævium*, indignos.

supportables, et, par respect pour l'ancienne amitié, se persuader que l'injure est pour celui qui la fait, et non pour celui qui la souffre [21]. La seule précaution, la seule garantie qu'il y ait contre de tels inconvénients et de tels malheurs, c'est de ne pas donner trop vite notre affection, et de ne point l'accorder à ceux qui en sont indignes.

Ceux-là méritent notre amitié qui ont en eux-mêmes les moyens de se faire aimer. De tels hommes sont rares, comme toutes les choses excellentes, et il n'est rien de plus difficile que de trouver un objet qui, dans son genre, soit parfait de tout point. Mais il est bien des gens qui ne voient rien de bon dans le monde que ce qui peut leur être avantageux; et parmi leurs amis, comme parmi leurs bestiaux, ils distinguent et préfèrent ceux dont ils espèrent retirer les plus grands profits. Ainsi ils sont étrangers à cette amitié si naturelle et si noble, qu'on ne recherche que pour elle et à cause d'elle; et ils ne sauraient éprouver par eux-mêmes quelle est la nature et la force d'une telle amitié. Chacun s'aime soi-même, non par l'espoir de quelque récompense, mais parce que l'amour de nous-mêmes est un sentiment que la nature nous donne. Si le même désintéressement n'existe pas dans l'amitié, il n'y a point de véritable ami; car notre ami est un autre nous-même. Que si nous voyons tous les animaux, ceux qui peuplent les airs, la terre ou les mers, ceux qui sont devenus domestiques ou qui sont restés sauvages, d'abord s'aimer eux-mêmes (car c'est un instinct qui naît avec l'animal), ensuite désirer et rechercher ceux de leur espèce pour vivre avec eux, et cela par une espèce d'amour qui a quelque ressemblance avec le nôtre : combien plus ce penchant est-il dans la nature de l'homme, qui

[1] homine sit natura, qui et se ipse diligit, et alterum anquirit, cujus animum ita cum suo [2] misceat, ut efficiat pæne unum ex duobus?

XXII. Sed plerique perverse, ne dicam impudenter, amicum habere talem volunt, quales ipsi esse non possunt; quæque ipsi non tribuunt amicis, hæc ab iis desiderant. Par est autem, primum ipsum esse virum bonum, tum alterum similem sui quærere. In talibus ea, quam jamdudum tractamus, stabilitas amicitiæ confirmari potest: quum homines benivolentia conjuncti, primum cupiditatibus iis, quibus ceteri serviunt, imperabunt, deinde æquitate justitiaque gaudebunt, omniaque alter pro altero suscipiet, neque quidquam unquam nisi honestum et rectum alter ab altero postulabit; neque [3] solum se colent inter se, ac diligent, sed etiam verebuntur. Nam maximum ornamentum amicitiæ tollit, qui ex ea tollit verecundiam. Itaque in iis perniciosus est error, qui existimant, libidinum peccatorumque omnium patere in amicitia licentiam. Virtutum amicitia adjutrix a natura data est, non vitiorum comes: ut, quoniam solitaria non posset virtus ad ea, quæ summa sunt, pervenire, conjuncta et consociata cum altera perveniret; quæ si quos inter societas aut est, aut fuit, aut futura est, eorum est habendus ad summum naturæ bonum optimus beatissimusque comitatus.

Hæc est, inquam, societas, in qua omnia in-

[1] Hominis sit natura. — [2] Commisceat. — [3] Solum colent.

non seulement s'aime lui-même, mais qui trouve un autre homme, dont l'âme se confond tellement avec la sienne, que de deux elles n'en font presque qu'une seule?

XXII. Mais une injustice, pour n n pas dire une impudence bien commune parmi les hommes, c'est de vouloir que leurs amis soient tels qu'ils ne sauraient être eux-mêmes, et d'en exiger ce qu'eux-mêmes ne font pas. La raison veut que nous commencions par être hommes de bien, et qu'ensuite nous cherchions qui nous ressemble. Ce n'est qu'entre des hommes vertueux que peut s'établir cette constance en amitié dont nous parlons déjà depuis long-temps : unis par la bienveillance, maîtrisant les passions dont les autres sont esclaves, amis de l'équité et de la justice, ils seront toujours prêts à faire tout l'un pour l'autre, ne se demanderont que des choses justes et honnêtes, et se témoigneront ainsi, non seulement de la déférence et du zèle, mais du respect; car bannir le respect de l'amitié, c'est lui faire perdre le plus beau de ses ornements. Ceux là donc sont dans une funeste erreur, qui pensent que l'amitié favorise le libertinage et tous les genres de désordres. Elle nous a été donnée par la nature pour être le support de la vertu et non la complice du vice, afin que la vertu, qui ne pourrait dans l'isolement s'élever aux grandes choses, pût y parvenir avec l'appui d'une telle alliance; et ceux pour qui cette alliance existe, ou a existé, ou doit exister un jour, la regarderont à juste titre comme la meilleure et la plus heureuse qu'on puisse former pour arriver au souverain bien.

C'est dans cette association, dis-je, qu'on trouve tout ce qui mérite l'amour des hommes, l'honnêteté, la gloire, la tranquillité et la joie de l'âme, tous ces

sunt, quæ putant homines expetenda, honestas, gloria, tranquillitas animi, atque jucunditas: ut, quum hæc adsint, beata vita sit, et sine his esse non possit. Quod quum optimum, maximumque sit; si id volumus adipisci, virtuti opera danda est: sine qua neque amicitiam, neque ullam rem expetendam consequi possumus. Ea vero neglecta, qui se amicos habere arbitrantur, tum se denique errasse sentiunt, quum eos gravis aliquis casus experiri cogit. Quocirca (dicendum est enim sæpius) quum judicaveris, diligere oportet; non quum dilexeris, judicare. Sed quum multis in rebus negligentia plectimur, tum maxime in amicis et deligendis, et colendis. Præposteris enim utimur consiliis, et acta agimus, quod vetamur veteri proverbio. Nam implicati ultro et citro, vel usu diuturno, vel etiam officiis, repente in medio cursu amicitias, exorta aliqua offensione, dirumpimus. Quo etiam magis vituperanda est rei maximæ necessariæ tanta incuria.

XXIII. Una est enim amicitia in rebus humanis, de cujus utilitate omnes uno ore consentiunt. Quanquam a multis ipsa virtus contemnitur, et venditatio quædam atque ostentatio esse dicitur. Multi divitias despiciunt, quos parvo contentos tenuis victus cultusque delectat. Honores vero, quorum cupiditate quidam inflammantur, quam multi ita contemnunt, ut nihil inanius, nihil levius esse existiment? Itaque cetera, quæ quibusdam admirabilia videntur, permulti sunt, qui pro nihilo putent. De amicitia omnes ad unum idem sentiunt, et ii, qui ad rempublicam se con-

biens qui font le bonheur de la vie, et qui même en sont une condition. Pour parvenir à cette félicité suprême, il faut pratiquer la vertu, sans laquelle nous ne saurions jouir ni de l'amitié, ni d'aucune chose vraiment désirable. Ceux qui négligeront la vertu et croiront néanmoins avoir des amis, reconnaîtront leur erreur au premier jour de l'adversité. Il faut donc (on ne saurait trop le répéter), tâcher de connaître avant d'aimer, et non pas lorsqu'on aime[22]; et si notre négligence nous est funeste dans bien des choses, c'est surtout dans le choix et dans le commerce de nos amis. Les précautions arrivent alors trop tard; et, comme on dit, nous finissons par où il aurait fallu commencer. Après s'être liés de toute manière, soit par un commerce de tous les jours, soit même par des services, une offense reçue vient tout à coup rompre une amitié dont les nœuds étaient formés depuis long-temps. Une si grande insouciance dans une affaire aussi importante est bien condamnable.

XXIII. En effet, rien au monde n'est reconnu généralement pour utile, que l'amitié. La vertu ellemême est l'objet du dédain de certains hommes qui ne voudraient la faire passer que pour une vaine ostentation, une espèce de charlatanerie. Plusieurs méprisent les richesses et se plaisent dans la médiocrité. Les honneurs qui enflamment les désirs de tant d'autres, combien d'hommes qui les dédaignent et les regardent comme ce qu'il y a de plus futile et de plus frivole sur la terre! Il en est de même de tout le reste; ce qui est admirable pour les uns n'est rien aux yeux des autres. Mais sur le compte de

tulerunt; et ii, qui rerum cognitione doctrinaque delectantur; et ii, qui suum negotium gerunt otiosi; postremo, ii, qui se totos tradiderunt voluptatibus, sine amicitia vitam esse ullam sentiunt, si modo velint aliqua ex parte liberaliter vivere. Serpit enim, nescio quomodo, per omnium vitas amicitia; nec ullam ætatis degendæ rationem patitur esse expertem sui. Quin etiam si quis ea asperitate est, et immanitate naturæ, congressus ut hominum fugiat atque oderit, qualem fuisse Athenis Timonem nescio quem accepimus: tamen is pati non possit, ut non [1] anquirat aliquem, apud quem evomat virus acerbitatis suæ. Atque hoc maxime judicaretur, si quid tale posset contingere, ut aliquis nos deus ex hac hominum frequentia tolleret, et in solitudine uspiam collocaret, atque ibi suppeditans omnium rerum, quas natura desiderat, abundantiam et copiam, hominis omnino adspiciendi potestatem eriperet. Quis tam esset ferreus, qui eam vitam ferre posset, cuique non auferret fructum voluptatum omnium solitudo? Verum ergo illud est, quod a Tarentino Archyta, ut opinor, dici solitum, nostros senes commemorare audivi, ab aliis senibus auditum: Si quis in cœlum adscendisset, naturamque mundi, et pulchritudinem siderum perspexisset, insuavem illam admirationem ei fore; quæ jucundissima fuisset, si aliquem, cui narraret, habuisset. Sic natura solitarium nihil amat, semperque ad aliquod tanquam adminiculum annititur: quod in amicissimo quoque dulcissimum est. Sed quum

[1] *Lamb. conj.* acquirat. *Frustra.*

l'amitié il n'y a qu'une voix, qu'une seule opinion : et ceux qui gouvernent les affaires publiques, et ceux qui se livrent à l'étude et aux recherches savantes, et ceux qui bornent leurs soins à leurs intérêts particuliers, tous enfin, ceux même dont le plaisir est la seule occupation, pour peu qu'il leur reste quelque noblesse dans l'âme, tous conviennent que la vie n'est rien sans l'amitié. Elle s'insinue, je ne sais comment, dans tous les états ; elle étend sa douce influence sur toutes les conditions, et ne souffre point qu'on se passe d'elle. Bien plus, s'il existe un homme d'un naturel assez sauvage, assez farouche, pour fuir, pour détester la compagnie des hommes, comme faisait, à ce qu'on dit, un certain Timon d'Athènes, il faudra encore qu'il cherche quelqu'un auprès de qui il puisse exhaler son venin. Cette vérité serait surtout mise dans le plus grand jour, si quelque dieu enlevait un homme du milieu de ses semblables, et le plaçait dans quelque désert, où, lui fournissant en abondance tout ce que la nature peut désirer, il lui refuserait absolument le moyen et l'espérance de voir jamais personne : quelle est l'âme de fer qui pût à ce prix-là supporter la vie, et, dans cette affreuse solitude, trouver encore quelque charme à la jouissance de tous les plaisirs? Une chose bien vraie, c'est ce que disait souvent Archytas de Tarente, comme je l'ai appris de quelques vieillards à qui d'autres l'avaient rapporté[23] : Que si quelqu'un montait au ciel, que de là il contemplât le spectacle du monde et la beauté des astres, il ne serait que faiblement touché de toutes ces merveilles, qui l'eussent jeté dans le ravissement, s'il eût eu quelqu'un à qui les raconter. Ainsi la nature de l'homme répugne à la solitude, et semble chercher toujours un support : elle en trouve un bien doux

tot signis eadem natura declaret, quid velit, anquirat, ac desideret : obsurdescimus tamen nescio quomodo; nec ea, quæ ab ea monemur, audimus.

XXIV. Est enim varius et multiplex usus amicitiæ, multæque causæ suspicionum offensionumque dantur; quas tum evitare, tum [1]elevare, tum ferre, sapientis est. Una illa [2]sublevanda offensio est, ut et [3]veritas in amicitia, et fides retineatur. Nam et monendi amici sæpe sunt, et objurgandi; et hæc accipienda amice, quum benivole fiunt. Sed nescio quomodo verum est, quod in Andria familiaris meus dicit :

Obsequium amicos, veritas odium parit.

Molesta veritas, si quidem ex ea nascitur odium; quod est venenum amicitiæ: sed obsequium multo molestius, quod peccatis indulgens, præcipitem amicum ferri sinit. Maxima autem culpa in eo est, qui et veritatem aspernatur, et in fraudem obsequio impellitur. Omni igitur hac in re habenda ratio et diligentia est : primum, ut monitio acerbitate, deinde objurgatio contumelia careat; in obsequio autem (quoniam Terentiano verbo lubenter utimur) comitas adsit; assentatio, vitiorum adjutrix, procul amoveatur : quæ non modo amico, sed ne libero quidem digna est. Aliter enim cum tyranno, aliter cum amico vivitur. Cujus autem aures veritati clausæ sunt, ut ab amico

[1] *Gulielm. conj.* eluere. — [2] *Facciolat.*, subeunda. — [3] *Ernest.*, utilitas.

dans l'amitié. Mais tandis que cette même nature manifeste par tant de signes ses volontés, ses désirs, ses besoins, je ne sais par quelle fatalité nous demeurons sourds aux avertissements et aux conseils qu'elle nous donne.

XXIV. Comme l'amitié embrasse tous les détails de la vie, on a souvent des sujets de plainte et de soupçon, qu'il est sage de prévenir, ou de détruire, ou de supporter. La seule occasion où l'on ne doive pas craindre d'offenser un ami, c'est quand il faut lui dire la vérité et parler avec franchise[24]; car il arrive souvent qu'un ami a besoin d'être averti ou réprimandé; et nous-mêmes nous devons prendre en bonne part ces remontrances, quand on nous les fait par amitié. Mais il n'en est pas moins vrai que, comme le dit mon ami Térence dans son *Andrienne* *,

La complaisance flatte, et la vérité blesse.

La vérité est fâcheuse, sans doute, lorsqu'elle produit la haine, qui est le poison de l'amitié; mais la complaisance est funeste; car en excusant les fautes d'un ami, elle le précipite à sa ruine. Le plus coupable est celui qui méprise la vérité, et se laisse pousser au mal par la flatterie. Nous devons donc mettre notre attention et nos soins à écarter de nos avertissements l'âpreté, et de nos reproches l'injure. Que notre complaisance (pour ne point changer le mot dont Térence s'est servi) se borne aux égards de la politesse; mais loin de nous cette flatterie qui favorise le vice, et qui est indigne, je ne dis pas d'un ami, mais d'un homme libre; car on doit vivre avec son ami autrement qu'avec un tyran. Quant à celui qui repousse la vérité, jusqu'à ne pouvoir l'entendre de la bouche

* Act. I, sc. 1, vers 41.

verum audire nequeat, hujus salus desperanda est. Scitum est enim illud Catonis, ut multa: Melius de quibusdam acerbos inimicos mereri, quam eos amicos, qui dulces videantur; illos verum sæpe dicere, hos nunquam. Atque illud absurdum est, quod ii, qui monentur, eam molestiam, quam debent capere, non capiunt; eam capiunt, qua debent vacare. Peccasse enim se non anguntur, objurgari moleste ferunt: quod contra oportebat, delicto dolere, correctione gaudere.

XXV. Ut igitur et monere, et moneri, proprium est veræ amicitiæ; et alterum libere facere, non aspere; alterum patienter accipere, non repugnanter: sic habendum est, nullam in amicitiis pestem esse majorem, quam adulationem, blanditiam, assentationem. Quamvis enim multis nominibus est hoc vitium notandum, levium hominum atque fallacium, ad voluntatem loquentium omnia, nihil ad veritatem. Quum autem omnium rerum simulatio est vitiosa (tollit enim judicium veri, idque adulterat), tum amicitiæ repugnat maxime. Delet enim veritatem, sine qua nomen amicitiæ valere non potest. Nam quum amicitiæ vis sit in eo, ut unus quasi animus fiat ex pluribus: qui id fieri poterit, si ne in uno quidem quoque unus animus erit, idemque semper, sed varius, commutabilis, multiplex? Quid enim potest esse tam flexibile, tam [1] devium, quam animus ejus, qui ad alterius non modo sensum ac

[1] *Græv. conj.* tenerum.

de son ami, il faut désespérer de son salut. Caton, qui nous a laissé tant de sages maximes, prétendait que nous avions souvent plus d'obligation à des ennemis déclarés qu'à des amis trop indulgents, parce que ceux-là nous disent souvent la vérité, et que ceux-ci ne la disent jamais. Il est contre toute raison que les hommes qu'on avertit de leurs fautes, ne ressentent pas la peine qu'ils devraient ressentir, et ressentent précisément celle qu'ils devraient s'épargner. Au lieu d'être fâchés d'avoir mal fait, ils le sont d'être repris. Il faudrait, au contraire, se repentir de la faute qu'on a faite, et s'applaudir de l'avis qu'on reçoit.

XXV. Puisque c'est le propre de la vraie amitié de donner et de recevoir des avis, de les donner avec franchise et sans âpreté, et de les recevoir sans impatience et avec douceur, il suit de là qu'il n'est rien de plus pernicieux en amitié que la flatterie, les manières doucereuses, la complaisance outrée. On ne saurait employer trop d'expressions différentes pour mieux signaler le vice de ces hommes frivoles et artificieux, toujours prêts à dire ce que vous voulez, et jamais à dire la vérité. La dissimulation est funeste en toutes choses, puisqu'elle obscurcit et corrompt l'idée du vrai; mais elle est surtout contraire à l'amitié: elle détruit la vérité, sans laquelle l'amitié n'est rien. Tel est le pouvoir de l'amitié, que de plusieurs âmes elle n'en fait, pour ainsi dire, qu'une seule[25]: comment cela se pourrait-il, si au contraire il n'y a pas même une seule âme dans un seul homme, et si, au lieu d'être toujours le même, il change, il varie, il prend toutes les formes? Quoi de plus variable, en effet, de plus versatile, qu'une âme qui se plie et se replie comme elle veut, je ne dis pas selon le sentiment,

voluntatem, sed etiam vultum atque nutum convertitur?

> Negat quis, nego: ait, aio. Postremo imperavi egomet mihi,
> Omnia assentari,

ut ait [1] idem Terentius: sed ille sub Gnathonis persona; quod amici genus adhibere, omnino levitatis est. Multi autem Gnathonum similes quum sint, loco, fortuna, fama superiores: horum est assentatio molesta, quum ad vanitatem accessit auctoritas. Secerni autem blandus amicus a vero, et internosci, tam potest, adhibita diligentia, quam omnia fucata et simulata a sinceris atque veris. Concio, quæ ex imperitissimis constat, tamen judicare solet, quid intersit inter popularem, id est, assentatorem et levem civem, et inter constantem, severum, et gravem. Quibus blanditiis C. Papirius nuper influebat in aures concionis, quum ferret legem de tribunis plebis reficiendis? Dissuasimus nos. Sed nihil de me; de Scipione dicam libentius. Quanta illa, dii immortales! fuit gravitas? quanta in oratione majestas? ut facile ducem populi romani, non [2] comitem diceres. Sed affuistis; et est in manibus oratio. Itaque lex popularis suffragiis populi repudiata est. Atque, ut ad me redeam; meministis, Q. Maximo, fratre Scipionis, et L. Mancino consulibus, quam popularis lex de sacerdotiis C. Licinii Crassi videbatur? Cooptatio enim collegiorum ad populi

[1] *Lambinus delendum putabat* Terentius. *Male; nam post Terentium jam laudavit Catonem.* — [2] *Non ita pridem mutabant in* concionantem.

selon la volonté d'un autre, mais à son moindre signe, à son moindre geste?

On dit non, je dis non; on dit oui, je le dis;
Jamais je ne conteste, et toujours j'applaudis.

C'est encore Térence qui parle, ou plutôt qui fait parler Gnathon*. Il y a bien de l'imprudence à se lier avec des amis de cette espèce; mais le caractère de ces Gnathons n'étant point rare parmi des hommes d'une réputation, d'une fortune, d'un rang plus élevé, il est à craindre que leur autorité ne rende leurs adulations encore plus funestes. Avec de l'attention, on distinguera le flatteur du véritable ami[26], comme on distingue les choses fardées et artificielles de celles qui sont naturelles et vraies. Une assemblée publique, quoique composée d'hommes sans lumières, juge pourtant la différence qu'il y a entre l'homme populaire, c'est-à-dire l'adulateur du peuple, l'homme frivole, et le citoyen grave et sévère. Par quelles basses flatteries C. Papirius ne chercha-t-il pas dernièrement à séduire l'assemblée du peuple, lorsqu'il voulait faire passer sa loi de la réélection des tribuns? Je m'élevai contre cette proposition. Mais je ne parlerai pas de moi, je parlerai seulement et avec plaisir de Scipion. Quelle gravité, grands dieux! quelle majesté dans sa harangue! Vous eussiez dit du chef des Romains et non de leur concitoyen**; mais vous y étiez présents, et sa harangue a été publiée. Aussi cette loi, quoique populaire, fut rejetée par les suffrages du peuple même. Et pour en revenir à moi, vous vous souvenez de la loi que voulait faire passer

* Dans *l'Eunuque*, act. II, sc. II, v. 21. — ** Grévius, Ernesti, Lallemad, Wetzel, ont tort de vouloir supprimer *non comitem;* Cicéron emploie souvent l'antithèse de *dux* et de *comes*.

beneficium transferebatur. Atque is primum instituit in forum versus agere cum populo. Tamen illius vendibilem orationem religio deorum immortalium, nobis defendentibus, facile vincebat. Atque id actum est prætore me, quinquennio ante, quam consul sum factus. Itaque re magis, quam [1] summa auctoritate, causa illa defensa est.

XXVI. Quod si in scena, id est, in concione, in qua rebus fictis et adumbratis loci plurimum est, tamen verum valet (si modo id patefactum et illustratum est), quid in amicitia fieri oportet, quæ tota veritate perpenditur? in qua nisi (ut dicitur) apertum pectus videas, tuumque ostendas, nihil fidum, nihil exploratum habeas : ne amare quidem, aut amari; quum id, quam vere fiat, ignores. Quanquam ista assentatio, quamvis perniciosa sit, nocere tamen nemini potest, nisi ei, qui eam recipit, atque ea delectatur. Ita fit, ut is assentatoribus patefaciat aures suas maxime, qui ipse sibi assentetur, et se maxime ipse delectet. Omnino est amans sui virtus : optime enim se ipsa novit, quamque amabilis sit, intelligit. Ego autem non de virtute nunc loquor, sed de virtutis opinione. Virtute enim ipsa non tam multi præ-

[1] *Gulielm. adjecit vocem* summa *e mss. suis, quibus accedunt Palat. omnes, et plerique Aldini. Schütz tamen revocavit codd. nonnullorum et edd. vett. lectionem, ubi vox omissa est. Sensum forte non vidit, quem ex interpretatione nostra perspicuum fieri putamus.*

C. Licinius Crassus, sous le consulat de Q. Maximus, frère de Scipion, et de L. Mancinus, et vous n'avez pas oublié combien elle était populaire : elle transportait au peuple la nomination des colléges. De plus, ce Crassus avait donné le premier l'exemple de se tourner vers le peuple en parlant dans le forum [27]. Cependant la religion des dieux immortels, défendue par nous, l'emporta facilement sur les flatteries de son discours. Je soutins cette lutte pendant ma préture, cinq ans avant mon consulat; ainsi ce ne fut pas une autorité imposante qui triompha, mais la vérité.

XXVI. Si donc sur la scène même, et j'appelle ainsi l'assemblée du peuple, où dominent l'illusion et tous les genres de prestiges, la vérité, pour peu qu'elle se montre et qu'elle brille aux yeux, exerce une influence si puissante, quelle force ne doit-elle pas avoir dans l'amitié, qui repose tout entière sur la vérité? Si votre âme, comme on dit, ne se montre à nu; si vous ne lisez dans celle de votre ami, plus de confiance, plus de sécurité : vous ne pourrez même jamais aimer ni être aimé, tant qu'il y aura des doutes entre vous et votre ami. Il faut le dire cependant, la flatterie en amitié, quoique pernicieuse, ne peut nuire qu'à celui qui la reçoit et qui s'y livre avec plaisir. Nul ne prête une oreille plus favorable aux flatteurs que celui qui se flatte lui-même avec le plus de complaisance. La vertu s'aime beaucoup elle-même, parce qu'elle se connaît parfaitement, et qu'elle sent combien elle est aimable. Mais je ne veux parler maintenant que de la réputation de vertu. Bien des gens, en effet, cherchent moins à être vertueux qu'à le paraître. Ce sont ceux-là qui aiment la flatterie : lorsque le flatteur, pour leur plaire, leur donne des louanges, ils s'imaginent que ce vain discours est l'éclatant témoignage de leur

diti esse, quam videri volunt. Hos delectat assentatio; his fictus ad ipsorum voluntatem sermo quum adhibetur, orationem illam vanam testimonium esse laudum suarum putant. Nulla est igitur hæc amicitia, quum alter verum audire non vult, alter ad mentiendum paratus est. Nec parasitorum in comœdiis assentatio nobis faceta videretur, nisi essent milites gloriosi.

[1] Magnas vero agere gratias Thais mihi?

Satis erat respondere, « Magnas; » « Ingentes, » inquit. Semper auget assentator id, quod is, cujus ad voluntatem dicitur, vult esse magnum. Quamobrem, quamvis blanda ista vanitas apud eos valeat, qui ipsi illam allectant et invitant: tamen etiam graviores constantioresque admonendi sunt, [2] ut animum advertant, ne callida assentatione capiantur. Aperte enim adulantem nemo non videt, nisi qui admodum est excors. Callidus ille et occultus ne se insinuet, studiose cavendum est. Nec enim facillime agnoscitur, quippe qui etiam adversando sæpe assentetur, et litigare se simulans, blandiatur, atque ad extremum det manus, vincique se patiatur: ut is, qui illusus sit, plus vidisse videatur. Quid autem turpius, quam illudi? Quod ne accidat, magis cavendum est, ut in Epiclero:

Hodie me ante omnes comicos stultos senes
Versaris, atque luseris lautissime.

Hæc enim etiam in fabulis stultissima persona est

[1] *Terent. Eunuch.*, III, 1, 1. — [2] *Palat. sec.*, ut animum avertant, *non prorsus inepte, quamvis præstet vulgata lectio.*

mérite. L'amitié ne peut donc subsister entre deux hommes, quand l'oreille de l'un est toujours fermée à la vérité, et la bouche de l'autre toujours ouverte pour le mensonge. C'est plutôt la crédulité des soldats fanfarons qui nous fait rire dans les comédies, que les flatteries des parasites.

Thaïs me fait, dis-tu, mille remercîments ?

Il suffisait de répondre : *Oui, mille.* Mais le flatteur dit, *un million;* car il exagère tout au gré de celui qui l'écoute. Quoique cette flatterie mensongère n'ait de valeur qu'auprès de ceux qui la recherchent et l'encouragent, il y a pourtant un conseil à donner aux hommes graves et raisonnables; c'est de se tenir en garde contre la flatterie adroite et masquée. Un flatteur impudent ne peut tromper qu'un imbécille. Mais on ne saurait assez se prémunir contre les insinuations du flatteur qui se cache et se déguise ; il n'est pas toujours facile de découvrir ses ruses. Souvent même il ne vous contredit que pour se ranger ensuite de votre avis ; il ne combat votre opinion que pour mieux vous flatter, en finissant par rendre les armes, par s'avouer vaincu ; et cette victoire qu'il vous accorde est un moyen de vous faire plus sûrement sa dupe *. Est-il un rôle plus humiliant? Soyons donc sur nos gardes ; craignons qu'on ne dise de nous, comme dans l'*Épiclérus :*

Vous avez aujourd'hui bien berné devant moi
Tous ces vieux radotèurs, barbons de comédie.

Les vieillards crédules et imprévoyants sont en effet les personnages de comédie les plus insensés. Mais nous

* « Les louanges du flatteur ne sont utiles qu'à celui qui les donne ; les louanges de l'ami ne sont utiles qu'à celui qui les reçoit. » Sacy.

improvidorum et credulorum senum. Sed nescio quo pacto ab amicitiis perfectorum hominum, id est, sapientium (de hac dico sapientia, quæ videtur in hominem cadere posse), ad leves amicitias [1] deflexit oratio. Quamobrem ad illa prima redeamus, eaque ipsa concludamus aliquando.

XXVII. Virtus, virtus, inquam, C. Fanni, et tu, Q. Muci, et conciliat amicitias, et conservat. In ea est enim convenientia rerum, in ea stabilitas, in ea constantia : quæ quum se extulit, et ostendit lumen suum, et idem adspexit, agnovitque in alio; ad id se admovet, vicissimque accipit illud, quod in altero est : ex quo eorum exardescit sive amor, sive amicitia. Utrumque enim dictum est ab amando. Amare autem nihil aliud est, nisi eum ipsum diligere, quem ames, nulla indigentia, nulla utilitate quæsita. Quæ tamen ipsa efflorescit ex amicitia, etiam si tu eam minus secutus sis. Hac nos adolescentes benivolentia senes illos L. Paullum, M. Catonem, C. Gallum, P. Nasicam, Tib. Gracchum, Scipionis nostri socerum, dileximus. Hæc etiam magis elucet inter æquales, et inter me, et Scipionem, L. Furium, P. Rupilium, Sp. Mummium. Vicissim autem senes in adolescentium caritate acquiescimus; ut in vestra, ut in Q. Tuberonis : equidem etiam admodum adolescentis, P. Rutilii, A. Virginii familiaritate delector. Quoniamque ita ratio comparata est vitæ naturæque nostræ, ut alia ætas oriatur; maxime quidem optandum est, ut cum æqualibus possis, quibuscum tanquam e carceri-

[1] *Al.*, defluxit.

sommes tombés, je ne sais comment, de l'amitié des honnêtes gens, c'est-à-dire des sages (je prends ce mot dans le sens usuel), aux amitiés superficielles et trompeuses. Revenons enfin à la véritable amitié, et terminons cet entretien.

XXVII. La vertu, la vertu, je le répète, Fannius et Scévola, produit l'amitié et la conserve; car tout se trouve en elle, sympathie, stabilité, constance. Dès qu'elle se montre dans quelqu'un, dès qu'elle y fait briller ses rayons, et qu'elle les aperçoit et les reconnaît dans un autre, ce sont alors deux êtres qui s'attirent, se rapprochent pour se confondre *, et s'enflamment ainsi ou d'amour ou d'amitié; sentiments qui ne sont que deux différentes manières d'aimer. Or, aimer n'est autre chose que chérir quelqu'un pour lui-même, et sans aucune vue d'intérêt et d'utilité. Cependant cette utilité naît infailliblement de l'amitié même; on n'y songeait pas, mais elle en est inséparable. C'est ainsi que, dans ma jeunesse, j'aimai des hommes illustres bien plus âgés que moi, L. Paullus, M. Caton, C. Gallus, P. Nasica, Tib. Gracchus [28], beau-père de mon cher Scipion. L'amitié est encore plus vive entre gens de même âge, tels que nous étions Scipion et moi, et L. Furius, P. Rupilius, Sp. Mummius. Je me complais à mon tour, à présent que je suis vieux, dans l'amitié des jeunes gens, comme dans la vôtre, dans celle de Q. Tubéron, même dans celle de P. Rutilius et d'A. Virginius, dont la société me

* « Nous nous cherchions, et nos noms s'embrassaient avant que de nous connaître.... Et quand je me demande d'où vient cette joie, cette aise, ce repos que je sens lorsque je le vois, c'est que c'est lui, c'est que c'est moi. » Montaigne.

bus emissus sis, cum iisdem ad calcem, ut dicitur, pervenire. Sed quoniam res humanæ fragiles caducæque sunt, semper aliqui anquirendi sunt, quos diligamus, et a quibus diligamur. Caritate enim, benivolentiaque sublata, omnis est e vita sublata jucunditas. Mihi quidem Scipio, quanquam est subito ereptus, vivit tamen, semperque vivet: virtutem enim amavi illius viri, quæ exstincta non est. Nec mihi soli versatur ante oculos, qui illam semper in manibus habui; sed etiam posteris erit clara et insignis. Nemo unquam animo, aut spe majora suscipiet, qui sibi non illius memoriam atque imaginem proponendam putet.

Equidem ex omnibus rebus, quas mihi aut fortuna, aut natura tribuit, nihil habeo, quod cum amicitia Scipionis possim comparare. In hac mihi de republica consensus, in hac rerum privatarum consilium, in eadem requies plena oblectationis fuit. Nunquam illum ne minima quidem re offendi, quod quidem senserim; nihil audivi ex eo ipse, quod nollem. Una domus erat, idem victus, isque communis; neque solum militia, sed etiam peregrinationes rusticationesque communes. Nam quid ego de studiis dicam cognoscendi semper aliquid, atque discendi, in quibus remoti ab oculis populi omne otiosum tempus contrivimus? Quarum rerum recordatio et memoria si una cum illo occidisset, desiderium conjunctissimi atque

plaît beaucoup, malgré leur grande jeunesse. Toutefois, puisque la succession des âges est dans l'ordre de la nature, il est bien à désirer de pouvoir passer la vie avec ceux de son âge, et d'arriver pour ainsi dire, à la borne avec ceux même à qui la barrière a été ouverte en même temps qu'à nous. Mais les choses humaines sont si incertaines, si fragiles! faisons-nous donc toujours des amis que nous chérissions et qui nous chérissent. Si vous ôtez de la vie la bienveillance et l'affection, vous en bannissez toute la douceur. Scipion, quoiqu'il m'ait été subitement enlevé, vit encore et vivra toujours pour moi; car c'est sa vertu que j'aimais, et elle n'a point péri. Et ce n'est pas pour moi seul, qui en ai joui sans cesse, que sa vertu existe encore; elle passera dans tout son éclat à la postérité. Nul homme ne concevra, n'entreprendra jamais rien de grand sans se proposer Scipion pour modèle, sans avoir son image devant les yeux.

Oui, de tous les biens que j'ai reçus de la nature ou de la fortune, il n'en est aucun que je puisse comparer à l'amitié de Scipion. Par elle, nous n'avons eu qu'un même sentiment sur les intérêts de l'état, qu'un même conseil dans nos affaires domestiques; par elle, nos loisirs ont été remplis de charmes. Jamais, que je sache, je ne l'offensai dans la moindre chose; jamais il ne sortit de sa bouche une parole que je n'eusse pas voulu entendre. Nous habitions la même maison, nous vivions à la même table, et jamais on ne nous vit séparés ni à la guerre, ni en voyage, ni à la campagne. Que dirai-je de notre ardeur d'augmenter et d'étendre nos connaissances, de ces études qui, loin des yeux du vulgaire, occupaient tous nos loisirs? Si le souvenir de tant d'heureux moments avait péri avec lui, il me serait absolument impossible aujourd'hui de sup-

amantissimi viri ferre nullo modo possem. Sed nec illa exstincta sunt, aluntur que potius, et augentur cogitatione et memoria; et, si illis plane orbatus essem, magnum tamen afferret mihi ætas ipsa solatium : diutius enim jam in hoc desiderio esse non possum. Omnia autem brevia tolerabilia esse debent, etiam si magna sint.

Hæc habui, de amicitia quæ dicerem. Vos autem hortor, ut ita virtutem locetis, sine qua amicitia esse non potest, ut, ea excepta, nihil amicitia præstabilius putetis.

porter la perte d'un si cher et si excellent ami. Mais non, il n'a point péri dans mon esprit, ce souvenir; il s'y nourrit par la pensée, il y vit plus que jamais. Enfin, quand je l'aurais perdu tout entier, je trouverais encore une grande consolation dans mon âge avancé; car cette privation ne peut plus être longue pour moi, et le mal qui dure peu, quelque violent qu'il soit, est plus facile à supporter.

Voilà ce que j'avais à vous dire de l'amitié. Je vous exhorte à la mettre au-dessus de tous les biens après la vertu, qui doit avoir le premier rang, et qui est la base de l'amitié même.

NOTES

SUR

LE DIALOGUE DE L'AMITIÉ.

---

1. — I. C'est le second Africain, fils de Paul-Émile, et adopté par le fils du premier Africain.

2. — III. Scipion fut consul pour la première fois à trente-six ans, en 606; et pour la seconde fois en 619.

3. — *Ibid.* On le trouva mort dans son lit, et on soupçonna divers personnages considérables de l'avoir empoisonné.

4. — IV. Elle comprenait tout le pays qui compose aujourd'hui le royaume de Naples.

5. — *Ibid.* C'est *le songe de Scipion*, qu'on trouvera parmi les fragments de la *République*.

6. — V. Legouvé a dit, dans *la Mort d'Abel :*

> Un frère est un ami donné par la nature.

7. — VI. Ennius, par *vita vitalis*, traduisait l'expression grecque, *βίος βιωτός*. On lisait dans le poète comique Philémon :

> *Ἡμεῖς δ' ἀβίωτον ζῶμεν ἄνθρωποι βίον.*

Platon, *Apol. de Socrate*, c. 28 : *ὁ δ' ἀνεξέταστος βίος οὐ βιωτὸς ἀνθρώπῳ*. Cette expression, *βίος οὐ βιωτὸς, ἀβίωτος*, est fort commune chez les auteurs attiques. J. V. L.

8. — *Ibid.* C'est le sens d'une maxime arabe citée par Pococke, dans son commentaire sur le poëme de Tograï (Oxford, 1661) : « Un ami est un autre soi. » Aristote a dit aussi : *Ἔστι γὰρ ὁ φίλος ἄλλος αὐτός.* J. V. L.

9. — VII. On peut voir sur les deux principes d'Empédocle, l'amour et la haine, Diogène Laërce, VIII, 76; Sextus Empiricus, IX, 10, et surtout l'ouvrage de Sturz intitulé *Empedocles Agrigentinus*, Leipsick, 1805. Lucien, au commencement de son Traité sur *la Manière d'écrire l'Histoire*, fait une allusion comique au système d'Empédocle sur la guerre des éléments : « Nous ne pouvons, dit-il, douter aujourd'hui de cette vérité, *la guerre produit tout* (Πόλεμος ἁπάντων πατὴρ), puisqu'elle a produit d'un seul coup tant de faiseurs d'histoires. » J. V. L.

10. — *Ibid.* « Lorsque nos poètes tragiques exposent sur la scène des exemples d'une amitié parfaite, vous les louez, vos mains les applaudissent, vous prenez part aux dangers des héros, vous versez des larmes. Vous-mêmes cependant vous n'osez rien faire pour vos amis, qui mérite de tels éloges; mais si quelqu'un de ceux à qui vous donnez ce titre vient à tomber dans l'infortune, toutes ces belles scènes de tragédie s'évanouissent comme un songe, et vous restez semblables à ces masques de théâtre, sans mouvement, sans vie, et dont la bouche prodigieusement ouverte ne profère pas une seule parole. » Lucien, *Toxaris, ou de l'Amitié.*

11. — IX. « Jamais nous ne vivons dans une telle indépendance, que nous puissions nous passer les uns des autres; mais les services doivent être à la suite de l'amitié, et non pas l'amitié à la suite des services. » Madame de Lambert.

12. — XI. Blossius s'était réfugié chez Aristonic, roi de Pergame; après la défaite de ce prince par les Romains, il se donna la mort. *Voyez* Plutarque, *Vie de Tib. et C. Gracchus.*

13. — XIII. Du temps de Lélius, que Cicéron fait parler ici, les études des Grecs n'étaient pas encore communes à Rome (voyez *de Senectute*, c. 4, note 8). Voilà ce qui fait que Cicéron, pour observer le *decorum* du dialogue, ne prête à Lélius qu'un ouï-dire touchant les opinions qui avaient cours parmi leurs philosophes. *D'Olivet.*

14. — XV. « Les méchants n'ont que des complices;

les voluptueux ont des compagnons de débauches ; les intéressés ont des associés; les politiques assemblent des factieux ; le commun des hommes oisifs a des liaisons; les princes ont des courtisans : les hommes vertueux ont seuls des amis. Céthégus était le complice de Catilina, et Mécène le courtisan d'Octave; mais Cicéron était l'ami d'Atticus. » Voltaire.

15. — XVI. Aristote a dit des vieillards, *Rhétorique*, II, 13 : « L'amour et la haine sont dans leur cœur sans vivacité; mais, suivant le précepte de Bias, ils aiment comme s'ils devaient haïr un jour, ils haïssent comme s'ils devaient un jour aimer. » Publius Syrus, dans ses mimes, avait ainsi versifié la première pensée de Bias (Aul. Gell., XVII, 14) :

Ita amicum habeas, posse ut facile fieri hunc inimicum putes.

Il aurait dû s'en tenir à la seconde partie de cette sentence, et dire seulement :

Ita inimicum habeas, posse ut fieri hunc facile amicum putes.

Sophocle a mis en vers les deux maximes, *Ajax*, vers 687 et suivants. Sacy combat la première avec beaucoup d'étendue et de chaleur, *de l'Amitié*, Livre II, page 62. Il y oppose ce mot de César : « J'aime mieux périr une fois, que de me défier toujours. » La Harpe a cité dans son *Cours de littérature* une réfutation en vers de la même pensée, par Gaillard, l'historien de Charlemagne et de François I[er] :

Ah ! périsse à jamais ce mot affreux d'un sage,
Ce mot, l'effroi du cœur, et l'effroi de l'amour,
« Songez que votre ami peut vous trahir un jour. »
Qu'il me trahisse, hélas! sans que mon cœur l'offense,
Sans qu'une douloureuse et coupable prudence
Dans l'obscur avenir cherche un crime douteux :
S'il cesse un jour d'aimer, qu'il sera malheureux !
S'il trahit nos secrets, je dois encor le plaindre.
Mon amitié fut pure, et je n'ai rien à craindre.
Qu'il montre à tous les yeux les secrets de mon cœur ;
Ces secrets sont l'amour, l'amitié, la douleur,
La douleur de le voir, infidèle et parjure,
Oublier ses serments, comme moi mon injure.

Tous ceux qui ont écrit sur l'amitié, ont réfuté le mot de Bias; Cicéron ne peut pas croire qu'il soit de ce philosophe, et il est probable en effet que Bias s'était contenté de dire : *Haïssez, comme si quelque jour vous deviez aimer.* On aura vraisemblablement ajouté le reste pour faire une antithèse, et pour appuyer une fausse maxime d'une grande autorité. J. V. L.

16. — XVII. Par divers autres endroits de Cicéron, il est clair que ce qu'il entend ici, c'est qu'un orateur peut entreprendre la défense de son ami, quoiqu'au fond de l'âme il sache que son ami n'est pas tout-à-fait innocent. C'est ainsi qu'il en usa lui-même dans l'áffaire de Milon. Pour sentir qu'il n'autorisé pas une plus grande liberté de s'écarter du droit chemin, *declinandum de via*, il ne faut que lire le chap. 10 du troisième Livre *des Devoirs :* « At neque contra rempublicam, neque contra jusjurandum ac fidem, etc. » *D'Olivet.* — Madame de Lambert exprime ainsi la même pensée : « On partage sa fortune avec son ami; richesses, crédit, soins, services, tout est à lui, excepté notre honneur. »

17. — *Ibid.* C'est avec vraisemblance que l'auteur fait ainsi parler Scipion; car il dit ailleurs (*Tusculan.*, II, 26) que le second Africain avait sans cesse Xénophon entre les mains. Or, l'idée de ce passage est évidemment prise des *Mémoires* de Xénophon sur son maître, II, 4 : « J'entends dire à beaucoup de monde, c'est Socrate qui parle, qu'un ami fidèle et vertueux est le meilleur de tous les biens; mais je vois la plupart des hommes s'occuper de tout autre chose que de se faire des amis. Je les vois acheter avec empressement et entretenir avec soin des maisons, des champs, des esclaves, des troupeaux et des meubles; mais tout en disant qu'un ami est le premier des biens, ils ne cherchent les moyens, ni de s'en faire, ni de se conserver ceux qu'ils possèdent.... J'en vois même qui savent très exactement le nombre de tous leurs biens, quoiqu'ils en aient beaucoup, mais qui ne connaissent pas celui de leurs amis, quoiqu'ils en aient très peu; et lorsqu'ils essaient de les nommer à ceux qui leur en demandent le compte, ils déplacent à la fin ceux qu'ils s'étaient d'abord donnés :

tant ils s'occupent de leurs amis! » *Traduction nouvelle*. On retrouve déjà plus haut, à la fin du chap. 15, quelques unes de ces pensées. Si nous avions tous les ouvrages des philosophes grecs, ou si notre mémoire nous servait mieux, nous remarquerions certainement dans cet ouvrage bien d'autres traces d'imitation; car Cicéron avoue lui-même (*ad Attic.*, XII, 52) qu'il composait d'après les Grecs tous ses traités philosophiques. J. V. L.

18. — XVII. *Sustinere, ut currum, etc.* Allusion à un vers cité dans les Lettres à Atticus, XIII, 21, et sur lequel on peut voir nos observations, tóme XXIV, page 125, note 67. *Currum* est donc préférable à *cursum*, qu'on trouve dans quelques anciens textes. Hotman, *Observat.*, V, 24, admet cependant cette leçon dans les nombreuses corrections qu'il propose pour cet endroit; Ernesti paraît aussi l'approuver, *Nec male;* mais ils ne songeaient ni l'un ni l'autre au vers dont Cicéron emprunte les expressions. J. V. L.

19. — XVIII. Sénèque a beaucoup écrit sur l'amitié; il en parle souvent dans ses Lettres à Lucilius. (*Voy.* lettres 3, 6, 9, 48, etc.) Peut-être même en avait-il fait l'objet d'un traité spécial, comme on pourrait le croire d'après les fragments découverts à Rome dans un palimpseste, par M. Niebuhr, et où l'auteur cite une première partie de son ouvrage. Quoique ces fragments ne soient pas fort considérables, et que des lacunes viennent sans cesse les interrompre, comme ils ne sont pas sans intérêt, et que Sénèque y développe ce que Cicéron se contente ici d'indiquer, je saisirai l'occasion d'en citer quelque chose. Voici ce qu'il recommande aux amis qui ne pourraient se défendre de quelques soupçons : *Familiare jurgium non judicem, sed arbitrum quærit. Nihil autem componitur inter absentes, nec tuto epistolis omnis querela committitur; et inexplorata fronte, per quam produntur animi, incertum est, quam simpliciter detegatur ira, quam fideliter desinat.... Quemadmodum multa, quorum in tenebris audacia est, luce prohibentur; ita, quæ absentes irritant et concitant, præsentiam non ferunt....* Ailleurs, il enseigne avec plus de détails que Cicéron, comment il faut se conduire à l'égard d'un

ami absent : *Quæramus a venientibus, quid absentes agant; debitoribus illorum instemus, creditoribus respondeamus, inimicis resistamus.... Una peregrinatio eradit animo jus omne; si vero longior hæc est et longinquior, excidit notitia quoque, non tantum amicitia. Quod ne possit accidere, omni opera sistamus* (forte, *insistamus*), *et fugientem memoriam reducamus; utamur, ut in prima parte dicebam, animi velocitate; neminem a nobis amicum abesse patiamur.... Imago effingatur animo notabilis et e vivo petita, non evanida et muta.*

Sic ille manus, sic ora ferebat.

Adjiciamus illa, quæ magis ad rem pertinent : Sic loquebatur, sic hortabatur, sic deterrebat, sic erat in dando consilio expeditus, in accipiendo paratus, in mutando non pertinax; sic solebat beneficia liberaliter dare, patienter perdere; sic properabat benignitas ejus; sic irascebatur; eo vultu ab amico vincebatur, quo solent vincere. Ceteras virtutes pererremus; in harum usu tractatuque versemur; et, si plures eodem tempore absunt, velut sparsa pluribus locis membra familiaritatis nostræ colligamus; nunc hic, nunc ille in ore animoque sit.... Ces fragments de Sénèque sont ici imprimés en France pour la première fois. J. V. L.

20. — XX. Des critiques prononcent peut-être un peu légèrement, que ce trait de la fable ne convient pas à Néoptolème, mais à Achille son père, qui fut, disent-ils, élevé chez Lycomède, roi de Scyros. Mais Achille fut élevé par Chiron en Thessalie, *educatus*; ce fut Néoptolème qui passa son enfance à la cour de Lycomède; il y resta jusqu'après la mort de son père, et il est bien probable que le vieux roi, instruit déjà de la mort d'Achille, voulut s'opposer, au moins par ses larmes, au départ de son petit-fils. Il est possible même que ce fût une scène du *Néoptolème* d'Ennius, cité par Cicéron, *Tuscul.*, II, 1, et que Lélius rappelait ici, comme il rappelle ailleurs (chap. 7) l'*Oreste* de Pacuvius. J. V. L.

21. — XXI. « Il ne faut pas croire, dit madame de Lambert, qu'après les ruptures vous n'ayez plus de

devoirs à remplir : ce sont les devoirs les plus difficiles, et où l'honnêteté seule vous soutient. On doit du respect à l'ancienne amitié. Il ne faut point appeler le monde à vos querelles; n'en parlez jamais que quand vous y êtes forcé pour votre propre justification; évitez même de trop charger l'ami infidèle, etc. ». Sacy traite des ruptures dans une partie de son troisième Livre; il traduit le mot de Caton, *dissuendæ magis, quam discindendæ;* mais il n'en nomme pas l'auteur. Ses pensées ne sont le plus souvent que le développement de celles de Cicéron, comme l'ouvrage de madame de Lambert ne paraît être que l'abrégé de celui de son ami. J. V. L.

22. — XXII. Plutarque, dans son Traité *sur l'Amour fraternel*, nous a conservé quelques mots de Théophraste qui expriment la même pensée : Τοὺς μὲν γὰρ ἀλλοτρίους, ὡς ἔλεγε Θεόφραστος, οὐ φιλοῦντα κρίνειν, ἀλλὰ κρίναντα φιλεῖν. Nous devons cette observation à Ruhneken, dans ses notes sur Rutilius Lupus, Livre I, page 23. J. V. L.

23. — XXIII. Entre Archytas et Lélius, il y avait près de deux siècles, puisque le premier était contemporain de Platon (voyez *de Senectute*, c. 12). Mais c'est, comme je l'ai dit, pour observer les bienséances du dialogue, que Cicéron évite de faire parler Lélius avec une sorte d'exactitude qui marquerait trop de savoir. Telle est la remarque de l'abbé d'Olivet. Il pouvait ajouter qu'il n'y a réellement point d'anachronisme dans ces mots, *ab aliis senibus auditum;* ils expriment seulement la tradition, qui peut se perpétuer de vieillards en vieillards pendant plusieurs siècles. J. V. L.

24. — XXIV. « Il ne faut pas se permettre d'examiner les défauts de nos amis, encore moins d'en parler; il faut respecter l'amitié. Mais comme elle nous est donnée pour être une aide à la vertu, et non pas la compagne du vice, il faut les avertir quand ils s'égarent; s'ils résistent, armez-vous de la force et de l'autorité que donnent la prudence des sages conseils et la pureté des bonnes intentions. Il faut avoir le courage de leur déplaire en leur disant la vérité. On doit pourtant adoucir les termes selon leurs besoins : peu de personnes

ont la force de se laisser humilier par la vérité qui les redresse. Mais en même temps qu'on les avertit en particulier, il faut les défendre en public, et ne point souffrir, s'il est possible, qu'ils aient une réputation incertaine. » Madame de Lambert.

25. — XXV. *Voyez* chap. 6, note 8.

26. — *Ibid.* C'est là le sujet du Traité de Plutarque, Πῶς ἄν τις διακρίνειε τὸν κόλακα τοῦ φίλου. Il donne les mêmes préceptes que Cicéron : « Les flatteurs, soudain qu'il advient quelque changement de fortune, s'écoulent et se tirent arrière. Voilà pourquoi il ne faut pas attendre cette preuve-là qui est inutile, ou plutôt dommageable et dangereuse; car c'est une dure chose d'expérimenter, en temps qui a besoin d'amis, ceux qui ne sont pas amis, etc. » Traduction d'Amyot.

27. — *Ibid.* Jusqu'alors, tous ceux qui haranguaient dans le forum avaient le visage tourné vers le lieu où s'assemblait le sénat, par respect pour ce premier corps de l'état. Le fait que Lélius rappelle est de l'an 608. Son discours contre la proposition de Crassus est loué souvent par Cicéron, *Brutus*, c. 21; *de Nat. deor.*, III, 2, etc.

28. — XXVII. Le père des deux fameux tribuns, Tibérius et Caïus Gracchus.

Q. CICÉRON

A M. TULLIUS SON FRÈRE,

SUR

LA DEMANDE DU CONSULAT;

TRADUCTION NOUVELLE, PAR EUSÈBE SALVERTE.

INTRODUCTION.

Nous avons renvoyé les *Paradoxes* à la suite des premiers ouvrages philosophiques (tom. XXIX, pag. 223). On les trouve ici dans quelques éditions. Comme le rang de ces dissertations oratoires est fort arbitraire, puisqu'on n'en sait point la date précise, et qu'elles paraissent même avoir été composées à de longs intervalles, il nous a semblé que dans ces premiers volumes où Cicéron se familiarise peu à peu avec les doctrines des écoles grecques, il n'était pas sans intérêt de le voir déjà partagé entre le stoïcisme et le platonisme, et que les *Paradoxes* nous montreraient surtout comment son éloquence profitait de cette étude : en les lisant, on passe, pour ainsi dire, de l'orateur au philosophe, et l'on voit quelles raisons avaient pu engager Cicéron dans cette nouvelle carrière, lorsqu'il soutenait encore avec courage et fermeté les luttes du forum et du sénat.

Ici se terminent donc les ouvrages philosophiques de Cicéron, dernière série du Recueil de ses œuvres. C'est la place naturelle de la lettre que lui écrivit son frère, *de Petitione consulatus*. On trouvera ensuite l'invective contre Salluste, la *Consolation*, et d'autres ouvrages

apocryphes, qui accompagnent ordinairement cette collection, et qu'on s'étonnerait de ne pas y trouver.

Je laisse maintenant parler le savant traducteur de Q. Cicéron.

— Nous ne connaissons qu'une traduction française de cet opuscule, imprimée antérieurement à la nôtre* : elle a paru, en 1583, in-18, à la suite des *Offices* et de quelques autres ouvrages de Cicéron. Il ne nous a pas été possible d'en faire usage.

Facciolati a publié, à Padoue, en 1731, in-8°, une traduction italienne du Traité *de la Demande du consulat*. Nous nous empressons de reconnaître combien nous avons profité du travail de ce savant, et des notes qu'il a mises sous le texte latin. Ne peut-on pas néanmoins lui appliquer le reproche qu'adressait le traducteur français de Lucrèce au traducteur italien de ce poète, Marchetti : « Leur langue « (des Italiens) se prête avec tant de docilité « à tous les tours de la langue latine, que les « endroits les plus difficiles.... rendus mot à « mot, ne sont pas plus intelligibles dans la « traduction que dans l'original? »**

La difficulté a pu servir d'excuse à Faccio-

* Publiée pour la première fois dans le *Magasin encyclopédique*, mai 1806. Depuis, J. F. Adry a donné, en 1809, une autre traduction de cette Lettre, à la suite d'une nouvelle édition des Livres *de la Vieillesse* et *de l'Amitié*, traduits par Barrett. — ** Lagrange, *Traduction de Lucrèce*, préface, page 6.

lati. Non seulement les manuscrits varient souvent, et ont subi des altérations importantes et multipliées ; mais la latinité de Quintus a un caractère particulier que l'on ne retrouve dans aucun auteur de son siècle, ni même, ce qui est remarquable, dans le petit nombre de lettres qui nous restent de lui.

Ces lettres (*Ep. fam.*, XVI, 8, 16, 26, 27), celles que son frère lui a adressées, et le rôle qu'a joué Quintus dans l'histoire de ce grand homme, font assez connaître son caractère. Quant à son talent, Cicéron lui attribue, à un degré supérieur, la finesse et l'élégance*. Rien ne dément ici cet éloge : pour le prouver, il suffit de citer les chap. 12 et 14. Dans le premier, un art d'autant plus adroit qu'il se montre moins à découvert, met dans la bouche de Cotta, citoyen généralement respecté, la discussion et la confirmation d'un précepte peu fait pour plaire à la délicatesse de Cicéron ; dans le dernier, quelques coups de pinceau, non moins vrais que brillants et hardis, suffisent pour tracer de Rome une peinture vivante.

Mais quelque opinion que l'on se forme de l'auteur, ne portera-t-on pas, sur le fond même de l'ouvrage, un jugement sévère? En voyant cet appareil de soins, de sollicitations, de finesses et presque de ruses, employés pour

* *Quid enim tua potest oratione aut subtilius, aut ornatius esse?* (Cic., *de Orat.*, II, 3.)

arriver à une place qui n'aurait dû être briguée que par les talents unis aux vertus, n'est-il pas à craindre que l'on ne qualifie durement ce Traité de *Manuel de l'intrigant?*

Cet arrêt précipité serait-il juste ? Quand Tibère eut ravi au peuple romain le droit au moins apparent que lui avait laissé Auguste d'élire ses magistrats, « on ne saurait croire, « dit Montesquieu, combien cette décadence « du pouvoir du peuple avilit l'âme des grands. « Lorsque le peuple disposait des dignités, « les magistrats qui les briguaient faisaient bien « des bassesses ; mais elles étaient jointes à une « certaine magnificence qui les cachait, soit « qu'ils donnassent des jeux ou de certains « repas au peuple, soit qu'ils lui distribuassent « de l'argent ou des grains : quoique le motif « fût bas, le moyen avait quelque chose de « noble, parce qu'il convient toujours à un « grand homme d'obtenir par des libéralités « la faveur du peuple. Mais lorsque le peuple « n'eut plus rien à donner, et que le prince, « au nom du sénat, disposa de tous les emplois, « on les demanda et on les obtint par des voies « indignes ; la flatterie, l'infamie, les crimes « furent des arts nécessaires pour y par- « venir. » *

Avant de lire cet ouvrage, nous invitons l'homme impartial à méditer ces paroles d'un

* *Grandeur et Décadence des Romains*, chap. 14.

philosophe que les *exagérés* de tous les partis ont décrié, et que respectent les sages de toutes les opinions. Nos habitudes nous ont si rarement conduits à réfléchir sur le sujet approfondi par Quintus; notre façon de sentir, notre éducation et nos usages nous exposent à l'apprécier avec si peu de justesse, qu'une telle précaution est commandée impérieusement à quiconque ne veut pas mettre un préjugé à la place d'un jugement raisonné.

Il est dans la nature des hommes réunis en société, il importe à la vie et à l'action du corps politique, qu'une noble ambition fasse désirer les places et les honneurs. Quel que soit le pouvoir qui les dispense, rarement suffira-t-il de les mériter pour les obtenir de lui. Sa faveur sera donc captée par tous les moyens imaginables, et l'art d'y atteindre deviendra une partie essentielle de l'instruction pour quiconque se dévoue aux affaires de l'état.

Cet art fut porté à Rome plus loin peut-être qu'ailleurs; cela devait arriver chez un peuple dont les mœurs privées étaient dans une harmonie parfaite avec ses mœurs politiques. Cette conformité, dont on n'a généralement qu'une idée confuse, parce qu'elle se rencontre peu chez les peuples modernes, rendait moins pénibles qu'il ne nous le semble la plupart des soins que s'imposait un candidat habile : sur beaucoup de points, il ne faisait guère qu'ajouter plus de régularité et d'exacti-

tude aux devoirs que pratiquaient à Rome les citoyens même éloignés des affaires.

De ce premier aperçu qui d'abord simplifie beaucoup les travaux infinis que prescrit ce Traité, et fait ainsi disparaître cette apparence de manœuvres et d'intrigues poursuivies sans relâche, qui nous révoltait, si l'on passe à l'examen de quelques pratiques de détail, on leur reconnaît une utilité réelle et savamment calculée. L'assiduité quotidienne du candidat au forum, en lui rendant l'habitude des affaires de la cité qu'il pouvait avoir perdue dans des emplois lointains, mettait aussi son caractère à l'épreuve et à découvert, à tous les moments du jour et dans toutes les positions de la vie. La *nomenclation*, le soin d'interpeller chaque citoyen par son nom, cesse de paraître une politesse vaine, une formalité superflue; et l'on conçoit l'estime accordée aux candidats dont la mémoire sur ce point n'avait pas besoin de secours étrangers. Faut-il expliquer combien il importe à un magistrat de connaître de nom et de figure le plus grand nombre de ceux qui lui seront soumis; quelle foule de renseignements intéressants il peut ainsi recevoir ou appliquer, qui, autrement, lui parviendraient sans fruit ou ne lui parviendraient pas; comment, avec cet avantage, une remontrance, une insinuation, un mot, donneront souvent plus de poids à son autorité que l'appareil de la force et le nom même de la loi?

Mais on peut considérer de plus haut encore, et sous un point de vue plus vaste, l'effet moral et politique de la *candidature*. Partout où existent des institutions et des lois, existe aussi une puissance au-dessus des lois et des institutions, et qui imprime à chacune d'elles, quels que soient son but, son excellence ou son imperfection, une tendance uniforme et commune à toutes. De là naissent et la diversité fréquente des effets de la même institution dans des pays différents, et l'erreur où l'on tombe à coup sûr en jugeant une institution hors du système auquel elle appartient, ou même en la supposant transplantée dans un système contraire. Partout où cette tendance se trouve en opposition avec les mœurs, les lumières, les opinions, l'état intérieur ou extérieur du corps social, une révolution devient inévitable, pour la changer ou renverser ce qui la contrarie; et les causes secondaires que les hommes passionnés et le vulgaire des observateurs accuseront ensuite de l'explosion, n'auront fait qu'en hâter ou en reculer un peu l'instant, et en modifier quelques détails. Vérité importante, dont la preuve se trouve dans les annales de presque tous les peuples; vérité rarement aperçue, si du moins on en juge par les décisions absolues que l'on entend chaque jour porter sur l'histoire politique!

L'esprit général des institutions romaines les faisait tendre surtout à concilier, par le

affections de l'homme et malgré les prétentions du citoyen, les deux éléments de la souveraineté nationale, le sénat et le peuple. Et cela seul explique ce qui semble inexplicable dans l'histoire, comment, pendant quatre siècles, à des assemblées orageuses où la véhémence et l'âpreté des invectives ne nous montrent que deux partis prêts à s'entr'égorger, succédèrent presque toujours des concessions réciproques, des mesures de paix et de conciliation, des résolutions et des élections dictées par l'intérêt de la commune patrie.

L'institution du patronage et de la clientèle tendait directement à ce but. La puissance que nous avons signalée y dirigeait aussi, quoique moins visiblement, les devoirs de la *candidature*. Les soins si nombreux, si variés, si empressés, si humbles, auxquels l'ambition astreignait, envers les derniers même des plébéiens, ces fiers patriciens, ces nobles altiers, comblaient, dans la pensée de tous, l'intervalle immense qui séparait les uns des autres; ils les égalaient tous comme des anneaux de la même chaîne sociale. Leur effet nécessaire était, ici, de tempérer l'orgueil, de corriger l'arrogance, de réprimer le penchant au mépris; là, de consoler l'abaissement, d'adoucir la jalousie, d'éteindre le sentiment de la haine. Dans les promesses, les offres, les démarches d'un candidat, tout d'ailleurs n'était point, tout ne pouvait être imposture. Des services et

des bienfaits, des liaisons de protection, de bienveillance et d'amitié, en devenaient les conséquences honorables, et resserraient, entre les individus, le lien sacré qui unissait les deux ordres de l'état.

L'esprit des institutions, aux premiers siècles de la république, subjugua les prétentions exclusives de la classe patricienne, qui lui était directement opposée, et détermina la création du tribunat et l'admission des plébéiens aux magistratures curules. Il succomba dans les derniers temps, se trouvant en contradiction avec l'état politique de la cité entière. L'excès de richesse auquel étaient parvenus les nobles dominants, leur avait assuré une prépondérance trop bien sentie par les autres et par eux-mêmes, et accrue encore par le repos momentané que fit succéder Sylla aux troubles populaires. Dès-lors, à la place des deux ordres, il n'y eut plus dans Rome, à proprement parler, que deux classes : ceux qui voulaient dominer, et ceux qui, par vanité, par égoïsme, par pusillanimité, par ignorance, étaient tout prêts à livrer aux premiers la patrie et leurs droits personnels.

La *candidature* subit sa part de cette altération générale. Déjà, et en proportion de la corruption des mœurs, s'était introduit l'usage de manœuvres peu délicates, dont on rencontrera plus d'une indication dans l'ouvrage de Quintus. Mais, à cette époque, la *candidature*

même, la sujétion qu'elle imposait, l'esprit qui devait la diriger, pesaient à l'ambition d'hommes turbulents à qui s'offraient d'autres moyens de succès. La corruption, puis la violence, les dispensèrent du soin de mériter et de gagner des suffrages. Telle était pourtant l'énergie de cet esprit public, près d'expirer, que des moyens honnêtes, luttant contre l'intrigue et les largesses, suffisaient encore pour l'élévation de l'homme habile et vertueux. L'élection de Cicéron en fut une preuve brillante : malheureusement ce fut presque la dernière.

Les idées que nous indiquons ici comporteraient un développement beaucoup plus étendu; mais nous croyons en avoir dit assez pour ceux qui veulent réfléchir avant de juger.

Q. CICERO

DE
PETITIONE CONSULATUS,
AD M. TULLIUM FRATREM.

I. Etsi tibi omnia suppetunt, quæ consequi ingenio, aut usu homines, aut diligentia possunt: tamen amore nostro non sum arbitratus alienum, ad te perscribere ea, quæ mihi veniebant in mentem, dies ac noctes de petitione tua cogitanti; non ut aliquid ex iis novi adjicerem, sed ut ea, quæ in re dispersa atque infinita viderentur esse, ratione et distributione sub uno adspectu ponerentur. [1] Quanquam plurimum natura valet, tamen videtur in paucorum mensium negotio posse simulatio naturam vincere.

Civitas quæ sit, cogita, quid petas, qui sis. Prope quotidie ad forum tibi descendenti meditatum hoc sit, « Novus sum, consulatum peto, Roma est. »

Nominis novitatem dicendi gloria maxime sub-

[1] *Puteanus verba,* Quanquam — vincere, *quæ in veteri quodam libro ms. non invenit, hic aliena esse arbitratur, et transferre jubet in cap.* II, *post* facere videare. *Falsa, ut mihi videtur, species et virum doctum fefellit, et post eum plurimos. Ernest. nihil de hac conjectura.*

Q. CICÉRON

A M. TULLIUS SON FRÈRE,

SUR

LA DEMANDE DU CONSULAT.

I. Vous possédez sans doute tous les moyens de réussir que peuvent donner l'esprit, l'expérience et l'étude : cependant notre amitié m'impose, je crois, le devoir de vous soumettre les idées que m'a inspirées une méditation assidue sur votre prétention au consulat. Je me propose, non de vous rien apprendre de nouveau, mais de vous présenter rassemblées sous un seul point de vue, et dans un ordre raisonné, des choses qui, dans la pratique, semblent être sans liaison entre elles et multipliées à l'infini. Quelque ascendant que donne le caractère, un peu d'artifice, pendant cette lutte passagère que vous avez à soutenir, l'emporte, je crois, sur le caractère même.[1]

Quelle est cette cité? — Que demandez-vous? — Qu'êtes-vous? — Chaque jour, en descendant au forum, méditez ces idées : Je suis un homme nouveau[2]; je demande le consulat; je suis dans Rome.

L'éclat de votre éloquence doit surtout relever la nouveauté de votre nom. Ce talent a toujours obtenu dans Rome une grande considération; et l'homme jugé digne de défendre des accusés consulaires ne peut être jugé indigne du consulat. Puisque cette gloire est l'origine de votre élévation, et que vous êtes par elle tout

levabis. Semper ea res plurimum dignitatis habuit. Non potest, qui dignus habetur patronus consularium, indignus consulatu putari. Quamobrem, quoniam ab hac laude proficisceris, et, quidquid es, ex hoc es : ita paratus ad dicendum venito, quasi in singulis causis judicium de omni ingenio futurum sit. Ejus facultatis adjumenta, quæ tibi scio esse seposita, ut parata ac promta sint, cura; et sæpe, quæ de Demosthenis studio et exercitatione scripsit Demetrius, recordare. Deinde et amicorum multitudo et genera appareant. Habes enim ea, [1] quæ novi habuerunt : omnes publicanos, totum fere equestrem ordinem, multa præterea municipia, multos abs te defensos cujusque ordinis, aliquot collegia; præterea studio dicendi conciliatos plurimos adolescentulos, quotidianam amicorum assiduitatem et frequentiam. Hæc cura ut teneas commendando, et rogando, et omni ratione efficiendo, ut intelligant, et qui debent tua causa, referendæ gratiæ; et qui volunt, obligandi tui tempus sibi aliud nullum fore. Etiam hoc multum videtur adjuvare posse novum hominem, hominum nobilium voluntas, et maxime consularium. Prodest, quorum in locum ac numerum pervenire velis, ab his ipsis illo loco ac numero dignum putari. Hi rogandi omnes sunt diligenter, et ad eos allegandum; persuadendumque est iis, nos semper cum optimatibus de republica sensisse, minime populares fuisse; si quid

[1] *Lambinus leg.*, quæ novi non habuerunt; *Schütz*, quæ novi non omnes habuerunt. *Sic certe promtior sententia. Ernest. nihil mutat.*

ce que vous êtes, présentez-vous constamment préparé à parler, aussi bien que si chaque occasion devait offrir l'épreuve décisive de votre mérite. Les ressources que vous vous êtes, je le sais, ménagées dans cet art, tenez-les toutes prêtes et assurées au besoin; et rappelez-vous souvent ce qu'a écrit Démétrius des études de Démosthène et de ses exercices assidus [3]. Faites paraître ensuite le nombre et la qualité de vos amis. Plus heureux qu'aucun homme nouveau [4], vous avez pour vous tous les publicains, l'ordre équestre presque entier, beaucoup de villes municipales [5], plusieurs corporations [6], tant de personnes de tous les ordres défendues par vous, une foule de jeunes gens que vous attache l'amour de l'éloquence, enfin des amis nombreux, et qu'on voit tous les jours auprès de vous. Votre soin doit être de conserver ces avantages, et, par les prières, par les recommandations, par tous les moyens possibles, de persuader à ceux qui veulent vous servir et à ceux qui le doivent, qu'ils ne trouveront aucune autre occasion, les uns de vous prouver leur reconnaissance, les autres d'acquérir des droits à la vôtre. Rien ne seconde plus efficacement un homme nouveau que l'assentiment des nobles [7], et surtout des consulaires. Il importe que les personnages au nombre et au rang desquels vous voulez parvenir, vous jugent digne de ce rang et de cette association. Il faut les solliciter vivement et les faire solliciter en votre faveur; il faut leur persuader que, par vos sentiments politiques, vous avez toujours été uni au parti des grands et très éloigné de celui du peuple; que si jamais vous avez parlé dans le sens populaire, vous ne l'avez fait que pour vous concilier Pompée, afin qu'un homme d'un si grand crédit secondât votre demande, ou du moins ne s'y opposât pas. Un suffrage ajoutera

locuti populariter, id nos eo consilio fecisse, ut nobis Cn. Pompeium adjungeremus, et eum, qui plurimum posset, aut amicum in nostra petitione haberemus, aut certe non adversarium. Præterea adolescentes nobiles, elabora, ut habeas, vel ut teneas, studiosos tui quos habes : multum dignitatis afferent. Plurimos habes : perfice, ut sciant, quantum in his putes esse. Quod si adduxeris, ut ii, qui non nolunt, cupiant, plurimum proderunt.

II. Ac multum etiam novitatem tuam adjuvat, quod ejusmodi nobiles tecum petunt, ut nemo sit, qui audeat dicere, plus illis nobilitatem, quam tibi virtutem prodesse oportere. Jam P. Galbam, et L. Cassium, summo loco natos, quis est, qui petere consulatum putet? Vides igitur, amplissimis ex familiis homines, quod sine nervis sint, tibi pares non esse. At Antonius et Catilina molesti sunt. Imo homini [1] novo, industrio, innocenti, diserto, gratioso apud eos, qui res judicant, optandi competitores : ambo a pueritia sicarii, ambo libidinosi, ambo egentes. Eorum alterius bona proscripta vidimus, vocem denique audivimus jurantis, se Romæ judicio æquo cum homine græco certare non posse : et ex senatu ejectum scimus. Optima vero censorum existimatione in prætura competitorem habuimus, amico Sabidio et Panthera, quum, ad tabulam quos poneret, non habebat. Quo tamen in magistratu amicam, quam palam domi haberet, de machinis emit. In petitione autem consulatus [2] caupones

[1] *Claud. Puteanus maluit naro. Probabiliter.* — [2] *Al.*, cauponas.

beaucoup à votre considération, c'est celui des jeunes nobles : sachez vous les acquérir, et conserver ceux qui déjà vous sont acquis. A ceux-ci, dont le nombre est considérable, faites connaître combien vous comptez sur leur appui; et si vous amenez à désirer votre élévation ceux qui n'y sont point contraires, ils vous deviendront très utiles.

II. Homme nouveau, il vous est surtout avantageux d'avoir pour concurrents des nobles dont personne n'osera dire que leur qualité doit leur servir plus qu'à vous votre mérite. P. Galba, L. Cassius, sortent du sang le plus illustre : quelqu'un sait-il, toutefois, qu'ils prétendent au consulat? Vous voyez donc combien vous sont inférieurs des hommes de la première naissance, mais dénués de moyens personnels. Antoine et Catilina vous effraient-ils davantage? Bien au contraire, un homme actif[8], habile, éloquent, irréprochable, vu favorablement de tous les juges, doit souhaiter de pareils compétiteurs, tous deux assassins dès l'enfance, ruinés tous deux, tous deux perdus de débauches. Nous avons vu vendre judiciairement les biens d'Antoine; nous l'avons entendu affirmer avec serment qu'il ne pouvait, dans Rome, plaider à crédit égal contre un Grec[9]; nous l'avons vu chasser du sénat. Noté si avantageusement par les censeurs, il demanda la préture en même temps que vous[10] : Sabidius et Panthéra l'assistaient; il n'avait pu trouver d'autres amis pour surveiller les scrutins[11]. Préteur, il alla au marché des esclaves chercher une maîtresse qu'il entretint publiquement chez lui. Candidat consulaire, il a mieux aimé piller toutes les hôtelleries, en voya-

omnes compilare per turpissimam legationem maluit, quam adesse, et populo romano supplicare. Alter vero, dii boni! quo splendore est? primum nobilitate eadem: [1] num majore? non; sed virtute: quamobrem, quod inanius, umbram suam metuit: hic ne leges quidem, natus in patris egestate, educatus in sororis stupris, corroboratus in cæde civium; cujus primus ad rempublicam aditus in equitibus romanis occidendis fuit. Nam illis, quos meminimus, Gallis, qui tum Titiniorum, ac Nanniorum, ac Tanusiorum capita demebant, Sulla unum Catilinam præfecerat; in quibus ille hominem optimum Q. Cæcilium, sororis suæ virum, equitem romanum, nullarum partium, quum semper natura, tum etiam ætate jam quietum, suis manibus occidit.

III. Quid ego nunc dicam, petere eum consulatum, qui hominem carissimum populo romano, M. Marium, inspectante populo romano, [2] vitibus per totam urbem ceciderit? ad bustum egerit? ibi omni cruciatu vivum lacerarit? stanti collum gladio sua dextera secuerit, quum sinistra capillum ejus a vertice teneret? caput sua manu tulerit, quum inter digitos ejus rivi sanguinis fluerent? qui postea cum histrionibus et cum gladiatoribus ita vixit, ut alteros libidinis, alteros facinoris adjutores haberet? qui nullum in locum tam sanctum ac tam religiosum accessit, in quo non, etsi in aliis culpa non esset, tamen ex sua nequitia dedecoris suspicionem relinqueret? qui ex curia Curios, et Annios, ab atriis Sapalas, et Carvilios, ex equestri

[1] *Mendosus locus.* — [2] *Al.*, virgis.

geant sous le prétexte honteux d'une légation libre [12], que d'être à Rome et de solliciter les suffrages du peuple. De quel éclat, grands dieux! brille votre autre rival! Aussi noble que le premier, a-t-il plus de vertu? Non; mais plus d'audace. Antoine craint jusqu'à son ombre: Catilina ne craint pas même les lois. Né d'un père ruiné, élevé par une sœur adultère, c'est dans le carnage des citoyens qu'il a fait l'essai de ses forces; et son premier pas dans les affaires publiques a été le massacre des chevaliers romains. Créé, par Sylla, seul chef de ces Gaulois dont nous garderons long-temps le souvenir, et qui égorgèrent alors les Titinius, les Nannius, les Tanusius, ce fut au milieu d'eux qu'il assassina, de ses propres mains, le mari de sa sœur, Q. Cécilius, chevalier romain, homme irréprochable, étranger à tous les partis, dévoué en tout temps au repos par son caractère, et alors surtout par sa vieillesse.

III. Dirai-je que cet homme qui vous dispute le consulat est le même qui, aux yeux du peuple, promena par toute la ville, en le battant de verges, M. Marius, le citoyen le plus chéri du peuple; qui le traîna au monument de Catulus [13], l'y déchira par les plus affreux supplices; qui, saisissant d'une main les cheveux de l'infortuné encore palpitant [14], lui trancha la tête de l'autre, et porta en triomphe cette tête, qui inondait ses doigts de ruisseaux de sang? le même qui, depuis, a toujours vécu parmi des histrions et des gladiateurs, ministres les uns de ses débauches, les autres de ses forfaits; qui ne s'est jamais approché des lieux les plus saints, les plus vénérables, que sa perversité n'y fît naître quelque soupçon d'infamie, lors même qu'il ne s'y trouvait pas d'autre coupable que lui [15]? le même qui choisit pour amis, dans le sénat, des Curius et des Annius [16]; dans l'ordre équestre, des

ordine Pompilios, et Vettios sibi amicissimos comparavit? qui tantum habet audaciæ, tantum nequitiæ, tantum denique in libidine artis et efficacitatis, ut prope in parentum gremiis prætextatos liberos constuprarit? Quid ego nunc tibi de Africa, quid de testium dictis scribam? nota sunt: et ea tu sæpius legito. Sed tamen hoc mihi non prætermittendum videtur, quod primum ex eo judicio tam egens discessit, quam quidam judices ejus ante illud judicium fuerunt; deinde tam invidiosus, ut aliud in eum judicium quotidie flagitetur. Hic se sic habet, ut magis timeat, etiam si quierit, quam ut contemnat, si quid commoverit. Quanto melior tibi fortuna petitionis data est, quam nuper homini novo C. Cœlio? Ille cum duobus hominibus ita nobilissimis petebat, ut tamen in iis omnia pluris essent, quam ipsa nobilitas: summa ingenia, summus pudor, plurima beneficia, summa ratio ac diligentia petendi. Tamen eorum alterum Cœlius, etiam quum multo esset inferior genere, [1]superior nulla re pæne, superavit. Quare si facies ea, quæ tibi natura, et studia, quibus semper usus es, largiuntur, quæ temporis tui ratio desiderat, quæ potes, quæ debes; non erit difficile certamen cum iis competitoribus, qui nequaquam sunt tam genere insignes, quam vitiis nobiles. Quis enim reperiri potest tam improbus civis, qui velit uno suffragio duas in rempublicam sicas destringere?

IV. Quoniam, quæ subsidia novitatis haberes,

[1] *Al.*, sup. nulla re, pæne superavit.

Vettius et des Pompilius; et parmi nos clients [17], des Carvilius et des Sapala? le même enfin dont l'audace, la scélératesse, la profondeur dans l'art de corrompre, sont telles, que ses débauches ont souillé des enfants nobles presque dans les bras de leurs pères? Parlerai-je de sa préture en Afrique [18]? des témoins entendus contre lui? On a publié leurs dépositions : relisez-les sans cesse. Mais, ce que je ne dois pas omettre, c'est qu'il est sorti de ce jugement aussi pauvre que quelques uns de ses juges l'étaient avant de l'absoudre, et si odieux, que chaque jour on s'efforce de le remettre en jugement. Telle est enfin sa position, qu'il redoute plus de dangers en demeurant tranquille, qu'il n'en brave en excitant une sédition. Combien vous êtes plus heureux que ne l'était naguère C. Célius! Homme nouveau, il avait deux compétiteurs dont la noblesse insigne faisait le moindre éclat; hommes d'un très grand talent, des mœurs les plus pures, distingués par leurs services, candidats pleins d'ardeur et d'habileté. Célius, cependant, l'a emporté sur l'un d'eux, à qui il était bien inférieur par la naissance, et qu'il ne surpassait presque par aucun autre avantage. Si donc vous ne négligez aucun des moyens que vous donnent et la nature, et les études auxquelles vous avez consacré votre vie; si vous faites ce que prescrit la conjoncture, ce que vous pouvez, ce que vous devez, vous lutterez avec avantage contre des compétiteurs moins illustres par leur brillante naissance, que fameux par leurs vices. Se trouvera-t-il en effet un citoyen assez pervers pour vouloir, par un seul vote, tourner à la fois deux poignards contre la république?

IV. Après avoir exposé les avantages que vous possédez, et ceux que vous pouvez acquérir pour

et habere posses, exposui : nunc de magnitudine petitionis dicendum videtur. Consulatum petis : quo honore, nemo est, quin te dignum arbitretur; sed multi, qui invideant. Petis enim homo ex equestri loco summum locum civitatis; atque ita summum, ut forti viro, diserto, innocenti, multo ille idem honos plus amplitudinis, quam ceteris afferat. Noli putare, eos, qui sunt eo honore usi, non videre, tu quum idem sis adeptus, quid dignitatis habiturus sis. Eos vero, qui consularibus familiis nati locum majorum consecuti non sunt, suspicor, tibi, nisi qui admodum te amant, invidere. Etiam novos homines prætorios existimo, nisi qui tuo beneficio vincti sunt, nolle abs te se honore superari. Jam in populo quam multi invidi sint, quam multi consuetudine horum annorum ab hominibus novis alienati, venire tibi in mentem certo scio. Esse etiam nonnullos tibi iratos ex iis causis, quas egisti, necesse est. Jam illud tute circumspicito, quod ad Cn. Pompeii gloriam augendam tanto studio te dedisti, num quos tibi putes ob eam causam esse amicos. Quamobrem quum et summum locum civitatis petas, et videas esse studia, quæ tibi adversentur : adhibeas necesse est omnem rationem, et curam, et laborem, et diligentiam.

V. Et petitio magistratuum divisa est in duarum rationum diligentiam : quarum altera in amicorum studiis, altera in populari voluntate ponenda est. Amicorum studia beneficiis, et offi-

rehausser la nouveauté de votre nom, je passe à l'importance de votre demande. Vous demandez le consulat : tous vous en jugent digne, beaucoup vous l'envient. Né dans l'ordre équestre, le poste auquel vous aspirez est le plus éminent de la république, et tel encore qu'il élève plus que toute autre personne l'homme à la fois irréprochable, éloquent et courageux. Ne pensez point que la considération que vous promet le consulat échappe à ceux qui ont déjà obtenu cette dignité. Quant aux rejetons de familles consulaires qui n'ont pas encore égalé les honneurs de leurs ancêtres, tous, je crois, hors ceux qui vous portent une affection extrême, sont jaloux de votre élévation. Parmi les hommes nouveaux, parvenus à la préture, ceux que ne vous attache point la reconnaissance, répugnent également à se voir surpassés par vous en dignité. Dans le peuple même, vous n'ignorez pas combien vous avez d'envieux; combien de gens, par une habitude contractée dans ces derniers temps, sont peu portés en faveur des hommes nouveaux [19]. Il est impossible encore que les causes que vous avez défendues ne vous aient pas fait quelques ennemis. Jugez enfin vous-même si, par votre zèle extrême pour l'élévation de Pompée, vous ne devez pas craindre de vous être aliéné certaines personnes. Aspirant à la première charge de l'état, et instruit que bien des affections individuelles peuvent vous être contraires, il vous est indispensable d'unir la politique et la prévoyance à la persévérance et à l'activité.

V. Deux moyens de succès partagent les soins d'un candidat; le zèle de ses amis, et la bienveillance du peuple. L'un est le prix des bienfaits, des services, de l'ancienneté des liaisons, de l'obligeance et de l'ama-

ciis, et vetustate, et facilitate, ac jucunditate naturæ parta esse oportet. Sed hoc nomen amicorum in petitione latius patet, quam in cetera vita. Quisquis est enim, qui ostendat aliquid in te voluntatis, qui colat, qui domum ventitet, is in amicorum numero est habendus. Sed tamen, qui sunt amici ex causa honestiore, cognationis, aut affinitatis, aut sodalitatis, aut alicujus necessitudinis, his carum et jucundum esse, maxime prodest. Deinde ut quisque est intimus, et maxime domesticus, ut is amet, et quam amplissimum esse te cupiat, valde elaborandum est: tum ut tribules, ut vicini, ut clientes, ut denique liberti, postremo etiam servi tui; nam fere omnis sermo ad forensem famam a domesticis emanat auctoribus. Denique instituendi sunt cujusque generis amici: ad speciem, homines illustres honore ac nomine; qui etiam si suffragandi studia non navant, tamen afferunt petitori aliquid dignitatis: [1] ad jus obtinendum, magistratus; ex quibus maxime consules, deinde tribuni plebis: ad conficiendas centurias, homines excellenti gratia. Qui abs te tribum, aut centuriam, aut aliquod beneficium, aut habeant, aut, ut habeant, sperent; eos prorsus magnopere et compara, et confirma. Nam per hos annos homines ambitiosi vehementer omni studio atque opere laborarunt, ut possent a tribulibus suis ea, quæ peterent, impetrare. Hos tu homines, quibuscumque rationibus, ut ex animo atque ex illa summa voluntate tui studiosi sint, elaborato. Quod si satis grati homines essent, hæc omnia tibi parata

[1] *Al.*, ad justitiam obtinendam.

bilité naturelle. Mais, dans une telle conjoncture, ce nom d'amis souffre une acception plus étendue que dans le reste de la vie. Quiconque vous témoigne de la bonne volonté, de la considération, quiconque se montre fréquemment dans votre maison, doit être compté au nombre de vos amis. Mais c'est surtout un grand avantage d'être agréable et cher aux personnes que nous attache une cause plus respectable, telle que la parenté ou l'alliance, quelque liaison politique [20], ou quelque obligation. Plus ensuite un homme vous voit intimement, et vous approche dans votre intérieur, plus vous devez tâcher qu'il vous aime et qu'il désire votre succès. Inspirez le même sentiment aux citoyens de votre tribu, à vos voisins, à vos clients, à vos affranchis, à vos esclaves enfin; car notre réputation au forum émane presque entière de propos domestiques. Acquérez, en un mot, des amis de toutes les classes : pour l'éclat, des personnages qu'illustrent leurs noms et leurs dignités, et qui honorent leur candidat, lors même qu'ils ne travaillent point à lui obtenir des suffrages; pour être à l'abri de l'injustice, des magistrats, tels surtout que les consuls et les tribuns du peuple [21] ; pour réussir auprès des centuries, des hommes qui y jouissent d'un grand crédit. Attachez-vous et confirmez dans leur bonne volonté ceux qui peuvent payer [22] des suffrages de leur centurie un bienfait qu'ils ont reçu ou qu'ils attendent de vous ; car, de nos jours, des hommes accrédités sont parvenus, à force de soins et d'adresse, à pouvoir se promettre des citoyens de leurs tribus tout ce qu'ils leur demandent. Obtenez donc, par quelque moyen que ce soit, que de tels hommes vous servent de cœur et avec cette volonté efficacement prononcée. Si les hommes étaient aussi reconnaissants qu'ils

esse debebant, sicut parata esse confido : nam hoc biennio quatuor sodalitates civium ad ambitionem gratiosissimorum tibi obligasti, M. Fundanii, Q. Gallii, C. Cornelii, C. Orcinini. Horum in causis ad te deferundis quidnam eorum sodales tibi receperint et confirmarint, scio : nam interfui. Quare hoc tibi faciendum est, ut hoc tempore ab iis, quod debent, exigas, sæpe commonendo, rogando, confirmando, curando, ut intelligant, nullum se unquam aliud tempus habituros referendæ gratiæ. Profecto homines et spe reliquorum tuorum officiorum, etiam recentibus beneficiis, ad studium navandum excitabuntur. Et omnino quoniam eo genere amicitiarum petitio tua maxime munita est, quod causarum defensionibus adeptus es : fac ut plane iis omnibus, quos devinctos tenes, descriptum ac dispositum suum cuique munus sit. Et quemadmodum nemini illorum molestus nulla in re unquam fuisti : sic cura, ut intelligant, omnia te, quæ ab illis tibi deberi putaris, ad hoc tempus reservasse.

VI. Sed quoniam tribus rebus homines maxime ad benivolentiam, atque ad hæc suffragandi studia ducuntur, beneficio, spe, adjunctione animi, vel voluntate : animadvertendum est, quemadmodum cuique horum generi sit inserviendum. Minimis beneficiis homines adducuntur, ut satis causæ putent esse ad studium suffragationis : nedum ii, quibus saluti fuisti, quos tu habes plurimos, non intelligant, si hoc tuo tempore tibi non

doivent l'être, ces ressources vous seraient assurées. J'ose espérer même qu'elles ne vous manqueront pas, puisque, depuis deux ans, vous vous êtes acquis tous les gens attachés aux quatre citoyens les plus puissants dans nos comices, à M. Fundanius, à Q. Gallius, à C. Orcininus, à C. Cornélius[23]. J'étais présent lorsque leurs amis vinrent vous confier leur défense; je sais à quoi ils s'engagèrent, et ce qu'ils vous garantirent. Vous devez aujourd'hui exiger d'eux qu'ils remplissent leurs promesses; il faut les interpeller, les prier, les presser, et leur faire bien sentir qu'ils ne trouveront aucune autre occasion de se montrer reconnaissants. Le souvenir de ces services récents, l'espoir des services que vous pouvez encore leur rendre, les exciteront sans doute à seconder votre demande. En effet, la garantie de votre succès repose principalement sur les affections que vous concilie la défense des accusés. Efforcez-vous de bien distribuer et de faire bien remplir son emploi à chacun de ceux que vous avez obligés; et si, jusqu'à ce jour, vous n'avez, comme je le sais, rien exigé d'eux, qu'ils sentent que vous avez réservé pour le moment actuel tout ce que vous pouviez attendre de leur reconnaissance.

VI. Trois choses surtout nous acquièrent la bienveillance des hommes, et les portent à briguer pour nous des suffrages, les bienfaits, l'espérance, l'affection volontaire ou née de la conformité de sentiments : il faut donc examiner comment on doit mettre en œuvre chacun de ces moyens. Les moindres services suffisent pour engager les hommes à seconder un candidat*; à plus forte raison, ceux qui vous doivent

* On lit dans les anciennes éditions : « ut satis causæ putent te sibi ad studium suffragationis dedisse. »

satisfecerint, se probatos nemini unquam fore. Quod quum ita sit, tamen rogandi sunt, atque etiam in hanc opinionem adducendi, ut qui nobis adhuc obligati fuerint, iis vicissim nos obligari posse videamur. Qui autem spe tenentur, quod genus hominum multo etiam est diligentius atque officiosius, iis fac ut [1] propositum ac paratum auxilium tuum esse videatur; denique ut spectatorem te suorum officiorum esse intelligant diligentem; ut videre te plane atque animadvertere, quantum a quoque proficiscatur, appareat. Tertium illud genus est studiorum voluntarium, quod agendis gratiis, accommodandis sermonibus ad eas rationes, propter quas quisque studiosus esse tui videbitur, significanda erga illos pari voluntate, adducenda amicitia in spem familiaritatis et consuetudinis confirmari oportebit. Atque in iis omnibus generibus judicato et perpendito, quantum quisque possit; ut scias, et quemadmodum cuique inservias, et quid a quoque exspectes, et postules. Sunt enim quidam homines in suis vicinitatibus et municipiis gratiosi; sunt diligentes et copiosi; qui etiam si antea non studuerunt huic gratiæ, tamen ex tempore elaborare ejus causa, cui debent aut volunt, facile possunt. His hominum generibus sic inserviendum est, ut ipsi intelligant, te videre, quid a quoque exspectes; sentire, quid accipias; meminisse, quid acceperis. Sunt autem alii, qui aut nihil possunt, aut etiam odio sunt tribulibus suis; nec habent tantum animi, aut

[1] *Ernestio in mentem venerat legere* promtum; *sed ipse post damnavit emendationem suam.*

leur salut (et ils sont nombreux) sentent que si, dans une occasion qui vous est personnelle, ils ne s'acquittent point envers vous, ils seront généralement improuvés. Il faut néanmoins les solliciter encore, et les induire à penser que vous pouvez, à votre tour, avoir des obligations à des hommes qui vous en avaient eu jusqu'à présent. Ceux que vous attache l'espérance sont de tous les plus zélés et les plus actifs. Qu'ils vous voient toujours prêt et déterminé à les servir, toujours attentif aux soins qu'ils se donnent, toujours observateur exact et juste appréciateur des services que chacun vous rend. Quant à ceux qui, par choix, s'affectionnent à vous, employez, pour les confirmer dans cette disposition, et les remercîments, et les discours les plus appropriés aux motifs qui semblent déterminer chacun d'eux en votre faveur, et l'assurance d'une bienveillance réciproque, et enfin l'espoir de conduire cette première liaison jusqu'à l'attachement et l'amitié intime. Dans ces diverses classes d'hommes, discernez soigneusement ce que chacun peut faire, afin de savoir comment vous devez capter sa bienveillance, et ce que vous pouvez en espérer et en exiger. Il est des personnes très accréditées dans leurs cités [24] et leurs villes municipales; il en est d'autres pleines d'activité et de moyens, qui, sans avoir auparavant recherché ce crédit, peuvent néanmoins sur-le-champ s'employer efficacement pour le candidat, objet de leur gratitude ou de leur bienveillance: il faut les cultiver toutes, de manière qu'elles voient bien que vous savez ce que vous devez attendre de chacune d'elles, que vous sentez ce que vous en recevez, que vous vous rappelez ce que vous en avez reçu. Il est, au contraire, des êtres sans crédit ou même odieux dans leurs tribus, dépourvus de l'énergie ou

facultatis, ut enitantur ex tempore. Hos internoscas videto; ne, spe in aliquo majore posita, præsidii parum comparetur.

VII. Et quanquam partis et fundatis amicitiis fretum ac munitum esse oportet, tamen in ipsa petitione amicitiæ permultæ ac perutiles comparantur. Nam in ceteris molestiis habet hoc tamen petitio commodi, ut possis honeste, quod in cetera vita non queas, quoscumque velis, adjungere ad amicitiam; quibuscum si alio tempore agas, ut te utantur, absurde facere videare: in petitione autem nisi id agas, et cum multis, et diligenter, [1] nullus petitor esse videare. Ego autem tibi hoc confirmo, esse neminem (nisi aliqua necessitudine competitorum alicui tuorum sit adjunctus), a quo non facile, si contenderis, impetrare possis, ut suo beneficio promereatur, se ut ames, et sibi ut debeas: modo ut intelligat, te magni æstimare, ex animo agere, bene se ponere, fore ex eo non brevem et suffragatoriam, sed firmam et perpetuam amicitiam. Nemo erit, mihi crede, in quo modo aliquid virtutis sit, qui hoc tempus sibi oblatum amicitiæ tecum constituendæ prætermittat: præsertim quum tibi hoc casus afferat, ut ii tecum petant, quorum amicitia aut contemnenda, aut fugienda sit; et qui hoc, quod ego te hortor, non modo [non] assequi, sed ne incipere quidem possint. Nam quid incipiat Antonius homines adjungere, atque invitare ad amicitiam, quos per se suo nomine appellare non possit? Mihi quidem

[1] *Cod. Pal.*, nullius. *Male.*

du talent nécessaire pour se rendre utiles dans l'occasion. Distinguez-les soigneusement, de peur de fonder sur eux une espérance trop étendue, à laquelle leurs faibles secours ne répondraient pas.

VII. Quoiqu'il soit nécessaire de se présenter assuré et soutenu d'affections déjà formées et consolidées, on peut néanmoins, tout en sollicitant les suffrages, acquérir encore des amis nombreux et utiles. Au milieu de tant de désagréments, cette position vous offre du moins l'avantage de pouvoir, sans honte, vous unir d'amitié avec qui vous voulez, ce que vous ne sauriez faire dans le reste de la vie. Ce serait une inconvenance, en toute autre occasion, de prodiguer l'offre de votre amitié; mais si aujourd'hui vous ne la prodiguez pas, et très vivement, et à beaucoup de monde, personne ne vous croira au nombre des candidats. Or, j'ose l'affirmer, il n'est pas un seul citoyen, s'il ne tient par quelque affection à quelqu'un de vos compétiteurs, dont vous n'obteniez facilement, dès que vous vous y efforcerez, qu'il mérite par ses services votre amitié et votre reconnaissance : il suffira qu'il pense que vous attachez un grand prix à ses bons offices, que vous les ressentez sincèrement, qu'il les place bien, et que, de cette occasion, doit naître une amitié solide et durable, et non point passagère et bornée au temps des comices. Non, il n'y en aura pas un seul, pour peu qu'il ait des sentiments honnêtes, qui laisse échapper cette occasion offerte d'acquérir votre amitié, surtout lorsqu'un sort favorable ne vous donne pour concurrents que des gens dont l'amitié est à mépriser ou à fuir, et qui, loin d'atteindre le but que je vous propose, ne peuvent même y prétendre. Comment Antoine essaierait-il de rechercher ses concitoyens et de se les attacher,

stultius nihil videtur, quam existimare eum studiosum tui, quem non noris. Eximiam quamdam gloriam, et dignitatem, ac rerum gestarum magnitudinem esse oportet in eo, quem homines ignoti, nullis suffragantibus [meritis], honore afficiant. Ut quidem homo iners, sine officio, sine ingenio, cum infamia, nullis amicis [1] septus, hominem plurimorum studio, atque omnium bona existimatione munitum præcurrat, sine magna culpa negligentiæ fieri non potest.

VIII. Quamobrem, omnes centurias multis et variis amicitiis, cura, ut confirmatas habeas; et primum, id, quod ante oculos est, senatores, equitesque romanos, ceterorum ordinum navos homines et gratiosos complectere. Multi homines urbani industrii, multi libertini in foro gratiosi navique versantur, quos per te, quos per communes amicos poteris sumere. Cura, ut tui cupidi sint; elaborato, appetito, allegato, summo beneficio te affici ostendito. Deinde habeto rationem urbis totius, collegiorum omnium, pagorum, vicinitatum. Ex iis principes ad amicitiam tuam si adjunxeris, per eos reliquam multitudinem facile tenebis. Postea totam Italiam fac ut in animo ac memoria tributim descriptam comprehensamque habeas: ne quod municipium, coloniam, præfecturam, locum denique Italiæ ne quem esse patiare, in quo non habeas firmamenti, quod satis esse possit. Perquiras etiam et investiges homines

[1] *Deest* septus *in aliquot mss.*

lorsqu'il ne peut, de lui-même, les appeler par leur nom? Quoi de moins sensé que d'espérer qu'un homme que vous ne connaissez pas s'empressera à vous servir? Quand, pour faire porter aux honneurs un citoyen par des gens qu'il ne connaît pas, et dont on n'a point capté les suffrages en sa faveur, le comble de la considération et de la gloire, et les plus grandes actions suffisent à peine; comment un homme méchant, inactif[25], noté d'infamie, pourrait-il sans talent, sans crédit et sans amis, l'emporter sur vous qu'étayent le zèle d'un grand nombre d'hommes et l'estime de tous, si vous ne vous rendiez coupable d'une impardonnable négligence?

VIII. Sachez donc vous assurer de toutes les centuries par des affections nombreuses et variées. Recherchez d'abord ceux qui sont le plus près de vous, les sénateurs, les chevaliers, et les hommes actifs et accrédités dans les autres ordres de l'état. On trouve dans les tribus urbaines[26] beaucoup d'hommes habiles, beaucoup d'affranchis adroits et influents au forum. Ceux d'entre eux que vous pourrez gagner, soit par vous-même, soit par des amis communs, travaillez de toutes vos forces à vous les concilier; sollicitez-les, faites-les solliciter; témoignez-leur qu'ils peuvent vous rendre le service le plus important. Occupez-vous ensuite de la ville entière, de toutes les corporations, des villages, des hameaux voisins. Si vous y intéressez en votre faveur les personnages principaux, vous pourrez, grâce à leur influence, compter sur le reste des citoyens. Ayez ensuite toujours présentes à la pensée et à la mémoire, l'Italie entière et ses divisions, afin de ne pas laisser une ville municipale, une colonie, une préfecture[27], un seul endroit enfin où vous ne vous assuriez un appui suffisant. Cherchez même

ex omni regione, eosque cognoscas, appetas, confirmes; cures, ut suis vicinitatibus tibi petant, et tua causa quasi candidati sint. Volent te amicum, si suam a te amicitiam expeti videbunt. Id ut intelligant, oratione, quæ ad eam rationem [1] pertinet, abunde consequere. Homines municipales, ac rusticani, si nomine nobis noti sunt, in amicitia se esse arbitrantur. Si vero etiam præsidii se aliquid sibi constituere putant, non amittunt occasionem promerendi. Hos ceteri, et maxime tui competitores ne norunt quidem : tu et nosti, et facile cognosces; sine quo amicitia esse non potest. Neque id tamen satis est, tametsi magnum est, si non consequatur spes utilitatis atque amicitiæ, ne nomenclator solum, sed amicus etiam bonus esse videare. Ita quum et hos ipsos, propter suam ambitionem, qui apud tribules suos plurimum gratia possunt, tui studiosos in centuriis habebis, et ceteros, qui apud aliquam partem tribulium propter municipii, aut civitatis, aut collegii rationem valent, cupidos tui constitueris, in optima spe esse debebis. Jam equitum centuriæ multo facilius mihi diligentia posse teneri videntur. Primum [2] cognoscendi sunt equites; pauci enim sunt : deinde adipiscendi; multo enim facilius illa adolescentulorum ætas ad amicitiam adjungitur. Deinde habebis tecum ex juventute optimum quemque, et studiosissimum humanitatis. Tum autem quod equester ordo tuus est, se-

[1] *Melius foret* pertineat. *Ernest.* — [2] *Codd. Turnebiani*, cognoscis equites.... deinde adepti.... Deinde habes.

et découvrez des hommes de chacun de ces pays; faites connaissance avec eux, captez et affermissez leur bienveillance, afin que, parmi leurs compatriotes, ils sollicitent des suffrages, et se fassent, pour ainsi dire, candidats en votre faveur. Ils vous désireront pour ami, dès qu'ils croiront que vous désirez leur amitié. Pour qu'ils n'en doutent pas, employez les discours les plus propres à le leur persuader. Les habitants des villes municipales et de la campagne pensent être nos amis dès qu'ils nous sont connus de nom; et s'ils croient encore pouvoir s'assurer en nous un appui, ils ne manquent point l'occasion de le mériter. Les candidats, en général, et vos compétiteurs surtout, ne connaissent point ces hommes-là: vous les connaissez déjà, et vous aurez peu de peine à les connaître parfaitement [28]; condition essentielle pour vous les attacher. Mais, quoique importante, elle ne suffit pas, si vous ne leur donnez l'espoir d'être affectionnés et servis par vous; si vous ne paraissez non seulement bon *nomenclateur* [29], mais encore ami reconnaissant. Inspirant ainsi le désir de vous servir aux hommes qui ont du pouvoir sur quelque portion de leurs concitoyens, par des relations de municipalité, de cité [30] ou de corporation; et, en même temps, assuré, au sein des centuries, de ceux à qui l'expérience de la brigue donne un grand poids dans leurs tribus, vous pouvez concevoir de justes espérances. Il vous sera, je crois, plus aisé encore de réussir auprès des centuries de l'ordre équestre. Il faut connaître [31] tous les chevaliers, ils sont en petit nombre; vous les attacher; l'âge même des jeunes gens rend leur amitié plus facile à acquérir, et d'ailleurs vous rassemblerez sans peine autour de vous les sujets les plus distingués d'entre eux, et les plus amis de l'éloquence; enfin,

quentur illi auctoritatem ordinis, si abs te adhibebitur ea diligentia, ut non ordinis [1] solum voluntate, sed etiam singulorum amicitiis eas centurias confirmatas habeas. Jam studia adolescentulorum in suffragando, in obeundo, in nuntiando, in assectando mirifice et magna, et honesta sunt.

IX. Et quoniam assectationis mentio facta est, id quoque curandum est, ut quotidiana cujusque generis, et ordinis, et ætatis utare frequentia. Nam ex ea ipsa copia conjectura fieri poterit, quantum sis in ipso campo virium ac facultatis habiturus. Hujus autem rei tres partes sunt: una salutatorum, quum domum veniunt; altera deductorum; tertia assectatorum. In salutatoribus, qui magis vulgares sunt, et hac consuetudine, quæ nunc est, plures veniunt, hoc efficiendum est, ut hoc ipsum minimum officium eorum tibi gratissimum esse videatur. Qui domum tuam venient, iis significato, te animadvertere, et eorum amicis, qui illis renuntient, ostendito, sæpe ipsis dicito. Sic homines sæpe, quum obeunt plures competitores, et vident unum esse aliquem, qui hæc officia maxime animadvertat, ei se dedunt, deserunt ceteros, minutatim ex communibus proprii, ex fucosis firmi suffragatores evadunt. Jam illud teneto diligenter, si eum, qui tibi promiserit, fucum (ut dicitur) facere [2] audieris, aut senseris; ut te id audisse, aut scire dissimules: si quis tibi se pur-

[1] *Puteanus delendum arbitratur* solum voluntate. *Omnino male.* — [2] *Olim editi libri interponunt* velle, *sed contra optimos mss.*

vous êtes vous-même chevalier, et tous voteront avec leur ordre, si vous avez soin de vous en assurer les centuries par l'affection de chaque individu, non moins que par le vœu de l'ordre entier. Et rien n'est plus utile à la fois et plus honorable que le zèle de ces jeunes gens qui escortent un candidat, et parcourant les centuries, lui rapportent ce qui l'intéresse, et briguent pour lui des suffrages.

IX. Puisque j'ai parlé du cortége d'un candidat, j'ajouterai qu'il est indispensable de réunir chaque jour près de vous une multitude d'hommes de toutes les classes, de tous les âges et de tous les ordres. Leur affluence est le présage de ce que vous trouverez de crédit et de partisans dans les comices. Trois sortes de personnes la composent : les clients qui viennent vous saluer chez vous; ceux qui vous conduisent au forum; et ceux qui vous suivent partout. Aux premiers, qui prodiguent leur hommage à plus de monde, et qui, par cet usage établi, sont les plus nombreux, montrez que vous attachez un grand prix à cette légère marque de considération; prouvez à tous ceux qui viennent chez vous, que vous les remarquez; témoignez-le à leurs amis, qui doivent le leur redire; dites-le fréquemment à eux-mêmes. Souvent ainsi les hommes qui vont saluer plusieurs compétiteurs, s'ils en distinguent un plus attentif à leurs soins, se livrent à celui-là, et abandonnent tous les autres; et insensiblement, à leur hommage banal et peu sincère, succède, pour servir votre demande, un zèle exclusif et inébranlable. Si vous découvrez, ou si l'on vous fait apercevoir dans les promesses d'un client l'intention de vous tromper, ayez grand soin de dissimuler que vous le sachiez ou qu'on vous l'ait dit. Si quelqu'un d'entre eux veut se justifier, comme craignant de

gare volet, quod suspectum esse arbitretur, affirmes te de illius voluntate nunquam dubitasse, nec debere dubitare. Is enim, qui se non putat satisfacere, amicus esse nullo modo potest. Scire autem oportet, quo quisque animo sit, ut et quantum cuique confidas, constituere possis. Jam deductorum officium, quo majus est, quam salutatorum, hoc gratius tibi esse significato atque ostendito, et, quoad ejus fieri poterit, certis temporibus descendito. Magnam affert opinionem, magnam dignitatem, quotidiana in deducendo frequentia. Tertia est ex hoc genere assidua assectatorum copia. In ea quos voluntarios habebis, cura, ut intelligant, te sibi in perpetuum summo beneficio obligari. Qui autem tibi debent, ab iis plane hoc munus exige, qui per ætatem ac negotium poterunt, ipsi tecum ut assidui sint : [1] qui ipsi sectari non poterunt, necessarios suos in hoc munere constituant. Valde ego te volo, et ad rem pertinere arbitror, semper cum multitudine esse. Præterea magnam affert laudem, et summam dignitatem, si ii tecum erunt, qui a te defensi, et qui per te servati, ac judiciis liberati sunt. Hæc tu plane ab iis postulato, ut quoniam nulla impensa per te alii rem, alii honestatem, alii salutem ac fortunas omnes obtinuerunt, nec aliud ullum tempus futurum sit, ubi tibi referre gratiam possint, hoc te officio remunerent.

[1] *Al.*, Qui si ipsi assectari.

vous être suspect, affirmez que vous n'avez jamais eu, que vous ne devez point avoir de doute sur son affection; car celui qui se croit soupçonné ne peut vous être sincèrement attaché. N'en cherchez pas moins à pénétrer les intentions réelles de chacun, afin d'y proportionner votre confiance. Plus utiles que ceux qui se contentent de vous saluer chez vous, ceux qui vous conduisent au forum doivent recevoir le témoignage et la preuve que leurs services vous sont aussi plus agréables. Autant que vous le pourrez, descendez avec eux au forum à des heures réglées; l'affluence qui, tous les jours, y accompagne un candidat, ajoute beaucoup à sa dignité et à sa réputation. La troisième classe est celle des hommes qui vous escortent assidûment. A ceux qui le font volontairement, témoignez qu'un si éminent service vous inspire une éternelle reconnaissance. Exigez de ceux qui vous doivent cet office, qu'ils ne vous quittent jamais, autant que le permettront leur âge et leurs affaires. Quand ils ne pourront vous accompagner, qu'ils chargent de ce soin les personnes qui leur sont attachées. Je désire vivement, et je crois très important pour votre succès, que vous paraissiez toujours au milieu d'une foule nombreuse. Ce qui vous acquerra une gloire et une considération immenses, c'est que l'on voie autour de vous ceux dont vous avez défendu les causes, et qui vous doivent leur salut et leur absolution dans les tribunaux. Puisqu'ils ne peuvent trouver aucune autre occasion de vous prouver leur gratitude, demandez-leur franchement ce service pour récompense unique d'avoir conservé gratuitement, aux uns l'honneur, aux autres la fortune et la vie.

X. Et quoniam in amicorum studiis hæc omnis ratio versatur : qui locus in hoc genere cavendus sit, prætermittendum non videtur. Fraudis atque insidiarum, et perfidiæ plena sunt omnia. Non est hujus temporis perpetua illa de hoc genere disputatio, quibus rebus benivolus et simulator dijudicari possit : tantum est [1] hujus temporis admonere. Summa tua virtus eosdem homines et simulare tibi se esse amicos, et invidere coegit. Quamobrem Ἐπιχαρμεῖον illud teneto, « nervos atque artus esse sapientiæ, non temere credere. » Et quum tuorum amicorum studia constitueris, tum etiam obtrectatorum atque adversariorum rationes et genera cognoscito. Hæc tria sunt : unum ex iis, quos læsisti; alterum, qui sine causa non amant; tertium, qui competitorum valde amici sunt. Quos læsisti, quum contra eos pro amico diceres, his te plane purgato; necessitudines commemorato; in spem adducito, te in eorum rebus, si se in amicitiam contulerint, pari studio atque officio futurum; [2] spondeto. Qui sine causa non amant, eos aut beneficio, aut spe, aut significando tua erga illos studia futura, delinito, dans operam, ut de illa animi pravitate deducas. Quorum voluntas erit abs te propter competitorum amicitias alienior, his quoque eadem inservi oratione, qua superioribus; et, si probare poteris, te in eos ipsos competitores tuos benivolo esse animo ostendito.

XI. Quoniam de amicitiis constituendis satis

[1] Hujus temporis *Grutero suspectum*. — [2] Spondeto *melius forte abest a libris Puteani, Turnebi, et Palatino. Schütz tamen nimis leviter delet.*

X. Comme je parle surtout ici des moyens de succès qui dépendent du zèle de nos amis, je ne dois point passer sous silence les précautions qu'ils exigent. Il faut craindre partout la ruse, les embûches, la perfidie. Ce n'est point ici le lieu d'entamer l'éternelle discussion des caractères qui distinguent l'ami du trompeur; il suffit de vous prémunir sur ce point. L'excellence de vos vertus a forcé les mêmes hommes à vous porter envie et à feindre de vous aimer. Pratiquez donc ce précepte d'Épicharme :

Sois sobre et défiant, tu seras toujours sage. [32]

Une fois assuré des services de vos amis, il faut connaître les diverses classes de vos ennemis, de vos adversaires, et la manière de vous conduire avec eux. Vous en avez de trois sortes : ceux que vous avez offensés; ceux qui vous haïssent sans cause; ceux qui sont fortement attachés à vos compétiteurs. Auprès de ceux que vous avez offensés, en plaidant contre eux pour un ami, excusez-vous de bonne foi sur la nécessité où vous étiez d'agir ainsi; donnez-leur l'espoir que s'ils veulent devenir vos amis, vous soutiendrez leurs intérêts avec autant de zèle et d'activité. Pour guérir de leur prévention défavorable ceux qui vous haïssent sans cause, adoucissez-les par de bons offices, par des espérances, par l'assurance que vous chercherez à leur être utile. Les mêmes moyens vous serviront à l'égard de ceux que vous rend contraires leur amitié pour vos compétiteurs; montrez même pour ceux-ci un esprit bienveillant, si vous pouvez le faire avec quelque vraisemblance.

XI. Après avoir suffisamment parlé des moyens de vous assurer des amis, je dois traiter de cette autre partie de vos soins qui a pour objet la faveur popu-

dictum est, dicendum de illa altera parte petitionis, quæ in populari ratione versatur. Ea desiderat nomenclationem, blanditiam, assiduitatem, benignitatem, rumorem, spem in republica. Primum id, quod facis, ut homines noris, significa, ut appareat; et auge, ut quotidie melius fiat. Nihil mihi tam populare, neque tam gratum videtur. Deinde id, quod natura non habes, induc in animum, ita simulandum esse, ut natura facere videare. Nam comitas tibi non deest ea, quæ bono ac suavi homine digna est. Sed opus est magnopere blanditia; quæ etiam si vitiosa est et turpis in cetera vita, tamen in petitione est necessaria. Tunc enim quum deteriorem aliquem assentando facit, improba est; quum amiciorem, non tam vituperanda. Petitori vero necessaria est, cujus et frons, et vultus, et sermo ad eorum, quoscumque convenerit, sensum et voluntatem commutandus [1] est. Jam assiduitatis nullum est præceptum; verbumque ipsum docet, quæ res sit. Prodest quidem vehementer, nusquam [2] deesse : sed tamen hic fructus est assiduitatis, non solum esse Romæ atque in foro, sed assidue petere, sæpe eosdem appellare; non committere, ut quisquam possit dicere, quod ejus sit, consequi possis, si abs te [3] non sit rogatum, et valde ac diligenter rogatum. Benignitas autem late patet : et est in re familiari; quæ quanquam ad multitudinem pervenire non po-

[1] *Duo mss. addunt* et accommodandus. *Forsan recte, Gruteri quidem sententia.* — [2] *Iidem codd.*, discedere. — [3] *Male Ernest., auctore Palermo, delevit* non. *Mendosus tamen locus.*

laire. Elle se compose de la *nomenclation*[33], de la complaisance, de l'assiduité, de l'affabilité, de la renommée, et de l'espoir public. Faites d'abord éclater le soin que vous prenez de bien connaître vos concitoyens ; perfectionnez cette connaissance pour en faire chaque jour avec eux plus d'usage ; rien, suivant moi, ne leur sera plus agréable et ne vous rendra plus populaire. Gagnez ensuite sur vous de paraître agir naturellement dans ce qui est le plus éloigné de votre naturel [34]. Ainsi, vous ne manquez pas de l'aménité qui convient à un homme bon et aimable; mais vous avez ici besoin d'une sorte de complaisance, qui, vicieuse et déshonorante dans le reste de la vie, est indispensable dans votre position. Elle est coupable quand, par la flatterie, elle corrompt l'homme à qui elle s'adresse; on doit moins la blâmer quand elle se borne à conquérir sa bienveillance; un candidat ne peut s'en passer, lui dont les traits, la physionomie, les discours, doivent se plier aux idées et aux affections de tous ceux qu'il aborde. Il n'y a rien à prescrire concernant l'assiduité : le mot seul explique quel est ce devoir. Il est essentiel sans doute de ne pas s'absenter ; cependant l'assiduité ne consiste pas uniquement à être à Rome et dans la place publique, mais à solliciter sans cesse, à rechercher souvent les mêmes personnes, à empêcher qu'aucune ne puisse dire : Que m'importe ce qu'obtiendra ce candidat qui ne m'a rien demandé, qui ne demande point avec instance, avec énergie? L'affabilité se répand dans un cercle immense : elle s'exerce d'abord dans notre intérieur; et, vantée par nos amis, elle nous rend agréable à la multitude, quoiqu'elle ne puisse s'étendre jusqu'à elle. Votre affabilité paraîtra aussi par les festins que vous donnerez et que donneront vos amis

test, tamen ab amicis laudatur, et multitudini grata est. Est in conviviis; quæ facito et abs te, et ab amicis tuis concelebrentur, et passim, et tributim. Est etiam in opera; quam pervulga et communica: curaque, ut aditus ad te diurni nocturnique pateant, neque foribus solum ædium tuarum, sed etiam vultu ac fronte, quæ est animi janua. Quæ si significant, voluntatem abditam esse ac retrusam, parvi refert patere ostium. Homines enim non modo promitti sibi, præsertim quæ a candidato petant, sed etiam large atque honorifice promitti volunt. Quare hoc quidem facile præceptum est, ut, quod acturus sis, id significes te studiose ac libenter esse facturum. Illud difficilius, et magis ad tempus, quam ad naturam accommodatum tuam: quod facere non possis, [1] ut id haud injucunde neges. Quorum alterum est boni viri, alterum boni petitoris.

XII. Nam quum id petitur, quod honeste, aut sine detrimento nostro promittere non possumus (quo modo, si qui roget, ut contra amicum aliquem causam recipiamus), belle negandum est, ut ostendas necessitudinem, demonstres quam moleste feras, aliis te id rebus [2] exsarturum esse persuadeas. Audivi hoc dicere quemdam de quibusdam oratoribus, ad quos causam suam detulisset, gratiorem sibi orationem fuisse, qui negasset, quam illius, qui recepisset. Sic homines

[1] *Sic Lallem., quæ lectio minus intricata videtur, quam fere omnes vulgatæ. Ernest. nimis obsequitur audaciæ Lambini legentis,* ut id aut jucunde promittas, aut ingenue neges. — [2] *Sic Lamb. Olim,* exacturum. *Male.*

dans divers quartiers et dans chaque tribu. Elle se manifeste enfin par vos bons offices, que vous devez prodiguer, et pour ainsi dire, rendre vulgaires. Que jour et nuit, l'accès près de vous paraisse facile, moins encore par l'ouverture des portes de votre maison, que par la sérénité de votre front et de vos yeux, qui sont les vraies portes de l'âme. Si votre physionomie exprime peu de bienveillance et de prévenance, il n'importe guère que vos portes demeurent ouvertes. Les hommes, surtout quand ils s'adressent à un candidat, veulent non seulement que l'on s'engage à les satisfaire, mais que l'on s'y engage en leur témoignant autant de zèle que de considération. Il ne vous sera pas malaisé sans doute, pour tout ce que vous devez faire, de témoigner que vous le ferez avec zèle et avec plaisir; il vous le sera davantage (et ce conseil convient moins à votre caractère qu'aux circonstances) de refuser avec grâce ce que vous ne pourrez accorder; l'un est d'un homme bon, l'autre d'un candidat habile.

XII. Vous demande-t-on une chose que vous ne promettriez pas sans blesser l'honneur ou nuire à vos intérêts, par exemple, de plaider contre un ami? sachez refuser avec aménité, en vous excusant sur les devoirs de l'amitié; témoignez que ce refus vous coûte; assurez que dans toute autre occasion vous vous en dédommagerez. Un homme qui avait porté sa cause à plusieurs orateurs, disait devant moi qu'il avait été plus agréablement refusé par l'un qu'accepté par l'autre. Ainsi l'on est plus sensible aux paroles et aux manières, qu'au service même et à la réalité. Il est possible encore de vous persuader sur ce point; mais il reste un précepte plus difficile à faire adopter à un platonicien tel que vous; je dois pourtant ce

fronte et oratione magis, quam ipso beneficio reque capiuntur. Verum hoc probabile est : illud alterum subdurum tibi homini [1] Platonico suadere; sed tamen tempori tuo consulam. Quibus enim te propter aliquod officium necessitudinis affuturum negaris, tamen ii possunt abs te placati, æquique discedere : quibus autem idcirco negaris, quod te impeditum esse dixeris aut amicorum negotiis, aut gravioribus causis, ante susceptis; inimici discedunt : omnesque hoc animo sunt, ut sibi te mentiri malint, quam negare. C. Cotta, in ambitione artifex, dicere solebat, se operam suam, quoad non contra officium rogaretur, polliceri solere omnibus; impertire iis, apud quos optime poni arbitraretur : ideo se nemini negare, quod sæpe accideret, ut is, cui pollicitus esset, non uteretur; sæpe, ut ipse magis esset vacuus, quam putasset; neque posse domum ejus compleri, qui tantummodo reciperet, quantum videret se obire posse; casu fieri, ut agantur ea, quæ non putaris; illa, quæ credideris in manibus esse, ut aliqua de causa non agantur : deinde esse extremum, ut irascatur is, cui mendacium dixeris. Id, si promittas, et incertum est, et in diem, et in paucioribus. Sin autem [2] id neges, et [3] certe abalienes, et statim, et plures : plures enim multo sunt, qui rogant, ut uti liceat opera alterius, quam qui utantur. Quare satius est, ex iis aliquos

[1] *Est ab editione Victorii. Sic et multi mss. Al. male*, plane perito. — [2] *Puteanus delet* id. *Recte, ut videtur.* — [3] *Schütz rescripsit* certo. *Quod probarem, si liber esset M. Tullii.*

conseil à votre position : l'homme que vous refusez de servir, parce que vos liaisons avec ses adversaires s'y opposent, peut vous quitter sans inimitié et sans humeur ; si, au contraire, vous lui dites seulement, pour excuser votre refus, que vous êtes occupé tout entier des affaires de vos amis ou de causes plus importantes dont vous vous êtes déjà chargé, il se retire à coup sûr votre ennemi : tels sont les hommes ; tous aiment mieux un mensonge qu'un refus. C. Cotta, cet habile maître dans l'art de la brigue [35], disait qu'il promettait à tout le monde, tant qu'on ne lui demandait rien de contraire à son devoir, et qu'il s'acquittait envers ceux dont la reconnaissance lui semblait le plus avantageuse. « Si je ne refuse personne, ajoutait-il, c'est qu'il arrive souvent que celui qui a reçu ma promesse n'en réclame point l'exécution ; souvent aussi que je me trouve moi-même plus de loisir que je ne l'avais espéré. On n'emplit point sa maison de clients, quand on n'accepte des causes qu'autant que l'on en croit pouvoir terminer, le hasard faisant arriver celle sur laquelle on comptait le moins, et empêchant de suivre celle qui semblait la plus instante. Le plus grand risque enfin est d'offenser celui qu'a trompé votre promesse ; mais cet inconvénient est incertain, est éloigné, et ne s'étend qu'à peu de gens, tandis que vous promettez à tous. Par des refus, au contraire, vous indisposez certainement, et dès à présent, un plus grand nombre de personnes ; car ceux qui veulent pouvoir compter sur votre assistance sont plus nombreux que ceux qui en usent. Il vaut donc mieux offenser un jour peut-être quelques clients dans le forum, que tous, et sur-le-champ, dans votre maison. Les hommes sont plus irrités contre celui qui les refuse que contre celui qu'ils

aliquando tibi in foro irasci, quam omnes continuo domi : præsertim quum multo magis irascantur ei, qui neget, quam ei, quem videant justa causa impeditum; ut facere, quod promisit, cupiat, si ullo modo possit. Ac ne videar aberrasse a distributione mea, qui hæc in hac populari parte petitionis disputem : hoc sequor; hæc omnia non tam ad amicorum studia, quam ad popularem famam pertinere. Etsi enim inest aliquid ductum ex illo genere, benigne respondere, studiose inservire negotiis ac periculis amicorum : tamen hoc loco ea dico, quibus multitudinem capere possis; ut de nocte domus compleatur, ut multi spe tui præsidii teneantur, ut amiciores abs te discedant, quam accesserint; ut quam plurimorum aures optimo sermone compleantur.

XIII. Sequitur, ut de rumore dicendum sit; cui maxime serviendum est. Sed quæ dicta sunt omni superiori oratione, eadem ad celebrandum rumorem valent, dicendi laus, studia publicanorum et equestris ordinis*, hominum nobilium voluntas, adolescentulorum frequentia; eorum, qui abs te defensi sunt, assiduitas; ex municipiis multitudo eorum, quos tua causa venisse appareat : [1] bene ut homines nosse, comiter appellare, assidue ac diligenter petere, benignum ac liberalem esse, loquantur et existiment; domus ut multa nocte compleatur, omnium generum frequentia adsit, satisfiat oratione omnibus, re operaque multis; perficiatur id, quod fieri potest labore, et arte,

[1] *Ante Gruterum legebatur,* bene homines nosse.... bene loqui existimare.

voient empêché, par une cause légitime, de tenir sa promesse, mais plein du désir d'y satisfaire aussitôt qu'il le pourra. » Pour ne point paraître m'écarter de ma division, en regardant ces attentions comme des moyens d'obtenir la faveur populaire, j'ajouterai qu'elles influent moins encore sur le zèle de nos amis que sur notre réputation parmi la multitude. Sans doute on enflamme aussi ce zèle en répondant avec affabilité, en se livrant avec chaleur aux affaires et à la défense de ses amis; mais j'indique ici ces moyens comme propres surtout à vous concilier le peuple, qui aime à voir votre maison se remplir avant le jour, de nombreux partisans s'attacher à vous par l'espoir de votre assistance, et vous quitter mieux disposés encore qu'ils n'étaient venus, enfin toutes les bouches répéter vos éloges.

XIII. Maintenant je dois parler de la renommée, à laquelle il faut attacher une grande importance. Mais, pour se la concilier, tous les moyens dont j'ai parlé sont les plus efficaces; la gloire de l'éloquence, l'affection des publicains et de l'ordre équestre, la bienveillance des nobles, un nombreux cortége de jeunes gens, les assiduités des citoyens que vous avez défendus, une foule d'habitants des villes municipales, accourus évidemment dans le dessein de vous servir. Obtenez que l'on dise et que l'on pense généralement de vous [36] que vous connaissez tous les citoyens, que vous les interpellez d'une manière flatteuse; que vous sollicitez continuellement et avec habileté; que vous êtes affable et libéral. Faites que long-temps avant le jour votre maison soit remplie de clients, et qu'on y remarque en grand nombre des personnes de tous les rangs; satisfaites beaucoup de gens par des services réels, et tous

ac diligentia, non ut ad populum ab iis omnibus fama perveniat, sed ut in his studiis populus ipse versetur. Jam urbanam illam multitudinem, et eorum studia, qui conciones tenent, [1] quæ adeptus es in Pompeio ornando, Manilii causa recipienda, Cornelio defendendo, excitanda nobis sunt; quæ adhuc habuit nemo, quin idem splendorem omnium, voluntatesque haberet. Efficiendum etiam illud, ut sciant omnes, Cn. Pompeii summam erga te esse voluntatem, et vehementer ad illius rationes, te id assequi, quod petis, pertinere. Postremo tota petitio, cura, ut pompæ plena sit, ut illustris, ut splendida, ut popularis, ut habeat summam speciem, ac dignitatem; ut etiam, si quid possit, in competitoribus tuis exsistat aut sceleris, aut libidinis, aut largitionis accommodata ad eorum mores infamia. Atque etiam in hac petitione maxime videndum est, ut spes reipublicæ bona de te sit, et honesta opinio. Nec tamen in petendo respublica capessenda est, neque in senatu, neque in concione : sed hæc tibi sunt retinenda; ut senatus te existimet ex eo, quod ita vixeris, defensorem auctoritatis suæ fore; equites romani, et viri boni, et locupletes, ex vita acta te studiosum otii ac rerum tranquillarum; multitudo, ex eo duntaxat, quod oratione in concione ac judicio popularis fuisti, te a suis commodis alienum non futurum.

[1] *Al. non admittunt* quæ, *ut tollant falsam speciem solæcismi.*

par vos discours; parvenez enfin, comme cela est possible, en unissant les soins et l'adresse à l'activité, non pas seulement à ce que votre réputation, par tous ces moyens, arrive jusqu'au peuple, mais à ce que le peuple même n'existe, pour ainsi dire, qu'au milieu des affections qui vous sont favorables. Il faut réchauffer aussi, chez la multitude urbaine [37], et parmi ceux qui dominent dans les assemblées du peuple, cette popularité que vous avez conquise en travaillant à l'élévation de Pompée, en vous chargeant de la cause de Manilius [38], en défendant Cornélius; popularité que personne encore n'a possédée, sans être assuré en même temps de la faveur et de l'opinion publique. Tâchons surtout que personne n'ignore combien Pompée vous appuie, et combien importe à ses intérêts le succès de votre demande. Ayez soin enfin que toute votre vie, pendant que vous êtes candidat, soit pompeuse, brillante, mémorable, populaire, et qu'elle unisse l'éclat à la dignité. Cherchez encore, s'il est possible, à faire peser sur vos compétiteurs quelque soupçon de crime, de débauches, de largesses coupables, approprié à leurs mœurs connues. Mais ce qui est le plus désirable, c'est que l'estime générale place en vous l'espérance de la république. Non que vous deviez, dès à présent, chercher à régir l'état au sénat et aux comices : faites seulement que d'après votre conduite antérieure, le sénat espère trouver en vous un défenseur de son autorité; les chevaliers et les gens riches et pacifiques, d'après toutes vos actions, un ami de l'ordre et de la tranquillité publique; la multitude (mais uniquement d'après la popularité de vos discours aux assemblées et dans les tribunaux), un magistrat qui ne sera point contraire à ses intérêts.

XIV. Hæc mihi veniebant in mentem de duabus illis commonitionibus matutinis, quod tibi quotidie ad forum descendenti meditandum esse dixeramus: Novus sum, consulatum peto.

Tertium restat, Roma est; civitas ex nationum conventu constituta; in qua multæ insidiæ, multa fallacia, multa in omni genere vitia versantur; multorum arrogantia, multorum contumacia, multorum malivolentia, multorum superbia, multorum odium ac molestia perferenda est. Video esse magni consilii atque artis, in tot hominum cujusque modi vitiis tantisque versantem vitare offensionem, vitare fabulam, vitare insidias; esse unum hominem accommodatum ad tantam morum, ac sermonum, ac voluntatum varietatem. Quare etiam atque etiam perge tenere istam viam, quam [1] instituisti. Excelle dicendo. Hoc et tenentur Romæ homines, et alliciuntur, et ab impediendo ac lædendo repelluntur. Et quoniam in hoc vel maxime vitiosa est civitas, quod, largitione interposita, virtutis ac dignitatis oblivisci solet; in hoc, fac, ut te bene noris, id est, ut intelligas, eum esse te, qui judicii ac periculi metum maximum competitoribus afferre possis. Fac, ut se abs te custodiri atque observari sciant: quum diligentiam tuam, quum auctoritatem, vimque dicendi, tum profecto equestris ordinis erga te studium pertimescant. Atque hæc ita te volo illis proponere, non, ut videare jam accusationem meditari, sed

[1] *Forsan non deterius foret* institisti. *Hæc Gruterus. Ernest. admisit. Frustra; nam* tenere *hic quoque intelligendum.*

XIV. Voilà ce que j'avais à vous dire sur ces deux idées, que tous les matins, en descendant au forum, vous devez, je crois, méditer : Je suis un homme nouveau, je demande le consulat.

Reste la troisième idée : Je suis dans Rome. Rome ! cette cité formée du concours des nations, où l'on rencontre tant d'embûches, tant de tromperies, tant de vices de tout genre, où il faut supporter l'arrogance, l'obstination, la malveillance, l'orgueil, la haine et l'injustice de tant de personnes. Combien, au milieu de la corruption si profonde et si variée d'un si grand nombre d'hommes, combien ne faut-il pas de prudence et d'art pour échapper aux piéges, aux bruits publics, au danger d'offenser ; pour que le même homme se plie à une diversité si étrange de mœurs, de discours et d'inclinations ! Ainsi donc, et plus que jamais, suivez la route que vous avez choisie ; excellez dans l'éloquence. A Rome, c'est l'éloquence qui attire et attache les hommes, et les détourne de vous repousser et de vous nuire. Mais comme le vice le plus grand peut-être de notre cité, est que souvent les largesses y triomphent de l'honneur et du mérite, sentez sur ce point quelles sont vos forces ; songez que vous êtes l'homme le plus propre à inspirer à vos compétiteurs la crainte d'une accusation et d'un jugement. Qu'ils sachent que vous les surveillez, que vous les épiez ; qu'ils redoutent à la fois votre activité, le poids et l'éloquence de vos discours, et surtout le zèle de l'ordre équestre [39] pour vos intérêts. Ce n'est pas que je vous invite à paraître à leurs yeux comme méditant déjà leur accusation ; il suffit de la leur faire craindre assez pour prévenir de leur part des largesses criminelles [40]. C'est ainsi qu'il faut user de toutes vos facultés, de toutes vos forces, pour obtenir l'objet de votre de-

ut hoc terrore facilius hoc ipsum, quod agis, consequare. Et plane sic contende omnibus nervis ac facultatibus, ut adipiscamur, quod petimus. Video, nulla esse comitia tam inquinata largitione, quibus non gratis aliquæ centuriæ renuntient suos, maxime necessarios. Quare si advigilamus pro rei dignitate; et si nostros ad summum studium benivolos excitamus; et si hominibus gratiosis studiosisque nostri suum cuique munus describimus; et si competitoribus judicia proponimus; sequestribus metum injicimus; divisores ratione aliqua coercemus : perfici potest, ut largitio aut nulla fiat, aut nihil valeat.

Hæc sunt, quæ putavi non melius scire me, quam te, sed facilius his tuis occupationibus colligere unum in locum posse, et ad te perscripta mittere. Quæ tametsi ita scripta sunt, ut non ad omnes, qui honores petent, sed ad te proprie, et ad hanc tuam petitionem valeant : tamen tu, si quid mutandum esse videbitur, aut omnino tollendum, aut si quid erit præteritum; velim hoc mihi dicas. Volo enim hoc commentariolum petitionis haberi omni ratione perfectum.

---

mande. Je n'ai jamais vu, en effet, de comices si déshonorés par la corruption, où quelques centuries ne votassent gratuitement en faveur des candidats qu'elles affectionnaient le plus. Si donc nous apportons à cette affaire un soin proportionné à son importance, si nous enflammons au plus haut degré le zèle de ceux qui nous sont attachés; si, à chacun des hommes accrédités et bien disposés en notre faveur, nous savons assigner son emploi; si nous menaçons de la loi nos compétiteurs; si nous effrayons les dépositaires [41] de leur argent, et si, par quelque moyen, nous contenons dans le devoir les distributeurs des bulletins, nous pouvons obtenir qu'il n'y ait point de largesses, ou qu'elles soient sans effet.

Voilà ce que j'ai cru, non pas savoir mieux que vous, mais pouvoir rassembler et écrire pour votre usage, plus facilement que vous ne le feriez au milieu des soins qui vous occupent. Quoique j'aie rédigé mes idées de manière à servir les autres candidats bien moins que vous seul et dans votre demande actuelle, dites-moi pourtant si vous y trouvez quelque chose à ajouter, à corriger, à retrancher; car je veux que ce petit mémoire sur la demande des charges [42] acquière toute la perfection que je puis espérer.

NOTES

SUR

LA DEMANDE DU CONSULAT.

1. — I. Voyez la note latine.

2. — Ibid. *Un homme nouveau* était celui qui, le premier de sa famille, parvenait à une magistrature curule. Des candidats qui, cette année, briguaient le consulat, Cicéron seul était un homme nouveau.

3. — *Ibid.* Démétrius de Phalère.

4. — *Ibid.* Muret et Lallemand lisent, *quæ novi* (comme je le sais); Facciolati, *quæ nulli habuerunt*, sens raisonnable, mais incomplet, si l'on ne sous-entend le mot *novi*. Guidé par l'enchaînement du discours, j'ai traduit comme si le texte portait *quæ novi non habuerunt*.

5. — *Ibid.* Voyez ci-après, note 27.

6. — Ibid. *Collegia*. Ce nom était commun aux colléges d'aruspices et de prêtres, et aux corporations d'artisans. J'ai préféré ce dernier sens, à cause de la place subordonnée que, dans son énumération, Quintus donne aux compagnies dont il parle, et aussi parce qu'il en indique un certain nombre, *aliquot*. Ernesti, *Clavis Ciceron.*, verb. *collegium*, dit positivement que ce nom ne s'appliqua, dans l'origine, qu'aux corporations plébéiennes.

7. — *Ibid.* Lorsque les plébéiens purent parvenir à toutes les dignités de l'état, le titre de *noble*, très différent de celui de patricien, désigna les familles dont le chef, élevé à une magistrature curule, avait acquis et transmis à ses descendants le *droit d'images*, c'est-à-dire le droit de placer dans leurs vestibules et de porter dans les pompes funèbres les images de leurs ancêtres.

8. — II. *Navo* me semble préférable à *novo*. Je n'aperçois pas comment la nouveauté du nom de Cicéron aurait ajouté quelque chose à la défaveur que méritaient Antoine et Catilina.

9. — *Ibid.* Accusé et condamné pour les violences et les brigandages qu'il avait commis en Achaïe, Antoine invoqua le secours des tribuns du peuple, en faisant serment, aux termes de la loi, qu'accablé par le crédit de ses adversaires, il ne pouvait obtenir justice. Un tel serment, prêté à Rome, par un noble, dans un procès contre des étrangers, était le comble de l'ignominie. Tant de motifs réunis déterminèrent les censeurs à expulser Antoine du sénat.

10. — *Ibid.* Ernesti (*Clavis Ciceron.*, verb. *Sabidius*) dit qu'Antoine fut le compétiteur de Quintus. Mais Asconius, dans son commentaire sur les fragments du discours *in Toga candida*, ne permet point de douter qu'Antoine n'ait brigué la préture en même temps que Cicéron, puisque c'est à lui que s'adresse cette apostrophe : « An oblitus es, te ex me, quum præturam peteremus, etc. »

11. — *Ibid.* Les personnages les plus considérables se faisaient un devoir de surveiller le dépouillement des suffrages, lorsqu'ils favorisaient un des candidats. Antoine, quoique d'une famille comblée d'illustration, ne put trouver que des hommes de néant pour lui rendre ce bon office.

12. — *Ibid.* Les sénateurs qui voulaient voyager se faisaient donner une *légation libre* : en vertu de ce titre, qui ne leur imposait aucun devoir, ils étaient défrayés de tout par les villes où ils passaient. Cicéron dévoila et fit restreindre l'abus des *légations libres*. Ce passage, que Facciolati traduit dans le même sens que moi, peut signifier aussi que, pendant le temps de sa *candidature*, Antoine exerça, de manière à se déshonorer, quelques fonctions déléguées par un magistrat supérieur, et qu'il pillait les hôtelleries où il se faisait défrayer.

13. — III. Le texte porte seulement *bustum*, *monument*. Ce monument, placé au-delà du Tibre, était celui de Q. Lutatius Catulus. (Sénèque, *de Ira*, III, 18; Valère Maxime, IX, 11, 1; Paul Orose, V, 21.)

14. — III. Je lis ainsi tout ce passage. *Ibi omni cruciatu lacerarit; vivo, spiranti, collum gladio sua dextera, etc.* Le mot *vivum*, qui, dans les éditions vulgaires, se trouve après *lacerarit*, avait été omis dans l'édition de R. Pétréius (in-4°. Paris, 1564), et, je crois, avec raison; il est au moins inutile, puisque les tourments (*cruciatus*) ne peuvent être infligés qu'à un homme vivant. Lallemand et plusieurs autres lisent ensuite *stanti collum, etc.* Les détails affreux que donnent du supplice de Marius Gratidianus, les auteurs cités dans la note 13, ne permettent point d'adopter cette leçon : ayant les jambes brisées, la victime de Catilina ne pouvait se tenir debout. Robert Estienne, Putéanus (Du Puy), etc., lisaient *spiranti*, au lieu de *stanti*; Gronovius, *vivo*; Pétréius enfin, *vivo stanti*. On voit qu'il m'a suffi d'introduire ici la correction indiquée par Robert Estienne, etc. Je suppose que l'énergie de la figure d'accumulation, employée par Quintus, aura échappé aux copistes. N'y voyant qu'un pléonasme, l'un aura changé *spiranti* en *stanti*, l'autre aura renvoyé au membre de phrase précédent le mot *vivo*, facilement confondu avec celui de *vivum* (*vivom* dans l'ancienne orthographe), surtout s'il était écrit en abrégé.

15. — *Ibid.* La vestale Fabia, sœur de Térentia, femme de Cicéron, fut accusée d'inceste avec Catilina, et absoute.

16. — *Ibid.* Q. Curius et Q. Annius entrèrent, peu de temps après, dans la conjuration de Catilina. Le premier avait été ignominieusement expulsé du sénat par les censeurs.

17. — Ibid. *Atriis.... Salles de vente*, suivant Facciolati : Carvilius et Sapala y exerçaient les fonctions de crieurs publics; ou bien, selon l'opinion de Palermus, étant perdus de dettes, ils y avaient vu vendre leurs biens à l'encan. Ernesti (*Clavis Ciceron.*, verb. *Sapala*) dit que Sapala était un crieur public. Malgré ces autorités, il me semble qu'*atria* désigne plus probablement les salles, les portiques, les vestibules où les clients plébéiens attendaient le matin le réveil de leurs patrons. Quintus commence une énumération où figurent le sénat et l'ordre

équestre : pour la compléter, pour qu'elle comprenne Rome entière, il faut ajouter les plébéiens, les affranchis, tous les clients, dont la foule, chaque matin, remplissait les *atria* des grands personnages de la république. Après les deux premiers ordres de l'état, citer uniquement les crieurs publics, ce serait faire une disparate tout-à-fait inadmissible. Remarquons enfin que, dans les bons auteurs, *atriarius; atriensis*, désigne un esclave attaché au service intérieur de la maison, et surtout le gardien de l'*atrium*, du vestibule où un *noble* recevait ses clients, et conservait les *images* de ses ancêtres.

18. — III. Après avoir dévasté l'Afrique qu'il gouvernait en qualité de préteur, Catilina n'était point encore de retour à Rome, que déjà les plaintes élevées de toutes parts contre lui parvinrent au sénat, et, appuyées de témoignages convaincants, y produisirent une impression assez forte pour que l'on admît l'accusation intentée contre lui. Il se présenta cependant pour solliciter le consulat; mais la faculté de se mettre au rang des candidats lui fut interdite dans une assemblée présidée par le consul L. Volcatius. Ayant réussi à acheter ses juges, et même son accusateur Clodius, si digne de devenir un jour son vengeur, Catilina fut absous.

19. — IV. Le souvenir des troubles qui avaient suivi l'élévation de Marius, *homme nouveau*, jetait sur les candidats de la même classe une défaveur qu'augmentait encore la prépondérance acquise par le parti opposé.

20. — V. *Sodalitas*. Ce mot et celui de *sodales* signifient proprement la *confraternité* qui existe entre les membres d'un même corps civil, politique, et surtout religieux. *Sodales sunt, qui ejusdem collegii sunt* (*Digest.*, Liv. XLVII, titre 22, Loi 4). On donnait le même nom au lien moral qui unissait un magistrat inférieur au magistrat sous les ordres duquel il servait; le questeur au préteur ou au consul. Enfin, on appelait *sodalitas, sodalitium*, des réunions où, par des festins et des largesses, les candidats cherchaient à acheter des suffrages (Ernesti, *Clavis Ciceron.*, verbis *sodalis*, *sodalitas*, *sodalitium*). R. Pétréius (*in Q. Cic. de Petit. consul. Comment.*) suppose que ces mots ont pu aussi désigner les

réunions où des hommes de la même profession se concertaient sur le choix du candidat à qui ils donneraient leurs suffrages.

21. — V. Les consuls présidant aux comices, et les tribuns ayant le droit de s'opposer aux délibérations, leur bienveillance était, pour un candidat, de la plus haute importance.

22. — *Ibid.* Lallemand et Turnèbe lisent, *qui abs te tribum, aut centuriam, aut aliquod beneficium, aut habeant, aut habere sperent, etc.* En adoptant le sens le plus probable que présente cette leçon, Cicéron eût procuré ou cédé aux citoyens dont il s'agit, les suffrages d'une tribu ou d'une centurie; ce qui ne convient point à des personnages accrédités, mais obscurs, qui influaient sur les élections sans avoir de prétentions personnelles. Traduirai-je : Comme s'ils devaient tenir du crédit de Cicéron l'entrée dans une tribu ou dans une centurie? Ils ne pouvaient dès-lors y exercer l'influence prépondérante que Quintus leur suppose. J'adopte donc la leçon de Manuce, de Facciolati, etc. *Qui tribuent centuriam, quod abs te beneficium aut habeant, aut habere sperent.*

23. — *Ibid.* Il ne nous reste rien de la défense de C. Orcininus par Cicéron, qui l'avait eu pour collègue dans la préture. Quelques lignes du Discours de cet orateur pour M. Fundanius, conservées par Priscien, Servius et Boëce, ne laissent point deviner à quelles charges il devait répondre. C. Cornélius était accusé d'avoir, pendant son tribunat, violé le droit d'*intercession* des tribuns. Quoique les personnages les plus éminents déposassent contre lui, Cicéron le fit absoudre. Les deux Discours qu'il prononça dans cette affaire, et dont nous avons encore des fragments, passaient généralement pour ses chefs-d'œuvre. Q. Gallius était poursuivi comme coupable de brigue, et son accusateur Calidius le taxait encore d'avoir voulu l'empoisonner. Cicéron, réfutant cette imputation, en prouva l'invraisemblance par le calme avec lequel Calidius l'avait articulée (*Brutus*, c. 80). Cet argument adroit et quelques fragments peu importants sont tout ce qui reste de son Discours. Q. Gallius fut absous.

24. — VI. Je lis avec Facciolati *civitatibus*, au lieu de *vicinitatibus*. Cicéron (*pro Murena*, c. 23) dit aussi : *homines in suis civitatibus et municipiis gratiosi*. Ici même, chap. 8, on trouve encore ces deux mots réunis. Sous le nom de *cité*, les Romains comprenaient un corps politique qui pouvait être divisé en plusieurs villes et villages. Ainsi, César (*de Bello Gallico*, I, 12) a dit : *omnis civitas Helvetiæ in quatuor pagos divisa est*.

25. — VII. Je lis avec Turnèbe, Gruter et Lallemand : *ut quidem homo nequam, iners, etc.* Facciolati lit : *itaque ut homo iners, etc.*

26. — VIII. Les quatre tribus *urbaines*, composées d'affranchis et d'hommes du plus bas étage, n'avaient eu long-temps aucune influence. Mais, dans le dernier siècle de la république, l'habileté et les intrigues de quelques hommes de ces tribus suppléaient à la considération qui leur manquait, et leur procuraient un crédit réel.

27. — *Ibid.* Les habitants des villes municipales, des colonies, des préfectures, jouissaient des prérogatives de citoyens romains, mais avec quelques modifications, dont la plus importante était l'exercice ou la privation du droit de suffrage dans les comices, et du droit de parvenir aux magistratures. Les villes municipales se gouvernaient par leurs propres lois et leurs propres magistrats ; les colonies, par les lois romaines, sous des magistrats de leur choix ; les préfectures étaient régies par un préfet, que, chaque année, le peuple romain élisait, ou que déléguait le préteur de la ville (*prætor urbanus*)

28. — *Ibid.* De *nosti* à *cognosces*, il y a une gradation : *cognoscere est planæ perspicaciæ*, dit Donat (*ad Eunuch.* Terent., act. V, sc. 4). *Valde in hoc largitionis quæstu* noti *et* cogniti (Cicer., *orat. in Toga candida*).

29. — *Ibid.* La *nomenclation* était l'attention d'interpeller chaque citoyen par son nom propre. Des esclaves, que leurs fonctions faisaient appeler *nomenclateurs*, aidaient sur ce point important la mémoire du candidat. Si l'on en croit Plutarque (*Vie de Caton d'Utique*), on fit une loi (bientôt sans doute tombée en désuétude)

pour défendre aux candidats d'avoir près d'eux un *nomenclateur*. Caton, qui briguait alors l'emploi de tribun militaire, se conforma seul à la loi; il parvint à connaître et à retenir les noms de tous les citoyens. On voit cependant (*pro Muren.*, c. 36) qu'il eut plus tard un nomenclateur, et Cicéron lui en fait un reproche. P. Rutilius (cité par Carisius, Liv. II) nous apprend que Pompée aussi avait pris un soin extrême pour connaître et pouvoir saluer, en appelant chacun par son nom, tout le peuple romain.

30. — VIII. Je lis encore ici avec Facciolati, *civitatis*, et je rejette la correction de Turnèbe, *Adversar.*, XXXV, 3, *vicinitatis*. (*Voyez* ci-dessus, note 24.)

31. — *Ibid.* Je lis tout ce passage comme Facciolati, Victorius, Pétréius, etc. : *primum cognoscendi.... adipiscendi.... habebis*. Turnèbe et Lallemand préfèrent : *primum cognoscis.... adepti.... habes*. Cette leçon diffère peu de la première pour le fond de la pensée; mais elle présente une tournure moins vive, et elle me semble se lier moins bien avec la fin de la période, qui offre le précepte d'une conduite à tenir, et non l'indication de ressources déjà acquises.

32. — X. Il y a dans le latin : « Ne point croire légèrement, voilà les nerfs et les membres de la sagesse. » Voici le vers d'Épicharme :

Νᾶφε καὶ μέμνασ' ἀπιστεῖν· ἄρθρα ταῦτα τᾶν φρενᾶν.

Sois sobre, et souviens-toi de ne pas croire : c'est le nerf de la sagesse.

Cicéron le cite en grec dans les Lettres à Atticus, I, 19, tome XXI, page 126.

33. — XI. *Voyez* ci-dessus, note 29.

34. — C'est après ces mots, *facere videare*, que plusieurs critiques veulent transporter cette phrase du premier chapitre, *Quanquam — vincere*.

35. — XII. Il est impossible de rendre dans notre langue l'énergie de cette expression, *in ambitione artifex*. On risquerait trop de lui donner un sens défavorable qu'elle n'avait point dans les mœurs romaines. C. Aurélius Cotta fut consul l'an de Rome 678.



36. — XIII. Je suis ici la leçon adoptée par Gruter, d'après un grand nombre de manuscrits : *bene ut homines nosse, comiter appellare, etc.... loquantur et existiment*. Lallemand et quelques autres lisent : *bene ut omnes loquantur et existiment*. Il faut, dans ce sens, traduire : « le soin de connaître les individus, de les interpeller, etc.... *de faire que tous parlent et pensent bien de vous*. » Mais, de cette manière, l'auteur tomberait, ce semble, dans une répétition bien inutile. En suivant la leçon que je préfère, Quintus dit à son frère : « Faites « tout cela, non seulement pour les avantages directs « que vous devez en retirer, mais aussi pour que l'on « dise généralement que vous ne manquez à aucun des « devoirs d'un candidat, etc., etc. »

37. — *Ibid. Voyez* ci-dessus, note 26.

38. — *Ibid.* Relativement à C. Cornélius, *voyez* ci-dessus, note 23. Manilius fut accusé de péculat, suivant Plutarque (*Vie de Cicéron*, c. 9), et, suivant Pédianus, d'avoir troublé à main armée le jugement de C. Cornélius. Ce tribun était très cher au peuple, surtout à cause de la loi dont il était l'auteur, et dont Cicéron assura le succès par son Discours *pro lege Manilia*. Le peuple entier, dit Plutarque, pria Cicéron de se charger de la défense de Manilius. Nous ne possédons qu'une ligne du Discours qu'il prononça en cette occasion. Il paraît que Manilius s'éloigna sans attendre son jugement.

39. — XIV. Les chevaliers romains composaient les tribunaux avec les sénateurs ; mais ils n'étaient point, comme ceux-ci, passibles des peines portées contre les juges prévaricateurs : aussi leur influence y était-elle prépondérante.

40. — *Ibid.* J'ai développé le texte, qui porte simplement : *hoc ipsum, quod agis, consequare ;* mais je crois avoir exprimé le véritable sens.

41. — *Ibid.* Dans ces temps de corruption, le candidat qui marchandait les suffrages avait des *dépositaires* connus (*sequestres*), entre les mains de qui il versait les sommes destinées à payer son élection. Les *divisores* étaient les fonctionnaires chargés de distribuer les bul-

letins aux votants : il leur était si facile de glisser une pièce d'or avec le bulletin, qu'ils furent souvent employés par les candidats, comme agents de corruption ; en conséquence, leur nom même devint odieux, et fut regardé comme une insulte.

42. — XIV. Cette expression, *commentariolum petitionis*, prouve qu'on pourrait donner aussi au Traité *de la Demande du consulat*, le titre d'*Essai sur la candidature*. En substituant à l'idée de *consulat* celle de *magistrature* en général, l'*Essai* de Q. Cicéron devenait à Rome le Manuel de tous les candidats.

INVECTIVE

DE

CICÉRON CONTRE SALLUSTE,

PRÉCÉDÉE

DE CELLE DE SALLUSTE CONTRE CICÉRON;

TRADUCTION NOUVELLE.

INTRODUCTION.

Nous plaçons à la fin de ce volume quelques uns des ouvrages faussement attribués à Cicéron. Il nous a paru convenable de n'admettre ici que celles de ces imitations que les anciens éditeurs ont fait entrer quelquefois dans la collection complète des Œuvres; car on ferait un volume entier de tous les écrits publiés à part sous le faux nom de Cicéron, et je n'aurais jamais le courage de donner pour supplément aux ouvrages de l'orateur romain un recueil où l'on trouverait le Discours *Adversus Valerium*; les Traités *de Synonymis*, *de Re militari*, *de Memoria*; *Orpheus, sive de adolescente studioso*, etc. Ici du moins, surtout dans les deux Invectives et dans la *Consolation*, placée à la fin du tome XXXV, une instruction assez étendue et quelques lueurs d'esprit et de talent ont pu tromper pendant quelque temps les savants mêmes, et justifier les éditeurs indulgents dont nous sommes presque obligés aujourd'hui de recueillir l'héritage. Ce n'est pas qu'il faille attendre de nous un recueil d'apocryphes aussi bien composé que celui de M. Schütz, où l'on peut lire encore avec assez de plaisir les Discours *ad Quirites*,

pro Marcello, et les Lettres à Brutus. Nous n'avons pas en France le même bonheur; on ne trouvera ici que des morceaux que l'éditeur de Leipsick n'a pas même daigné conserver, excepté la Lettre à Octave; et personne ne s'obstinera probablement à admirer les ouvrages que nous osons enlever à Cicéron.

Les deux pièces qui suivent sont d'une très haute antiquité; ceux même qui voudraient croire à l'authenticité de la première, comme l'ont fait P. Crinitus, Linacer, Valla, Colomiés, Morabin, etc., pourraient s'appuyer d'un témoignage respectable; car le texte de l'Invective de Salluste est cité deux fois par Quintilien, IV, 1, 68; IX, 3, 89; mais sans parler du fond des choses, le style seul de cette déclamation prouverait qu'il s'est trompé, ou bien qu'on s'est servi de ses citations pour refaire l'original qui n'existait plus.

La réponse de Cicéron ne peut être défendue par une semblable autorité; les fautes y sont beaucoup plus nombreuses, et les savants s'accordent presque tous à la croire supposée. (*Voy*. P. Victorius, *Var. Lect.*, XV, 3; Muret, *Var. Lect.*, VIII, 11; J. Sichard, *ad Quint.*, V, 13; Sanchez, *Minerve*, III, 14, et la note 25 de Périzonius *; Juste Lipse,

* J. A. Fabricius, *Biblioth. latin.*, I, 9, a tort de dire que Sanchez et Périzonius reconnaissent sans contredit (*sine controversia*) Salluste pour l'auteur de la déclamation qui porte son nom. L'un et l'autre, dans

Orat. VII; Vossius, *Instit. orat.*, Liv. I, page 60, et *de Vitiis sermonis*, III, 6; J. Reinold; *Prælect.* XV *de libris apocryphis*, tom. I, page 167). On doit s'étonner que P. Crinitus ait cité cette réponse comme un témoignage authentique dans sa Vie de Salluste, et qu'il n'en ait point vu les invraisemblances et les anachronismes.

Seb. Corradus (*Quæstura*, pag. 151 et suiv.) l'attribue au rhéteur M. Porcius Latro, de Cordoue, si célèbre au temps de Sénèque le père (*Controvers.* I, *proœm.*), et qu'on regarde aussi comme l'auteur d'une cinquième Catilinaire, jointe à quelques éditions de Salluste. Nicol. Antonio, dans le Livre premier de sa Bibliothèque espagnole, chap. 3, ne laisse rien à désirer sur Porcius Latro, appelé par Quintilien (X, 5) un professeur illustre, *clari nominis professor,* et dont Pline fait le même éloge (XX, 14), *clarus inter magistros dicendi*. Il serait difficile de juger de son mérite

les passages allégués, affirment précisément le contraire. Le premier, qui nous paraît même beaucoup trop sévère, et qui se trompe tout-à-fait sur la construction de cette phrase du second Discours, chap. 2, *credo, quod non omnes tui similes*, etc., va jusqu'à dire en parlant de ces deux compositions : *Miror non solum Linacrum, sed et Quintilianum, et Vallam, et ceteros, qui has putidas et barbaras oratiunculas, quæ nomine Sallustii et Ciceronis circumferuntur, non viderint ab aliquo sciolo et barbaro esse compositas*. Périzonius est plus juste, et il en parle avec moins de mépris.

par ces déclamations, qui sont peut-être de ses élèves.

L'origine de la haine de Salluste et de Cicéron remontait à l'affaire de Milon et de Clodius, l'an de Rome 701. Milon, qui avait surpris Salluste en adultère avec sa femme Fausta, fille du dictateur Sylla (Acro, *ad Horat. sat.*, I, 2, 41; Servius, *ad Æneid.*, VI, 612; Aul. Gelle, XVII, 18), l'avait cruellement traité. Salluste nourrissait contre lui le plus vif ressentiment; et comme il était tribun du peuple l'année même du meurtre de Clodius, il profita de cette occasion pour exciter ses collègues à la vengeance, entrava la défense de l'accusé, et fit presque tous les jours des harangues contre lui. On trouvera des détails précieux sur cette querelle dans la *Vie de Salluste*, par le président de Brosses, chap. 10 et suivants (tom. III de son *Histoire de la République*, page 333). Les deux déclamations lui paraissent avoir été supposées à une époque assez voisine de celle où les faits se sont passés. Périzonius conjecture aussi qu'elles sont antérieures à Quintilien, mais seulement parce qu'elles sont citées par ce rhéteur, preuve qui ne serait point décisive. Barthius (*Adversar.*, XXXIV, 16) les croit moins anciennes.

Nous conservons ici l'Invective de Salluste, qui doit naturellement précéder la Réponse qu'on attribue à Cicéron. Le traducteur de 1537,

Pierre Saliat, intitule celle-ci, *L'Oraison de Cicéron responsive à celle de Salluste*. Victor de la Roche (1577) et J. Baudoin (1617), à la suite de leur Salluste, les ont aussi traduites toutes les deux.

J. V. L.

C. SALLUSTII CRISPI

IN M. T. CICERONEM

DECLAMATIO.

I. Graviter, et iniquo animo, maledicta tua paterer, M. Tulli, si te scirem judicio magis, quam morbo animi, petulantia ista uti. Sed, [1] quoniam in te neque modum, neque modestiam ullam animadverto, respondebo tibi; uti, si quam maledicendo voluptatem cepisti, eam male audiendo amittas. Ubi querar? quos implorem, P. C.? diripi rempublicam, atque audacissumo cuique esse perfidiæ? an apud populum romanum, qui ita largitionibus corruptus est, uti sese, ac fortunas suas venales habeat? an apud vòs, P. C., quorum auctoritas turpissumo cuique, et sceleratissumo, ludibrio est? ubi M. Tullius leges, judicia populi romani defendit, atque in hoc ordine ita moderatur, quasi unus reliquus ex familia viri clarissumi Scipionis Africani, ac non [2] reptitius, accitus, ac paullo ante insitus huic urbi civis.

An vero, M. Tulli, facta, ac dicta tua obscura sunt? an non ita a pueritia vixisti, ut nihil flagitiosum corpori tuo putares, quod alteri collubuis-

[1] *Al. habent* quum. — [2] *Al.*, repertitius. *Neutram vocem Latini agnoscunt.*

INVECTIVE

ATTRIBUÉE A SALLUSTE

CONTRE CICÉRON.

I. Je serais sensible à tes injures, Cicéron, si je ne devais les attribuer à la haine en délire. Cependant, comme ton audace a passé toutes les bornes, je m'en vais te répondre, et te faire entendre la vérité pour tempérer le plaisir que tu trouves à la calomnie. Mais devant quel tribunal dois-je me plaindre? à quels juges, pères conscrits, dois-je exposer les brigandages les plus effrontés, les plus audacieuses trahisons? Est-ce au peuple romain, si corrompu par les largesses des ambitieux, qu'il regarde comme vénale sa liberté, son existence même? Est-ce au sénat, dont l'autorité est devenue le jouet de la perversité et du crime? C'est ici qu'on entend un Cicéron défendre les lois et les décrets du peuple romain, et qu'on voit dominer cet homme nouveau avec le même empire que pourrait s'attribuer un descendant de Scipion l'Africain; comme s'il n'était pas sorti des derniers rangs du peuple, citoyen adoptif, et à peine reconnu dans Rome.

Penses-tu, Cicéron, que tes actions soient ignorées? Depuis ton enfance, as-tu jamais regardé comme un déshonneur pour ton corps ce qu'un autre estimait un plaisir? Cette éloquence furieuse que t'a enseignée M. Pison, n'a-t-elle pas été le prix de ton infamie?

set? Scilicet istam immoderatam eloquentiam apud M. Pisonem non pudicitiæ jactura [1]perdidicisti? Itaque minime mirandum est, [2]si eam flagitiose venditas, quam turpissume parasti. Verum, ut opinor, splendor domesticus tibi animos attollit: uxor sacrilega, ac perjuriis delibuta; filia matris pellex, tibi jucundior, atque obsequentior, quam parenti par est. Domum ipsam tuam vi et rapinis, funestam tibi ac tuis, comparasti: videlicet uti nos commonefacias, quam conversa sit respublica, quum in ea domo [3]habitas, homo flagitiosissume, quæ P. Crassi, [4]viri consularis, fuit.

II. Atque hæc quum ita sint, tamen Cicero se dicit in concilio deorum immortalium fuisse; inde missum huic urbi civibusque custodem, absque carnificis nomine, qui civitatis incommodum in gloriam suam ponit: quasi vero non illius conjurationis caussa fuerit consulatus tuus, et idcirco respublica disjecta eo tempore, quo te custodem habebat. Sed, ut opinor, illa te magis extollunt, quæ post consulatum cum Terentia uxore de republica consuluisti: quum legis Plautiæ judicia domi [5]faciebas; ex conjuratis alios morte, alios pecunia condemnabas; quum tibi alius [6]Tusculanum, alius Pompeianam villam exædificabat, alius domum emebat; qui vero nihil poterat, is erat calumniæ proxumus, is aut domum tuam oppugnatum venerat, aut insidias senatui fecerat, deni-

[1] *Al. mendose*, perdidisti. — [2] *Al.*, quod. — [3] *Non male habent quidam*, habitares. — [4] *Al.*, V. C., *id est*, viri clarissumi. *Forte rectius.* — [5] *Al.*, faciebatis. — [6] *Al.*, Tusculanam.

Faut-il s'étonner que tu la vendes honteusement, après l'avoir acquise par l'opprobre? Mais ce sont peut-être les vertus de ta famille qui t'enorgueillissent. Que voit-on chez toi? Une épouse sacrilége et parjure; une fille rivale de sa mère, trop tendrement aimée de toi *, et plus docile à tes volontés que ne le permet l'amour filial. Cette maison même, achetée par tant de rapines, funeste à toi et aux tiens, tu l'as acquise sans doute pour nous faire comprendre jusqu'à quel point le désordre règne dans l'état, puisqu'on te voit habiter, homme criminel, dans la maison d'un illustre consulaire, de P. Crassus.

II. Cependant nous entendons Cicéron se vanter d'avoir assisté au conseil des dieux immortels, et d'avoir été envoyé du séjour céleste pour sauver Rome et les Romains, tandis qu'il n'est qu'un bourreau dont les malheurs de ses concitoyens font toute la gloire. En effet, cette fameuse conjuration n'est-elle pas née de ton consulat? et la république n'a-t-elle pas alors manqué de périr, parce que tu en étais le gardien? Mais peut-être les temps qui suivirent ton consulat te sont-ils plus glorieux, lorsque tu sauvais encore la république avec ta femme Térentia : la loi Plautia occupait alors tous vos instants; vous condamniez chez vous les conjurés, les uns à la mort, les autres à de fortes sommes; l'un vous servait à bâtir votre maison de Tusculum; l'autre, celle de Pompéii; un troisième, à acheter un palais; mais celui qui ne pouvait rien pour vous, était bientôt convaincu de crime: c'était le brigand qui était venu assiéger ta maison, qui avait conspiré contre le sénat; enfin tu l'avais dé-

* *Voy.* les notes sur les *Lettres à Atticus*, XII, 38, tome XXIII, page 558.

que de eo tibi compertum erat. Quæ si tibi falsa objicio; redde rationem, quantum patrimonii acceperis, quid tibi litibus accreverit, qua ex pecunia domum paraveris, Tusculanum et Pompeianum infinito sumtu ædificaveris. Aut, si retices, cui dubium potest esse, quin opulentiam istam ex sanguine et visceribus civium paraveris? Verum, ut opinor, homo novus Arpinas, ex C. Marii familia, ejus virtutem imitatur; contemnit [1] simultatem hominum nobilium, [2] populi romani curam habet, neque terrore, neque gratia commovetur. [3] Illud vero amicitiæ tantum, ac virtutis est animi? Imo vero homo levissumus, supplex inimicis, amicis contumeliosus, modo harum, modo illarum partium, fidus nemini, levissumus senator, mercenarius patronus, cujus nulla pars corporis a turpitudine vacat: lingua vana, manus rapacissumæ, gula immensa, pedes fugaces; quæ honeste nominari non possunt, inhonestissuma.

III. Atque is, quum ejusmodi sit, tamen audet dicere:

O fortunatam natam me consule Romam!

Te consule fortunatam, Cicero! imo vero infelicem, et miseram, quæ crudelissumam proscriptionem civium perpessa est: quum tu, perturbata republica, metu perculsos omnes bonos parere crudelitati tuæ cogebas; quum omnia judicia, omnes leges, in tua lubidine erant; quum tu, sublata lege Porcia, erepta libertate, omnium

[1] *Al.*, simultates. — [2] *Al.*, rempublicam caram habet. — [3] *Locus apud alios aliter mendosus.*

couvert. Si ces accusations sont fausses, rends-nous tes comptes; voyons quel patrimoine on t'a laissé, combien les procès t'ont valu, sur quels fonds tu as acheté ta maison, et fourni à cette folle magnificence de Pompéii et de Tusculum. Si tu gardes le silence, faudra-t-il douter que toute cette opulence ne soit cimentée du sang et des larmes de tes concitoyens? Mais que dis-je? cet homme nouveau sorti d'Arpinum, allié à la famille de C. Marius, imite son noble courage, méprise la haine des grands, ne chérit que la chose publique; il est inaccessible aux menaces et à la faveur; il ne connaît que l'amitié et la vertu. Eh! que vit-on jamais dans ce parvenu qu'un homme sans caractère, rampant devant ses ennemis, insolent envers ses amis, flottant sans cesse entre tous les partis, et infidèle à tout le monde; sénateur inconstant, orateur mercenaire, et déshonoré par tous les vices; parleur frivole, spoliateur avide, gourmand insatiable, lâche toujours prêt à fuir; homme infâme, dont tout le corps semble dévoué aux plus odieuses turpitudes?

III. Et cependant, couvert de tant d'opprobres, il ose dire:

O Rome fortunée, en mon consulat née!

Quoi! sous ton consulat, Cicéron, la république *fortunée?* dis plutôt malheureuse, désolée! N'est-ce pas alors qu'elle a vu une cruelle proscription de ses citoyens, lorsqu'au milieu du trouble général, la crainte rendit tous les gens de bien esclaves de ta tyrannie; lorsque tous les tribunaux, toutes les lois ne servaient que tes caprices; lorsque, violateur de la loi Porcia, tu nous ôtais la liberté, et te proclamais le seul arbitre de la vie et de la mort de chacun de nous.

nostrum vitæ necisque potestatem ad te unum revocaveras. Atque parum est, quod impune fecisti: verum etiam commemorando exprobras; neque licet oblivisci servitutis suæ. Egeris, oro te, Cicero, perfeceris quod lubet; satis est perpessos esse: etiamne aures nostras odio tuo onerabis? etiamne molestissumis verbis insectabere?

Cedant arma togæ, concedat laurea linguæ:

quasi vero togatus, et non armatus, ea, quæ gloriaris, confeceris; atque inter te, Sullamque dictatorem, præter nomen imperii, quidquam interfuerit.

Sed quid ego plura de tua insolentia commemorem? quem Minerva omnes artes edocuit, Jupiter optumus maxumus in concilio deorum admisit, Italia exsulem humeris suis reportavit.

Oro te, Romule Arpinas, qui egregia tua virtute omnes Paullos, Fabios, Scipiones, superasti; quem tandem locum in hac civitate obtines? quæ tibi partes reipublicæ placent? quem amicum, quem inimicum habes? Cui in civitate fecisti insidias, ancillaris: quo jure, quum de exsilio tuo [1] Dyrrhachino redisti, eum sequeris? Quos tyrannos appellabas, eorum nunc potentiæ faves; qui tibi ante optumates videbantur, eosdem nunc dementes ac furiosos vocas; Vatinii caussam agis, de Sextio male [2] existumas; Bibulum petulantissumis verbis lædis, laudas Cæsarem; quem maxume odisti, ei maxume obsequeris. Aliud stans, aliud

[1] *Vulg.*, Dyrrhachio. — [2] *Al.*, æstumas.

Mais c'est peu pour toi d'avoir commis impunément tous ces crimes : en ne cessant de les rappeler, tu nous reproches notre faiblesse ; tu ne veux pas que Rome oublie son esclavage. Sois content, Cicéron, sois content de ce que tu as fait ; c'est assez pour nous de l'avoir souffert : pourquoi fatiguer nos oreilles de ton odieuse gloire ? pourquoi nous importuner de ces paroles :

Que Mars cède à la paix, les lauriers à l'olive ;

comme si, alors, tu ne t'étais pas fait précéder d'un fer assassin, plutôt que du signe de la paix ; comme si, entre toi et le dictateur Sylla, on avait vu d'autre différence que celle du nom de la tyrannie.

Mais pourquoi m'étendre davantage sur ton insolence ? puis-je oublier que c'est Minerve qui t'a enseigné tous les arts, que Jupiter t'a admis dans le conseil des dieux, que l'Italie t'a porté sur ses épaules à ton retour de l'exil ?

Dis-moi, Romulus d'Arpinum, supérieur par ton génie aux Pauls, aux Scipions, aux Fabius, quel est ta place dans cette république ? quel est le parti que tu préfères ? quel est ton ami ? quel est ton ennemi ? Te voilà l'esclave de celui que tu voulais faire périr dans Rome même. Comment, depuis ton exil de Dyrrhachium, es-tu devenu son client ? Nous te voyons caresser l'autorité de ceux que tu appelais tyrans ; ceux qui te paraissaient les bons citoyens, sont maintenant pour toi des insensés, des furieux ; tu plaides pour Vatinius, et Sextius n'est plus ton ami ; Bibulus est l'objet de tes sarcasmes, et tu exaltes César ; tu

sedens, de republica sentis; his maledicis, illos odisti; levissume transfuga, neque in hac, neque [1] illa parte fidem habes.

[1] *Al. addunt* in.

fais ton idole de celui que tu détestais le plus. Ainsi tes opinions varient selon que tu es assis ou debout; tu calomnies les uns, tu hais les autres; toujours transfuge, et toujours traître.

IN C. SALLUSTIUM

DECLAMATIO,

QUÆ M. T. CICERONI

FALSO TRIBUITUR.

I. Ea demum magna voluptas est, [1] C. Sallusti, æqualem ac parem verbis vitam agere, neque quidquam tam obscœnum dicere, cui non ab initio pueritiæ omni genere facinoris ætas tua respondeat, ut omnis oratio moribus consonet. Neque enim, qui ita vivit, uti tu, aliter, ac tu, loqui potest; neque qui tam illoto sermone utitur, vita honestior est. Quo me vertam, P. C.? unde initium sumam? Majus enim mihi dicendi onus imponitur, quo notior est uterque nostrum: [2] quod aut, si de mea vita, atque actibus, huic conviciatori respondero, invidia gloriam consequetur; aut, si hujus facta, mores, omnem ætatem nudavero, in idem vitium incidam procacitatis, quod huic objicio. Id vos, si forte offendimini, justius huic, quam mihi, succensere debetis, qui initium introduxit. Ego dabo operam, ut et pro me minimo cum fastidio respondeam, et in hunc minime mentitus esse videar. Scio me, P. C., in

[1] *Alii multi hic legunt, et passim,* Crispe Sallusti. — [2] *Al.,* quod si aut de mea vita, atque actibus nostris. *Minus recte.*

INVECTIVE

ATTRIBUÉE A CICÉRON

CONTRE SALLUSTE.

I. Le suprême bonheur pour toi, Salluste, est de vivre comme tu parles, et de ne pouvoir nommer aucune infamie dont tu ne te sois souillé dès ton plus jeune âge : tes mœurs ne démentent point tes discours. Non, il est impossible de vivre comme tu vis, et de ne point parler comme tu fais ; et un homme capable d'un tel langage doit mener une telle vie. Que dirai-je, pères conscrits ? par où commencerai-je ? La tâche qui m'est imposée est d'autant plus pénible, que chacun de nous deux est mieux connu. Si je réponds aux mensonges de ce calomniateur sur ma vie publique et privée, je dois craindre le soupçon de vanité ; si je dévoile la turpitude de ses actions, de ses mœurs, de toute sa vie, je mériterai le honteux reproche que je viens de lui faire. Mais si quelquefois je m'y expose, ce n'est point à moi, c'est à celui qui m'a provoqué [1], que vous devez en imputer tout l'odieux. Je ferai en sorte de parler pour moi sans vous fatiguer de mes propres éloges, et Salluste n'aura contre lui que le témoignage de la vérité. Je sais d'ailleurs que vous n'attendez pas de moi une réponse bien neuve, persuadés d'avance que tout est dit sur lui, et que vous allez reconnaître toutes les accusations auxquelles vos

respondendo non habere magnam exspectationem, quod nullum vos sciatis novum crimen in Sallustium audituros, sed omnia vetera recognituros, quis et meæ, et vestræ jam, et ipsius aures [1] calent.

Verum eo magis odisse debetis hominem, qui ne incipiens quidem peccare, minimis rebus posuit rudimentum; sed ita ingressus est, uti neque ab alio vinci possit, neque ipse se omnino reliqua ætate præterire. Itaque nihil aliud studet, nisi, uti lutulentus sus, cum quovis [2] volutari. Longe vero fallitur opinione : non enim procacitate linguæ vitæ sordes eluuntur; sed est quædam calumnia, quam unusquisque nostrum, testante animo suo, fert de eo, qui falsum crimen bonis objectat. Quod si vita istius memoriam vicerit, illam, P. C., non ex oratione ejus, sed ex moribus spectare debetis. Jam dabo operam, quam maxime potero, uti breve id faciam. Neque hæc altercatio nostra vobis inutilis erit, P. C. : plerumque enim respublica privatis crescit inimicitiis, ubi nemo civis, qualis sit vir, potest latere.

II. Primum igitur, quoniam omnium majores Sallustius ad unum exemplum et regulam quærit, velim mihi respondeat, numquid ii, quos protulit, Scipiones, et Metellos, vel Fabios, ante fuerint aut opinionis, aut gloriæ, quam eos res gestæ suæ, et vita innocentissime acta commendavit. Quod si hoc fuit illis initium nominis et

[1] *Al.*, callent. — [2] *Lips. conj.* velitari. *Male. Quoniam tamen sus in quibusdam mss. non comparet, emendandum duxit*, uti luculentus. *Non felicius.*

oreilles, les miennes, celles même de Salluste sont accoutumées.

Et c'est ce qui doit vous inspirer plus d'horreur de cet homme, qui n'a jamais eu d'apprentissage dans le vice, et qui dès le premier pas s'est trouvé si avant dans la dépravation, que depuis il n'a pu être surpassé ni par personne ni par lui-même. Aussi cherche-t-il toujours, semblable à ces animaux immondes, à se rouler avec quelqu'un dans sa fange. Mais il se trompe : ce n'est pas l'audace de la langue qui efface les souillures de la vie ; ces traits, lancés contre les gens de bien, sont renvoyés par la conscience de chacun de nous contre le calomniateur lui-même. Si vous aviez oublié sa vie, cherchez-la, non dans ses discours, mais dans ses mœurs : peu de mots me suffiront pour vous les rappeler. Cette lutte, pères conscrits, ne doit pas vous paraître inutile ; les inimitiés particulières ont souvent accru la force des états, par l'impossibilité où elles mettent chaque citoyen de cacher au public son vrai caractère.

II. Et d'abord, puisque Salluste ne connaît qu'une manière de compter les degrés de noblesse, je le prie de me dire si tous ceux qu'il nomme, les Scipions, les Métellus, les Fabius, ont été proclamés par la renommée, avant que leurs exploits et leurs vertus les eussent rendus célèbres. Si leur mérite personnel a été le premier titre de leur gloire et de leur noblesse, pourquoi ne pas nous juger d'après les mêmes règles, nous qui, à de glorieux services, joignons des mœurs irréprochables ? Voudrais-tu nous faire croire que tu

dignitatis, cur non æque de nobis existimetur? cujus et res gestæ illustres sunt, et vita integerrime acta. Quasi vero tu sis ab illis viris, Sallusti, ortus: quod si esses, nonnullos jam tuæ turpitudinis pigeret. Ego meis majoribus virtute mea præluxi; ut, si prius noti non fuerint, a me accipiant initium memoriæ suæ: tu tuis vita, quam turpiter egisti, magnas offudisti tenebras; ut, etiam si fuerint egregii cives, certe venerint in oblivionem. Quare noli mihi antiquos viros objectare. Satius est enim, me meis rebus gestis florere, quam majorum opinione niti; et ita vivere, ut ego sim posteris meis nobilitatis initium, et virtutis exemplum. Neque me cum iis conferri decet, P. C., qui jam decesserunt, omnique odio carent et invidia; sed cum iis, qui mecum una in republica versati sunt. [1] Sed si fuerim aut in honoribus petendis nimis ambitiosus (non hanc dico popularem ambitionem, cujus me principem confiteor, sed illam perniciosam contra leges, cujus primos ordines Sallustius duxit); aut in gerendis magistratibus, aut in vindicandis maleficiis tam severus; aut in tuenda republica tam vigilans, quam tu proscriptionem vocas (credo, quod non omnes tui similes incolumes in hac urbe vixissent; at quanto meliore loco respublica staret, si tu, par ac similis scelestorum civium, una cum illis adnumeratus esses!) : an ego tunc falso scripsi, « Cedant arma togæ; » qui togatus armatos, et pace bellum oppressi? an illud mentitus

[1] *Hunc omnem verborum ambitum*, Sed — exstinxi, *dubium et perplexum, interpunctione sublevavi.*

descends de ces grands hommes? s'il en était ainsi, on verrait alors quelques personnes rougir de ton déshonneur. Pour moi, l'éclat de ma vie rejaillira sur mes ancêtres; s'ils ont été inconnus jusqu'ici, c'est en moi que leur nom commence. Toi, par l'opprobre de ta conduite, tu as répandu d'épaisses ténèbres sur les tiens; et quand bien même ils auraient été d'excellents citoyens, tu les aurais déjà fait tomber dans le plus profond oubli. Ne m'objecte donc plus nos anciens héros. Il est plus glorieux pour moi de m'élever par moi-même, que de m'appuyer sur les vertus de mes aïeux; je serai ainsi le premier noble de ma famille, et je lui servirai d'exemple. Est-il juste, d'ailleurs, pères conscrits, de me comparer à ceux qui ne sont plus, et qui n'ont plus à craindre la haine ni l'envie? que ne me compare-t-il à ceux qui de notre temps ont gouverné la république? Mais si j'ai poussé trop loin l'ambition dans la recherche des honneurs (et je ne blâme pas cette ambition utile au peuple, mais cette ambition funeste et illégale, dont Salluste est le plus ardent soutien); si j'ai fait voir, ou trop de sévérité dans l'exercice de mes charges et dans la punition des crimes, ou trop de vigilance dans le gouvernement de Rome, et ce qu'il appelle proscription (il s'imagine sans doute que tous ses semblables n'auraient pu vivre en sûreté dans cette ville; et combien la république serait en meilleur état, si, complice des citoyens pervers, il eût été alors traité comme eux!): en est-il moins vrai que j'ai eu le droit d'écrire, *Que Mars cède à la paix* [2], moi qui, sans prendre les armes, sans quitter la toge pacifique, ai triomphé des armes et de la guerre? et ne pouvais-je dire de Rome sous mon consulat, *O Rome fortunée!* moi qui ai prévenu les discordes civiles, en éteignant cette flamme qui allait

sum, « Fortunatam [1] me consule Romam? » qui tantum intestinum bellum, et domesticum urbis incendium exstinxi? Neque te tui piget, homo levissime, quum ea culpas, quæ in historiis mihi gloriæ ducis? An turpius est, P. C., scribentem mentiri, quam illum palam hoc ordine dicentem?

III. Nam, quod meam ætatem increpuisti, tantum me abesse puto ab impudicitia, quantum tu abes a pudicitia. Sed quid ego de te plura querar? quid enim mentiri turpe duces, qui mihi ausus sis eloquentiam, uti vitium, objicere? cujus semper nocens eguisti patrocinio. An ullum existimas posse fieri civem egregium, qui non his artibus et disciplinis sit eruditus? an ullá alia putas esse rudimenta et incunabula virtutis, quibus animi ad gloriæ cupiditatem aluntur? Sed minime mirum est, P. C., si homo, qui desidiæ ac luxuriæ plenus sit, hæc uti nova atque inusitata miratur. Nam quod ista inusitata rabie petulanter in uxorem, et in filiam meam invasisti, quæ facilius mulieres se a viris abstinuerunt, quam tu vir a viris; satis docte ac perite fecisti: non enim me sperasti mutuam tibi gratiam relaturum, ut vicissim tuas compellarem. Unus enim satis es materiæ habens; neque quidquam turpius est domi tuæ, quam tu. Multum te vero opinio fallit, qui mihi putasti parare invidiam ex mea re familiari; quæ mihi multo minor est, quam habere dignus sim. Atque utinam ne tanta quidem esset, quanta est; uti potius amici mei viverent, quam ego testamentis eorum locupletior essem!

[1] *Alii et hic addunt* natam.

dévorer nos remparts? Quoi! tu ne rougis pas, homme inconstant et vain, de condamner des actions dont tu me fais un mérite dans tes histoires? Est-il donc plus honteux, pères conscrits, de mentir en écrivant, qu'en parlant devant vous?

III. Quant aux reproches que tu as faits à ma jeunesse, je suis aussi éloigné de l'impudicité, j'ose le dire, que toi de la chasteté. Mais pourquoi m'étendre sur tes vices? de quelle imposture rougiras-tu, après avoir osé me reprocher mon éloquence comme le fruit du crime? elle aurait pu te servir à toutes les époques de ta vie coupable. Penses-tu donc qu'un citoyen puisse bien servir sa patrie, s'il n'a été formé par ces travaux et ces études? est-il un autre berceau, d'autres épreuves de la vertu, et une nourriture plus féconde pour un esprit qui désire la gloire? Mais il n'est pas étonnant, pères conscrits, qu'un homme lâche, efféminé, trouve quelque chose d'extraordinaire dans ces nobles occupations. Tu attaques ensuite, avec une rage insensée, ma femme et ma fille, qui cependant ont été plus réservées avec les personnes d'un autre sexe, que toi avec celles du tien : ici du moins tu fais preuve d'adresse, et tu ne crains pas que je te rende la pareille; il n'y a point de femme chez toi. Seul, tu suffirais à la sévérité de mes reproches, et dans toute ta maison personne ne te surpasse en infamie. Mais tu te trompes en croyant me faire un crime de l'état de mes affaires domestiques. Ma fortune est bien au-dessous de ce qu'elle devrait être; mais plût aux dieux qu'elle fût moindre encore! combien il serait plus consolant pour moi de jouir de la société de mes amis, que de me voir enrichi par leurs testaments! [3].

Ego fugax, C. Sallusti? Furori tribuni plebis cessi; utilius duxi, quamvis fortunam unus experiri, quam universo populo romano civilis esse dissensionis causa : qui, posteaquam ille suum annum in republica perbacchatus est, omniaque, quæ commoverat, pace et otio resederunt, hoc ordine revocante, atque ipsa republica manu retrahente me, reverti. Qui mihi dies, si cum omni reliqua vita conferatur, animo quidem meo superet, quum universi vos, populusque romanus frequens adventu meo gratulatus est. Tanti me fugacem, mercenarium patronum, hi æstimaverunt.

IV. Neque hercule mirum est, si ego semper justas omnium amicitias existimavi. Non enim uni privatim ancillatus sum, neque me addixi; sed, quantum quisque reipublicæ studuit, tantum mihi fuit aut amicus, aut inimicus. Ego nihil plus volui valere, quam pacem; multi privatorum audacias [1] nutriverunt. Ego nihil timui, nisi leges; multi arma sua timeri voluerunt. Ego nunquam volui quidquam posse, nisi pro vobis; multi ex vobis, potentia freti, in vos suis viribus abusi sunt. Itaque non est mirum, si nullius amicitia usus sum, qui non perpetuo reipublicæ amicus fuit. Neque me pœnitet, si aut petenti Vatinio reo patrocinium pollicitus sum, aut Sextii insolentiam repressi, aut Bibuli patientiam culpavi, aut virtutibus Cæsaris favi. Hæ laudes enim egregii civis, et [2] unicæ sunt. Quæ si tu mihi, uti vitia, objicis, temeritas tua reprehendetur, non mea

[1] *Al.*, metuerunt. — [2] *Gulielm. mallet* unici.

Tu dis, Salluste, que j'ai pris la fuite. J'ai cédé à la fureur d'un tribun du peuple; j'ai mieux aimé tout souffrir moi seul que d'exciter une guerre civile parmi les Romains. Mais quand cet insensé eut rempli une année tout entière de sa rage et de son délire, et que le calme eût succédé aux tempêtes qu'il avait soulevées; alors, sur un décret du sénat, la république me ramena comme par la main, et je rentrai dans ma patrie. Ce jour est à mes yeux le plus beau de ma vie, ce jour où le corps entier du sénat, où le peuple romain vint au-devant de moi me féliciter de mon retour. C'est ainsi qu'ils jugèrent un lâche toujours prêt à fuir, un avocat mercenaire.

IV. Et certes, il ne faut pas s'étonner si j'ai toujours obtenu l'amitié de tous les bons citoyens; car je ne me suis point fait le serviteur et l'esclave d'un homme, et c'est sur les dispositions de chacun pour le bien de l'état, que j'ai réglé mon amitié ou ma haine. J'ai voulu sans cesse que la paix l'emportât sur tous les autres intérêts; plusieurs ont servi des intérêts privés. Je n'ai craint que les lois; plusieurs ont voulu que l'on craignît leurs armes. Je n'ai jamais désiré le pouvoir que pour vous; plusieurs d'entre vous, enorgueillis de leur puissance, ont fait usage de leurs forces contre vous-mêmes. Ainsi ne soyez pas étonnés si je n'ai jamais compté parmi mes amis que ceux qui ont été constamment les amis de la république. Je ne me repens ni d'avoir promis mes services à Vatinius accusé, lorsqu'il les sollicitait, ni d'avoir réprimé l'insolence de Sextius, ni d'avoir condamné la patience de Bibulus, ni d'avoir loué le génie de César. Ce sont là des titres de gloire pour un bon citoyen. Si tu prétends m'en faire des crimes, on s'indignera de ta

vitia culpabuntur. Plura dicerem, si apud alios mihi esset dicendum, P. C., non apud vos, quos habui omnium actionum mearum monitores. Sed, ubì rerum testimonia adsunt, quid opus est verbis?

V. Nunc, ad te uti revertar, Sallusti, patremque tuum præteream; qui si nunquam in vita sua peccavit, tamen majorem injuriam reipublicæ facere non potuit, quam quod te talem filium genuit: neque, tu si qua in pueritia peccasti, exsequar, ne parentem tuum videar accusare, qui eo tempore summam tui potestatem habuit, sed qualem adolescentiam egeris; hac enim demonstrata, facile intelligetur, quam petulanti pueritia [1] tam impudicus et procax adoleveris. Posteaquam immensæ gulæ impudicissimi corporis quæstus sufficere non potuit, et ætas tua jam ad ea patienda, quæ alteri facere collibuisset, exoleverat, cupiditatibus infinitis efferebaris, uti, quæ ipse corpori tuo turpia non duxisses, in aliis experireris. Ita non est facile exputare, P. C., utrum inhonestioribus corporis partibus rem quæsierit, an amiserit. Domum paternam, vivo patre, turpissime venalem habuit, vendidit. Et cui dubium potest esse, quin mori coegerit eum, quo hic nondum mortuo pro herede gesserit omnia? Neque pudet a me eum quærere, quis in P. Crassi domo habitet? quum ipse respondere non queat, quis in ipsius habitet paterna domo. At hercule, lapsus ætatis tirocinio, postea se correxit. Non ita est: sed abiit in sodalitium sacrilegii Nigidiani; bis judi-

[1] *Al.*, quam.

témérité, on ne te croira pas. J'en dirais davantage, pères conscrits, si je parlais à d'autres qu'à vous, dont les conseils ont dirigé toutes mes actions. Mais quand les choses parlent d'elles-mêmes, qu'est-il besoin de longs discours?

V. Il est temps, Salluste, d'en venir à ta personne même. Je ne parlerai point de ton père, qui, n'eût-il jamais commis de faute, n'aurait cependant rien pu faire de plus funeste à l'état que d'engendrer un fils tel que toi. Je ne veux même pas examiner les écarts de ton enfance, pour ne point paraître accuser la négligence de ton père, qui pouvait te surveiller. Voyons seulement ta jeunesse : c'est en la dévoilant tout entière que l'on comprendra sans peine que tes infamies et tes turpitudes n'ont fait que répondre alors à celles de ton premier âge. Quand le honteux trafic de ton adolescence ne put suffire à tes incroyables profusions, et que ton âge se prêta moins à tous les désirs du vice, des passions fougueuses agitèrent tes sens, et tu éprouvas alors sur les autres ce que tu n'avais point jugé déshonorant pour toi-même. Aussi, pères conscrits, ne saurait-on dire s'il a accru sa fortune avec plus d'infamie qu'il ne l'a dissipée. Du vivant même de son père, il osa mettre en vente la maison paternelle, et il la vendit. Peut-on douter qu'il n'ait avancé les jours de son père, lorsque, de son vivant même, il disposait de tout comme d'un héritage? Et il ose me demander qui habite la maison de P. Crassus, lui qui ne pourrait pas dire qui occupe maintenant la maison de ses ancêtres! Mais, dira-t-on, c'est l'inexpérience de l'âge qui l'a égaré; il s'est corrigé dans la suite. Non : mais il s'est réuni à la bande du sacrilége Nigidius; deux fois on l'a vu traîné devant le tribunal des juges; deux fois il a été près d'être

cum ad subsellia attractus, extrema fortuna stetit; et ita discessit, uti non hic innocens esse, sed judices pejerasse existimarentur. Primum honorem in quæstura adeptus, [1] secutus est hunc locum et hunc ordinem despectus, cujus aditus sibi quoque, sordidissimo homini, patuisset. Itaque timens, ne facinora ejus clam vos essent, quum [2] omnibus matribus familias opprobrio esset, confessus est, vobis audientibus, adulterium; neque erubuit ora vestra. Vixeris, uti libet, Sallusti; egeris, quæ volueris; satis sit, unum te tuorum scelerum conscium esse; noli nobis languorem et soporem nimium exprobare. Sumus diligentes in tuenda pudicitia uxorum nostrarum; sed ita experrecti non sumus, ut a te cavere possimus : audacia tua vincit studia nostra. Ecquod hunc movere possit, P. C., factum aut dictum turpe, quem non puduit palam, vobis audientibus, adulterium confiteri?

VI. Quod si nihil pro me tibi respondere voluissem, sed illud censorium elogium App. Claudii et L. Pisonis, integerrimorum virorum, quo usus est quisque eorum pro lege, palam universis recitarem : nonne tibi viderer æternas inurere maculas, quas reliqua vita tua eluere non possit? Neque post illum delectum senatus te unquam vidimus : nisi forte in ea te castra conjecisti, quo omnis sentina reipublicæ confluxerat. At idem Sallustius, qui in pace ne senator quidem manserat, posteaquam respublica armis oppressa est, et

[1] *Al.*, hunc locum et ordinem despexit. — [2] *Al.*, omnibus matrum familiarum viris.

condamné; et s'il fut absous, ce n'est point à son innocence, c'est à la prévarication des juges qu'il le doit. La questure, qui fut son premier pas dans les charges, ne lui attira que du mépris; et s'il fut admis dans le sénat, c'est une nouvelle preuve que pour y entrer la sévérité des mœurs n'est pas une loi qu'on ne puisse enfreindre. Aussi, craignant que ses turpitudes ne fussent ignorées de vous, devenu l'opprobre de toutes les mères de famille, il a osé avouer un adultère, et il n'a pas craint de profaner cette enceinte. Vis, Salluste, comme il te plaît; fais ce que tu veux; mais contente-toi d'avoir ta conscience pour témoin de tes crimes, et ne nous reproche pas notre indulgence et notre sécurité. Nous veillons sur la chasteté de nos épouses; mais notre vigilance ne peut être assez active pour les garantir de tes attaques; ton audace triomphe de nos précautions. Attendrons-nous quelque retenue dans les paroles ou dans les actions d'un homme qui n'a pas rougi de faire l'aveu d'un adultère en votre présence?

VI. Si j'avais voulu, Salluste, ne te rien répondre de moi-même; si je m'étais contenté de lire devant tout le monde cette note infamante que les deux censeurs, Appius Claudius et L. Pison, les plus intègres des hommes, prononcèrent légalement contre toi, n'en était-ce pas assez pour te flétrir d'une tache ineffaçable, d'un opprobre éternel? Depuis cette revue du sénat, on ne t'a plus rencontré; et peut-être as-tu cherché un asile dans ce camp qui fut alors comme la sentine de la république [4]. Mais ce Salluste, qui, durant la paix, n'était pas même demeuré sénateur, une fois que la république fut opprimée par les armes, et que l'on vit des exilés rentrer vainqueurs dans

idem victores, qui exsules, reduxit, in senatum post quæsturam reductus est. Quem honorem ita gessit, uti nihil venale in eo habuerit, cujus aliquis emtor fuerit. Ita igitur egit, ut nihil non æquum ac verum duxerit, quod ipsi facere collibuisset; neque aliter vexavit, ac debuit, si quis prædæ loco accepisset magistratum. Peracta quæstura, posteaquam magna pignora eis dederat, cum quibus similitudine vitæ se conjunxerat, unus jam ex illo grege videbatur; ejus enim partis erat exemplar Sallustius, quo tanquam in imam voraginem cœtus omnium vitiorum excesserat; quidquid impudicorum, cillonum, parricidarum, sacrilegorum, debitorum fuit in urbe, municipiis, coloniis, Italia tota, sicut in fretis, subsederant, nominis perditi ac notissimi, nulla in parte castris apti, nisi licentia vitiorum, et cupiditate rerum novarum.

VII. At posteaquam prætor factus est, modeste se gessit, et abstinenter. Nonne ita provinciam vastavit, uti nihil neque passi sint, neque exspectarint gravius [1] socii nostri in bello, quam experti sunt in pace, hoc Africam interiorem obtinente? unde tantum hic exhausit, quantum potuit aut fide nominum trajici, aut in naves contrudi; tantum, inquam, P. C., exhausit, quantum voluit. Ne causam diceret, sestertio duodecies cum Cæsare paciscitur. Quod si quidpiam eorum falsum est; hic palam refelle, unde tu, qui modo ne paternam quidem domum redimere potueris, repente tanquam somnio beatus, hortos pretiosissi-

[1] *Al.*, in bello socii nostri.

Rome, eut le droit de reparaître au sénat après une seconde questure. Dans cet emploi, il regarda comme vénal tout ce qui trouvait quelque acheteur; il suffisait qu'une chose lui convînt pour qu'elle fût juste et légitime à ses yeux; ses déprédations furent telles qu'il semblait regarder cette magistrature comme un butin fait sur l'ennemi. Au sortir de la questure, où il s'était empressé de donner des gages à ceux que la conformité des mœurs avait faits ses amis, il fut enfin reçu dans le cortége du maître : Salluste appartenait de droit à cette faction où s'était réfugié, comme dans un abîme inaccessible, tout ce qu'il y avait de gens impudiques et infâmes, d'assassins, de sacriléges, de débiteurs, à Rome, dans les villes municipales, dans les colonies, dans l'Italie entière; où les orages politiques avaient précipité tous les hommes signalés par des vices et des crimes, tous ceux qui n'avaient d'autres qualités pour la guerre que la licence des mœurs et le désir des révolutions.

VII. Mais, dira-t-on, une fois devenu préteur, sa conduite fut sage et irréprochable. Ses ravages dans sa province, l'Afrique intérieure, n'ont-ils pas fait regretter à nos alliés, au sein même de la paix, toutes les horreurs de la guerre? Il ne s'arrêta dans ses déprédations, que lorsqu'il craignit d'être trompé par ceux qu'il chargeait du transport, ou lorsque les vaisseaux manquèrent à ses rapines; il pilla enfin, pères conscrits, autant qu'il voulut. Pour se mettre à couvert d'un jugement, il convint de douze cent mille sesterces avec César. Si tu le nies, réponds hautement; dis-nous par quels moyens, toi qui ne pouvais pas même racheter la maison paternelle, enrichi subitement comme dans un songe, tu as acquis des jardins magnifiques, la maison de Tibur de C. César, et tant

mos, villam Tiburti C. Cæsaris, reliquas possessiones paraveris. Neque piguit quærere, cur ego P. Crassi domum emissem, quum tu veteris villæ dominus sis, cujus paullo ante fuerat Cæsar? Modo, inquam, patrimonio non comeso, sed devorato, quibus rationibus repente factus es tam affluens, et tam beatus? Nam quis te faceret heredem, quem ne amicum quidem suum satis honestum quisquam sibi ducit, nisi similis ac par tui?

VIII. At hercule egregia facta majorum tuorum te extollunt: quorum sive tu similis es, sive illi tui, nihil ad omnium scelus ac nequitiam addi potest. Verum, ut opinor, honores tui te faciunt insolentem. Tu, C. Sallusti, tantidem putas esse bis senatorem, et bis quæstorem fieri, quanti bis consularem, et bis triumphalem? Carere debet omni vitio, qui in alterum paratus est dicere. Is demum maledicit, qui non potest verum ab altero audire. Sed tu omnium mensarum assecla, omnium cubiculorum in ætate pellex, et idem postea adulter, omnis ordinis turpitudo es, et civilis belli memoria. Quid enim gravius pati potuimus, quam quod te incolumem in hoc ordine videamus? Desine bonos petulantissima consectari lingua; desine morbo procacitatis isto uti; desine unumquemque moribus tuis æstimare: his moribus amicum tibi facere non potes, videris velle inimicum habere.

Finem dicendi faciam, P. C. Sæpe enim vidi gravius offendere animos auditorum eos, qui

d'autres propriétés. Et tu osais demander pourquoi j'avais acheté la maison de P. Crassus, lorsque tu possèdes une ancienne maison de plaisance dont César naguère était le possesseur? Après avoir, non pas mangé, mais dévoré ton patrimoine, comment te trouves-tu soudain riche et puissant? Qui voudrait te choisir pour son héritier, toi que personne ne regarde même comme un ami qu'il puisse avouer, à moins qu'il ne te ressemble?

VIII. Mais ce sont peut-être les faits éclatants de tes aïeux qui t'enorgueillissent : s'il y a quelque ressemblance entre vous, leur vie ne peut offrir que des exemples de perversité et de crime. Peut-être aussi ton insolence vient-elle des honneurs que tu as obtenus. Crois-tu donc, Salluste, qu'il y ait autant de gloire à être fait deux fois sénateur et deux fois questeur qu'à être deux fois consul et deux fois triomphateur? Il faut être à l'abri de tout reproche, quand on veut censurer la conduite d'un autre. L'agresseur ne doit avoir rien à craindre de la vérité. Mais toi, parasite de toutes les tables, toi que l'on a vu d'abord femme de tous les maris, puis mari de toutes les femmes, tu es la honte de tous les ordres, et le triste monument de la guerre civile. En effet, qu'avons-nous à souffrir de plus odieux que ta présence dans cette assemblée? Cesse d'aiguiser contre les gens de bien ta langue audacieuse; modère les transports de cette fièvre de méchanceté; ne juge plus chacun de nous d'après ton caractère : ce caractère ne saurait te procurer un ami; on croira que tu cherches un ennemi.

C'en est assez, pères conscrits : j'ai remarqué souvent qu'on est bien plus vite fatigué d'entendre ceux

aliena flagitia aperte dixerunt, quam eos, qui commiserunt. Mihi quidem ratio habenda est, non quid Sallustius merito debeat audire; sed ut ea dicam, si qua ego honeste effari possum.

---

qui dévoilent la honte d'autrui, que ceux qui se sont eux-mêmes couverts de honte. Je dois donc avoir égard, non pas à ce que Salluste mérite d'entendre, mais à ce que je puis dire sans me déshonorer.

NOTES

SUR

L'INVECTIVE CONTRE SALLUSTE.

1. — I. On a pu voir, dès les premiers mots, combien il y avait peu de rapport entre ce style et celui de Cicéron. Mais comment se fait-il que l'auteur de cette déclamation, qui paraît avoir eu l'espérance de tromper quelques lecteurs, ait porté la négligence jusqu'à dire, *qui initium introduxit?* Nous trouvons plus bas une locution beaucoup moins correcte, *minimis rebus posuit rudimentum.* Il nous paraît difficile de croire que Porcius Latro lui-même, qui devait savoir sa langue, ait jamais écrit rien de semblable. Nous ne ferons plus de remarques sur le style.

2. — II. *Voyez* l'apologie de ce vers, *Cedant arma togæ, etc.*, dans le Discours contre Pison, chap. 30, tome XIV, page 324; dans la seconde *Philippique*, chap. 8, tome XV, page 338, et dans le Traité des *Devoirs*, I, 22, tome XXXIII, page 86.

3. — III. Ce mouvement, *Atque utinam, etc.*, est imité de la seconde *Philippique*, chap. 16 : « Utinam hoc tuum verum crimen esset! plures amici mei et necessarii viverent. »

4. — VI. Le déclamateur commence de cet endroit à parler ouvertement de César et de son parti; on voit même, au chapitre suivant, qu'il suppose que ce Discours fut prononcé après la mort du dictateur; car il y parle de la maison de Tibur que Salluste acheta de la succession de César. Si l'on veut que cette acquisition ait été faite du vivant même de celui-ci, pourra-t-on expliquer alors la hardiesse avec laquelle on attaque en plein sénat tout le parti victorieux? On reproche à

Salluste d'être un monument de la guerre civile, *civilis belli memoria ;* ce reproche est-il vraisemblable si César vivait encore ? S'il n'était plus, comment Salluste nomme-t-il, au chap. 1er de son Discours, Tullia comme vivante, elle qui mourut en 708 ? Il y a ici de singulières contradictions.

DISCOURS

AU PEUPLE

ET AUX CHEVALIERS ROMAINS,

TRADUCTION NOUVELLE.

INTRODUCTION.

Ce Discours a tenu long-temps son rang parmi ceux de Cicéron, entre le plaidoyer pour Archias et les harangues *post Reditum*, et il avait pour lui l'autorité des manuscrits. Il a même été l'objet d'un commentaire particulier, publié à Wittenberg en 1572 par Albert Léonicérus. Un autre interprète du même ouvrage, Othon Verdmuller, a porté le respect que lui inspirait le nom de Cicéron, et la prévention pour tout ce qui venait de l'antiquité, jusqu'à faire admirer dans cette déclamation l'élégance du style, le choix des figures, l'harmonie des nombres oratoires. Lambin est, je crois, le premier qui se soit élevé contre cet aveugle préjugé; mais il fallait qu'une opinion si singulière fût encore bien répandue de son temps, puisqu'il nous apprend, dans sa seconde édition de Cicéron, que les libraires lui avaient fait de violents reproches d'avoir supprimé ce Discours dans la première, et qu'il était obligé de le reproduire pour qu'on ne l'accusât pas de donner une édition incomplète. Il le fit alors précéder de cette observation : *Hæc oratio est inelegans, inconcinna, insulsa atque inepta, denique vix Latina; itaque qui eam Ciceroni adscribunt, eadem opera regi alicui opulento*

vestem aliquam crasso filo tritam ac laceram circumdent.

Suivant Dodwell (*Dissert. pr. ad S. Irenæum*, p. 53), c'est l'ouvrage de quelque ancien déclamateur, qui a fait entrer dans sa composition des lambeaux de plusieurs Discours de Cicéron ; mais nous ne pouvons croire que l'auteur soit fort ancien : le désordre des idées, l'incorrection et la rudesse du style, des fautes contre les règles les plus simples de l'harmonie, et même contre la grammaire, nous semblent annoncer déjà la barbarie du moyen âge. M. Wolf n'y songeait pas lorsqu'il osait, pour appuyer ses paradoxes, comparer cette rapsodie aux harangues *post Reditum*, *pro Domo*, *de Aruspicum responsis*. Nous avons le droit d'être plus sévère que lui pour ce mauvais Discours ; car nous l'avons traduit.

J. V. L.

M. T. CICERONIS

AD POPULUM

ET EQUITES ROMANOS,

ANTEQUAM IRET IN EXSILIUM,

ORATIO.

I. Si quando inimicorum impetum [1] propulsare ac propellere cupistis, defendite nunc universi unum, qui, ne omnes concideretis, ardoreque flammæ conflagraretis, mei capitis periculo non dubitavi providere. Nam, quem virtutis gloria cum summa laude ad cœlum extulit, eumdem inimicorum invidia indignissime oppressum deprimit ad supplicium. Si liberum conceptam dulcedinem animo inclusam continetis, nolite eo velle carere, qui carissimam vestram procreationem sibi esse duxit. Est enim liberale officium, serere beneficium, ut metere possis fructum. Fidei conducit, in loco debitum retribuere. Illic enim animi voluntas propensa comprobatur; hic memoria collaudatur. Itaque, si omnibus grave servitutis jugum esse debet in libertate educatis:

[1] Propulsare ac propellere, *et sic infra*, oppressum deprimit, *putida, et tantum non barbara oratio.*

DISCOURS

DE M. T. CICÉRON,

AU PEUPLE

ET AUX CHEVALIERS ROMAINS,

AVANT D'ALLER EN EXIL.

I. Si jamais vous vous êtes montrés jaloux de repousser victorieusement l'attaque de vos ennemis, unissez-vous tous aujourd'hui pour me défendre seul, moi qui, pour éloigner de vous l'instant fatal, et vous dérober à l'incendie qui devait tous vous dévorer, n'ai pas craint d'exposer ma vie [1] et mes plus chers intérêts. Vous le voyez : celui que l'éclat de ses actions et la gloire de son courage ont élevé jusqu'aux cieux, est maintenant accablé sous le poids de la haine, et l'on veut, par un indigne arrêt, le punir de vous avoir servis. Trouvez-vous au fond de votre cœur quelque douce affection pour vos enfants ? eh bien! ne vous laissez point ravir celui qui vous a prouvé combien vos enfants lui sont chers. C'est le devoir des hommes généreux de semer le bienfait, pour recueillir la reconnaissance. Le caractère propre de la bonne foi est de payer, quand il le faut, cette dette sacrée. Dans celui qui fait le bien, c'est ce noble penchant que l'on approuve; dans celui qui le

sit is vestris animis acceptissimus, qui a vestro corpore jugum acerbissimum repulit servitutis. Et, si majores vestri eos imperatores, qui militum virtute hostium fregerunt furorem, jucundissimo fructu libertatis [1] reconciliato, non solum státuis dignos putarunt, sed etiam æterna triumphi laude decorarunt : tum vos eum consulem, qui non militum præsenti fortitudine, sed sua eximia animi virtute hostilem civium mentem senatus auctoritate vindicavit, existimate vobis retinendum in civitate esse.

II. Si, quæ beneficia singulis civibus, privatimque dantur, ea solent iis esse fructuosa, a quibus sunt profecta : jure et merito possum ego vos ad defensionem meæ salutis adhortari, quos conservavi universos. Nam neque majus est defendere unum, quam populum; neque verius a singulis, quam ab omnibus repetere officii præmium et fructum : propterea quod in unius periculo sæpe contentio parva est, ut levis sit labor defensori sustinendus; in reipublicæ insidiis, quo firmius est, quod oppugnatur, eo paratiores sunt inimici, ut iis sine magna sollicitudine, industria, virtute, non queat resisti. Et singulorum opes sæpe sunt tenues, et infirmæ ad gratiam referendam, ut opitulari bene merentibus non queant, si maxime cupiant; universorum auxilium eo plurimum prodest, quod firmioribus opibus est nixum. Jure igitur, quoniam et major impensa in patriam officii est, quam in privata fit defensione,

[1] *Incptit scriptor, ut passim.*

reçoit, la mémoire du cœur est la plus belle vertu. Si donc le joug de la servitude est insupportable pour des hommes élevés dans la liberté, celui-là doit être aimé de vous, qui vous a préservés de ce joug déshonorant. Et si vos ancêtres, après s'être assuré par la victoire le plus précieux des biens, la liberté, ont non seulement élevé des statues, mais accordé même l'honneur immortel du triomphe aux généraux dont les soldats avaient brisé la fureur de l'ennemi, vous devez désirer qu'un consul qui, sans le secours des soldats, par sa seule fermeté d'âme, a renversé, de concert avec le sénat, les projets des plus criminels citoyens, puisse du moins rester au milieu de vous.

II. Si les services qu'on rend à des particuliers sont ordinairement utiles à leurs auteurs, je puis, à juste titre, moi qui vous ai tous sauvés, vous exhorter à me défendre contre une injuste proscription. Il n'est pas plus difficile de défendre un seul homme qu'un peuple entier, ni plus juste de réclamer de chacun en particulier que de tous ensemble, le prix et la récompense d'un service : on peut, sans beaucoup d'efforts, combattre pour un seul homme, et il en coûte moins à celui qui prend sa défense; tandis que, dans les périls de la république, l'ennemi est d'autant mieux disposé à la lutte, qu'il attaque tout le corps de l'état; et si l'on ne joignait à la prévoyance et au zèle un invincible courage, on ne pourrait résister. De plus, les ressources des hommes pris à part sont souvent faibles, et malgré tous leurs désirs, elles seraient insuffisantes pour payer un bienfait; le secours de tous est beaucoup plus puissant, parce qu'il repose sur une force plus imposante. Ainsi, le devoir d'un citoyen étant bien plus difficile à remplir envers sa patrie, que celui d'un ami dans la défense d'un particulier,

et plus a vobis præsidii, quam a ceteris opis ad salutem potest afferri, vos obtestor, quos mihi et debere et posse intelligo opitulari. Non convenit enim, quum ego ad promerendum officium tam fuerim expeditus, vos ad referendam gratiam esse tardiores : ne, cujus amplitudinem ac gloriam laude atque honoribus amplificare debeatis, ejus incolumitatem et salutem deserendam existimetis.

III. Etenim errat, si quis arbitratur, M. Tullium idcirco in capitis periculum vocari, quod deliquerit aliquid, quod patriam læserit, quod improbe vixerit. Non citatur reus audaciæ; virtutis reus citatur. Non accusatur, quod rempublicam vi oppugnarit, sed quod homo novus perniciosum nobilium restinxerit furorem. Non obest mihi turpis et nocens, sed honestissime laudatissimeque acta vita. Non odio bonorum, sed invidia premor malorum. Intelligunt homines, tot et tam præclaris testimoniis monumentisque virtutis comparatis, M. Tullio, dum sit incolumis, fore voluptati. Idcirco vitam eripere cupiunt, ut cum spiritu sensum quoque adimant jucunditatis. Nonne igitur indignum est, eos præmiis meis invidere, qui virtute certare noluerunt? eos in contentionem honoris venire, qui officiis se superari æquissimo animo tulerunt? Si dulcis est gloria, consequere virtutem; noli abjicere labores, petere honorem. Honorem dico? imo vero famam, fortunas, familiam, liberos, caput, corpus, ipsum denique sanguinem, et animam. Cedo invitus de republica; cedo oppressus de fortuna, de dignitate; discedo

j'ai le droit de m'adresser à vous, qui devez et qui pouvez me secourir [2]. Quand j'ai montré tant de zèle et d'ardeur à vous rendre de signalés services, rien ne serait plus injuste que votre indifférence à les reconnaître ; et vous ne devez pas souffrir qu'un homme dont vous auriez dû par vos louanges et vos honneurs augmenter la dignité et la gloire, puisse vous reprocher d'abandonner ses intérêts et son salut.

III. En effet, ce serait une erreur de croire que M. Tullius ait encouru une condamnation capitale, pour avoir commis un crime, pour avoir nui à sa patrie, pour s'être conduit honteusement. On ne l'accuse d'aucun délit, on ne l'accuse que de vertu. A-t-il donc attaqué de vive force la république? Non, mais il était homme nouveau, et il a osé déconcerter les funestes complots des nobles [3]. On m'oppose, non pas une vie honteuse et criminelle, mais une conduite pure et irréprochable. Ce n'est point la haine des bons qui m'accable, c'est la colère des méchants. On reconnaît que M. Tullius, environné des témoignages les plus éclatants et des plus beaux monuments de son courage, se trouvera toujours heureux s'il respire. On veut donc lui ôter la vie, afin de lui ôter avec la vie ce bonheur que sa conscience lui donne. N'est-il pas indigne que ceux qui ont refusé de partager avec moi les dangers du combat, me disputent le prix de la victoire? que ceux-là me contestent le mérite de mes actions, qui se sont laissé vaincre volontiers en dévouement et en courage? Si la gloire vous plaît, cherchez la vertu, et ne m'enviez point l'honneur, quand vous avez dédaigné de le mériter. Que dis-je, l'honneur? ils veulent m'ôter ma réputation, ma fortune, ma famille, mes enfants, ma tête, mon corps [4], mon

a republica victus audacia malorum. Liceat manere, si non illum M. Tullium, custodem urbis, defensorem omnium, patrem patriæ; at certe reliquias Tullii: liceat in conspectu civium, in hac urbe, quam ex parricidarum faucibus eripuit, remanere; tecta omnium, fana deorum, universam videre periculo liberatam suo civitatem: liceat ex hac flamma evolare, præsertim qui illud impium incendium perditorum hominum lacrymis potius meis, quam sanguine vestro restingui malui. Neque enim peto, ut mihi detis vitam; sed datam repeto, ut reddatis. Si meministis, quod dedi; vos non debetis oblivisci, sed retribuere, quod debetis.

IV. Vos, vos obtestor, dii immortales, qui meæ menti lumina prætulistis, quum consensum exstinxi conjurationis, arcemque urbis ab incendio ac flamma liberavi, liberosque vestros e gremio et complexu matrum ad cædem et cruorem non sum passus abstrahi. Num igitur potest fieri, a clientibus ut recipiar, quum, a quibus debeam retineri, rejicere instituant? Socii quo fugiant, quum aditus custodi patriæ præclusus sit? Quomodo spes salutis reliquis residebit, quum civibus præclusa sit exspectatio incolumitatis? Pax et concordia extraneis gignetur, quum jam domesticis non insideat, sed publice providenti eripiatur? Nam quid ego improborum facta renovem oratione, ut redintegratione illius conjurationis animos vulnerem vestros? Auxilium ab alienis efflagitabo,

sang, ma vie. Opprimé, persécuté, je quitte à regret les affaires publiques; je renonce à mon rang, à ma dignité; je cède, vaincu par l'audace des méchants. Mais conservez dans Rome, sinon M. Tullius, le gardien de cette ville, le défenseur de tous, le père de la patrie, du moins ce qu'il en reste encore; qu'il lui soit permis de vivre sous les yeux de ses concitoyens, dans une ville qu'il a arrachée à la fureur des parricides, et de voir toujours ces demeures, ces temples, ces remparts, délivrés par ses dangers; qu'il lui soit permis d'échapper aux flammes de la haine, après avoir mieux aimé qu'un incendie funeste et sacrilége s'éteignît par ses larmes que dans votre sang. Je ne vous demande point de m'accorder la vie; mais je réclame de vous une existence que je vous ai conservée. Si vous vous rappelez cette dette, loin de l'oublier jamais, vous devez chercher à vous acquitter.

IV. C'est vous, oui, c'est vous que je prends à témoin, dieux immortels, dont les lumières m'ont guidé lorsque j'ai rompu les fils de cette conjuration; lorsque j'ai détourné l'incendie qui menaçait Rome et le Capitole; lorsque j'ai empêché, Romains, que des bras et du sein de leurs mères on n'entraînât vos enfants à la mort et au carnage. Puis-je être reçu par mes clients, lorsque ceux qui devraient me retenir me rejettent loin d'eux? Où fuiront nos alliés, quand on défend l'accès de la patrie à celui qui l'a sauvée? Quel espoir de salut restera-t-il aux autres, quand des citoyens n'osent pas même se flatter de conserver leurs droits? Les étrangers pourront-ils compter sur la paix et sur la concorde, quand elles ne subsistent plus dans Rome, et qu'on fait la guerre à celui qui veillait pour sa patrie? Mais pourquoi vous retracer les crimes des méchants, et par le souvenir de la

quum cives vestros deseratis? sociorum invocem subsidium, quum a civibus interclusum sit præsidium? Quam colere gentem nunc instituam? Utrum ut custos accipiar, an ut proditor excludar? Si ut conservator, vestra erit ignominia. Sin ut oppugnator, præcisa erunt omnia. Itaque quod putavi fore gaudium, id exstitit exitium. Si, Quirites, eumdem in ceterorum periculis haberemus animum, quem in nostris difficultatibus, et pro innocentissimo quoque propugnare, et nocentissimum quemque oppugnare nobis utilissimum esse arbitraremur, et si cum optimi cujusque rebus adversis nostram salutem, cum deterrimorum hominum secundis nostra pericula putaremus conjuncta: frequentes profecto talibus conatibus obviam ire niteremur; neque partim innocentia freti, partim nobilitate nixi, partim potentia ac multitudine amicorum fulti, quum perfacile existimaremus adversariorum vim ac factionem a nobis repelli posse, subito ipsi simili periculo circumventi, in nostro eventu aliorum reminiscentes casus, jure id nobis accidere nequidquam quereremur.

V. Quis enim est, Quirites, qui nunc, quum inimicorum nostrorum vim atque violentiam perspiciat, quique nostrum ipsum periculosissimum casum recognoscat, qui non sibi ac suis diffidat fortunis? Quo enim se satis tutum arbitrabitur præsidio? Virtutis et gloriæ? At ea nos ipsa hoc tempore oppugnant. Multitudine amicorum? Aperuerunt non fortes esse se amicos, si in eorum

conjuration rouvrir toutes vos blessures? Irai-je implorer l'appui des étrangers, quand vous délaissez des citoyens? invoquerai-je celui des alliés, quand mes compatriotes m'abandonnent? Chez quelle nation irai-je me fixer? Me recevra-t-on comme un sauveur? m'exclura-t-on comme un traître? Si l'on voit en moi le libérateur de mon pays, quelle honte pour vous! Si l'on m'en croit l'ennemi, je n'ai plus d'espérance. Ainsi, tout mon malheur vient de ce qui faisait ma joie. Romains, si nous jugions des infortunes d'autrui comme des nôtres; si nous sentions combien nous sommes intéressés à prendre en main la cause de l'innocence, à combattre le crime; si nous étions persuadés que notre salut est compromis par le danger des gens de bien, et que le succès des méchants nous menace, certes nous repousserions tous de si pernicieux efforts, et l'on ne nous verrait pas, ou sûrs de notre innocence, ou fiers de notre noblesse, ou comptant sur la puissance et le nombre de nos partisans, nous figurer que les ennemis de la république sont faciles à vaincre, pour venir ensuite, victimes nous-mêmes d'un péril semblable, et rappelés trop tard par notre malheur au souvenir de celui des autres, avouer inutilement que nous avons mérité nos revers. [5]

V. Eh! qui d'entre vous, Romains, en voyant aujourd'hui les excès et la violence de mes ennemis, en songeant aux périls qui m'assiégent, ne doit pas craindre pour sa vie, pour son honneur? Quels garants lui restent-ils? La vertu et la gloire? mais on les tourne en ce moment contre moi. De nombreux amis? ils vous ont prouvé qu'ils cessent d'avoir du courage dès qu'ils n'ont plus le pouvoir de nous sauver. Le petit nombre de ses ennemis? mais c'est ce qui dépend

potestate nostra sita salus non est. Paucitate inimicorum? At id non in ipsius, sed in aliorum voluntate positum est. Nam non satis est, ne cui injuriam facias, providere, si tamen sunt voluntarii inimici, qui tuis præmiis te oppugnent. Atque quum hæc omnia omnibus sint gravia atque acerba, tum vero nobis misera atque intoleranda, quorum et officia in rempublicam recentissima, et incommoda ob rempublicam frequentissima in familia versantur. Nunc si eadem conditio disceptationis proponetur, æqui auditores adhibebuntur, aures non obtusæ criminatione, sed vacuæ præbebuntur: qui sunt assecuti summum gradum honoris, non dispoliabuntur honore; qui sperant, facilius et proclivius ad laudem nobilitatis pervenient. Quamobrem nolo me duce supplicii vos ad fraudem deduci, ut ego ad pristinum statum recidam casus. Nunc igitur, si lingua est concertandum, innocentiæ virtute fretus supero. Si facta compensanda sunt, conferamus æquitatem. Si violentiæ impetu opprimimur, cedam pro omnibus unus tribunitio furori, quoniam laborem pro cunctis ferre consuevi.

VI. Si igitur aliquo tempore iis hominibus consuluistis, quorum animus est religionis pietate defunctus: debetis mihi quoque prospicere, qui numini deorum consecratum sartum tectum ab omni piaculo conservavi, et vos ut tutam tranquillamque fortunam traheretis, mea perfeci vigilantia. Nam me, quem paullo ante fortuna erexerat ad gloriam, virtus extulit ad laudem, populus tribuit honorem, eumdem tribuni furor exagitatus

beaucoup moins de lui que des autres; car ce n'est pas assez d'être attentif à ne nuire à personne, s'il en est qui se font volontairement vos ennemis, et qui vous attaquent par vos bienfaits. Mais cette situation si pénible et si cruelle pour tous, est bien plus affreuse et plus insupportable pour moi, dont les services rendus à l'état sont encore si récents, et dont la famille éprouve tant de chagrins qui en sont le prix. Si cependant, Romains, on veut entrer avec moi dans une discussion impartiale, si je puis compter sur l'équité de mes juges, si l'on m'écoute sans se laisser prévenir par de fausses accusations, je ne doute pas que ceux qui sont arrivés au comble des honneurs n'aient plus à craindre d'en être dépouillés, et que ceux qui espèrent y atteindre n'y parviennent par une route facile et glorieuse. Je ne veux pas, pour reprendre le rang dont je suis déchu, vous entraîner dans ma perte. Si donc il s'agit aujourd'hui de discuter, fort de mon innocence, je triomphe. Si l'on compare les actions, établissons la balance entre mes accusateurs et moi. Mais si la violence m'accable, je céderai seul pour tous à la fureur tribunitienne, parce que je suis accoutumé à m'exposer pour tous au danger.

VI. Si jamais vous vous êtes déclarés en faveur de ceux qui ont été fidèles à la religion, vous devez aussi me défendre, moi, qui ai préservé de la destruction et du sacrilége les temples des dieux, et qui, par ma vigilance, vous ai procuré le calme et le repos. En effet, moi que naguère la fortune avait élevé au comble de la gloire, moi qui me signalai par mon courage, moi à qui le peuple déféra l'honneur suprême, je suis entraîné dans l'abîme par la fureur d'un tribun. Et

depulit ad calamitatem. Et quoniam animadvertistis illam conspirationem conflatam, ita esse restinctam, ut nulla scintilla compareat incendii, vos quoque tribunitiam sedate temeritatem; qui nunc se mihi inimicum ostendit, se prius esse vestrum professus est inimicum : ne rei crudelitas experta in me, in vos convalescat, et calamitas remorata longius serpat atque progrediatur, præcavete. Nunc vel solus delectus ad calamitatem, vel primus vocatus ad tale periculum, omnium animos jure debeo commovere. Omnia sunt immutata : manus ad demonstrandam religantur injuriam; lingua inciditur ad deplorandam calamitatem ; animus præcluditur ad exponendam rei indignitatem. Humilitatem generis objiciunt nobis, qui novam rationem suscitant, veteres majorum obterunt laudes. Sed quid ego plura de illorum aut in me maledictis, aut in vos scelerate loquar factis? quorum cognita improbitas, me tacente, coarguitur turpitudine vitæ, ut de iis non sit necesse inimicos prædicare, de quorum scelere ne amici quidem, aut ipsi possunt negare. Vos ego appello, quorum de me maxima est potestas. Apud vos loquor de mea calamitate, quos habui semper innocentiæ et virtutis meæ testes.

VII. Igitur ex civitate bene meritus de republica civis exturbatur? innocens expellitur? consularis homo? Non facultatibus usus quondam minimis, amicorum multorum præsidio munitus, nunc partim ab invidis, partim ab inimicis circumventus eget indigne? Huic si opem non tuleritis in periculo capitis, vos, credo, retinebitis vestram liber-

puisque vous m'avez vu étouffer si bien les funestes flammes de cette conspiration, qu'il n'en reste pas même une étincelle, arrêtez, à votre tour, les emportements d'un tribun téméraire, qui se déclara d'abord votre ennemi, et qui maintenant se déclare le mien; prenez garde que la cruauté dont il fait sur moi l'épreuve ne s'exerce plus librement sur vous, et que votre malheur, pour être différé, n'en soit que plus terrible et plus durable. Jusqu'à présent j'ai été seul choisi pour le malheur, ou appelé le premier à un tel danger, et tous les cœurs doivent être touchés de mon sort. Tout est changé: on ne veut pas que mes mains vous indiquent d'où part l'injustice, que ma langue déplore mon infortune, que les sons même de ma voix vous représentent cette indignité. Ils me reprochent ma naissance, ces hommes qui introduisent un nouveau système, et rabaissent l'ancienne gloire de nos ancêtres. Mais pourquoi vous entretenir de leurs calomnies contre moi, de leur scélératesse envers vous? Leur méchanceté est si bien connue, malgré mon silence, si bien prouvée par la turpitude de leurs mœurs, qu'il est inutile que leurs ennemis parlent d'eux, puisque leurs crimes ne sont désavoués ni par leurs amis ni par eux-mêmes. J'aime mieux ne m'adresser qu'à vous, c'est vous qui pouvez tout sur moi. Je parle de mes malheurs devant ceux qui ont toujours été les témoins de mon innocence et de ma vertu.

VII. On chasse donc de sa patrie un citoyen qui a bien mérité de la république? on exile donc un innocent, un consulaire? Un homme qui fut armé jadis d'un grand pouvoir et défendu par de nombreux amis, environné maintenant d'envieux et d'ennemis, sera réduit à manquer de tout? Si vous lui refusez un appui dans le péril qui le menace, serez-vous long-

tatem? qui neque tanta valetis auctoritate, neque tantorum officiorum impensam egistis in patriam. Mihi credite, hoc in uno incommodum confirmatum, multorum infirmabit incolumitatem; et si initio non erit refutatum, impune ad omnium perniciem convalescet. Proinde aut in meo periculo salutem integram præstate communem, aut in vestris hoc idem incommodum exspectate fortunis. Nemo tam perdita auctoritate, tam facinorosa inventus est vita, qui, quum de scelere fateretur, non tamen sententiis prius judicum convinceretur, quam supplicio addiceretur. Ego repente vi tribunitia correptus, non modo loquendi libere in judicio, sed ne consistendi quidem in civitate habeo potestatem. Ejicior non solum sine teste, sine indice, sine crimine, sed sine accusatore, [1] sine etiam scelere. Hostibus in bello, qui dissident voluntate, dimicant armis, vitam quotidie oppugnant, in ipsa acie quum præliantur, licet loqui, licet disputare; mihi in pace, civi, qui perditorum hominum fregi furorem, pro fortunis meis apud vos loqui non licebit? Servi, qui ad supplicium cæsi verberibus trahuntur, apud eos sæpe disputant, quos necare voluerunt; ego consularis apud vos non loquar, quos conservavi? Tacebo, si necesse est; tacebo, inquam, animo æquo, quoniam virtus mea, me tacente, agit causam meam.

VIII. Itaque ut ego in concione mea nihil ponam de rebus meis gestis, tamen in animis et memoria vestra largiter relinquam. Isti modo vi-

[1] *Barbarum hoc, ut fere omnia.*

temps libres, vous qui n'avez pas autant d'autorité, vous qui n'avez pas rendu tant de services à la patrie? Croyez-moi, le malheur d'un seul, s'il est une fois décidé, fera le malheur de plusieurs; et si l'on ne s'y oppose, il deviendra, par l'impunité, funeste à tous les citoyens. Travaillez donc au salut commun en songeant au mien, ou attendez-vous au même sort. Jamais l'homme le plus dépourvu de crédit, le plus déréglé, le plus coupable, ne se vit, même après avoir fait l'aveu de son crime, condamné par les juges, avant d'avoir été convaincu. Moi, accablé tout à coup par la tyrannie d'un tribun, loin de pouvoir me défendre librement devant les tribunaux, je ne puis même séjourner à Rome. On m'exile, non seulement sans avoir entendu de témoins, sans indice, sans prétexte, mais encore sans accusateur, sans délit. A la guerre, des ennemis que tout éloigne de nous, qui ont les armes à la main, qui en veulent sans cesse à notre vie, peuvent, dans la mêlée même, parler et s'expliquer; et moi, au sein de la paix, moi, citoyen, moi qui ai résisté à la fureur des méchants, je ne pourrai défendre mon existence devant vous? Des esclaves que l'on traîne au supplice après avoir été battus de verges, peuvent se défendre devant ceux qu'ils ont voulu assassiner; et moi, consulaire, je ne pourrai parler devant ceux qui me doivent leur salut? Je me tairai, s'il est nécessaire; je me tairai, dis-je, volontiers, parce que, malgré mon silence, ma vertu même parlera pour moi.

VIII. Ainsi, quoique dans ce discours je ne veuille rien dire de mes actions, cependant je laisserai dans vos cœurs, dans votre mémoire, d'assez riches souvenirs. Mais que ceux qui me condamnent voient com-

deant, qua ratione hanc inultam meam fugam ferre possint. Etenim si a me, ut isti existimant, Lentuli mortui sordes, si Catilinæ notissimus furor, si amentia Cethegi, si luxuries ac stupra Cassii pœnas repetunt: profecto istis hora nulla, ejecto Tullio, vacua periculo, aut periculi exspectatione relinquetur. Itaque illi in dies non meis insidiis, quæ nullæ a me parantur, sed suorum scelerum conscientia cruciati, mihi absenti, et populo romano pœnas dabunt. Quas ob res ego inimicorum amentiæ, cupiditatique paucorum, omnium salutis causa, decedam; neque eo deducam, aut progredi patiar, ut opera mea manus inter vos conseratis, cædesque civium inter se fiat; multoque potius ipse patria liberisque meis carebo, quam, propter unum me, vos de fortunis vestris reique publicæ dimicetis. Sic enim ab initio fui animatus, ut non magis me mea causa putarem esse natum, quam reipublicæ procreatum. Sed illud queror (quod non jam ad unius perniciem, sed ad universorum instruitur calamitatem), conqueri, commiserari, dicere, expurgare, suspicionem [1] demovere, crimen diluere non licere; ore oppresso cervices esse præbendas: quæ tamen omnia jam non sunt tam calamitosa, quod mihi sunt subeunda, quam perniciosa, quod in rempublicam sunt introducta.

IX. Quamobrem statutum est atque decretum in his temporibus civitatis omnia perpeti, quæ volet furor libidinosus. Vim volunt afferre? præsto

[1] *Al.*, dimovere.

ment ils pourront faire que mon exil ne soit pas vengé. Si, comme ils se l'imaginent, la bassesse de Lentulus, la fureur sanguinaire de Catilina, la démence de Céthégus, l'infamie et les turpitudes de Cassius crient vengeance contre moi, pensent-ils donc qu'après l'exil de Cicéron un seul moment s'écoule pour eux sans péril ou sans terreur? Mes persécuteurs, quoiqu'ils n'aient aucun piége à redouter de ma part, seront de jour en jour plus tourmentés par le souvenir de leurs forfaits; et le peuple romain, et moi-même dans mon exil, nous serons vengés. Je cède donc au délire de mes ennemis, aux passions de quelques hommes, pour le salut de tous; jamais je n'en viendrai au point de vous armer les uns contre les autres, d'exciter les citoyens au plus affreux carnage; et j'aime beaucoup mieux être privé de ma patrie, de mes enfants, que d'exposer, à cause de moi seul, vous et la république. Tels ont été mes sentiments dès ma première jeunesse, que je me suis cru plutôt né pour la patrie que pour moi-même. Je ne regrette qu'une chose, parce que j'y vois, non plus la ruine d'un seul homme, mais le malheur de tous; je regrette de ne pouvoir me plaindre, gémir, implorer la pitié, parler pour moi, me justifier, dissiper les soupçons, confondre mes accusateurs, et d'être obligé d'offrir en silence à leurs coups une tête obéissante : mais cette tyrannie dont le poids m'accable est cependant moins cruelle pour moi, qu'elle n'est dangereuse pour la république où de tels excès ont osé se montrer.

IX. Je suis donc déterminé et résolu, dans les circonstances critiques où Rome se trouve, à souffrir tous les assauts de leur aveugle fureur. Veut-on attenter à ma vie? je suis prêt. Veut-on m'exiler? je pars sans avoir défendu ma cause. Ne veut-on point m'en-

sum. Ejicere volunt? exeo indicta causa. Nolunt audire? causam non dico. Aliud quippiam conantur? agant. Nihil duri, nihil acerbi mihi erit, quod rempublicam tutabitur. Nôn enim illis victus cedo, sed incolumibus vobis me condono. Neque enim mors miseranda est, quæ ob rempublicam capitur; neque exsilium turpe, quòd virtute suscipitur: quum præsertim nonnullam hæ pœnæ habeant in se consolationem. Nam vitam si eripiunt, non adiment gloriam immortalem. Si exsilio multabunt corpus, non animum a republica removebunt. Nam, ubicumque ero, hæc cogitabo, hæc semper cura mea erit; meque vobis ereptum, non a vobis repudiatum existimabo. Illud ab universis postulo, petoque, si, dum in civitate manere licitum est, nemini injuste periculum creavi, nemini innocenti fui calamitati, si omnibus auxilio præsidioque esse consuevi, plurimosque in hac civitate sum tutatus: uti vos liberos meos in vestram fidem recipiatis, eosque defendatis, neve inimicos meos in familiam nostram longius progredi patiamini; utique, sive hinc abiero, sive ero hic oppressus, ea maneat opinio et existimatio, quæ virtute parta, non quæ infelicitate illata est.

X. [1] Nunc ego te, Jupiter optime maxime, cujus nutu ac ditione sola terrarum gubernantur; teque, particeps connubii, socia regni, regina Juno; teque Tritonia, armipotens [2] Gorgophora Pallas Minerva, ceterique dii, deæque immortales,

[1] *Ex orat. in Verrem*, V, 72. — [2] *Ridiculum! Legimus vero in vet. inscript. ap. Gudium, pag.* 56, Perseo Gorgonifero invicto, *etc.*

tendre? je me tais. A-t-on d'autres projets? qu'on les exécute. Rien ne me paraîtra trop dur, trop pénible à supporter, pourvu que la république y gagne le repos. Je ne suis pas vaincu, je me sacrifie au salut de Rome. La mort n'a rien d'affligeant quand on meurt pour son pays; l'exil n'a rien de honteux quand il est le prix de la vertu, surtout lorsqu'on trouve dans ces peines plus d'un motif de consolation. En effet, on peut ôter la vie, mais non la gloire. On peut condamner ma personne à l'exil, mais non détourner ma pensée de la république. Partout elle remplira mon cœur, elle sera toujours l'objet de ma sollicitude; je me regarderai comme arraché à votre amour, et non comme exilé par vous. Romains, je vous en prie et vous en conjure tous, si, tant qu'il me fut permis d'habiter Rome, je n'ai jamais attaqué personne sans raison, ni causé le malheur d'aucun innocent; si j'ai secouru et défendu mes concitoyens, si je leur ai servi de rempart contre leurs ennemis, prenez mes enfants sous votre protection, accordez-leur votre appui, ne souffrez pas que mes ennemis poursuivent plus longtemps ma famille; et soit que je parte, soit que la haine termine ici mes jours, conservez du moins pour moi l'estime et les sentiments que l'on doit au courage, et non ceux qu'inspire le malheur.

X. Maintenant, ô Jupiter! le meilleur et le plus grand des dieux, dont la volonté, dont l'autorité suprême, gouvernent le monde; Junon, reine des cieux, toi son auguste épouse, qui partages sa puissance; Minerve, déesse belliqueuse, toi dont le crime redoute la lance et le bouclier terrible; vous tous, dieux et déesses, qui avez fixé votre séjour sur le haut rocher du Capitole, pour pouvoir non seulement

qui excellenti tumulo civitatis sedem Capitolii in saxo incolitis constitutam, ut non solum cunctam intueri, sed etiam tueri possitis civitatem; a quorum ego quondam altaribus impiam manum civium removi; a quorum templis meo periculo funestam facem repuli, ne illustrissimum orbis terrarum monumentum cum principe omnium terrarum occideret civitate; teque, Jupiter Stator, quem vere hujus imperii statorem majores nostri nominaverunt; cujus in templo hostilem impetum Catilinæ repuli a muris; cujus templum a Romulo, victis Sabinis, in Palatii radice cum Victoria est collocatum: oro atque obsecro, ferte opem pariter reipublicæ, cunctæque civitati, meisque fortunis; resistite tribunitio furori; favete innocentiæ, subvenite solitudini, miseremini senectutis; nolite eum supplicem a vobis absterrere et excludere, qui in suo magistratu funestam facem a vestris repulit templis. Si C. Mario auxilio fuistis, quod in clivo Capitolino improborum civium cædem fecerat; si P. Scipioni, quod Hannibalis furibundam mentem a vestris repulit templis; si denique Cn. Pompeio, quod terra marique hostes reddidit pacatos: sic nunc in meis calamitatibus aliquam ferte opem divinam, ut sæpe multorum in periculis fecistis; sic nunc in meis miseriis divinum aliquod auxilium et numen ostendite.

XI. Deinde vos, quorum potestas proxime ad deorum immortalium numen accedit, oro atque obsecro, quibus singillatim sæpe supplex ad pedes jacui, ut eum, quem singuli stratum atque abjectum sublevastis, nunc universi conservatum ve-

embrasser cette vaste cité d'un seul regard, mais encore veiller sur elle; vous dont j'ai défendu autrefois les autels contre les attaques des citoyens impies; vous dont j'ai préservé les temples de la flamme, au péril de ma vie, quand le plus célèbre monument de l'univers allait s'écrouler avec la reine des cités; et toi, Jupiter Stator, toi dont le nom même, comme l'ont voulu nos ancêtres, promet à l'empire une éternelle durée [6]; toi dans le temple de qui j'ai repoussé loin de nos murs l'audacieux Catilina; toi, à qui Romulus, après avoir vaincu les Sabins, éleva un temple au pied du mont Palatin, à côté de l'autel de la Victoire : je vous en supplie, je vous en conjure, secourez à la fois la république, Rome, et ma fortune; résistez à la fureur tribunitienne; favorisez l'innocence, protégez un homme abandonné, prenez pitié d'un vieillard; ne repoussez pas, ne rejetez pas loin de vous un suppliant, qui, pendant son consulat, a écarté de vos temples les flambeaux sacriléges. Si vous avez prêté votre assistance à C. Marius, pour avoir, sur l'avenue du Capitole, exterminé les mauvais citoyens; à P. Scipion, pour avoir détourné loin de vos autels la rage insensée d'Annibal; enfin à Cn. Pompée, pour avoir forcé à la paix nos ennemis sur terre et sur mer, accordez-moi votre divine protection, comme vous l'avez accordée à tant d'autres dans leurs malheurs, et faites éclater, au milieu des infortunes qui m'accablent, cette puissance bienfaisante qui veille sur les mortels.

XI. Vous aussi, vous dont le pouvoir approche le plus de celui des dieux, je vous prie et je vous conjure de vous réunir tous pour sauver un citoyen qui s'est jeté aux pieds de chacun de vous en particulier, et à qui chacun de vous a présenté une main tutélaire,

litis : si neminem unquam vestrum læsi, si nemini innocenti obfui; si etiam e contrario, ut quisque auxilium meum desideravit, opem ferre non dubitavi; si denique, quæcumque administravi, ex vestra auctoritate, et patrum conscriptorum voluntate feci; si malui inimicorum cupiditati, quam reipublicæ, et legitimæ auctoritati pœnas sufferre : ut existimetis ex illo crudelissimo inimicorum impetu ereptum, in antiquum statum dignitatis restitui convenire. Sed quoniam neque mihi libere loquendi, neque vobis clementer audiendi, neque omnino judicandi, paucorum furore et audacia, facta est potestas; sed oppressa est respublica armis, metu debilitata servili, uti liberum spiritum ducendi nullam habeat potestatem : cedam inermis armatis, innocens nocentibus, privatus furibundo magistratui. Neque enim Q. Metellus quidquam de virtute sua detraxit, quod cessit L. [1] Saturnino furenti; neque C. Cotta, quod Q. Vario tribuno plebis, inferiore genere orto, cedendum putavit; neque C. Marius, qui, quantas res gesserit, vestra vobis libertas judicio esse poterit : neque vero M. Tullius suum animum vestra abalienavit potestate, quum præcipuum vobis obsidem sui animi vestram reliquerit libertatem. Quamobrem testor deos, deasque omnes immortales, vestrasque maxime mentes, me non vitæ turpitudine, non pro magnitudine scelerum, non propter reliquæ ætatis infamiam, pœnas jure et lege persolvere; sed propter virtutis invidiam, propter jucundissimam ingenii laudem, propter

[1] *Ed. Gruter.*, Saturnio. *Male.*

quoiqu'il fût humilié et terrassé par ses ennemis. Si jamais je n'offensai personne d'entre vous, si je ne persécutai jamais l'innocent; si au contraire je me suis montré toujours prêt à secourir ceux qui ont réclamé mes services; si, dans mes fonctions publiques, je n'ai rien fait que par votre autorité et par la volonté du sénat; si j'ai mieux aimé satisfaire à la haine des mauvais citoyens, que de mériter une juste peine en manquant à la république et aux lois : songez qu'il est de votre devoir d'arracher votre libérateur à la cruelle vengeance de ses ennemis, et de le rétablir dans la splendeur de son ancienne dignité. Mais puisque l'on nous ôte, à moi la liberté de parler, à vous celle de m'écouter avec indulgence, et de prononcer sur mon sort; puisqu'il faut obéir à l'audace et aux armes d'un petit nombre de factieux, et que la république, opprimée et tremblante, n'a pas même le droit de respirer en liberté : désarmé, je cède à leurs armes criminelles; innocent, aux menaces des scélérats; simple particulier, à la fureur d'un tribun. Q. Métellus ne démentit point son courage en cédant aux emportements de L. Saturninus; C. Cotta, en ne résistant point au tribun du peuple Q. Varius, inférieur à lui par la naissance; C. Marius, en se condamnant à l'exil; Marius, dont Rome peut apprécier les actions par la liberté qu'elle lui doit. Cicéron ne croit pas non plus s'être montré indigne de la majesté du peuple romain, puisqu'il lui a laissé pour gage la liberté. J'en atteste donc les dieux et les déesses, j'en appelle surtout à votre propre témoignage; ce n'est ni pour une vie déshonorée, ni pour des crimes odieux, ni pour d'anciennes fautes, ni même par l'autorité des lois que je suis condamné; mais c'est l'envie qu'excita ma vertu, c'est la gloire si douce que je dois à mes talents,

magnitudinem rerum gestarum, crudelissime civitate privari. Quod si idem accidit Q. Cæpioni, si Mancino, si Rutilio; mihi quoque hoc accidisse non magnopere erit mirandum, quum præsertim non generis antiquitate, sed virtutis ornamentis summam laudem sim consecutus.

XII. Nunc ego vos, equites romani, obtestor, quorum virtute nomen romanum victoriam cum laude possidet conjunctam, quorum factis gloriantur cives, lætantur socii, gemunt hostes: ut, si erga vos omni tempore optime fui animatus; si mea pericula neglexi, dum timorem a patria propulsarem; si æque liberis vestris prospexi, ac vos [1] parentibus consuestis: ut nunc me velitis vestris opibus defensum, incolumem in hac civitate retinere; quæ quum a scelerata conjuratione esset incensa, meo ductu ac labore restincta est; nec patiamini me a liberis meis abstractum, a conjuge abreptum, ab aris focisque innocentem projectum, vitam degere in [2] exsilio, miserrimi mortalis casum subire. Projicitur Tullius in exsilium. At a quo? Nimirum innocens ab inimico, religiosus a scelerato, benivolus huic civitati ab hoste. O misera vitæ ratio, quæ tamdiu resides in voluptate, quamdiu fortunæ poscit libido! Egone inimicus huic civitati? Quamobrem? Quia inimicos necavi. Egone hostis? Quid ita? Quia hostes interfeci. En conditionem hujus temporis! Antea gloria et laude dignissimi ducebantur, qui hæc perfecerunt; nunc scelerati et parricidæ esse dicun-

[1] *Forte aliquis malit*, parentes. — [2] *Gruter. ut passim*, exsulio.

c'est l'étendue de mes services qui ont provoqué la haine de ceux dont la fureur m'exile. Si tel fut le sort de Q. Cépion, de Mancinus, de Rutilius, je n'ai point lieu d'être étonné de subir la même injustice, moi qui n'ai dû aucune partie de mon illustration à l'antiquité de ma famille, et dont la vertu a fait toute la gloire.

XII. C'est à vous maintenant que je m'adresse, chevaliers romains, qui, par votre courage, avez répandu sur votre patrie tout l'éclat de la victoire; à vous, l'orgueil de vos concitoyens, la joie de nos alliés, le désespoir de nos ennemis : si, dans tous les temps, j'ai montré pour vous l'attachement le plus fidèle; si j'ai dédaigné mes périls, pour affranchir de toute crainte mon pays; si j'ai veillé sur vos enfants, comme vous avez coutume de veiller sur vos pères, ne refusez pas de me secourir aujourd'hui, et de me garder sous votre protection dans cette ville que mes ordres et mes soins ont préservée de l'incendie allumé par une conjuration criminelle [7]; ne souffrez pas que je sois séparé de mes enfants, arraché des bras d'une épouse, condamné à passer loin de mes foyers et de nos autels une vie qui fut irréprochable, à subir enfin le sort du mortel le plus infortuné. Tullius est exilé! par qui? vous le voyez. C'est un innocent persécuté par un ennemi; un homme religieux, par un scélérat; le libérateur de Rome, par un traître armé contre les Romains. O misérable destinée de la vie, dont le bonheur ne dure que le caprice de la fortune! Moi, je serais l'ennemi de la patrie? Pourquoi? Pour avoir condamné et fait mourir ceux qui s'armaient contre elle. Voilà donc la triste condition de ces temps funestes! Autrefois on jugeait dignes de gloire et de récompense les sauveurs de l'état; aujourd'hui on les

tur, qui hæc administrarunt. Sint sane scelerati; superet istorum victoria, si modo victoria appellanda est, in qua civitatis inest luctus; habeant hanc palmam ex innocentis cruore. Tantum a vobis illud, equites romani, peto et rogo, ut, quem sæpenumero vestra laude cohonestastis, eumdem in dubiis vitæ periculis vestra virtute conservetis.

---

traite de scélérats et de parricides. Eh bien! qu'on leur donne ce détestable nom; que les factieux triomphent, si c'est triompher que de plonger la république dans le deuil; qu'ils soient fiers de cette palme teinte du sang de l'innocent. Je ne vous demande qu'une grâce, chevaliers romains; c'est de ne pas abandonner celui que vous avez tant de fois comblé de louanges et d'honneurs, et de lui faire un rempart de votre courage au milieu des périls qui l'environnent.

NOTES

SUR LE DISCOURS

AU PEUPLE ET AUX CHEVALIERS ROMAINS.

---

1. — I. Cicéron prouve, dans ses *catilinaires*, que les chefs de la conjuration en voulaient à sa vie.

2. — II. Tous les arguments employés dans ce chapitre manquent de naturel, d'ordre, de clarté, et n'ont rien qui rappelle la gravité de l'orateur romain. Ils ne conviennent ni à son caractère, ni à la situation dans laquelle le déclamateur l'a placé.

3. — III. Catilina appartenait à une des premières familles de Rome, et Lentulus était un patricien de l'illustre famille *Cornélia*.

4. — *Ibid.* Cette froide association des mots *corpus*, *caput*, *etc.*, est d'autant plus ridicule, qu'elle annoncerait que l'orateur n'éprouve qu'une douleur factice, et qu'il s'amuse à chercher des synonymes au lieu d'exprimer simplement ce que son cœur lui inspire. Cicéron ne déclame point lorsqu'il veut toucher.

5. — IV. Toute cette partie n'est pas dépourvue de mouvement et de chaleur. Elle renferme de grandes vérités. L'orateur peint bien la promptitude avec laquelle on abandonne souvent, après les calamités publiques, les hommes qui se sont dévoués pour le salut de tous. Le style est même un peu plus correct.

6. — X. Cette phrase est prise textuellement de la première *Catilinaire*, chap. 13 : « Tum tu, Jupiter.... quem Statorem hujus urbis atque imperii vere nominamus. » Presque tout ce discours n'est qu'un centon ; mais tous ces lambeaux sont assez mal cousus ensemble, et l'on a pu voir même que les règles de la con-

struction grammaticale ne sont pas toujours respectées.

7. — XII. *Restincta est* ne peut se rapporter qu'à Rome, *in hac civitate*. Un écolier n'aurait point fait cette faute qu'on prête à Cicéron.

LETTRE A OCTAVE,

TRADUCTION NOUVELLE.

INTRODUCTION.

Les anciens éditeurs placent ordinairement la *Lettre à Octave* à la suite des *Lettres à Brutus*. Elle passait d'abord pour authentique. Victorius lui-même, qui avait une connaissance si profonde des ouvrages de Cicéron, croyait voir quelque rapport entre son style et celui de cette lettre. La plupart des éditions faites en Allemagne avant Gruter, ne la distinguent des autres par aucune observation. Enfin, chose singulière ! un des plus savants hommes des temps modernes, Érasme, qui paraît douter quelque part de l'authenticité des *Lettres à Brutus*, admet celle-ci comme véritable dans sa célèbre préface des *Tusculanes*, et il y trouve une preuve de la droiture et de la magnanimité de Cicéron, à une époque, dit-il, où il paraissait résolu de mourir. On ne peut expliquer cette indulgence d'Érasme qu'en disant que, depuis plusieurs années, comme il l'avoue lui-même, ses études théologiques lui avaient interdit presque tout commerce avec les belles-lettres, *quod pluribus jam annis mihi nihil, aut perpusillum commercii cum musis mansuetioribus fuisset*. Sans doute un homme aussi habile ne s'y serait pas trompé, si des travaux plus

abstraits et plus graves ne lui avaient pas fait perdre de vue, pendant un assez long temps, le style, la manière, et surtout le génie de Cicéron.

Depuis Lambin et Gruter, les éditeurs ont coutume d'ajouter au titre de cette Lettre les mots suivants : *Hæc epistola non est Ciceronis, sed declamatoris alicujus*. Quelques uns même l'intitulent, *Declamatio in Octavium*. Middleton en parle ainsi dans sa préface des *Lettres à Brutus* : « C'est une production dure et forcée, sans beauté dans le style ni dans le sens, plate et languissante dans les endroits même où l'auteur fait le plus d'effort pour s'échauffer ; en un mot, c'est moins une épître que la déclamation d'un enfant qui s'excite à la colère, et qui essaie, sous le nom de Cicéron, jusqu'où il peut s'animer contre l'ingratitude et la perfidie d'Octave. » L'abbé Prevost, dans son Avertissement sur les mêmes Lettres, porte de celle-ci un jugement à peu près semblable : « Il ne m'a paru d'aucune utilité, dit-il, de laisser à la suite des Lettres à Brutus cette misérable déclamation, qui n'a jamais pu faire douter si elle était l'ouvrage de l'orateur romain. Une lettre informe, où toutes les faiblesses de l'âme la plus basse se trouvent réunies avec mille grossièretés de langage, ne peut avoir été publiée sous son nom, que comme on trouve souvent le plus vil cabaret sous l'enseigne de nos rois. »

Si l'on veut parcourir un instant la *Lettre à Octave*, on partagera sans peine l'opinion de ceux qui la croient supposée. On jugera seulement que si Érasme est trop favorable à cet ouvrage, Middleton et Prevost sont beaucoup trop sévères. Le style, malgré quelques phrases affectées ou mal construites, et quelques mots qui paraissent impropres ou de mauvais goût, n'est pas, en général, indigne du siècle de Cicéron ; il a quelquefois de l'élégance et de l'harmonie. Ce mérite de l'expression, au moins dans un certain nombre de passages, et les connaissances historiques et locales qu'on trouve çà et là dans cette composition, nous engagent à croire qu'elle n'est point postérieure aux premiers Césars. Peut-être même fut-elle écrite sous le règne d'Auguste par quelque ennemi du gouvernement qui, après avoir étudié les ouvrages de Cicéron, et surtout les *Philippiques*, aura pris pour sujet d'exercice les plaintes de Cicéron à Octave, et aura fait circuler cet écrit sous le nom du plus illustre défenseur de la liberté et des lois. L'auteur, sans doute, ne ménage pas assez la vraisemblance dans le parallèle qu'il fait d'Antoine et d'Octave : Cicéron n'aurait jamais dit ce qu'il lui fait dire ; il n'aurait jamais regretté de n'avoir pas souffert Antoine pour maître. Mais c'est là un des traits qui nous semblent prouver que l'auteur, quel qu'il soit, ne consultait que sa haine pour Au-

guste ; mettre Octave au-dessous d'Antoine, tant méprisé par Cicéron, n'était-ce pas en faire le dernier des hommes ?

J. V. L.

EPISTOLA AD OCTAVIUM.

CICERO OCTAVIO S.

Si per tuas legiones mihi licitum fuisset, quæ nomini meo populoque romano sunt inimicissimæ, venire in senatum, coramque de republica disputare, fecissem; neque tam libenter, quam necessario: nulla enim remedia, quæ vulneribus adhibentur, tam faciunt dolorem, quam quæ sunt salutaria. Sed quoniam cohortibus armatis circumseptus senatus, nihil aliud vere potest decernere, nisi timere; in Capitolio signa sunt, in urbe milites vagantur, in Campo castra ponuntur, et Italia tota legionibus ad libertatem nostram conscriptis, ad servitutem adductis, [1] equitatuque exterarum nationum, distinetur: cedam tibi in præsentia foro, curia, et sanctissimis deorum immortalium templis; in quibus, reviviscente jam libertate, deinde rursus oppressa, senatus nihil consulitur, timet multa, assentitur omnia. Post etiam paullo, temporibus ita postulantibus, cedam urbe; quam per me conservatam, ut esset libera, in servitute videre non potero. Cedam vita, quæ quanquam sollicita est, tamen, si profutura est reipublicæ, bona spe posteritatis me consolatur; qua sublata, non dubitanter occidam, atque ita cedam, ut fortuna judicio meo, non

[1] *Al.*, equitatusque. *Mendosa lectio.*

LETTRE A OCTAVE.

CICÉRON A OCTAVE, SALUT.

Si la haine de vos légions contre le peuple romain et contre moi m'avait permis de venir au sénat, et d'y défendre la république, je l'aurais fait, moins de mon propre gré que par devoir; car je n'ignore pas que les remèdes les plus salutaires sont aussi les plus douloureux. Mais puisque des cohortes armées tiennent le sénat assiégé, et ne laissent présider aux délibérations que la terreur; puisque vos étendards flottent sur le Capitole, que Rome est inondée de vos soldats, que vous campez dans le champ de Mars; que l'Italie entière est couverte de légions enrôlées pour défendre notre liberté, et qui viennent, avec la cavalerie des nations étrangères, assurer notre servitude : je pars, je vous abandonne le forum, le sénat, et les temples des dieux immortels, ces temples où délibéraient les pères de la patrie depuis la renaissance de la liberté, mais où, depuis qu'elle est opprimée de nouveau, ils ne sont plus consultés, craignent tout, et doivent consentir à tout. Oui, forcé par les circonstances, je vais quitter Rome. Je ne l'avais sauvée que pour qu'elle fût libre : je ne pourrais la voir esclave. Cette vie même, dont les amertumes ne sont adoucies pour moi que par l'espoir d'être encore utile à mes concitoyens, si je perds cet espoir, je la quitterai aussi, et l'on verra que c'est la fortune qui a manqué à ma résolution, et non le courage à mon âme. Cependant je ne veux pas négliger ce moyen de m'entretenir

animus mihi defuisse videatur. Illud vero, quod et præsentis doloris est indicium, et præteritæ injuriæ testimonium, et absentium sensus significatio, non prætermittam, quin, quoniam coram id facere prohibeor, absens prosim : siquidem mea salus aut utilis reipublicæ est, aut conjuncta certe publicæ saluti.

Nam, per deum immortalium fidem (nisi forte frustra eos appello, quorum aures atque animus a nobis abhorrent), perque fortunam populi romani (quæ quanquam nobis infesta est, fuit aliquando propitia, et, ut spero, futura est), quis tam expers humanitatis, quis hujus urbis nomini ac sedibus usque adeo est inimicus, ut ista aut dissimulare possit, aut non dolere? aut, si nulla ratione publicis incommodis mederi queat, non morte proprium periculum vitet? Nam, ut ordiar ab initio, et perducam ad extremum, et novissima conferam primis, quæ non posterior dies acerbior priore? et quæ non insequens hora antecedente calamitosior populo romano illuxit? M. Antonius, vir animi maximi (utinam etiam sapientis consilii fuisset!), C. Cæsare fortissime, sed parum feliciter, a reipublicæ dominatione summoto, concupierat magis regium, [1] quam libera civitas pati poterat, principatum. Publicam dilapidabat pecuniam, ærarium exhauriebat, minuebat vectigalia, [2] donabat civitates; ex commentario dictaturam gerebat; leges imponebat; pro-

[1] *Al.*, quam quem liberâ civitas pati poterat. *Non malè.* — [2] *Al.*, donabat civitate ex commentario; dict. ger.

avec vous, témoignage d'une douleur présente, reproche d'une injure passée, interprète de la pensée des absents : puisque la violence me bannit des lieux où j'ai servi Rome, absent, je la servirai toujours, et je n'oublierai pas que ma vie doit être consacrée tout entière à la république, et qu'elle ne doit finir qu'avec elle.

J'en atteste les dieux immortels, que j'implore peut-être en vain quand leurs oreilles paraissent fermées à nos prières; j'en atteste la fortune du peuple romain, cette fortune irritée maintenant contre nous, mais qui nous fût jadis favorable, et qui, je l'espère, pourra l'être encore : quel est l'homme assez étranger aux sentiments de l'humanité, assez ennemi du nom romain, pour n'être pas frappé de nos malheurs, ou ne pas en gémir? quel citoyen, s'il ne peut remédier auxdésastres publics, ne chercherait pas dans la mort un refuge contre ses propres dangers? En effet, pour remonter jusqu'à l'origine de nos maux, et arriver ensuite à nos calamités présentes, en comparant les premiers moments aux derniers [1], quel est le jour qui ne surpasse pas en atrocités le jour de la veille? quelle est l'heure qui ne coûte pas plus de larmes au peuple romain que l'heure qui l'a précédée? Antoine, plein d'ambition [2] (et que n'avait-il autant de sagesse!), quand une entreprise courageuse, mais peu utile à Rome, eut ôté à César la puissance et la vie; Antoine aspirait à une autorité trop absolue dans un état libre : il dissipait la fortune publique, épuisait le trésor, diminuait les revenus, prodiguait le droit de cité; succédait au dictateur, sous prétexte d'obéir à ses mémoires; imposait des lois; abolissait la dictature par un plébiscite, et abusait du consulat pour régner.

hibebat dictatorem creari plebiscito; ipse regnabat in consulatu; provincias unus omnes concupiebat: cui sordebat Macedonia provincia, quam victor sibi sumserat Cæsar, quid de hoc sperare, aut exspectare nos oportebat? Exstitisti tu vindex nostræ libertatis, ut tunc quidem, optimus (quod utinam neque nostra nos opinio, neque tua fides fefellisset!), et veteranis in unum conductis, et duabus legionibus a pernicie patriæ ad salutem avocatis, subito prope jam [1] affectam ac prostratam rempublicam tuis opibus extulisti. Quæ tibi non ante, quam postulares; majora, quam velles; plura, quam sperares, detulit senatus? Dedit fasces, ut cum auctoritate defensorem haberet, non ut imperio se adversum armaret. Appellavit imperatorem, hostium exercitu pulso, tribuens honorem, non ut sua cæde cæsus ille fugiens exercitus te nominaret imperatorem. Decrevit in foro statuam, locum in senatu, summum honorem ante tempus. Si quid aliud est, quod dari possit, addat. Quid aliud est majus, quod velis sumere? Sin autem supra ætatem, supra consuetudinem, supra etiam mortalitatem tuam sibi sunt omnia tributa: cur aut ingratus crudeliter, aut immemor [2] beneficii scelerate circumscribis senatum? Quo te misimus? a quibus reverteris? Contra quos armavimus? quibus arma cogitas inferre? A quibus exercitum abducis? et quos adversus aciem struis? Cur hostis relinquitur? civis hostis loco ponitur?

[1] *Al.*, afflictam. *Forte rectius.* — [2] *Al. addunt* tui; *al.*, sui.

Il voulait engloutir lui seul toutes les provinces, et ne trouvait pas même dans la Macédoine, que César vainqueur s'était réservée, un gouvernement digne de lui : que devions-nous attendre, que fallait-il espérer d'un tel homme [3]? Vous parûtes alors, on dut vous croire le vengeur de notre liberté; et plût aux dieux que notre reconnaissance, fondée sur vos serments, ne nous eût pas trompés! Les vétérans se rassemblent à votre voix; vous faites marcher, pour délivrer la patrie, deux légions tournées contre elle; et votre activité seule, en un instant, ranime la république déjà mourante et presque éteinte. Le sénat, en vous comblant des plus magnifiques récompenses, ne prévint-il pas, ne surpassa-t-il pas tous vos vœux? Il vous donna les faisceaux; mais c'était pour avoir un défenseur légal, et non pour armer un ennemi. Il vous proclama *imperator,* lorsque vous eûtes repoussé l'armée des rebelles; mais ce n'était pas pour que cette armée, vaincue et mise en fuite, vous donnât ce titre glorieux [4]. Il décréta pour vous une statue dans le forum, une place dans le sénat, la suprême magistrature avant l'âge. S'il peut donner quelque chose encore, il est prêt à le faire. Qu'exigez-vous de plus grand? A-t-on pensé, dans tous ces honneurs, à votre âge, à la coutume, et même à la condition de mortel? Pourquoi donc, plus cruel et plus coupable encore par l'ingratitude, assiégez-vous le sénat? Contre quels ennemis vous avons-nous envoyé? quels ennemis quittez-vous? Contre qui vous avons-nous armé? contre qui voulez-vous tourner vos armes? Qui épargnez-vous? qui voulez-vous combattre? Pourquoi reculez-vous devant les ennemis? pourquoi menacez-vous les citoyens? Pourquoi vos légions, à moitié chemin,

Cur castra medio itinere longius adversariorum castris, et propius urbem moventur?

O me nunquam sapientem, et aliquando [1] id, quod non eram, frustra existimatum! quantum te, popule romane, de me fefellit opinio! O meam calamitosam ac præcipitem senectutem! o turpem exacta dementique ætate canitiem! Ego patres conscriptos ad parricidium induxi; ego rempublicam fefelli; ego ipse senatum sibi manus afferre coegi, quum te, Junonium puerum, et matris tuæ partum aureum esse dixi. At te fata patriæ Paridem futurum prædicabant, qui vastares urbem incendio, Italiam bello, qui castra in templis deorum immortalium, senatum in castris habiturus esses. O miseram, et in brevi tam celerem et tam variam reipublicæ commutationem! Quisnam tali futurus ingenio est, qui possit hæc ita mandare litteris, ut facta, non ficta videantur esse? Quis erit tanta animi facilitate, qui, quæ verissime memoria propagata fuerint, non fabulæ similia sit existimaturus?

Cogita enim Antonium hostem judicatum, ab eo circumsessum consulem designatum, eumdemque reipublicæ parentem; te profectum ad consulem liberandum et hostem opprimendum, hostemque a te fugatum, et consulem obsidione liberatum; deinde paullo post fugatum illum hostem arcessitum, tanquam coheredem mortua republica ad bona populi romani [2] rapienda; consulem designatum rursum inclusum eo, ubi se non mœni-

[1] *Al. non habent* id. *Sed male abest.* — [2] *Legitur etiam in vett. edd.*, capienda.

s'éloignent-elles du camp des rebelles pour se rapprocher de Rome ?

O insensé que j'étais ! ô Romains ! combien vous étiez trompés dans l'opinion de sagesse que vous aviez conçue de moi ! O vieillesse aveugle et malheureuse ! de quel opprobre mon imprudence couvre mes cheveux blancs ! C'est moi qui ai rendu les pères conscrits parricides ; c'est moi qui ai trompé la république ; c'est moi qui ai forcé le sénat à se plonger le poignard dans le sein, lorsque je vous appelai l'enfant chéri de Junon[6], le gage du bonheur pour les Romains. Mais vos destins annonçaient que, nouveau Pâris, vous ravageriez Rome par la flamme, l'Italie par la guerre ; que des temples des dieux vous feriez votre camp, et de votre camp le sénat. Quelle révolution désastreuse ! quels changements soudains et funestes ! Pourra-t-on jamais, en écrivant ces jours de notre histoire, ne point donner l'air de mensonge à la vérité ? Quel esprit sera assez crédule pour ne point regarder comme les prodiges de la fable ces faits qui se sont passés trop réellement sous nos yeux ?

En effet, que voyons-nous ? Antoine était déclaré ennemi public ; il tenait assiégé un consul désigné, le père de la patrie ; vous courez délivrer le consul, et abattre son ennemi ; l'ennemi est vaincu, le consul délivré. Mais bientôt vous rappelez auprès de vous cet ennemi vaincu ; vous le rappelez comme un cohéritier, pour partager avec lui la succession du peuple romain qui n'est plus ; et le consul désigné est de nouveau réduit à se défendre, non dans une place forte, mais derrière des fleuves et des montagnes. Qui essaiera d'exposer de tels faits ? qui osera les

bus, sed fluminibus et montibus tueretur. Hæc quis conabitur exponere? quis credere audebit? Liceat semel impune peccasse; sit erranti medicina confessio. Verum enim dicam. Utinam te potius, Antoni, dominum non expulissemus, quam hunc reciperemus! non quod ulla sit optanda servitus, sed quia dignitate domini minus turpis est fortuna servi: in duobus autem malis quum fugiendum majus sit, levius est eligendum. Ille tamen ea exorabat, quæ volebat auferre; tu extorques. Ille consul provinciam petebat; tu privatus concupisti. Ille ad malorum salutem judicia constituebat, et leges ferebat; tu ad perniciem optimorum. Ille a sanguine et incendio servorum Capitolium tuebatur; tu cruore et flamma cuncta delere vis. Si, qui dabat provincias Cassio et Brutis, et illis custodibus nominis nostri, regnabat, quid faciet, qui vitam adimit? si qui urbe ejiciebat, tyrannus erat, quem hunc vocemus, qui ne locum quidem reliquit exsilio?

Itaque si quid illæ majorum nostrorum sepultæ reliquiæ sapiunt, si non una cum corpore sensus omnis uno atque eodem consumtus est igni; quid illis interrogantibus, quid agat nunc populus romanus, respondebit aliquis nostrum, qui [1] proximus in illam æternam domum [2] decesserit? aut quem accipient de suis posteris nuntium illi veteres Africani, Maximi, Paulli, Scipiones? quid de sua patria audient, quam spoliis triumphisque decorarunt? an esse quemdam annos XVII natum,

[1] *Al.*, proxime. — [2] *Al.*, discesserit. *Minus recte.*

croire? Ah! que cette première faute nous soit pardonnée; réparons-la en avouant notre erreur. Oui, je dirai la vérité. Plût aux dieux, Antoine, que nous ne vous eussions point chassé pour recevoir ce nouveau tyran! Ce n'est pas que l'esclavage soit jamais désirable; mais la dignité du maître rend moins vile la condition de l'esclave, et de deux maux, c'est le plus grand qu'il faut éviter, le moindre qu'il faut choisir. Antoine au moins demandait ce qu'il voulait enlever, et vous employez la force ouverte. Consul, il désirait une province; vous, simple particulier, vous formiez les mêmes vœux. Il établissait des tribunaux et portait des lois pour sauver des coupables; vous, pour perdre des innocents. Il défendait du carnage et des flammes le Capitole assiégé par les esclaves; vous, c'est par le fer et le feu que vous voulez tout détruire. Si celui-là régnait, qui donnait des provinces à Cassius, aux Brutus, aux conservateurs du nom romain, que dirons-nous de celui qui leur ôte la vie? si nous appelions tyran celui qui chassait de Rome un citoyen, comment appellerons-nous celui qui ne laisse pas même une retraite aux exilés?

Si donc les restes de nos aïeux sont encore sensibles dans leurs tombeaux, si tout sentiment n'est pas détruit par cette flamme qui consume le corps sur le bûcher funèbre, lorsqu'ils demanderont quelle est la destinée du peuple romain, que leur répondra celui d'entre nous qui viendra de descendre dans cette demeure éternelle? quelles nouvelles recevront de leurs descendants ces anciens héros, les deux Africains, les Maximes, les Pauls, les Scipions? qu'apprendront-ils de cette patrie, ornée de leurs trophées et de leurs victoires? Faudra-t-il leur dire qu'un enfant de dix-sept ans, dont l'aïeul fit le métier d'usu-

cujus avus fuerit argentarius, adstipulator pater; uterque vero precarium quæstum fecerit, sed alter usque ad senectutem, ut non negaret; alter a pueritia, ut non posset non confiteri : eum agere, rapere rempublicam, cui nulla virtus, nullæ bello subactæ et ad imperium adjunctæ provinciæ, nulla dignitas majorum conciliasset [1] eam potentiam, sed forma per dedecus pecuniam, et nomen nobile conscelcratum impudicitia dedisset; veteres vulneribus et ætate confectos Julianos gladiatores, egentes reliquias Cæsaris ludi, ad rudem compulisse? quibus ille septus omnia misceret, nulli parceret, sibi viveret; qui tanquam in dotali matrimonio rempublicam testamento legatam sibi obtineret. Audient duo Decii, servire eos cives, qui ut hostibus imperarent, victoriæ se devoverunt. Audiet C. Marius, impudico domino parere nos, qui ne militem quidem habere voluit nisi pudicum. Audiet Brutus, eum populum, quem ipse primo, post progenies ejus a regibus liberavit, pro turpi stupro datum in servitutem. Quæ quidem si nullo alio, me tamen internuntio ad illos celeriter deferentur. Nam si vivus ista subterfugere non potero, una cum istis vitam simul fugere decrevi.

[1] *Legitur quoque in vett. mss.*, opem potentium.

rier, et le père celui de répondant (l'un jusqu'à sa vieillesse, pour qu'on ne pût en douter; l'autre depuis son enfance, et il était forcé d'en convenir), envahit la république comme une proie, et règne en maître absolu, sans avoir rien fait pour la gloire, sans avoir ajouté par les armes aucune province à cet empire, sans avoir même pour lui l'éclat de ses ancêtres; qu'il ne doit sa fortune, et le nom célèbre et odieux dont il est revêtu, qu'à sa beauté déshonorée et à ses infâmes complaisances; qu'il a rappelé au combat[6] les anciens gladiateurs de Jules accablés par l'âge et les blessures, et qu'entouré de ces misérables restes des jeux de César, il renverse tout, n'épargne personne, ne vit que pour lui, et semble regarder la république comme une dot ou un héritage? Les deux Décius apprendront que l'esclavage enchaîne les mêmes citoyens qu'ils ont voulu, en se dévouant à la victoire, faire régner sur tous les peuples. C. Marius apprendra que nous obéissons à un tyran impudique, lui qui ne souffrit pas la licence même parmi ses soldats. Brutus apprendra que ce peuple, que lui d'abord, puis un de ses descendants, ont délivré du despotisme royal, a vu sa liberté vendue au prix de l'infamie. S'ils ne le savent point par d'autres, moi-même j'irai bientôt les en instruire; car si je ne puis, en restant sur la terre, éviter la vue de ces calamités, je suis résolu à me délivrer à la fois et de la vie et du spectacle de tant de crimes.

NOTES

SUR

LA LETTRE A OCTAVE.

---

1. — On voit trop dans cette phrase le rhéteur qui court après l'antithèse, et après la figure nommée *isocolon ;* il sacrifie même à cette petite symétrie de paroles le sens et la clarté.

2. — Il est bien naturel sans doute que Cicéron ait jamais dit d'Antoine, *vir animi maximi!* Et à quelle époque le fait-on parler ainsi de l'homme que, dans toute sa carrière politique, il détesta et méprisa le plus ? Au moment où il venait de prononcer contre lui les quatorze *Philippiques.*

3. — Tout ce passage est extrait sommairement des *Philippiques,* et surtout de la seconde, chap. 36 et suivants. On peut donc comparer ici le style de l'imitateur à celui de son modèle. Je ne crois pas que Cicéron eût jamais dit, *Publicam dilapidabat pecuniam.*

4. — Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer, en passant, toutes ces phrases si mal écrites, *ut imperio se adversum armaret, ut sua cæde cæsus ille fugiens exercitus*.... Ce n'est point là Cicéron.

5. — Il est inutile de faire sentir le ridicule de ces mots, *Junonium puerum, partum aureum.* Le déclamateur devait voir combien ces gentillesses convenaient peu à la gravité du sujet qu'il avait choisi.

6. — L'auteur dit ici le contraire de ce qu'il voulait dire. *Ad rudem compellere,* en parlant d'un gladiateur, signifierait plutôt, *le forcer de prendre son congé.* Cicéron, *Philippiques*, II, 29 : « Tam bonus gladiator rudem tam cito accepisti ? »

TABLE DES MATIÈRES.

CATON L'ANCIEN, OU DE LA VIEILLESSE, traduction de Gallon-la-Bastide, revue par l'éditeur. Page 1
Introduction.... 2
Notes.... 92
LÉLIUS, OU DE L'AMITIÉ, traduction de Gallon-la-Bastide, revue par l'éditeur.... 99
Introduction.... 101
Notes.... 200
Q. CICÉRON A M. TULLIUS SON FRÈRE, sur la demande du Consulat, traduction nouvelle, par Eusèbe Salverte.... 209
Introduction.... 210
Notes.... 264
INVECTIVE DE CICÉRON CONTRE SALLUSTE, précédée de celle de Salluste contre Cicéron; traduction nouvelle.... 273
Introduction. Des ouvrages apocryphes, etc... 275
Notes.... 310
DISCOURS AU PEUPLE ET AUX CHEVALIERS ROMAINS, traduction nouvelle.... 313
Introduction.... 314
Notes.... 345
LETTRE A OCTAVE, traduction nouvelle.... 347
Introduction.... 348
Notes.... 365

FIN DU TOME TRENTE-QUATRIÈME.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

